

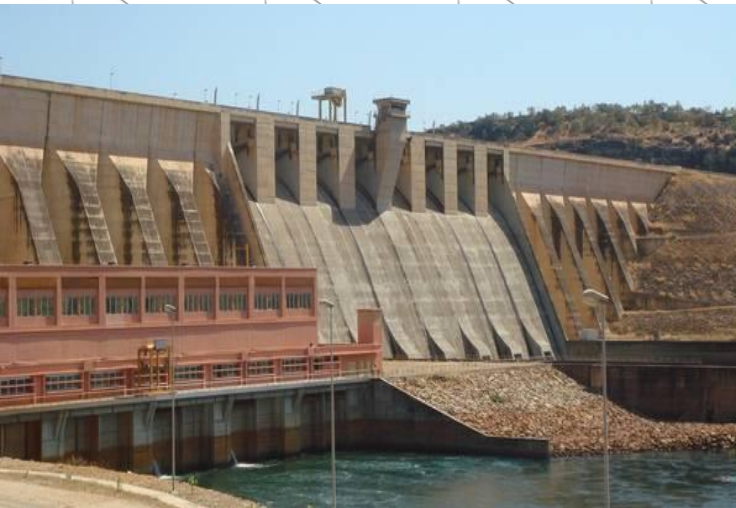
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

## ANNEXES EXPLICATIVES :



## SERVICES VOTES - MESURES NOUVELLES

EXERCICE 2017



# SOMMAIRE

		<b>PAGES</b>
	<b>INTRODUCTION</b>	<b>i-xvii</b>
<b>SECTIONS</b>		
110	<b>ASSEMBLEE NATIONALE</b>	<b>1-3</b>
120	<b>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</b>	<b>4-7</b>
130	<b>PRIMATURE</b>	<b>8-13</b>
131	<b>DELEGATION GENERALE AUX ELECTIONS</b>	<b>14-15</b>
133	<b>AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU NORD DU MALI</b>	<b>16</b>
140	<b>COUR CONSTITUTIONNELLE</b>	<b>17-20</b>
150	<b>COUR SUPREME</b>	<b>21-24</b>
155	<b>HAUTE COUR DE JUSTICE</b>	<b>25</b>
160	<b>CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL</b>	<b>26-28</b>
170	<b>HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES</b>	<b>29-31</b>
180	<b>MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE</b>	<b>32-37</b>
182	<b>MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE</b>	<b>38-39</b>
185	<b>MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR</b>	<b>40-43</b>
190	<b>BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL</b>	<b>44-46</b>
192	<b>MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE</b>	<b>47</b>
195	<b>COMITE NATIONAL DE L'EGAL ACCES AUX MEDIAS D'ETAT</b>	<b>48-49</b>
210	<b>MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>50-56</b>
220	<b>MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>57-62</b>
222	<b>INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE (INFJ)</b>	<b>63-64</b>
223	<b>OFFICE CENTRAL D'ENRICHISSEMENT ILLICITE</b>	<b>65</b>
230	<b>MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE</b>	<b>66-70</b>
235	<b>SECURITE D'ETAT</b>	<b>71-72</b>
310	<b>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES</b>	<b>73-81</b>

311	CELLULE NATIONALE POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES (CENTIF)	82
312	AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC	83
313	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE KAYES	84
314	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE KOULIKORO	85
315	OFFICE NATIONAL DES PRODUITS PETROLIERS (ONAP)	86
316	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE	87
317	CENTRE DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT	88
318	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE SIKASSO	89
319	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE SEGOU	90
320	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	91-94
323	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	95-100
324	FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE (FAFPA)	101
325	AGENCE DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES (APEJ)	102
326	INSTITUT NATIONAL D'INGENIERIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	103
327	OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	104
329	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE MOPTI	105
330	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT	106-112
331	AGENCE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ANICT)	113
332	MAISON DU HADJ	114
333	CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	115
334	AUTORITE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	116
335	MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT	117-119
336	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE TOMBOUCTOU	120
337	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE GAO	121
338	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE KIDAL	122
339	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DISTRICT DE BAMAKO	123
340	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE	124-126
341	MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE	127-129
400	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	130

410	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	131-137
411	ECOLE NORMALE SUPERIEURE	138
412	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	139-143
413	ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS -ABT	144
414	INSTITUT POLYTECHNIQUE RURAL DE FORMATION ET DE RECHERCHE APPLIQUEE DE KATIBOUGOU	145
416	CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CNOU)	146-147
417	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CNRST)	148
418	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	149-150
420	ECOLE NORMALE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	151
422	UNIVERSITE DE SEGOU	152-153
424	UNIVERSITE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO (ULSHB)	154-155
425	INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES (ISH)	156
426	UNIVERSITE DES SCIENCES TECHNIQUES ET DE TECHNOLOGIES DE BAMAKO (USTTB)	157-159
428	CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES D'EDUCATION NON FORMELLE	160
429	UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION DE BAMAKO (USSGB)	161-162
430	INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE RECHERCHE ISLAMIQUE AHMED BABA (IHERIAB)	163
431	UNIVERSITE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES DE BAMAKO (USJPB)	164-165
432	ACADEMIE MALIENNE DES LANGUES (AMALAN)	166
433	ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME ET DE SCIENCE DE COMMUNICATION	167
434	CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DE LA STATISTIQUE	168
510	MINISTERE DE LA CULTURE	169-173
511	CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCE DE BAMAKO (CICB)	174
512	MUSEE NATIONAL (MN)	175
514	PALAIS DE LA CULTURE AMADOU HAMPATHE BA (PCAHB)	176
516	BUREAU MALIEN DU DROIT D'AUTEUR (BMDA)	177
517	CENTRE NATIONAL CINEMATOGRAPHIQUE DU MALI	178
518	CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS MULTIMEDIA BALLA FASSEKE KOUYATE (CAMMBFK)	179-180
519	MAISON AFRICAINE DE LA PHOTOGRAPHIE (MAP)	181
520	MINISTERE DES SPORTS	182-187

522	CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DU VOLONTARIAT DU MALI	188
523	INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	189
525	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE	190-193
610	MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	194-204
613	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (ANSSA)	205-206
614	HAUT CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (HCNLS)	207
615	HOPITAL GABRIEL TOURE	208-209
616	HOPITAL DU MALI	210
617	HOPITAL DU POINT « G »	211-212
618	AGENCE NATIONALE DE TELESANTE ET D'INFORMATIQUE MEDICALE	213
619	HÔPITAL DE KATI	214-215
620	CENTRE DE RECHERCHE ET DE LUTTE CONTRE LA DREPANOCYTOSE	216-217
621	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SANTE PUBLIQUE (INRSP)	218
622	CENTRE RECHERCHE ETUDES ET DOCUMENTATION POUR SURVIE ENFANT (CREDOS)	219
623	CENTRE NATIONAL D'ODONTOSTOMATOLOGIE (CNOS)	220
625	LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE (LNS)	221-222
627	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)	223
629	CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA MALADIE (CNAM)	224
630	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION DES HOPITAUX (ANEH)	225
631	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION EN SCIENCES DE LA SANTE (INFSS)	226
632	INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE TROPICAL D'AFRIQUE (IOTA)	227
633	HOPITAL FOUSSEYNI DAOU DE KAYES	228
634	HOPITAL DE SIKASSO	229
635	HOPITAL NIANANKORO FOMBA DE SEGOU	230
636	HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI	231
637	HOPITAL DE TOMBOUCTOU	232
638	HOPITAL DE GAO	233
640	MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE	234-237
645	CITE DES ENFANTS	238

660	MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA RECONSTRUCTION DU NORD	239-243
666	INSTITUT D'ETUDE ET RECHERCHE EN GERONTO-GEREATRIE	244
668	CAISSE MALIENNE DE SECURITE SOCIALE	245
670	OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (ODHD)	246-247
674	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX (INFTS)	248
676	FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE (FSN)	249
678	CENTRE D'APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE DU MALI (CNAOM)	250
679	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE	251
681	AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE	252
702	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION EN EQUIPEMENT ET TRANSPORTS (INFET)	253
704	AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)	254
706	INSTITUT GEOGRAPHIQUE DU MALI (IGM)	255
708	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE ET D'EXPERIMENTATION EN BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (CNREX/BTP)	256
710	AUTORITE ROUTIERE (AR)	257
712	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE	258
713	AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE	259
714	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	260-265
715	AGENCE MALIENNE DE RADIOPROTECTION (AMARAP)	266
716	AGENCE DU BASIN DU FLEUVE NIGER (ABFN)	267
717	AGENCE NATIONALE GESTION STATIONS EPURATION DU MALI	268-269
718	AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	270
720	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	271-275
722	AGENCE MALIENNE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE DOMESTIQUE ET DE L'ELECTRIFICATION RURALE (AMADER)	276
723	LABORATOIRE NATIONAL DES EAUX	277
724	AUTORITE POUR L'AMENAGEMENT DE TAOUSSA	278
725	AGENCE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU MALI	279
726	MINISTERE DES MINES	280-283
730	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	284-286
732	HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION	287

735	OFFICE DE RADIODIFFUSION TELEVISION DU MALI (ORTM)	288
737	AGENCE MALIENNE DE PRESSE ET DE PUBLICITE (AMAP)	289
738	AGENCE NATIONALE DE COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT	290
739	AGENCE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (AGETIC)	291
740	MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	292-296
745	MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	297-301
750	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION	302-304
760	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DESENCLAVEMENT	305-310
800	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	311-313
810	MINISTERE DU COMMERCE	314-317
812	MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU SECTEUR PRIVE	318-320
814	CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN INDUSTRIE TEXTILE (CERFITEX)	321
816	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	322
817	AGENCE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS AU MALI	323
819	AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES BIOCARBURANTS	324
820	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	325-331
822	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	332-337
823	AGENCE DE GESTION DE MARCHÉ CENTRAL DE POISON BAMAKO	338
825	OFFICE DE LA HAUTE VALLEE DU NIGER (OHVN)	339
826	AGENCE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL	340-341
827	OFFICE RIZ MOPTI (ORM)	342
829	OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE (ODRS)	343-344
831	INSTITUT D'ECONOMIE RURALE (IER)	345
833	LABORATOIRE CENTRAL VETERINAIRE (LCV)	346
834	LABORATOIRE VETERINAIRE DE GAO	347
835	OFFICE RIZ SEGOU (ORS)	348
836	OFFICE DU MOYEN BANI	349
837	OFFICE DU PERIMETRE IRRIGUE DE BANGUINEDA (OPIB)	350
839	OFFICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX (OPV)	351

841	OFFICE POUR LA MISE EN VALEUR DU SYSTEME FAGUIBINE (OMVSF)	352
8422	CENTRE NATIONAL D'INSEMINATION ARTIFICIELLE ANIMALE	353
850	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	354-357
860	MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	358-361
866	BUREAU DE RESTRUCTURATION ET DE MISE A NIVEAU DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	362
867	AGENCE MALIENNE DE NORMALISATION ET DE LA PROMOTION DE LA QUALITE	363
868	CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT TEXTILE	364
869	AGENCE DE PROMOTION TOURISTIQUE DU MALI	365
900	DISTRICT DE BAMAKO	366-373
901	REGION DE KAYES	374-383
902	REGION DE KOULIKORO	384-397
903	REGION DE SIKASSO	398-408
904	REGION DE SEGOU	409-418
905	REGION DE MOPTI	419-429
906	REGION DE TOMBOUCTOU	430-438
907	REGION DE GAO	439-448
908	REGION DE KIDAL	449-456
909	REGION DE TAOUDENIT	457-465
910	REGION DE MENAKA	466-474
950	BUDGETS ANNEXES	475-479
970	COMPTES ET FONDS SPECIAUX	480-481
990	CHARGES COMMUNES	482-487
	LISTE DES ABREVIATIONS	



## LISTE DES ABREVIATIONS

BAD	: Banque Africaine de Développement	CEMAPI	: Centre Malien de la Propriété Industrielle
BID	: Banque Islamique de Développement	COMANAV	: Compagnie Malienne de la Navigation
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire	CAA	: Centre d'Apprentissage Agricole
CSREF	: Centre de Santé de Référence	CPPA	: Centre de Perfectionnement Professionnel Agricole
CNI	: Centre National d'Immunisation	CAR	: Centre d'Animation Rurale
CTA	: Combinaison Thérapeutique à Base d'Artémisinine	CFPE	: Centre de Formation Pratique d'Elevage.
CNESS	: Comité National d'Ethique pour la Santé et les Sciences de la Vie	CERCAP	: Centre de Renforcement des Capacités
CADD	: Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration	DPM	: Direction de la Pharmacie et du Médicament
CPS	: Cellule de Planification et de Statistiques	DNS	: Direction Nationale de la Santé
COCEP	: Comité d'OrientatIon, de Coordination et d'Evaluation du PRODESS	DNESG	: Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général
CROCEP	: Comité Régional d'OrientatIon, de Coordination d'Evaluation PRODESS	DNETP	: Direction Nationale de l'Enseig. Second. Technique et Professionnelle
CNE	: Centre National de l'Education	DNEB	: Direction Nationale de l'Education de Base
CNRENF	: Centre National des Ressources Education Non Formelle	DAF	: Direction Administrative et Financière
CNECE	: Centre National des Examens et Concours de l'Education	DFM	: Direction des Finances et du Matériel
CED	: Centre d'Etude pour le Développement	DNPD	: Direction Nationale de la Planification du Développement
CPS	: Cellule de Planification et de Statistiques	DNP	: Direction Nationale de la Population
CENOU	: Centre National des Œuvres Universitaires	DNCC	: Direction Nationale de la Concurrence et du Commerce
CESB	: Centre d'Enseignement Supérieur de Bamako	DNI	: Direction Nationale des Industries
CNELA	: Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude	DNA	: Direction Nationale de l'Agriculture
CAMES	: Congrès Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	DNGR	: Direction Nationale du Génie Rural
		DNVS	: Direction Nationale des Services Vétérinaires

DNPIA	: Direction Nationale de la Production Industrielle Animale	LMD	: Licence-Master-Doctorat
DNP	: Direction Nationale de la Pêche	LCV	: Laboratoire Central Vétérinaire
DRCC	: Direction Régionale de la Concurrence et du Commerce	LOA	: Loi d'Orientation Agricole
EPH	: Etablissement Public Hospitalier	MEALN	: Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
EFEP	: Ecole de Formation de l'Enseignement Primaire	MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ENI	: Ecole Normale d'Ingénieur	NEPAD	: Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
ENSUP	: Ecole Normale Supérieure	OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
EPA	: Etablissement Public à caractère Administratif	PEV	: Programme Elargi de Vaccination
FAST	: Faculté des Sciences Techniques	PRODESS	: Programme de Développement Sanitaire et Social
FMPOST	: Faculté de Médecine, de Pharmacie, d'Odontostomatologie	PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
IES	: Inspection de l'Enseignement Secondaire	PRODEC	: Programme de Développement Décennal de l'Éducation
IFM	: Institut de Formation des Maîtres	PISE	: Programme d'Investissement du Secteur Education
IUG	: Institut Universitaire de Gestion	PPIV	: Petits Périmètres Irrigués Villageois
IRM	: Imagerie par Résonance Magnétique	RIA VIP	: Réseau Incendie Armé VIP
ISH	: Institut des Sciences Humaines	RAC	: Réseau Administration Communication
ILAB	: Institut des Langues Abdoulaye BARRY	SECO	: Semaine Commerciale
IHERI/AB	: Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba		
INSTAT	: Institut National de Statistique		
IPR/ISFRA	: Institut Polytechnique Rural /Institut Supérieur de Formation Recherches Appliquées		

## INTRODUCTION

L'annexe explicative « Services votés-mesures nouvelles » est un document prévu par la Loi 96-060 du 04 novembre 1996, relative à la Loi de Finances en son article 41. Elle permet d'éclairer les choix budgétaires.

L'article 42 de ladite loi stipule : "les services votés représentent le minimum de dotations que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des missions des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par l'Assemblée Nationale".

Les services votés sont constitués des dotations de l'année antérieure diminuées des montants non reconductibles et réajustées éventuellement pour tenir compte de l'évolution des prix ou de renforcement des dotations existantes.

Les mesures nouvelles sont positives ou négatives et comprennent toutes les nouvelles créations ou suppressions d'emplois par rapport à l'exercice budgétaire 2017 : Sections, Unités Fonctionnelles, Codes Economiques et inscriptions sur les lignes budgétaires « 2-619-00 » (Soldes et accessoires de soldes, besoins nouveaux) et « 3-621-20 » (Besoins nouveaux des services).

Les mesures nouvelles et les renforcements des dotations existantes par nature de dépenses se présentent en 2017 comme suit :

### **PERSONNEL**

#### **1. Les mesures nouvelles positives :**

- des recrutements dans divers secteurs (Education, Santé, Justice, Agriculture, Mines, Informatiques, Forces Armées et Sécurité et Administration Générale) ;
- l'incidence des augmentations salariales (la majoration du taux des allocations familiales et de la valeur indiciaire) ;
- l'incidence des décrets n°2016-0413/P-RM et n°2016-0415/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions et modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées respectivement aux fonctionnaires de la Police et de la protection Civile.

#### **2. Le renforcement des dotations existantes :**

- le renforcement de la dotation au titre du personnel pour la prise en charge de l'incidence des avancements et reclassements des agents de la Fonction Publique ;
- le renforcement de la dotation au titre de la part patronale (Etat) des cotisations à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et au titre de la prise en charge médicale des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) ;
- le renforcement de la dotation au titre des pensions pour la prise en charge du gap prévisionnel lié fondamentalement à la non adoption des textes de réforme de la pension, à l'évolution des effectifs des pensionnés qui passent de 51 347 à 53 637, soit 2 290 pensionnés supplémentaires ;
- le renforcement de la dotation au titre du personnel pour la prise en charge de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.

## **MATERIEL-FONCTIONNEMENT**

### **1. Les mesures nouvelles positives :**

- la dotation au titre de Matériel didactique de l'IPR de Katibougou ;
- la dotation des services régionaux dans le cadre de l'opérationnalisation des Régions de Taoudénit et de Ménéka ;
- la dotation au fonctionnement des nouveaux Ministères créés :
  - Développement Industriel ;
  - Artisanat et du Tourisme ;
  - Jeunesse et de la Construction Citoyenne ;
- la dotation de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel ;
- la dotation de la Direction Nationale la Fonction Publique des Collectivités.

### **2. Le renforcement des dotations existantes :**

- le renforcement de la dotation d'appui en matériel à l'enseignement fondamental pour l'amélioration des apprentissages scolaires ;
- le renforcement de la dotation de la rubrique « Matériel et fonctionnement des services » des Forces Armées et de Sécurité ;
- le renforcement de la dotation budgétaire des Secteurs Sociaux, notamment, l'Education Nationale, la promotion de la Femme, la Santé et le Développement Social ;
- le renforcement de la dotation des secteurs de l'Hydraulique et du Développement Rural ;
- le renforcement des dotations des administrations déconcentrées pour une plus grande opérationnalité ;
- le renforcement de la dotation au titre du fonctionnement des départements ministériels et à l'appui en matériel à l'enseignement fondamental, en particulier aux matériels didactiques (demi-bourses et matières d'œuvres), à l'appui pour l'évaluation du système éducatif et à la supervision des activités pédagogiques, à l'appui pour la répartition des manuels scolaires et à la production des statistiques pour l'amélioration des apprentissages scolaires ;
- le renforcement de la dotation budgétaire pour l'achat de vaccins et de médicaments ;
- le renforcement des dotations au titre du fonctionnement du Ministère de la Justice dans le cadre de la réforme judiciaire.

## **TRANSFERT ET SUBVENTION - AUTRES DEPENSES**

### **1. Les mesures nouvelles positives :**

- la création d'une (01) section budgétaire pour l'Office du Moyen Bani ;
- la dotation au fonctionnement des nouveaux Ministères créés :
  - Développement Industriel ;
  - Artisanat et du Tourisme ;
  - Jeunesse et de la Construction Citoyenne ;
- la création d'un chapitre pour permettre à l'Agence pour la Promotion des Investissements d'organiser le forum des Investisseurs ;
- la dotation du Comité National Olympique et Sportif ;
- la dotation de l'Agence du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) ;
- la dotation du Centre d'information Gouvernementale du Mali (CIGMA) ;
- la création d'un chapitre destiné à l'appui aux Unités d'intervention des Forces de Sécurité ;
- la création d'un chapitre pour la lutte contre le travail des enfants ;
- la dotation de la Tour de l'Afrique et de la Pyramide du Souvenir.

### **2. Le renforcement des dotations existantes :**

- le renforcement de la subvention aux hôpitaux publics et de la lutte contre les maladies ;
- le maintien de la subvention aux intrants agricoles ;
- le renforcement de la subvention à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale ;
- le renforcement de la participation au fonctionnement de certaines administrations, des dépenses diverses de transfert des instituts d'études et des Centres de Formation Professionnelle ;
- le renforcement de la subvention des Etablissements Publics Hospitaliers dans le cadre de l'amélioration du plateau technique et de l'offre de service ;
- le renforcement de la subvention accordée aux hôpitaux pour les dialyses ;
- à la poursuite de la politique de gratuité dans le secteur de la santé (médicaments antirétroviraux) et à la prise en charge des indigents dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).

## **EQUIPEMENT - INVESTISSEMENT**

### **1. Les mesures nouvelles positives :**

- le projet de modernisation du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- le projet de renforcement de la sécurité de la cité administrative ;
- le programme d'assistance technique /sect. compte cour suprême ;
- le projet de réhabilitation et d'équipement CESC ;
- le projet construction et d'équipement DFM/ DRH/ CPS. SECT. COOP. INT ;
- l'appui programme TOKTEN ;
- le programme d'urgence de renforcement du système judiciaire (PURSJ) ;
- le projet d'appui secteur justice au mali (PAJM) ;
- le projet de construction, d'équipement et de réhabilitation des infrastructures de l'INFJ ;
- le projet de réhabilitation et d'extension de la DGMP ;
- l'appui à la cellule de suivi des reformes de l'UEMOA ;
- le projet de construction du centre formation pour développement ;
- le projet de construction bureau salle archives DNFPP ;
- le programme d'appui de formation et d'insertion professionnelle ;
- le programme de bornage développement zones frontalières ;
- le projet construction du siège de l'autorité de protection des données à caractère personnel ;
- l'appui cellule de planification & statistique/MEN ;
- le projet de construction IFM mali ;
- le projet d'équipement ENETP ;
- le programme d'appui à la réhabilitation d'infrastructures de développement de structures socio-éducative ;
- le projet de construction et d'équipement salle de classe ULSHB ;
- le projet de construction et d'équipement de la bibliothèque spécialisée USSGB ;
- le projet construct/ équipement Centre de Perfectionnement et de Statistique ;

- le projet réhabilitation musée national ;
- le programme de construction et de réhabilitation des parcs publics et monuments au Mali ;
- le projet de rénovation et d'aménagement Tour de l'Afrique ;
- le projet d'aménagement pyramide du souvenir ;
- le projet d'équipement du CNCM ;
- le projet d'équipement du conservatoire des arts et métiers multimédia Balla Fasséké KOUYATE;
- le projet aménagement sécurisation champ hippique ;
- le projet aménagement des stades CAN & ANNEXES ;
- l'appui à la cellule de planification statistique santé développement social et de la promotion de la femme ;
- l'amélioration du plateau technique des hôpitaux ;
- le projet de construction et d'équipements des hôpitaux ;
- le projet de mise à niveau du laboratoire national de la santé ;
- le projet de mise à niveau du laboratoire national de la santé ;
- le projet d'appui autonomisation femmes filières agro-sylvo-pastorale- Karité ;
- le projet d'appui promotion femmes rurales ;
- le projet de réhabilitation de centres autopromotion femmes ;
- le projet de réhabilitation centre lutte contre excision ;
- le projet d'appui réinsertion socio-éco populations nord Mali ;
- le contrat- plan Etat- IGM ;
- le projet de réhabilitation réseau observ météo. Appui monde rural ;
- le projet de drainage eaux fluviales de Bamako ;
- le projet d'initiative pauvreté environnement ;
- le projet d'électrification 32 localités rurales par système hybride ;
- le programme d'appui colect.territo. eau potable assaini (PACTEA II) ;
- le projet d'électrification villageoise énergie solaire Ph III ;

- le projet du système hybride électrification rurale ;
- le projet de réseau large bande nationale au Mali ;
- le projet d'aménagement Tronçon berges Niger Bamako ;
- le projet d'aménagement 2x2 voies 3<sup>ème</sup> pont RN6 construction échangeur, réhabilitation Section Tour Afrique ;
- le projet de construction route Kayes-Kénieba ;
- le projet de construction Section Kangaba-Dialafoundo-frontière Guinée ;
- le projet de construction voie ceinture ouest Koulikoro ;
- le projet d'aménagement voie Kouloubléni longue de 5 Km ;
- le projet de construction/bitumage route Banconi-Dialakorodji-Safo-Dabani-Nonsombougou ;
- le projet de construction Section Yanfolila-Kalana-Frontière Guinée ;
- le projet de construction bitumage bretelle Katele-Kadiolo-Zégoua, aménagement 10 Km voirie ;
- le projet de bitumage route Baraouéli-Tamani ;
- le projet d'appui à la CPS min. industrie & commerce ;
- le projet de construction/ équipement DNCC/ DRCC ;
- le projet de construction équipement siège APEX ;
- le projet d'appui Cellule Planification Statistique Secteur Développement Rural ;
- le projet d'appui croissance économique Promotion emploi Secteur privé ;
- l'Office de développement de la pêche, de l'aquaculture dans le delta intérieur du Niger ;
- la cellule de coordination lutte contre mouches Tsé-Tsé ;
- le programme quinquennal aménagements aquacoles ;
- le projet développement de la filière aquacole Sikasso ;
- le contrat-plan Etat/office riz Mopti ;
- l'Office du Moyen Bani ;
- le projet de mise en valeur du système lac Faguibine ;
- le centre national insémination artificielle animale ;



- le programme de restructuration du marché céréalier ;
- le projet de construction siège CSA ;
- le projet de construction villages artisanaux ;
- le projet AEPA Kayes ;
- le projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Taoudénit ;
- le projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Ménaka ;
- la provision pour les nouveaux projets du BSI.

## **2. Le renforcement des dotations existantes :**

- le projet de construction du Palais des Pionniers ;
- le projet d'équipement du CICB ;
- le projet d'extension et Aménagement du siège de l'APCCM ;
- le projet d'appui au programme ODHD ;
- le projet d'aménagement et d'équipement du Laboratoire Université du Mali ;
- le projet de construction, d'extension, d'équipement du Campus Université de Kabala ;
- le projet d'appui et de mise en œuvre de l'Accord d'Etablissement de l'Hôpital Gabriel Touré ;
- le projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Etablissement de l'INRSP ;
- le projet de construction du Centre de Télésanté et Informatique Médical ;
- le projet de construction et d'équipement de l'ENA ;
- le projet d'appui à la mise en place des Communes /ANICT ;
- le Contrat-Plan-Etat-Régions/District ;
- le projet d'acquisition de Laboratoire Mobile de l'ONAP ;
- le projet d'appui à la mise en Œuvre de l'INSAT ;
- le projet d'appui au CERFITEX ;
- le Programme de Développement Irrigation ;
- le Contrat-Plan-Etat/ ODRS ;

- le Contrat-Plan-Etat/ OHVN ;
- l'Office Riz Ségou ;
- le projet de réhabilitation des Bureaux de la CPS Secteur Développement Rural ;
- le projet de transformation sous-produits d'battage ;
- le projet de construction de la Direction Nationale de l'Urbanisme ;
- le projet de réhabilitation du Palais de Koulouba ;
- le projet de construction et d'équipement des bureaux régionaux de l'AMAP ;
- le projet de construction de la décharge de Noumoubougou ;
- le projet de dragage et de protection des berges de Diafarabé ;
- le projet de construction et d'équipement des Entrepôts du Mali Guinée Conakry.

### **3. Les projets en fin d'exécution :**

- Réhabilitation /Aménagement Bureaux & Villas Koulouba ;
- Construction du siège de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;
- Acquisition d'équipements Spéciaux Garde Présidentielle ;
- Construction Equipement Dgse ;
- Modernisation Journal Officiel ;
- Réhabilitation Annexes Archives Nationales ;
- Construction du siège de la Cour Suprême ;
- Réhabilitation/ Equipement CESC ;
- Programme Equipement Personnel Diplomatique ;
- Construction de la Maison des Maliens Extérieur ;
- Mise en Œuvre du Programme Décennal de la Justice (PRODEJ) ;
- Construction / Equipement Office Central Stupéfiant ;
- Appui à la Viabilité de la Dette ;
- Travaux d'achèvement Immeuble Hôtel ACI ;

- Réhabilitations Equipements des Services MEF ;
- Réhabilitation/Extension DGMP ;
- Construction Equipement DGABE ;
- Appui Programme Economique et Financier ;
- Construction Centre de Formation pour le Développement ;
- Bornage des Frontières ;
- Programme National Education Citoyenneté au Mali ;
- Renforcement Equipement Réseaux Administration Commandement ;
- Renforcement capacité DFM Affaires Relig. Culte ;
- Appui Programme Vigoureux Alphabétisation ;
- Equipement Structures Enseignement Secondaire ;
- Réhabilitation Extension Ecole de Communication ;
- Réhabilitation Parcs et Monuments Nationaux ;
- Aménagement Mémorial Modibo KEITA ;
- Sécurisation Terrain de Boukassoumbougou ;
- Aménagement des Stades Can & Annexes ;
- Equipement Stades en Groupes Electrogènes ;
- Réhabilitation Tribune & Eclairage Stade Mamadou Konate ;
- Réhabilitation Stade Ouezzin Coulibaly ;
- Promotion des Jeunes Sports & Sante ;
- Appui Cellule de Planif. & Statistique ;
- Projet d'Appui Groupements Féminins Exploit. Karité ;
- Auto Promotion des Femmes Milieu Rural ;
- Renforcement capacité Organisation Féminine ;
- Appui Programme Renforcement Capacité DNPSSES ;

- Appui Système Information Forestier ;
- Amodiation Faya et Sounsou Banifing Baoulé ;
- Amodiation Forêt de Bougouni Yanfolila ;
- Construction /Équipement DRCN ;
- Alliance Globale changement Climatique/UE ;
- Plan Action Nationale Gestion Zone Humide ;
- Programme Multinational de Gestion Intégrée Plantes Aquatique Prolifération ;
- Programme de Développement Energies Nouvelles & Renouvelables ;
- Projet d'Électrification Villageoise Energie Solaire Phase III ;
- Promotion d'Énergie Nouvelle & Renouvelable Avancement- Femme ;
- Projet AEP Koulikoro / Ségou / Gao ;
- Projet Prêt Energie Renouvelable Mix Énergétique ;
- Prog. Real. Infrastructures D'adduction D'eau Dans Les Administrations ;
- Projet Renforcement SOMAGEP ;
- Modernisation Réseau Fibre Optique / Chine ;
- Modernisation E Gouvernement / Corée ;
- Renforcement Equipement Infrastructures ORTM ;
- Réhabilitation du Palais de Koulouba ;
- Construction de la Cité Administrative ;
- Construction Dépôt Kérosène Aéroport Kayes ;
- Construction Bureaux Annexes DAF/MET ;
- Construction Voies d'Accès Cité Universitaire Kabala ;
- Travaux Route Bandiagara-Bakass-Koro-Frontière Burkina Faso ;
- Aménagement Boulevard du 22 octobre de Bamako ;
- Projet Aménagement Tarmac Bko-Senou ;

- Bitumage Route Goma Coura Tombouctou ;
- Construction Voies Express Bamako Ségou ;
- Projet Raccord. Voies Réseaux Secondaires Aux Réseaux Nationaux ;
- Aménagement Section Urbaine Route Banamba Touba ;
- Projet Construction Pont de Fourou ;
- Construction Route Sikasso Zégoua ;
- Travaux Réhabilitation Voies Urbaines District Bko ;
- Réhabilitation Avenue de l'OUA (8 Km) Bamako ;
- Réhabilitation Boulevard CEDEAO Avec Péage ;
- Construction Voie Ceinture Ouest Bko Passant 3<sup>ème</sup> Pont ;
- Etudes Autoroute Bamako Bougouni Sikasso Hérémakono ;
- Construction Voies d'Accès Hôpital de Sikasso ;
- Projet Opération Stratégie Développement du Secteur Agro-Alimentaire ;
- Appui aux Commerçants Détaillants du Mali ;
- Réhabilitation Laboratoire National de la Métrologie ;
- Appui Cellule Planification & Statistique ;
- Programme de Développement des Filières Porteuses (Anacarde, Sésame, Gomme Arabique, Karité) ;
- Réhabilitation du Barrage de Markala ;
- Projet d'Appui aux Organisations Paysanne- Plateau Dogon- Valorisation Production Maraichère ;
- Programme Micro Finance Rurale / FIDA ;
- Programme Développement de la pêche et de la pisciculture Zone OHVN ;
- Réhabilitation. Rénovation Centre Piscicole de Molodo ;
- Programme quinquennal Aménagements Pastoraux ;
- Construction Equipement CNPA ;
- Acquisition Laboratoire Mobil ONAP ;

- Construction Equipement Cite Universitaire ;
- Réhabilitation Extension FAST et IUG ;
- Réhabilitation Académie Malienne Langues ;
- Equipement Conservatoire Arts & Métiers ;
- Construction siège ANSSA ;
- Equipement Laboratoire National de la Santé ;
- Réhabilitation d'Extension Infrastructure du CENAM ;
- Construction siège AGEROUTE ;
- Réfection Cartographie, Base Mali A Echelle 1/200000 Fed ;
- Contrat- Plan Etat IGM ;
- Réhabilitation de Station/Réseau Météorologique ;
- Appui Météo Monde Rural ;
- Projet Prêt d'Energie Renouvelable Mix Energétique ;
- Promotion Huile JATROPHA /PNUD ;
- Projet Développement- Région Mopti (Ex-O.R.M. III) ;
- Projet Développement Rural Tienkonou/ Office Riz Ségou ;
- Etudes d'Aménagements de Petits Barrages Ségou ;
- Programme d'Assistance Technique /Section des Comptes- Cour Suprême ;
- Programme d'Assistance Technique/DFM-MEF ;
- Programme d'Assistance Technique /DGMP-DSP ;
- Programme d'Assistance Technique/DNCF ;
- Programme d'Assistance Technique/DNTCP ;
- Programme d'Assistance Technique /DGCT ;
- Prog. Appui Décentralisation de Koulikoro ;
- Programme d'Assistance Technique / CADD/Education ;
- Programme d'Assistance Technique/ CADD-M. Santé ;

- Programme UEMOA Hydraulique Villageoise ;
- Programme Appui Secteur de l'Energie/ IDA ;
- Projet Système Hybride de l'Electrification Rurale (IDA) ;
- Projet Hydraulique Assainissement en milieu Rural (BID-UEMOA) ;
- Projet Hydraulique Villageoise Plateau Dogon ;
- Programme Assistance Technique/DNDC ;
- Aménagement Route Sikasso Zégoua ;
- Travaux Achèvement Aéroport de Bamako Sénou ;
- Programme Régional Appui Pastoralisme au Sahel (PRAPS) ;
- Projet de Développement des Ressources Animales et Aquacoles du Mali ;
- Programme Régional de Conservation In-Situ Bétail Ruminant ;
- Appui Institutionnel Secteur Elevage & pêche/ Belgique ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Elevage Zone Kayes Sud ;
- Projet Développement Rural de Tienkonou.

Les services votés et les mesures nouvelles par nature de budget se présentent en 2017 comme suit :

◆ **Services votés**

1. Budget général .....	2 050 126 374 000
2. Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux .....	92 505 071 000
<b>TOTAL : .....</b>	<b>2 142 631 445 000</b>

◆ **Mesures nouvelles**

1. Budget général .....	125 788 083 000
2. Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux .....	2 227 585 000
<b>TOTAL : .....</b>	<b>128 015 668 000</b>

Pour les dépenses ordinaires, il convient de souligner 1 364 nouvelles codifications d'unités fonctionnelles et de comptes (dont 69 au niveau de la portion centrale et 1 295 au niveau des administrations déconcentrées dans les régions) pour une inscription de 53 291 529 000 FCFA.

S'agissant du budget spécial d'investissement (financement intérieur et extérieur) exercice 2017, les nouvelles codifications de projets et de comptes sont au nombre de 95 pour une inscription de 96 538 549 000 FCFA.

La répartition de ces nouvelles créations se présente comme suit :



(En FCFA)

LIBELLES	BUDGET ORDINAIRE		BSI	
	Nombre Comptes et Services	Montant	Nombre Projets	Montant
Primature	5	54 374 000	2	360 000 000
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération internat. Intégration Africaine	2	10 045 000	1	200 000 000
Ministère des Maliens de l'Extérieur	-	-	1	750 000 000
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	-	-	3	6 030 000 000
Institut National de Formation Judiciaire	-	-	1	500 000 000
Ministère de l'Economie et des Finances	-	-	2	350 000 000
Centre formation pour le Développement	-	-	2	325 000 000
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	2	514 000 000	2	350 000 000
Ministère de l'Education Nationale	-	-	2	2 065 000 000
Ministère du Travail et de la Fonction Publique	-	-	1	100 000 000
Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat	3	180 000 000	2	300 000 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur	2	874 000 000	2	400 000 000
Université Lettres Sciences Humaines Bko	-	-	1	300 000 000
Université Sciences Sociales Gestion Bko	-	-	1	200 000 000
Centre Formation et de Perfectionnement Statistique	-	-	1	500 000 000
Ministère de la Culture	-	-	4	800 000 000
Ministère de l'Artisanat et du Tourisme	-	-	1	370 000 000
Conservatoire des Arts Métiers Multi. Balla Fasséké KOUYATE.	-	-	1	350 000 000
Centre Nat. Cinématographie du Mali	-	-	1	1 000 000 000
Ministère de la Sante & Hygiène Publique	-	-	3	17 100 000 000
Laboratoire National de la Santé	-	-	3	250 000 000
Fonds de Solidarité Nationale	-	-	2	200 000 000
Institut Géographique du Mali	-	-	1	330 000 000
Agence Nationale de Météorologie	-	-	1	250 000 000
Ministère de l'Energie et de l'Eau	-	-	3	3 050 000 000
Agence Malienne Dvpt Energie Dom. Elec. Rurale	-	-	1	8 500 000 000
Ministère des Mines	-	-	1	150 000 000
Agence Technologies Information & Communication	-	-	1	2 000 000 000

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Désenclavement	-	-	10	18 150 000 000
Ministère des Sports	3	252 200 000	2	500 000 000
Ministère de la Santé & Hygiène Publique	1	40 000 000	-	-
Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille	3	20 000 000	4	750 000 000
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable	4	50 000 000	1	3 505 000 000
Agence Environ. Développement Durable	-	-	1	1 500 000 000
Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières	1	20 000 000	1	1 500 000 000
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	2	49 800 000	-	-
Ministère du Développement Industriel	35	591 954 000	-	-
Ministère du Commerce	-	-	3	750 000 000
Ministère de l'Agriculture	1	9 500 000	2	4 150 000 000
Ministère de L'Élevage et de la Pêche	-	-	6	1 590 000 000
Autorité Protection des Données à caractère Personnel	-	-	1	300 000 000
Cour Suprême	-	-	1	18 549 000
Conseil Economique, Social & culturel	-	-	1	225 000 000
Office Moyen Bani	5	220 000 000	3	350 000 000
Office Riz Mopti	-	-	1	270 000 000
Office pour Mise en Valeur du Système Faguibine	-	-	3	250 000 000
Centre National. Insémination Artificielle Animale	-	-	2	400 000 000
Commissariat à la Sécurité Alimentaire	-	-	2	1 450 000 000
District de Bamako	157	20 156 675 000	-	-
Région de Kayes	155	5 508 541 000	1	300 000 000
Région de Koulikoro	192	10 987 837 000	-	-
Région de Sikasso	145	9 669 961 000	-	-
Région de Ségou	11	25 736 000	-	-
Région de Mopti	69	1 047 632 000	-	-
Région de Tombouctou	23	396 250 000	-	-
Région de G a o	7	10 500 000	-	-
Région de Kidal	14	20 824 000	-	-
Région de Taoudénit	259	1 252 800 000	1	2 000 000 000
Région de Ménaka	263	1 328 900 000	1	1 500 000 000
Charges Communes	-	-	1	10 000 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 364</b>	<b>53 291 529 000</b>	<b>95</b>	<b>96 538 549 000</b>

Par ailleurs, il convient d'indiquer que le budget d'Etat 2017 a été préparé dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Appui Budgétaire Sectoriel.

L'appui budgétaire est entendu comme un appui apporté par un partenaire au développement au budget de l'Etat bénéficiaire et géré dans le respect des procédures budgétaires nationales. Cet appui est direct, dans la mesure où les ressources apportées à l'Etat bénéficiaire par le partenaire au développement sont directement versées au Trésor Public.

L'appui budgétaire est général quand il porte sur l'ensemble du cadre macroéconomique et budgétaire de l'Etat bénéficiaire (appui à la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel, d'un programme de réformes économiques, d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, ...).

L'appui budgétaire est sectoriel quand il est effectué dans un cadre sectoriel et budgétaire spécifique (Santé, Education, Développement institutionnel, Décentralisation, Agriculture, ...).

Ainsi, au titre de l'exercice 2017, le montant global de l'appui budgétaire sectoriel se chiffre à **17 717 768 000 FCFA** et réparti entre les structures bénéficiaires comme suit :

	(En FCFA)
<b>LIBELLES</b>	<b>PREVISIONS 2017</b>
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	514 000 000
Ministère de l'Education Nationale	2 221 137 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	514 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	8 441 447 000
Région de Sikasso	3 537 770 000
Région de Mopti	1 341 964 000
Région de Tombouctou	1 147 450 000
<b>TOTAL</b>	<b>17 717 768 000</b>

Ci-dessous le détail de la présentation de l'annexe explicative du budget 2017 :

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 448 000	2 448 000	0	2 448 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des salaires des agents et des Députés.					
<b>2-613-23</b>	<b>Indemnité de session</b>	1 276 958	1 276 958	0	1 276 958
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux indemnités de sessions.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	2 938 632	2 938 632	0	2 938 632
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de matériels de fonctionnement des services ; - aux frais d'alimentation du personnel d'intendance et de sécurité du domicile du Président ; - à l'achat de matériels et mobiliers de bureau des services ; - aux autres dépenses de souveraineté, de solidarité et de formation ; - aux fonds spéciaux.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	176 403	0	206 403	206 403
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins nouveaux des services de l'Assemblée Nationale (donations, subventions, matériels et mobiliers de bureau, renforcement des capacités des structures techniques de l'institution).					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	149 601	149 601	0	149 601
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des : - contrats d'entretien de l'Assemblée Nationale et de la résidence du Président ; - travaux de réparation des bâtiments.					
<b>3-623-10</b>	<b>Honoraires et frais d'étude administrative</b>	700 000	700 000	0	700 000
La dotation budgétaire prend en charge les dépenses relatives aux frais d'honoraires, d'assurances des députés, d'assurances des véhicules et du bâtiment de l'Assemblée Nationale.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	150 000	150 000	0	150 000
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	20 000	20 000	0	20 000
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	419 400	419 400	0	419 400
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures de téléphones et de cartes prépayées.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 256	2 256	0	2 256
La rubrique budgétaire est destinée à la prise en charge des frais postaux.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	1 910 600	1 910 600	0	1 910 600
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur du Mali, d'hébergement et des indemnités de logement.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	2 594 074	2 661 697	0	2 661 697
La rubrique budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de carburants et de lubrifiants ; - l'entretien et la réparation de véhicules ; - l'achat de pièces détachées pour tous les véhicules ; - l'achat de billets d'avion et de titres de transport. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.					
<b>3-629-76</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	100 000	70 000	0	70 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des coûts liés à : - l'entretien et à la réparation des installations électriques ; - l'achat d'habillement du personnel subalterne (Manœuvres, plantons, gardiens) ; - l'achat de médicaments, d'impression et d'imprimés, de la documentation, d'abonnements et de produits d'entretien. La baisse découle d'un réaménagement des crédits budgétaires.					
<b>4-641-36</b>	<b>Appui PAGAMGFP (CF/AN)</b>	20 000	20 000	0	20 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des activités du Programme d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques au niveau de l'Assemblée Nationale. Elle vise à prendre en charge les dépenses liées aux salaires des agents de l'UNACEM, la location du bâtiment, les dépenses de fonctionnement.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	1 544 200	1 544 200	0	1 544 200
Le chapitre budgétaire est destiné à la prise en charge des indemnités de logement des Députés, des indemnités de responsabilité des Députés et de certains membres du cabinet et le Parlement des jeunes.					
<b>4-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	131 328	131 328	0	131 328
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des cotisations parlementaires aux organismes ci-après : - l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements ; - l'Union Inter Parlementaire ; - l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ; - le Réseau Africain des Personnels des Parlements ; - l'Union des Parlements Panafricains.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	367 500	367 600	0	367 600
La dotation budgétaire vise à prendre en charge certains travaux notamment : - l'étanchéité des bâtiments du Palais ; - l'aménagement de l'enceinte de l'institution ; - la construction de bureaux des vices Présidents ; - la construction des bureaux (bibliothèque et archives) pour les procès-verbaux de réunions et de plénières PV) ; - l'achat de nouveaux véhicules pour le bureau.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
5-234-32	Dépenses en Investissement (Monture)	859 100	859 000	0	859 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de l'acquisition de matériels roulants au profit des parlementaires.					
<b>TOTAL ASSEMBLEE NATIONALE</b>		15 808 052	15 669 272	206 403	15 875 675

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 459 202	1 354 074	0	1 354 074
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents ; - au recrutement de nouveaux agents. La baisse s'explique par la prise en compte du mouvement de personnel.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	50 285	50 285	0	50 285
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais de formation et de perfectionnement du personnel.					
<b>3-241-00</b>	<b>Mobilier pour logement</b>	24 925	24 925	0	24 925
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et autres équipements du Palais, de la résidence d'Etat, des Villas des hôtes et des bâtiments annexes.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	31 564	31 564	0	31 564
L'inscription est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux en matériels, mobiliers et équipements de bureau.					
<b>3-242-10</b>	<b>Matériel informatique</b>	30 000	30 000	0	30 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition de matériels informatiques.					
<b>3-243-10</b>	<b>Besoins nouveaux en véhicules des Structures</b>	16 056	0	16 056	16 056
La mesure nouvelle positive est relative à l'achat d'engins à deux roues pour les chauffeurs et les plantons.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	365 478	365 478	0	365 478
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de matériels de fonctionnement des services de la Présidence ; - à l'achat de fournitures de bureau, de matériels de bureau et de consommables ; - au fonctionnement du Cabinet annexe de l'ancien Président du Mali ; - au fonctionnement du Cabinet de l'épouse du Président de la République.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	26 235	26 235	0	26 235
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux fournitures techniques.					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	98 400	98 400	0	98 400
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'habillement des chauffeurs, des plantons et des agents de maison ; - l'acquisition de tenues spéciales.					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	465 700	465 700	0	465 700
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'alimentation de l'intendance des Palais ; - aux besoins nouveaux liés à l'alimentation.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 019	1 019	0	1 019
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule de lutte contre le VIH SIDA.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	67 970	0	67 970	67 970
La mesure nouvelle positive est relative à l'achat de matériels et mobiliers de bureau pour le compte des services de la Présidence (Cabinet Militaire, Cabinet Secrétariat Général de la Présidence, Direction Administrative et Financière) y compris les services rattachés.					
<b>3-621-26</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (frais de réception)</b>	100 000	100 000	0	100 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais de réception.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	798 323	798 323	0	798 323
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et lubrifiants.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	16 313	16 313	0	16 313
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien du parc informatique ; - l'achat de consommables informatiques.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	83 935	83 935	0	83 935
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues, et à l'achat de pièces de rechange.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	800 140	800 140	0	800 140
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'entretien du Palais et annexes, des résidences d'Etat et des autres services de la Présidence ; - l'entretien du nouveau bâtiment de la Direction Administrative et Financière.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	10 000	10 000	0	10 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de nettoyage et de gardiennage des bâtiments des structures de la Présidence.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	135 729	135 729	0	135 729
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de communication.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	497 469	497 469	0	497 469
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des services de la Présidence et des résidences d'Etat.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	420 000	420 000	0	420 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau des services de la Présidence de la République et des résidences d'Etat.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	933 787	933 787	0	933 787
La dotation de cette rubrique est destinée à la prise en charge des redevances téléphoniques des services de la Présidence de la République et des résidences d'Etat.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	97 000	97 000	0	97 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de timbres ; - l'envoi de courriers ordinaires et de colis ; - l'envoi d'autres documents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.					
<b>3-627-40</b>	<b>Hébergement</b>	8 040	8 040	0	8 040
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement de l'Etat-major Particulier de la Présidence de la République dans le cadre des missions à l'extérieur.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	555 007	555 007	0	555 007
L'inscription est destinée à la prise en charge des : - frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; - frais de différentes réceptions ; - frais d'hébergement des invités ; - frais de déplacements des anciens Présidents de la République.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	215 612	215 612	0	215 612
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - à l'entretien et à la réparation des véhicules ; - à l'achat des pièces détachées pour tous les véhicules de la Présidence y compris ceux des services rattachés ; - aux besoins nouveaux en matériels de transport et dotations en carburants.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	218 649	218 649	0	218 649
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions à l'extérieur.					
<b>3-628-31</b>	<b>Frais divers de transport à l'extérieur</b>	8 040	8 040	0	8 040
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de certains frais liés aux différentes missions de l'Etat-major Particulier du Président de la République.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	2 303 220	2 303 220	0	2 303 220
L'inscription est destinée à la prise en charge de certaines dépenses sociales non prévues par les fonds spéciaux et des dépenses diverses.					
<b>3-629-11</b>	<b>Achat de médailles</b>	34 501	34 501	0	34 501
L'inscription est destinée à l'achat des médailles pour les nouveaux besoins de décoration de citoyens, des personnalités nationales et étrangères pour les encourager ou témoigner de la reconnaissance de l'Etat pour les loyaux services rendus.					
<b>3-629-13</b>	<b>Autres dépenses (grands prix)</b>	20 000	20 000	0	20 000
L'inscription prend en charge la promotion des initiatives créatrices des jeunes.					
<b>3-629-18</b>	<b>Achat de vignettes</b>	10 000	10 000	0	10 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'achat de vignettes.					

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>3-629-50</b>	<b>Autres dépenses (aide culture)</b>	90 000	90 000	0	90 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de l'appui de la Présidence de la République à la promotion de la Culture.</p>					
<b>3-629-51</b>	<b>Autres dépenses (aide presse)</b>	90 000	90 000	0	90 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de l'appui de la Présidence de la République à la Promotion de la Presse.</p>					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	50 000	50 000	0	50 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de certaines dépenses du Groupement Spécial de la Sécurité Présidentielle.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	200 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de certaines dépenses de souveraineté.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	415 000	415 000	0	415 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de certains services de la Présidence.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	300 000	300 000	0	300 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à certains travaux spécifiques de la Présidence ;</li> <li>- aux travaux d'extension du site Web ;</li> <li>- à l'acquisition d'équipements pour les services ;</li> <li>- à l'acquisition de matériels techniques de communication.</li> </ul>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	287 000	295 000	-	195 000	100 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la Réhabilitation du Centre d'Accueil de Koulouba. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des crédits budgétaires. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux de construction du Siège de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux.</p>						
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 835 000	2 798 000	-	2 420 000	378 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à prendre en charge des travaux ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de l'ancien bâtiment du Secrétariat Général du Gouvernement;</li> <li>- Réhabilitation du Camp 3 de la Garde Présidentielle.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation et aménagement des bureaux et villas à Koulouba;</li> <li>- Réhabilitation du centre d'accueil à Koulouba;</li> <li>- Construction et équipement de la DGSE.</li> </ul>						

<b>TOTAL PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</b>	14 169 599	13 951 445	-	2 530 974	11 420 471
--	------------	------------	---	-----------	------------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

2-611-00	Personnel	2 096 700	2 132 596	- 564 300	1 568 296
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des salaires et accessoires de salaires du personnel des services relevant de la Primature ;</li> <li>- de l'incidence financière des avancements de catégorie et de la transposition de certains agents des services de la Primature ;</li> <li>- de la poursuite de la mise en oeuvre du Protocole d'Accord signé entre le Gouvernement et l'UNTM.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de l'unité fonctionnelle de l'Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite à sa section budgétaire.</p>					
2-617-10	Dépense de formation	100 000	100 000	10 000	110 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de formation (perdiems, hébergement, frais pédagogiques, frais de transport et divers) de courte durée, de perfectionnement et de recyclage du personnel du Cabinet et des autres services relevant de la Primature.</p> <p>Les mesures nouvelles positives sont dues à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH).</p>					
3-621-10	Dépenses Matériel-fonctionnement des services	441 705	445 525	10 000	455 525
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dépenses de fonctionnement des services de la Primature ;</li> <li>- des dépenses liées à l'achat de fournitures, de consommables et petits matériels de bureau pour les services de la Primature ;</li> <li>- de l'achat d'accessoires pour matériels informatiques et bureautiques ;</li> <li>- de l'entretien et de la réparation de matériels et mobiliers de bureau ;</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p> <p>Les mesures nouvelles positives sont dues à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH), du Centre d'Information Gouvernementale du Mali (CIGMA), du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité.</p>					
3-621-17	Alimentation	83 911	90 911	0	90 911
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'alimentation des éléments assurant la sécurité rapprochée du Premier ministre et des éléments assurant la sécurité de la Cité Administrative ;</li> <li>- d'alimentation de l'Intendance des Palais ;</li> <li>- d'alimentation lors des réunions.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p>					
3-621-19	Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	1 771	1 240	0	1 240
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule SIDA de la Primature.</p> <p>La baisse s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

3-621-20	Besoins nouveaux des Services	379 314	0	415 000	415 000
<p>Les mesures nouvelles positives sont destinées à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des besoins nouveaux liés à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH), du Centre d'Information Gouvernementale (CIGMA), du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité ;</li> <li>- d'antivirus à déployer sur l'ensemble du réseau internet de la Cité Administrative ;</li> <li>- du renouvellement des matériels et mobiliers de bureau de certains services de la Primature ;</li> <li>- de l'organisation de cérémonies diverses du Cabinet de la Primature (cérémonies de présentation de voeux, cocktails) ;</li> <li>- de l'accueil et de la réception des hôtes et invités de marque ;</li> <li>- de lingerie, d'ustensiles de cuisines et de matériel audiovisuel pour la Résidence du Premier ministre;</li> <li>- de l'abonnement aux images audiovisuelles et aux revues spécialisées auprès de certaines agences de communication ;</li> <li>- de l'appui au fonctionnement de la DRH, du CIGMA du Commissariat à la Réforme de la Sécurité, de la Délégation du Contrôle Financier auprès de la Primature et de la Cellule de Passation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public auprès de la Primature ;</li> <li>- de vignettes pour les véhicules et engins à deux roues des services de la Primature ;</li> <li>- des visites techniques des véhicules des services relevant de la Primature ;</li> <li>- de produits d'entretien et d'alimentation ;</li> <li>- de fournitures, consommables et produits divers.</li> </ul>					
3-621-40	Carburants et lubrifiants	128 436	128 436	0	128 436
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants pour le compte des services relevant de la Primature et les groupes électrogènes de la Cité Administrative.</p>					
3-622-12	Entretien matériel informatique	16 600	16 600	6 000	22 600
<p>Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dépenses d'entretien et de réparation du matériel informatique et de réseau ;</li> <li>- des frais d'entretien des photocopieuses et accessoires.</li> </ul> <p>Les mesures nouvelles positives sont relatives à la création de la Direction des Ressources Humaines (DRH), du Centre d'Information Gouvernementale (CIGMA), du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité.</p>					
3-622-15	Journal officiel	20 623	20 623	0	20 623
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des consommables de bureau et des consommables de laboratoires du Journal Officiel ;</li> <li>- de fournitures diverses pour la Mini-Presses ;</li> <li>- l'entretien des équipements techniques.</li> </ul>					
3-622-20	Entretien véhicule - réparation	62 109	85 318	0	85 318
<p>Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses d'entretien des véhicules et des engins à deux roues pour le compte des services relevant de la Primature. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTRES

3-622-30	Entretien des bâtiments	211 164	175 293	0	175 293
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'entretien et du nettoyage des locaux des services de la Primature qui ne sont pas logés à la Cité Administrative;</li> <li>- de l'entretien et du nettoyage des locaux, de la piscine, des installations (électriques, de menuiserie et de plomberie), la désinsectisation et la dératisation de la résidence du Premier ministre et des services de la Primature ;</li> <li>- des prestations de gardiennage des locaux des services de la Primature qui ne sont pas logés à la Cité Administrative ;</li> <li>- du suivi, de l'entretien et de la réparation des climatiseurs, des groupes électrogènes et des installations électriques des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative ;</li> <li>- de l'entretien des espaces verts et des alentours des locaux des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative ;</li> <li>- de la fourniture et de l'installation de climatiseurs ;</li> <li>- des travaux de plomberie sanitaire et de menuiserie métallique des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative ;</li> <li>- des prestations de désinsectisation et de dératisation des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative ;</li> <li>- des frais de gardiennage des domiciles des anciens Premiers ministres, des domiciles du Directeur de Cabinet du Premier ministre et du Secrétaire Général du Gouvernement ;</li> <li>- des autres dépenses d'entretien des bâtiments.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le redéploiement des crédits budgétaires.</p>					
3-622-31	Entretien courant des bâtiments	782 824	782 824	0	782 824
<p>Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'entretien des bâtiments de la Cité Administrative ;</li> <li>- de l'entretien et du nettoyage des locaux, de la cour, des installations (électriques, de menuiserie, de plomberie sanitaire ...), la désinsectisation et la dératisation des locaux de la Cité Administrative ;</li> <li>- des prestations de gardiennage des locaux de la Cité Administrative ;</li> <li>- de l'entretien et réparation des ascenseurs, des groupes électrogènes et des climatiseurs de la Cité Administrative ;</li> <li>- des prestations de voirie de la Cité Administrative ;</li> <li>- des dépenses d'entretien de la station d'épuration des eaux usées ;</li> <li>- des dépenses de plomberie sanitaire et de menuiserie métallique de la Cité Administrative ;</li> <li>- des dépenses d'entretien et du gardiennage des locaux de la Direction Générale du Contentieux de l'Etat;</li> <li>- des autres dépenses d'entretien courant des bâtiment.</li> </ul>					
3-625-10	Electricité et eau	760 450	880 450	0	880 450
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures de redevances d'électricité des services de la Cité Administrative, des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative, de la résidence du Premier ministre et les domiciles des anciens Premiers ministres. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p>					
3-625-11	Eau	300 000	280 000	0	280 000
<p>Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses de redevances d'eau des services sis à la Cité Administrative, des services de la Primature situés hors de la Cité Administrative, de la résidence du Premier ministre et les domiciles des anciens Premiers ministres. La diminution s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	874 630	874 630	0	874 630
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphone des services relevant de la Primature, de la Résidence du Premier ministre et des domiciles des anciens Premiers ministres.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	340 000	459 000	0	459 000
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses des factures d'abonnement de la Cité Administrative à internet et des factures de redevances téléphoniques liées à l'internet. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 766	1 766	0	1 766
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des frais postaux et d'affranchissement de courrier des services de la Primature.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	153 225	166 822	0	166 822
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux missions et aux déplacements des services relevant de la Primature. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	468 365	495 778	9 967	505 745
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses : - d'achat de carburant et de lubrifiant destinés aux services relevant de la Primature - d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues pour le compte des services relevant de la Primature; - d'achat des pièces de rechanges pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission. Les mesures nouvelles positives sont liées à la prise en charge des services nouvellement créés (DRH, CIGMA, Commissariat à la Réforme de la Sécurité).					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	42 128	42 128	0	42 128
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de billets d'avion pour les services de la Primature.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	720 494	731 873	18 407	750 280
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge : - des dépenses de souveraineté de la Primature ; - des frais de consultations juridiques ; - de l'abonnement à la presse ; - des dépenses liées à l'achat d'imprimés et d'articles divers ; - de produits d'entretien et d'alimentation pour certains services de la Primature ; - d'achat d'articles d'habillement et d'articles chaussants ; - des primes d'habillement et de risque des éléments de la Sécurité Rapprochée ; - des dépenses d'entretien et de réparation des matériels bureautiques; - d'achat de fournitures et de consommables informatiques; - diverses dépenses de fonctionnement. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par la prise en charge des autres dépenses de la DRH nouvellement créée.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>4-632-20</b>	<b>Subvention (C.L.C.C.D.F)</b>	70 550	70 550	0	70 550
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Comité de Suivi et d'Evaluation du Plan National d'Action de mise en oeuvre des Recommandations des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière.					
<b>4-639-23</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	484 224	484 224	- 484 224	0
Les mesures nouvelles négatives sont relatives à la séparation du budget de la Primature de ceux des Autorités Indépendantes que sont l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite, la Haute Autorité de la Communication (HAC) et l'Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel (APDP).					
<b>4-641-39</b>	<b>Appui PAGAMGFP (CGSP)</b>	250 000	250 000	0	250 000
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réforme des finances publiques dans le cadre des activités de lutte contre la corruption et la délinquance financière effectuées par le Contrôle Général des Services Publics.					
<b>4-641-45</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGCE)</b>	20 000	20 000	0	20 000
Les crédits budgétaires sont destinés à la prise en charge des dépenses liées à la réforme des finances publiques dans le cadre des activités de défense des intérêts de l'Etat effectuées par la Direction Générale du Contentieux de l'Etat.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	1 000 000	1 000 000	- 1 000 000	0
Les mesures nouvelles négatives sont dues à la suppression de l'unité fonctionnelle du Comité National d'Organisation du Sommet Afrique-France de la section budgétaire de la Primature, suite à son rattachement à la Présidence de la République.					
<b>4-650-05</b>	<b>Appui (CIGMA)</b>	0	0	15 585	15 585
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du Centre d'Information Gouvernementale (CIGMA).					
<b>4-650-06</b>	<b>Appui (Com. reform. sect. sécurité)</b>	0	0	22 000	22 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du Commissariat à la Réforme du secteur de la Sécurité.					
<b>4-650-07</b>	<b>Appui (AGEFAU)</b>	0	0	9 000	9 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	259 650	152 253	- 48 000	104 253
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge de(s) : - l'acquisition de matériel informatique et bureautique pour certains services de la Primature ; - l'acquisition des moyens de déplacement ; - l'équipement de la Direction des Finances et du Matériel ; - l'équipement du Centre d'Information Gouvernementale du Mali ; - Divers équipements pour la Résidence du Premier ministre ; - l'équipement des bureaux de la Délégation du Contrôle financier auprès de la Primature et ceux de la Cellule de Passation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public auprès de la Primature ; La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits. Les mesures nouvelles négatives proviennent de la suppression des investissements de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel érigée en Section.					
<b>5-234-39</b>	<b>Dépenses en Investissement (Parc Auto)</b>	500 000	500 000	- 500 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la non-reconduction de cette dotation en raison du caractère non récurrent des dépenses y afférentes.					

Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
-------------------	-------------------	----------------------	-------

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	642 000	627 000	- 32 000	595 000
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	----------	---------

L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des actions ci-après :  
 - le renforcement des capacités du Secrétariat Général du Gouvernement ;  
 - la construction et l'aménagement de la DAF de la Primature.  
 La mesure nouvelle négative découle de la fin du projet de modernisation du journal officiel.

<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	25 000	25 000	0	25 000
-----------------	--	--------	--------	---	--------

L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge du projet de renforcement des capacités du Secrétariat Général du Gouvernement.

<b>TOTAL PRIMATURE</b>		11 237 639	11 040 840	- 2 112 565	8 928 275
------------------------	--	------------	------------	-------------	-----------



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	94 911	66 816	0	66 816
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents de la DGE. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	30 000	30 000	0	30 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue des formateurs et des agents impliqués dans le système d'élaboration et de gestion du fichier électoral.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	65 000	65 000	0	65 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de consommables informatiques, fournitures de bureau, de matériels informatiques et mobiliers de bureau; - à l'achat de climatiseurs, de produits alimentaires, de quincaillerie et de journaux ; - à la maintenance du site web ; - aux frais d'entretien de matériels informatiques et climatiseurs ; - aux frais d'entretien et de réparation de groupes électrogènes.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	10 119	15 119	0	15 119
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, au gardiennage des locaux et à la réfection du réseau interne d'électricité. L'augmentation s'explique par un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire de la DGE.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	47 000	13 000	0	13 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité. La baisse est liée à la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	10 000	5 000	0	5 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau. La baisse est liée à la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	13 000	47 000	0	47 000
L'inscription est destinée au paiement des factures de téléphone et de fax. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	1 023	1 176	0	1 176
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des indemnités dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	28 650	28 497	0	28 497
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de carburants et lubrifiants ; - à l'achat de pièces détachées pour engins roulants et réparation de véhicules.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	908	908	0	908
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur (achat de billets et titres de voyages).					
<b>3-629-59</b>	<b>Autres dépenses (révision listes électorales)</b>	300 000	300 000	0	300 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la révision des listes électorales.					

**131****DELEGATION GENERALE AUX ELECTIONS****2017**

	<b>Dotations 2016</b>	<b>Services Votés</b>	<b>Mesures Nouvelles</b>	<b>TOTAL</b>
<b>TOTAL DELEGATION GENERALE AUX ELECTIONS</b>	600 611	572 516	0	572 516

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	357 600	321 840	0	321 840
-----------------	--	---------	---------	---	---------

L'inscription est destinée à la prise en charge :

- des frais de location des bâtiments baillés ;
- du coût d'acquisition de petits matériels et fournitures de bureau, des consommables informatiques et photocopieuses ;
- de l'achat de carburants et de lubrifiants ;
- de l'entretien de matériels et mobiliers de bureau ;
- des frais d'organisation des rencontres, foires, journées de réflexion et animation de groupes sectoriels ;
- des frais d'organisation des sessions du Conseil d'Administration ;
- de l'achat de produits d'entretien et d'alimentation ;
- des dépenses de perfectionnement du personnel ;
- de l'abonnement internet et la presse ;
- des frais de transport à l'extérieur ;
- des indemnités de déplacement ;
- des frais d'entretien des bâtiments ;
- des dépenses relatives à l'achat des imprimés et des frais d'impression (dépliants, agenda, calendrier) ;
- de l'acquisition de matériels, mobiliers de bureau et d'engins à deux roues ;
- du fonds de création Système Financier Décentralisé ;
- de l'appui aux initiatives de sécurité régionale et interrégionale dans le Nord Mali ;
- de l'appui à la réalisation d'adductions rurales et de retenues d'eau ;
- de l'appui à l'élaboration du Programme de Développement Social, Economique et Culturel (PDSEC) et plans d'appui des Collectivités Territoriales ;
- des frais postaux et des redevances téléphoniques, d'eau et d'électricité de l'Agence de Développement du Nord (ADN).

La baisse s'explique par la réduction de la dotation budgétaire du chapitre.

<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	237 336	255 498	0	255 498
-----------------	-------------------------	---------	---------	---	---------

L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'Agence de Développement du Nord (ADN). L'augmentation se justifie par le mouvement du personnel.

<b>4-632-19</b>	<b>Subvention (réinsert° Jeunes)</b>	263 934	263 934	0	263 934
-----------------	--------------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge du Programme de Reinsertion des Jeunes du Nord.

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	43 000	50 000	0	50 000
-----------------	-----------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'Appui à l'Agence pour le Développement du Nord. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.

<b>TOTAL</b>	<b>AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU NORD DU MALI</b>	901 870	891 272	0	891 272
--------------	--	---------	---------	---	---------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	236 766	221 403	0	221 403
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant de l'Institution ;</li> <li>- aux salaires sans indemnités des anciens Conseillers jusqu'à ce qu'ils soient redéployés.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par le mouvement du personnel.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	34 540	32 540	0	32 540
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation des Conseillers au logiciel de gestion des élections ;</li> <li>- la formation des comptables au logiciel de gestion PRED ainsi que la mise à niveau ;</li> <li>- la formation des Conseillers et du Personnel d'Appui en bureautique ainsi que la mise à niveau ;</li> <li>- la formation des agents de la Cour en technique d'archivage.</li> </ul> <p>La baisse découle d'un réaménagement des crédits opérés par le gestionnaire de l'Institution.</p>					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	6 334	6 334	0	6 334
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines, climatiseurs, ventilateurs, photocopieurs, ordinateurs, imprimantes et divers).</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	23 915	23 915	0	23 915
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures de bureau, consommables informatiques, d'imprimés, de produits alimentaires, de documentations diverses ;</li> <li>- aux frais d'abonnement en images ;</li> <li>- aux frais d'abonnement aux divers journaux de la place ;</li> <li>- aux diverses dépenses de fonctionnement.</li> </ul>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	5 000	5 000	0	5 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'approvisionnement de la bibliothèque de la Cour en documents, des livres et revues spécialisés appropriés ;</li> <li>- l'achat d'entêtes imprimés.</li> </ul>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	8 418	8 418	0	8 418
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures techniques de documents, des livres et revues spécialisés pour la Cour Constitutionnelle.</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	4 450	4 450	0	4 450
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'habillement du personnel subalterne (chauffeurs, plantons, et gardiens) ;</li> <li>- la confection et l'entretien des robes des Membres de la Cour Constitutionnelle.</li> </ul>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	18 700	0	18 700	18 700
<p>La mesure nouvelle positive est relative à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en charge des besoins en fonctionnement et équipement qui surgissent au cours de l'exercice, notamment la prise en charge des visites des délégations étrangères auprès de la Cour Constitutionnelle du Mali ;</li> <li>- la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels techniques, climatiseurs, ventilateurs, mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphone, fax, photocopieurs, ordinateurs, imprimantes et divers), de produits alimentaires, de consommables informatiques et d'antivirus, de vignettes et d'assurance.</li> </ul>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	84 949	84 949	0	84 949
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants pour les véhicules et les motos de service.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	4 024	4 024	0	4 024
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'entretien des matériels et équipements de bureau (photocopieurs, machines électriques et autres); - l'achat de pièces de rechange pour les matériels de bureau et divers.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	4 024	4 024	0	4 024
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux frais d'entretien des matériels du parc informatique, du réseau et du logiciel de gestion du budget ; - à l'achat de pièces de rechange ; - à l'achat d'antivirus pour les matériels informatiques.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	37 989	37 989	- 37 989	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux frais d'entretien et réparation des véhicules et engins à deux roues ; - à l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et les engins à deux roues. La mesure nouvelle négative s'explique par la suppression du code économique "3-622-20" (entretien véhicule -réparation) et rapatriement des dotations sur le code économique "3-628-20" (Frais de transport) nouvellement crée.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	82 361	82 361	0	82 361
L'inscription est destinée aux dépenses liées : - aux frais d'entretien et de nettoyage des cours et bâtiments, le curage des caniveaux, le gardiennage des locaux du Palais de la Cour Constitutionnelle ; - aux frais d'entretien des moquettes et tapis des salles d'audience, de délibération et de réunion de la Cour Constitutionnelle ; - à l'achat d'articles de quincaillerie (plomberie, sanitaires, électricité et divers).					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	12 500	12 563	0	12 563
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux frais d'entretien et de nettoyage des tapis et moquettes des salles d'audience, de délibération de la Cour Constitutionnelle ; - à l'achat d'articles de quincaillerie ; - aux frais d'entretien et suivi du réseau d'eau et d'électricité.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	8 142	8 549	0	8 549
La dotation est destinée à la prise en charge : - des activités dans le cadre d'une meilleure perception des actions de la structure (avis, annonces, couvertures médiatiques d'ateliers et de séminaires) ; - des frais de réabonnement de la Cour en images et aux divers journaux de la place.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	21 319	61 000	0	61 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par la prise de l'évolution du niveau de la consommation.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	10 000	10 000	0	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d' eau.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	47 208	52 000	0	52 000
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge du paiement des factures de téléphone (SOTELMA, MALITEL, ORANGE). L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	21 643	24 500	0	24 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - la connexion à l'internet ; - l'achat d'accessoires d'internet ; L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de la consommation.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 222	1 228	0	1 228
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat des timbres-poste et de coupon-réponse internationaux ; - l'expédition et la réception de courriers et de colis.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	7 868	44 048	0	44 048
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais et indemnités de missions à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	8 665	8 665	- 8 665	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais et indemnités de missions à l'extérieur. La mesure nouvelle négative s'explique par le redéploiement des dotations de ce chapitre sur d'autre code économique relevant de la même rubrique.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	0	0	37 989	37 989
La mesure nouvelle positive s'explique par la suppression du code économique "3-622-20" (entretien véhicule -réparation) et le rapatriement des dotations sur le code économique "3-628-20" (Frais de transport) nouvellement créé. Elle permet de prendre en charge les frais de transport au niveau de la Cour Constitutionnelle.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	16 975	35 000	0	35 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion et autres frais de transport dans le cadre des missions à l'extérieur. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.					
<b>3-629-04</b>	<b>Autres dépenses (conférence Cours)</b>	0	0	30 000	30 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge de l'organisation de la Conférence biennale du Réseau «des Cours et Conseils Constitutionnelle de l'Afrique Centrale et de l'Ouest» prévue du 28 au 30 novembre 2017 à Bamako.					

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES MINISTÈRES**

<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	43 457	15 457	0	15 457
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge de diverses dépenses non prévues sur les chapitres précédents ou que ces chapitres n'ont pas pu supporter. La baisse est liée aux réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-629-57</b>	<b>Autres dépenses (recueil)</b>	20 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'élaboration des recueils de la Cour Constitutionnelle.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	5 000	35 000	0	35 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la participation de la Cour Constitutionnelle du Mali aux Réunions Statutaires des organismes dont elle est membre. L'augmentation est liée au renforcement des dotations budgétaires.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	180 000	50 000	0	50 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achèvement de l'équipement du nouveau siège de la Cour Constitutionnelle ; - au renouvellement du système de climatisation ; - aux travaux divers. La baisse est relative au réajustement des crédits budgétaires.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	200 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée à la construction des bureaux du greffe et du service financier.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>COUR CONSTITUTIONNELLE</b>	1 155 469	1 093 417	40 035	1 133 452
--------------	-------------------------------	-----------	-----------	--------	-----------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	570 682	857 105	0	857 105
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires du salaire du personnel de la Cour Suprême. L'augmentation s'explique par la prise en compte des avancements et des recrutements.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	30 000	30 000	0	30 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation initiale de nouveaux conseillers et la formation continue des magistrats (formation en technique de rédaction des arrêts).					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	18 184	12 729	0	12 729
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de petits matériels de bureau et l'équipement (copieurs, climatiseurs, mobiliers, classeurs et ordinateurs). La baisse est liée à un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.					
<b>3-242-10</b>	<b>Matériel informatique</b>	10 680	7 476	0	7 476
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins en matériels informatiques. La baisse est liée à un réaménagement des crédits opérés par le gestionnaire.					
<b>3-244-10</b>	<b>Matériel technique, installation et outillage</b>	4 359	5 000	0	5 000
L'inscription est destinée à la prise en charge du renouvellement de petits matériels techniques y compris les climatiseurs et réfrigérateurs. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	25 415	25 415	0	25 415
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de fournitures de bureau, consommables informatiques et bureautiques.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	10 000	10 000	0	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de livres et de documents spécifiques pour la bibliothèque.					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	3 570	5 000	0	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de tenues pour les chauffeurs et plantons. L'augmentation est liée à un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	130 000	0	130 000	130 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de robes rouges et toges pour magistrats, ainsi que la gestion d'éventuels contentieux relatifs à l'élection des membres des organes délibérants des collectivités territoriales.					
<b>3-621-25</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Comité scientifique)</b>	6 494	6 494	0	6 494
La dotation est destinée à la prise en charge des activités du Comité Scientifique et du service de documentation et d'études.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	97 155	127 052	0	127 052
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants, d'huiles et de graisses pour le fonctionnement du parc auto et des groupes électrogènes de la Cour Suprême. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTRES

<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	3 039	4 000	0	4 000
	L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des matériels de bureau.				
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	4 313	5 000	0	5 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des matériels informatiques.				
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	39 310	35 380	0	35 380
	La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et la réparation des véhicules et engins à deux roues. La baisse est liée à un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.				
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	100 404	170 000	0	170 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des contrats de gardiennage, de nettoyage des bureaux ainsi que l'entretien de la climatisation, des bâtiments de la Cour et du logement d'astreinte du Président de la Cour Suprême. L'augmentation s'explique par un réaménagement des crédits opéré par le gestionnaire.				
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	37 000	38 476	0	38 476
	L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de la consommation.				
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	11 000	11 550	0	11 550
	La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau.				
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	11 000	10 450	0	10 450
	L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de consommation téléphonique (SOTELMA-MALITEL-ORANGE).				
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	4 669	5 370	0	5 370
	L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'internet.				
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 626	2 645	0	2 645
	La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de timbres et à l'expédition de colis et lettres.				
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	4 989	5 737	0	5 737
	La dotation est destinée à la prise en charge des frais des missions à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.				
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	10 838	13 000	0	13 000
	La dotation est destinée à la prise en charge des frais de missions et des voyages d'études. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.				
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	10 202	11 734	0	11 734
	La dotation est destinée à la prise en charge des différents frais de transport à l'intérieur du Mali. L'augmentation découle de la nécessité de couvrir toutes les juridictions lors des missions de supervision.				

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	37 097	37 097	0	37 097
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des billets d'avion et autres titres de transport.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	66 119	66 119	0	66 119
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réception officielle du Président de la Cour, du Procureur Général, des autres présidents de juridiction et de toutes autres dépenses diverses.</p>					
<b>3-629-19</b>	<b>Autres dépenses(assistance judiciaire)</b>	70 000	70 000	0	70 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'appui technique des conseillers au niveau des instances de juridictions inférieures pour l'amélioration de la qualité des décisions de justice ;</li> <li>- la rentrée judiciaire.</li> </ul>					
<b>4-641-64</b>	<b>Appui PAGAMGFP (SC/CS)</b>	100 000	150 000	0	150 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des activités de la section des comptes dans le cadre du PAGAM/GFP. L'augmentation s'explique par l'inscription des dotations conformément à la programmation faite dans le document du PAGAM.</p>					
<b>4-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	4 500	4 500	0	4 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des cotisations aux différentes associations, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Internationale des Hautes Juridictions Administratives (AIHJA) ;</li> <li>- Association des Instituts Supérieurs de Contrôle ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF) ;</li> <li>- Association des Hautes Juridictions Francophones de Cassation (AHJUCAF) ;</li> <li>- Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) ;</li> <li>- des arriérés à l'AISCCUF.</li> </ul>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	15 000	15 000	0	15 000
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au Service de la Documentation et d'Etudes qui a pour mission d'appuyer et de conseiller les magistrats des structures juridictionnelles de la Cour, l'équipement de la bibliothèque et d'assurer la documentation de la Cour Suprême ;</li> <li>- à l'acquisition des engins à deux roues pour les plantons et chauffeurs.</li> </ul>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	2 539 000	2 539 000	-	2 539 000
<p>La mesure nouvelle négative est relative à la fin des travaux de construction du siège de la Cour Suprême.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	234 000	700 000	0	700 000
<p>L'inscription est destinée aux travaux de construction du nouveau siège de la Section des Comptes de la Cour Suprême. L'augmentation s'explique par la prise en compte de la tranche annuelle prévue dans le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2017.</p>					

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	45 244	45 244	- 26 695	18 549
-----------------	-----------------------------------	--------	--------	----------	--------

La dotation est destinée à la prise en charge du Programme d'Assistance Technique de la Section des Comptes de la Cour Suprême.  
 La mesure nouvelle négative découle du changement du numéro RNP du présent projet dans le budget de la Cour Suprême.

<b>TOTAL COUR SUPREME</b>		4 256 889	5 026 573	- 2 435 695	2 590 878
---------------------------	--	-----------	-----------	-------------	-----------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	285 000	253 500	0	253 500
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge du Salaire, Accessoires de salaire du Personnel Contractuel, les Indemnités de fonction du Personnel Fonctionnaire et les Indemnités de logement, d'électricité-eau, et de téléphone octroyées par le Décret N°2016-0026/P-RM du 26 Janvier 2016 fixant les indemnités et avantages accordés aux membres de la Haute Cour de Justice, aux membres du Ministère Public et de la Commission d'instruction de la Haute Cour de Justice. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	10 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	5 000	5 250	0	5 250
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures de la SOMAGEP. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	20 000	41 000	0	41 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures relatives au téléphone fixe et la connexion Internet. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	1 140 000	712 000	0	712 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de mission (frais de transport et indemnités)</li> <li>- de l'acquisition de matériels, mobiliers et fournitures de bureau et informatiques;</li> <li>- de Habillement du personnel (sécurité-protocole et chauffeurs), de la confection et impression des badges, des imprimés et fournitures techniques ;</li> <li>- de l'acquisition, entretien et réparation de véhicules ;</li> <li>- de l'achat de carburant et lubrifiants, des cartes de recharge téléphoniques ;</li> <li>- de l'entretien de bâtiment (Nettoyage, Ascenseur, Climatiseurs, Réaménagement) ;</li> <li>- de l'Indemnité de session allouées par le Décret n°2016-0026/PR-M du 26 Janvier 2016 aux membres titulaires et suppléants de la Haute Cour de Justice, à la commission d'instruction, à un représentant du ministère public ;</li> <li>- des heures supplémentaires effectuées exceptionnellement par le personnel administratif pendant et en dehors des sessions ;</li> <li>- de la formation continue des Juges et du Personnel administratif par participation à des séminaires, des conférences, colloques, vidéoconférences et à des modules à l'extérieur ;</li> <li>- des honoraires et frais d'études administratives ;</li> <li>- des frais postaux.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>TOTAL HAUTE COUR DE JUSTICE</b>		<b>1 460 000</b>	<b>1 031 750</b>	<b>0</b>	<b>1 031 750</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	313 103	292 720	0	292 720
Le montant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Conseil Economique Social et Culturel. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.					
<b>2-613-23</b>	<b>Indemnité de session</b>	29 204	29 204	0	29 204
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de session des membres, des associés, du personnel et des personnes ressources du CESC.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	10 000	10 000	0	10 000
L'inscription est destinée à la prise en charge du renforcement des capacités des membres, du personnel et des personnes ressources du Conseil.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	86 000	60 200	0	60 200
Le montant est destiné à la prise en charge de toutes les dépenses de fonctionnement y compris les produits alimentaires. Il sert également à l'achat de consommables bureautiques et informatiques pour les services du CESC (Secrétariat General, Cabinet, DSAF, DER) et autres matériels divers au compte des services du CESC. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	64 000	0	44 800	44 800
Les mesures nouvelles positives permettent le renforcement des dépenses de fonctionnement des services. Il permet aussi de prendre en charges les dépenses d'alimentations, les achats des journaux pour les services du CESC ainsi que la restauration au cours des 2 sessions ordinaires et la session extraordinaire et aussi tous autres besoins nouveaux.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	14 836	23 352	0	23 352
La dotation permet de prendre en charge les réparations et les entretiens des véhicules du parc du CESC. Elle Permet aussi la prise en charge de l'achat de vignettes pour les véhicules et les motos. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	110 000	110 000	0	110 000
La dotation prend en compte toute les dépenses relatives au contrat de gardiennage des locaux du CESC et domicile du Président, au contrat de nettoyage et entretien des bâtiment du CESC, au contrat d'entretien des parterres et pots a fleurs du CESC, au contrat d'entretien et maintenance de la climatisation des bâtiments du CESC. Elle permet aussi de prendre en compte les achats de matériels sanitaires, de matériels d'électricités ainsi que toutes dépenses relatives à l'entretien du bâtiment.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	10 000	10 500	0	10 500
La dotation permet la mise en oeuvre du plan de communication du CESC, l'achat de matériels audiovisuels, la prise en charge des frais d'insertion dans les médias (journaux, radios et télévisions) ainsi que la prise en charge des frais de confections des revues et des dépliants. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	10 000	10 500	0	10 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures EDM et autres installations. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	7 000	7 350	0	7 350
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de SOMAGEP et autres installation. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	17 000	16 150	0	16 150
L'inscription permet de prendre en charge les factures de communication et autres installation. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.					

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	38 000	40 000	0		40 000
<p>La dotation permet de prendre en charge des factures internet, les contrats d'animation et d'hébergement du site web du CESC et les dépenses assimilées. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>						
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 073	1 078	0		1 078
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expéditions des courriers et des colis de l'Institution. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>						
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	53 810	92 530	0		92 530
<p>L'inscription permet de faire face aux charges relatives aux indemnités de mission à l'intérieur et à l'extérieur du Mali (missions statutaires, missions de sensibilisations, collègues et séminaires à travers les régions du Mali) aux relations publiques notamment avec les associations et ONG de la Société Civile, aux voyages d'échanges avec les pairs ainsi qu'au renforcement des frais de transport des membres lors des sessions. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>						
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	163 982	188 579	0		188 579
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant pour tous les services du CESC, de billets d'avions pour les missions à l'extérieur, de pièces de rechanges pour les véhicules. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>						
<b>3-629-57</b>	<b>Autres dépenses (recueil)</b>	94 100	94 100	0		94 100
<p>La dotation permet de prendre en charge la mission constitutionnelle de l'Institution. Elle prend en compte toutes les dépenses liées au recueil, notamment les voyages d'études, de concertation ,l'achat des billets d'avion pour les missions à l'extérieur et dans tous les continents, les missions à l'intérieur dans toutes les régions et tout les cercles ainsi que les frais de missions, les achats de fournitures, d'alimentations, de carburant dans le cadre du recueil, les locations de véhicules et toutes autres dépenses liés au recueil (production de l'album photo, de CD etc.).</p>						
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	32 500	32 500	0		32 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses de fonctionnement de l'Institution notamment les entretiens et les maintenances de matériels informatiques et les copieurs de l'ensemble des services du CESC.</p>						
<b>4-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	5 000	5 000	0		5 000
<p>La dotation est destinée au paiement des contributions du CESC du Mali au budget de fonctionnement d'autres organismes similaires notamment : - l'AICESIS (Association Internationale des Conseils Economiques Sociaux et Institutions Similaires), - l'UCESA (Union des Conseils Economiques Sociaux d'Afrique), - l'UCESIF (Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des Etats et Gouvernement Membres de la Francophonie).</p>						
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	40 000	40 000	0		40 000
<p>L'inscription est destinée à prendre en charge les grosses réparations du parc auto, des bâtiments, l'acquisition de matériels informatiques, techniques, logistiques, ainsi que la poursuite de l'équipement pour l'ensemble des services du CESC.</p>						

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	300 000	300 000	-		75 000	225 000
<p>L'inscription est destinée à l'acquisition de nouveaux véhicules pour le compte du Conseil. Les mesures nouvelles négatives s'expliquent par la suppression des dotations de l'année 2016 soit 300 millions de Francs CFA et l'inscription des dotations de l'année 2017 soit 225 millions de Francs CFA.</p>							

160	CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL & CULTUREL	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>TOTAL CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL &amp; CULTUREL</b>		1 399 608	1 363 763	- 30 200	1 333 563

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	657 938	746 728	0	746 728
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des indemnités des Conseillers Nationaux ;</li> <li>- des salaires des fonctionnaires ;</li> <li>- des salaires des contractuels de l'Institution.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mouvement du personnel ;</li> <li>- les avancements statutaires ;</li> <li>- la prise en compte de l'incidence financière des augmentations des traitements et salaires.</li> </ul>					
<b>2-613-23</b>	<b>Indemnité de session</b>	74 182	74 182	0	74 182
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des indemnités de deux sessions ordinaires ;</li> <li>- des indemnités d'une session commune ;</li> <li>- des indemnités du personnel administratif ;</li> <li>- des indemnités d'un comité restreint.</li> </ul>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	45 000	45 000	0	45 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation des Conseillers Nationaux et du personnel administratif ;</li> <li>- l'organisation des séminaires, ateliers, colloques, et voyages d'études.</li> </ul>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	64 804	45 363	0	45 363
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de mobiliers et matériels de bureau, imprimés et journaux, de produits alimentaires et habillements et de matériels et équipements techniques ;</li> <li>- l'entretien de matériels et mobiliers de bureau.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	70 408	0	49 286	49 286
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'acquisition de matériel et équipements techniques ;</li> <li>- à l'achat de dépliants (publication) ;</li> <li>- aux réceptions et célébrations des fêtes ;</li> <li>- au paiement des prestations des intervenants ;</li> <li>- à l'organisation des conférences de presse, causeries débats, émissions radio et télévision ;</li> <li>- à l'acquisition d'équipements pour les Conseillers nationaux et cadres de l'institution ;</li> <li>- à l'organisation des concertations régionales.</li> </ul>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	39 306	45 375	0	45 375
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le fonctionnement de l'administration et des concertations régionales.</p> <p>Cette augmentation s'explique par la prise en compte d'une mission essentielle de l'Institution</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	10 000	10 000	0	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien périodiques du matériel et mobilier de bureau (y compris l'achat de pièces de rechange), du réseau PRED et des dépenses assimilées.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	31 235	30 540	0	30 540
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et réparation de véhicules et d'engins à deux roues, de l'achat de pièces de rechange.</p> <p>La diminution s'explique par le réajustement des crédits.</p>					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTRES</b>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	70 000	70 000	0	70 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au contrat de gardiennage, d'entretien des bureaux, des jardins, des parterres ;</li> <li>- aux petites et grosses réparations des bâtiments (y comprises les dépenses relatives à la désinfection sanitaire, au froid, au curage des fosses septiques).</li> </ul>					
<b>3-623-10</b>	<b>Honoraires et frais d'étude administrative</b>	2 000	2 000	0	2 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des prestations des consultants.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	34 075	35 779	0	35 779
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de consommations en électricité.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	20 000	21 000	0	21 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOMAGEP (eau). L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de consommations en eau.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	60 775	60 775	0	60 775
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des factures SOTELMA - MALITEL et ORANGE MALI ;</li> <li>- des dépenses liées à l'achat des cartes MALITEL et ORANGE.</li> </ul>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	46 500	46 733	0	46 733
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'internet et accessoires informatiques pour le service, et du contrat d'abonnement et les frais d'installation.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 025	1 030	0	1 030
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des timbres-postes et d'expéditions de courriers et de colis, de vignettes et de police d'assurance.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	59 738	68 699	0	68 699
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de missions des Conseillers nationaux et du personnel à l'intérieur et à l'extérieur. La hausse résulte de la prise en charge des missions de restitutions de concertation régionale.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	60 244	69 281	0	69 281
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de transport des Conseillers nationaux, des élus et du personnel administratif ;</li> <li>- de l'entretien des véhicules et des motos ;</li> <li>- des frais d'achat de pièces détachées ;</li> <li>- des frais d'entretien et de réparation de véhicules et engins à deux roues.</li> </ul> <p>La hausse résulte de la prise en charge partielle des frais de transport et déplacement pour les restitutions et concertations.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	39 531	39 531	0	39 531
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de billets d'avion et titres de voyages ;</li> <li>- au paiement des taxes d'aéroport.</li> </ul>					

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	64 950	64 950	0	64 950
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de petit matériel de bureau, de tenues pour les chauffeurs et autres, de produits pour les réceptions ;</li> <li>- l'entretien et installation des matériels électriques ainsi que les locations de véhicule lors des visites de terrain ;</li> <li>- les petits travaux de réfection des bâtiments.</li> </ul>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	62 500	62 500	0	62 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des missions de restitution des sessions des Conseillers nationaux ;</li> <li>- des dépenses de fonctionnement et d'alimentation lors des sessions de l'institution, et ;</li> <li>- de toutes les autres activités de restitution.</li> </ul>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	60 000	30 000	0	30 000
<p>L'inscription est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'acquisition des matériels de transports roulants, mobiliers et autres équipements ;</li> <li>- à la construction et l'aménagement des locaux ;</li> <li>- aux installations techniques.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par le réajustement des crédits.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	400 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du coût du "Projet de construction et d'équipement du HCC".</p> <p>La diminution s'explique par la prise en compte de la tranche annuelle de 2017 du projet sur un coût total de 978 millions de Francs CFA pour la période allant de 2016 à 2019.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	1 974 211	1 769 466	49 286	1 818 752
--------------	---	-----------	-----------	--------	-----------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	12 870 908	13 526 253	124 347	13 650 608
<p>la dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- salaires et accessoires de salaires du personnel du département ;</li> <li>- salaires et accessoires de salaires du personnel diplomatique et consulaire ;</li> <li>- salaires du personnel local ;</li> <li>- salaires des postes de diplomates à pouvoir ;</li> <li>- avancements statutaires ;</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le mouvement du personnel ;</li> <li>- les avancements statutaires ;</li> <li>- la prise en compte de l'incidence financière de l'augmentation des traitements et salaires.</li> </ul> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par la prise en charge des dépenses de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la Direction de la Coopération Multilatérale ;</li> <li>- du Bureau de l'Information et de la Presse ;</li> <li>- de la Délégation de l'Intégration Africaine.</li> </ul>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	10 489	10 489	0	10 489
<p>La dotation ets destinée à la prise en charge des heures supplémentaires pour la préparation du budget d'Etat.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	669 138	445 582	26 707	472 289
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fourniture de bureau (papeterie, imprimés, bics, calculatrices, registres pour les courriers, etc.).</li> <li>- l'achat de mobiliers de bureau, matériels de bureau et de matériel techniques ;</li> <li>- l'entretien, l'alimentation et l'habillement pour chauffeurs ;</li> <li>- les dépenses au niveau des Ambassades et Consulats.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations...) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	15 748	13 995	0	13 995
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des primes d'habillement du personnel du protocole de la république et de la cellule de gestion du parc automobile de la Présidence de la République.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	846	787	0	787
<p>La dotation est destinée à la prise en chage des dépenses de fonctionnement de la Cellule Sida du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	81 226	0	120 234	120 234
<p>La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux du Département qui surgissent en cours d'année et n'ont prévues au moment de l'élaboration du budget d'Etat, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en charge des dépenses afférentes aux différentes réunions et à l'organisation des commissions mixtes ;</li> <li>- la couverture de certains événements, le fonctionnement de la Commissions Nationale d'organisation des conférences et visites ;</li> <li>- les dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du Dépatement central et les Ambassades et Consulats.</li> </ul>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	351 305	317 690	20 662	338 352
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et lubrifiants au niveau des services centraux et au niveau des Ambassades et Consulsats.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulsats, Missions, Délégations...) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon ainsi que les dépenses de fonctionnement du Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel.</p>				
<b>3-622-10 Entretien matériel de bureau</b>	136 954	67 490	5 067	72 557
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et réparation du matériel et mobilier de bureau, des photocopieurs, des machines électriques et mécaniques, l'achat d'encre pour imprimantes et photocopieurs.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulsats, Missions, Délégations...) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon ainsi que les dépenses de fonctionnement du Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel.</p>				
<b>3-622-11 Entretien du matériel technique</b>	15 430	9 300	0	9 300
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais d'entretien des télex et fax destinés à l'envoi et à la réception des messages ;</li> <li>- du contrat d'entretien du matériel informatique.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux du Département.</p>				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	23 317	20 964	- 2 364	18 600
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge du frais d'entretien du matériel informatique et accessoires ( Contrats de maintenance, achats de pièces de rechange et acquisition d'antivirus).</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulsats, Missions, Délégations) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles négatives s'expliquent par la différence des mesures nouvelles négatives et positives nées du redéploiement de crédits des Ambassades du Mali en Inde, Espagne et Goundjou et Douala vers les Ambassades du Mali à Doha, Abu-Dhabi, le Consulat du Mali à Lyon ainsi que le Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel qui sont des services nouvellement créés.</p>				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	163 734	147 198	12 966	160 164
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues au niveau central et au niveau du département central, au niveau des Ambassades et Consulats ;</li> <li>- des frais d'entretien du parc automobile "Accueille des Personnalités Etrangères".</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon ainsi que les dépenses de fonctionnement du Comité National de Coordination des Actions du G5 Sahel.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	746 033	684 635	16 650	701 285
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais d'entretien des bâtiments du département central et des Missions Diplomatiques et Consulaires ;</li> <li>- des contrats de surveillance et de nettoyage de bâtiments des services centraux ;</li> <li>- du contrat de maintenance des ascenseurs, du groupe électrogène.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	950 537	936 343	36 991	973 334
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des factures d'électricité du département central ;</li> <li>- des factures d'électricité, de gaz de chauffage et de mazout au niveau des Ambassades et Consulats.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués aux différents services centraux et services extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations...) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	53 379	60 379	0	60 379
<p>L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	1 164 520	1 104 510	41 213	1 145 723
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des factures téléphoniques au niveau central (Maroc télécom-SOTELMA, Malitel, Orange, achat de cartes téléphoniques) ;</li> <li>- des factures téléphoniques au niveau des Ambassades et Consulats.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulats, Missions, Délégations) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-626-20 Frais postaux</b>	276 761	252 761	13 000	265 761
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'envoi de courriers au niveau des Ambassades et du Consulat.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulat, Missions, Délégations...) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.</p>				
<b>3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés</b>	6 777 895	5 928 605	135 544	6 064 149
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des contrats de location des batiments administratifs abritant les Ambassades et Consulat.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulat, Missions, Délégations...) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.</p>				
<b>3-628-10 Indemnité de déplacement</b>	162 953	212 925	11 888	224 813
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des frais de mission et des frais d'hébergement des agents lors des missions.</p> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Bureaux, Consulat, Délégations, Missions) du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'implantation des Ambassades du Mali à Doha et Abu-Dhabi et du Consulat du Mali à Lyon.</p>				
<b>3-628-15 Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	279 660	270 000	0	270 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de mission et des frais d'hébergement à l'extérieur du Mali.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs (Ambassades, Consulat, Missions, Délégations...) du Département.</p>				
<b>3-628-20 Frais de transport</b>	255 861	262 438	0	262 438
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de transport des agents du protocole de la République lors des déplacements à l'intérieur du Mali ( location de véhicule, entretien, achat de carburants, etc.) ;</li> <li>- des frais de transport du personnel ;</li> <li>- des dépenses liées à l'achat de billets d'avion pour les congés administratifs du personnel.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations de la Direction des Finances et du Matériel.</p>				
<b>3-628-22 Indemnité de mission</b>	324	308	0	308
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indmnités de missions de l'Inspection des Services Diplomatiques.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à l'inspection des services diplomatiques.</p>				
<b>3-628-25 Frais de transport à l'extérieur</b>	309 157	356 541	0	356 541
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dépenses liées à l'achat du billet d'avion pour les déplacements des agents du Département et des missions diplomatiques ;</li> <li>- des excédents de bagages, de frets aériens et des frais de conteneurs.</li> </ul> <p>L'augmentation est due au renforcement des crédits de la Direction des Finances et du Matériel.</p>				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>3-628-26</b>	<b>Frais de valise diplomatique</b>	89 377	75 342	0	75 342
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'envoi de valises diplomatiques. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués au Cabinet du Département.					
<b>3-628-29</b>	<b>Transport des rétraiés</b>	194 436	184 714	0	184 714
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au rapatriement du personnel diplomatiques retraités et leur remplacement numérique. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués au Cabinet du Département.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	496 458	1 605 051	0	1 605 051
La provision est destinée à la prise en charge : - des assurances vehicules, autres formes d'assurances des Missions ( non compris les assurances maladies) et diverses autres dépenses pour le fonctionnement des services ; - du fonctionnement de l'Antenne de l'Ambassade du Mali à Lagos ; - du fonctionnement de la représentation de la Maison du Hadj en Arabie Saoudite ; - de la participation malienne à la session annuelle de l'ONU ; - de l'assistance aux maliens en détresse, les dépenses de fonctionnement de l'Intégration Africaine, les contrats de connexion internet. - les dépenses d'installation et d'entretien des lignes téléphoniques. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits alloués à certains services centraux et extérieurs du Département.					
<b>3-629-22</b>	<b>Autres dépenses (soins médicaux)</b>	876 976	869 509	0	869 509
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'assurances maladie et de soins médicaux du personnel diplomatique et consulaire. La diminution est due réajustement des crédits des crédits budgétaires.					
<b>3-629-77</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	53 609	47 066	0	47 066
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'achat de produits alimentaires (café,thé,sucre,lait, etc.) ; - à l'achat de matériel d'entretien et de nettoyage de bureau (insecticides,grésil,déodorants) ; - aux frais de souveraineté du Ministre,de son buffet et aux appuis aux associations ; - à l'achat de divers matériels et fournitures de bureau et de toutes autres depenses relatives à l'achats de biens et services. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués au Cabinet du Département.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	2 649 347	2 420 177	337 651	2 757 828
L'inscription est destinée à la prise en charge des allocations des conjoint(e)s des diplomates, des heures supplémentaires, des gratifications, les dépenses de sécurité sociale des recrutés locaux au niveau des Ambassades et Consuls, et d'autres besoins spécifiques du Département. le renforcement du fonctionnement des services. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à certains services extérieurs et de la Direction des Finances et du Matériel du Département. Les mesures nouvelles se justifient par de nouvelles créations au niveau de certains services extérieurs (Ambassades, Consuls, Missions, Délégations).					
<b>4-643-23</b>	<b>Participation au fonctionnement (MAEP)</b>	99 600	297 957	0	297 957
la dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la participation du Mali au fonctionnement du MAEP. L'augmentation est due au renforcement des crédits de la Direction des Finances et du Matériel.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

4-645-21	<b>Contribut° au fonct. organisations internationales</b>	0	0	4 000 000	4 000 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des Contributions des organisations Internationales. Les mesures nouvelles s'expliquent par la création de ce code économique au niveau de la section du Département.					
5-211-20	<b>Etudes et recherches</b>	913 000	80 000	1 211 000	1 291 000
La dotation est destinée : - à la prise en charge de l'étude pour l'élaboration d'un plan de formation au compte de la direction des Ressources Humaines du secteur des Affaires Etrangères et de Maliens de l'extérieur et aux frais de formations des cadres du département ; - au paiement des frais de scolarisation des enfants des diplomates ; - au paiement des frais d'études et de recherches du Centre d'Etudes Stratégique. La baisse des services votés s'expliquent par le caractère non récurrent des crédits destinés aux études. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par de nouvelles inscriptions relatives aux études et recherches.					
5-234-43	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	75 000	70 500	0	70 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan d'action du MAEP. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits alloués à la Direction des Finances et du Matériel du Département.					

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

5-231-10	<b>Travaux et constructions</b>	695 000	1 000 000	200 000	1 200 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux ci-après : - Construction de complexe diplomatique à Ouaga 2000 ; - Construction de chancellerie et logement pour les diplomates à Addis Abeba ; - Construction du siège de la Direction des Finances et du Matériel et de la Direction des Ressources Humaines. La baisse des services votés s'explique par la prise en compte de la tranche annuelle des anciens projets. Les mesures nouvelles sont relatives à l'inscription du " PROJET CONSTRUCT/EQUIPEMENT DRH/DFM/CPS".					
5-234-10	<b>Dépenses en Investissement</b>	850 000	850 000	- 350 000	500 000
L'inscription est destinée à la prise en charge du programme d'acquisition, de construction et de réhabilitation des résidences et logements pour les diplomates. Les mesures nouvelles négatives sont liées à la non-reconduction des crédits du PROGRAMME EQUIPEMENT PERSONNEL DIPLOMATIQUE.					
5-629-11	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	50 000	100 000	0	100 000
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'appui à la CPS du secteur coopération et intégration. L'augmentation est due au renforcement des crédits relatifs à l'appui.					
<b>TOTAL MINISTERE AFF. ETRANGERES, COOPERAT. INTERNAT. INTEGRA</b>		<b>32 358 978</b>	<b>32 229 509</b>	<b>5 961 556</b>	<b>38 191 065</b>



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	234 482	234 482	- 234 482	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	25 025	25 025	- 25 025	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	2 080	2 080	- 2 080	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	677	677	- 677	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	8 580	8 580	- 8 580	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	7 021	7 021	- 7 021	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	2 208	2 208	- 2 208	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	385	385	- 385	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	9 750	9 750	- 9 750	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	12 742	12 742	- 12 742	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	11 806	11 806	- 11 806	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	5 500	5 500	- 5 500	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	5 000	5 000	- 5 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	45 265	45 265	- 45 265	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	720	720	- 720	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	5 000	5 000	- 5 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	30 107	30 107	- 30 107	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	37 661	37 661	- 37 661	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	67 537	67 537	- 67 537	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	16 434	16 434	- 16 434	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	19 020	19 020	- 19 020	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	42 986	42 986	- 42 986	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la fusion de ce Département avec celui en charge des Affaires étrangères à la faveur du remaniement ministériel intervenu le 15 janvier 2016.					
<b>TOTAL MINISTERE COOPERATION INTERNATIONALE &amp; INTEGRATION AF</b>		<b>589 986</b>	<b>589 986</b>	<b>- 589 986</b>	<b>0</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	217 428	234 221	0	234 221
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- solde et accessoires de solde ;</li> <li>- primes et indemnités ;</li> <li>- allocations familiales etc.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	38 441	39 326	0	39 326
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- matériels et fournitures de bureau ;</li> <li>- consommables informatiques ;</li> <li>- produits alimentaires et divers.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement des dotation budgétaires au niveau de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME).</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	4 150	4 150	0	4 150
<p>La ligne budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la confection des documents de la Comptabilité Matières, des carnets de bon de commande et de bon de travail et autres supports de gestion, des papiers en-tête en couleur pour les correspondances ;</li> <li>- l'achat de couvertures cartonnées plastiques pour les reliures.</li> </ul>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 042	729	0	729
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement de la Cellule Sectorielle de Lutte contre le SIDA.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	23 103	0	73 755	73 755
<p>La dotation est relative à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de nouveaux matériels informatiques et bureautiques et de mobiliers pour l'équipements des structures du Département.</p> <p>Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'équipement et l'entretien des nouveaux bureaux d'accueil et d'orientation de la Direction Générale des Maliens de l'Extérieur.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	13 291	11 962	0	11 962
<p>La ligne budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le bon fonctionnement du Département.</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits.</p>					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	2 033	2 033	0	2 033
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation de matériels de bureau et divers.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	16 600	16 600	0	16 600
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à l'achat des pièces de recharge du parc informatique du Département.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-20</b> <b>Entretien véhicule - réparation</b>	23 928	21 536	0	21 536
L'inscription est destinée à : - l'entretien et la réparation des véhicules du parc automobile du département ; - l'achat de pièces de rechange. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits.				
<b>3-622-31</b> <b>Entretien courant des bâtiments</b>	40 000	40 200	0	40 200
L'inscription est destinée à la prise en charge des travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, de contrat de gardiennage et de surveillance des bâtiments des structures rattachées au Département. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
<b>3-625-10</b> <b>Electricité et eau</b>	11 000	11 550	0	11 550
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
<b>3-625-11</b> <b>Eau</b>	10 000	10 500	0	10 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'Eau. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
<b>3-626-10</b> <b>Rédévances téléphoniques</b>	90 530	86 004	0	86 004
La dotation est destinée à la prise en charge des rédévances téléphoniques. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.				
<b>3-626-12</b> <b>Frais d'internet</b>	1 440	1 447	0	1 447
La dotation est destinée à la prise en charge des consommations internet. L'augmentation s'explique par l'agrandissement de la capacité de connections de la DGME et du Centre d'Information et de Gestion des Migrants (CIGEM).				
<b>3-626-20</b> <b>Frais postaux</b>	10 000	10 050	0	10 050
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux : - frais pour l'expédition des plis et colis ; - contrats de distribution du courrier. L'augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses d'expédition vers la Diaspora du " Guide des Maliens de l'Extérieur" et de la PONAM.				
<b>3-628-10</b> <b>Indemnité de déplacement</b>	46 319	93 267	0	93 267
La dotation est destinée à la prise en charge : - des dépenses relatives aux paiements des indemnités de déplacements pour les missions à l'intérieur et à l'extérieur du Mali ; - des missions de supervisions pour la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Migration du Mali (PONAM); - du suivi des activités . L'augmentation s'explique par l'application du Décret N° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 majorant les frais d'indemnité de déplacement.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-20 Frais de transport</b>	75 320	86 618	0	86 618
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux transports pour les missions à l'intérieur du Mali ; - à l'entretien et réparation des motos et des véhicules du département ; - à l'achat de carburants et de lubrifiants. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel des activités du Département.				
<b>3-628-25 Frais de transport à l'extérieur</b>	104 671	104 671	0	104 671
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avions et de titres de transports pour les missions à l'extérieur.				
<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	38 036	50 429	0	50 429
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - la communication au sein du Département ; - l'appui au fonctionnement des services du Département (achat de matériel de bureau, fournitures de bureau, produits alimentaires, consommables informatiques, carburants, formation, cartes de vœux, cartes de visites entretien - réparation des véhicules et divers.). L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.				
<b>4-631-38 Subvention Haut Conseil Maliens de l'Extérieur</b>	58 100	58 100	0	58 100
La dotation est destinée au fonctionnement du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur.				
<b>4-643-10 Participation au fonctionnement</b>	37 350	37 350	0	37 350
La dotation est destinée au fonctionnement du Comité Nationale du NEPAD.				
<b>4-643-16 Participation au fonctionnement (CIGEM)</b>	53 950	53 950	0	53 950
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au fonctionnement (salaires et accessoires) du Centre d'Information et de Gestion des Migrants (CIGEM) ; - à l'achat des petits matériels de bureau et consommables informatiques ; - aux indemnités de voyage (perdiems) ; - à l'achat de carburant ; - à l'appui au département.				
<b>5-234-10 Dépenses en Investissement</b>	85 000	420 000	0	420 000
La dotation est destinée aux dépenses d'investissement (achat de matériels roulants, de matériels et mobiliers de bureau, de matériels informatiques). L'augmentation est due à l'équipement des nouveaux bureaux d'accueil de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur.				

185 MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	450 000	450 000	- 300 000	150 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du projet "APPUI INSERTION REINSERTION MIGRANTS MALIENS". La mesure nouvelle négative découle de la non-reconduction des crédits du projet "CONSTRUCTION MAISON DES MALIENS EXTERIEUR".</p>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	178 000	170 000	0	170 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au Programme TOKTEN. La baisse s'explique par le réajustement des crédits.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	0	0	750 000	750 000
<p>Les mesures nouvelles sont destinées à la prise en charge du fonctionnement du projet "APPUI INSERTION REINSERTION MIGRANTS MALIENS"</p>					
<b>TOTAL MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR</b>		<b>1 629 732</b>	<b>2 014 693</b>	<b>523 755</b>	<b>2 538 448</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 250 000	1 900 000	0	1 900 000
<p>"La dotation est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel existant au titre de l'année 2017. Elle permettra également de constituer une provision pour soutenir les recrutements envisagés par le BVG courant 2017, les avancements statutaires et tous autres contrats engageant le BVG en terme de contrat de stage ou d'emploi temporaire." La diminution des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	90 000	188 910	0	188 910
<p>La dotation permet au BVG d'exécuter son plan de formation de l'année 2017, et des formations circonstanciées du Vérificateur Général. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	0	0	350 000	350 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel des nouvelles recrues pour le compte du Bureau du Vérificateur Général. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	91 300	88 910	0	88 910
<p>"L'inscription permet de prendre en charge : - la livraison de fournitures de bureau (lot 1) et de consommables informatiques (lot 2) ; - l'entretien périodique des installations techniques." La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits.</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	0	0	6 000	6 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge de l'habillement des Chauffeurs, des Techniciens de surface, de l'achat d'imperméables et de l'équipement du chargé de Protocole. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.</p>					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	0	0	12 000	12 000
<p>L'inscription est relative à la prise en charge des réceptions, de la restauration à l'occasion de certaines activités du BVG (ateliers, commissions de recrutements etc.) et de l'achat de produits alimentaires courants. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	0	0	50 000	50 000
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	0	0	25 000	25 000
<p>L'inscription est relative à l'entretien périodique et à la réparation du matériel informatique du BVG. (Imprimantes, copieurs, scanners, fax). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	0	0	20 000	20 000
<p>L'inscription est relative à l'entretien périodique et à la réparation des véhicules. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du code économique.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	50 000	50 000	0	50 000
L'enveloppe est destinée au renouvellement du marché relatif à l'entretien, la désinsectisation et la dératisation des locaux et espaces verts du siège du BVG, les frais d'entretien périodique de la plomberie et la bêche à eau. Elle prendra en charge également les dépenses susceptibles d'être classées dans le cadre de l'entretien des bâtiments.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	0	0	20 000	20 000
L'inscription est relative à la prise en charge liées à l'exécution du programme de communication. La mesure nouvelle positive est s'explique par la création du code économique.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	80 000	84 000	0	84 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau du BVG. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	10 000	10 500	0	10 500
L'enveloppe allouée prendra en charge les factures d'eau du BVG. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la budgétaire.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	54 826	52 085	0	52 085
La dotation doit permettre au BVG d'assurer le paiement régulier des redevances téléphoniques et le paiement d'autres charges de communication. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	18 400	18 400
L'inscription est relative à la prise en charge des frais de connexion d'internet suivant le contrat conclu avec Orange Mali. La mesure nouvelle positive est s'explique par la création du code économique.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 000	1 005	0	1 005
Ce montant servira à payer les frais postaux et les frais d'envois des courriers. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	85 934	118 824	0	118 824
La dotation est destinée à la prise en charge des missions du BVG à l'intérieur et à l'extérieur du Mali en termes d'hébergements, d'indemnités de mission et de toutes autres charges pouvant concourir à la bonne réalisation de la mission. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	119 043	66 899	0	66 899
"L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les missions, de carburant et lubrifiants des missions, la dotation du Personnel, le fonctionnement des groupes électrogènes et du parc automobile ainsi que les coûts d'achat des billets d'avion." La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	260 000	186 090	0	186 090
<p>La dotation sert à assurer les fournitures et prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les honoraires des consultants ou prestataires ;</li> <li>- les frais de formation exceptionnels ;</li> <li>- les indemnités du Personnel de sécurité et du Chef du Protocole ;</li> <li>- les indemnités de l'Infirmier et de son suppléant ;</li> <li>- l'impression des rapports annuel et individuel et la lettre du Vérification ;</li> <li>- la confection des supports promotionnels ;</li> <li>- les autres dépenses imprévues et accidentelles pouvant contribué au bon fonctionnement du BVG ;</li> </ul> <p>et à ses participations aux cérémonies, colloques, séminaires etc. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>4-641-33</b>	<b>Appui PAGAMGFP (VG)</b>	20 000	20 000	0	20 000
<p>L'inscription permet au Vérificateur Général de mener à bien les activités prévues dans le cadre du Plan d'Action Gouvernemental pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	200 000	200 000
<p>L'inscription est relative à la prise en charge des dépenses liées aux installations techniques, à l'achat de matériels de transports, de matériels et logiciels informatiques, de matériels de bureau (bureautique et informatique) et à l'acquisition d'ordinateurs de bureau. La mesure nouvelle positive est s'explique par la création du code économique.</p>					
<b>TOTAL BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL</b>		<b>3 112 103</b>	<b>2 767 223</b>	<b>701 400</b>	<b>3 468 623</b>

192 MEDiateur de la République		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	186 702	206 435	0	206 435
La dotation prend en compte les salaires du personnel fonctionnaire et conventionnaire du Médiateur de la République, les diverses primes et indemnités. L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	128 696	0	158 696	158 696
L'inscription supporte les salaires et accessoires de salaire (primes et indemnités) du personnel recruté sur contrat par le Médiateur de la République. Les mesures nouvelles positives se justifient par l'arrivée de nouveaux agents prévues par le plan triennal des effectifs du Médiateur de la République et les Correspondants dans les Cercles.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	44 650	50 140	0	50 140
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité du Bureau du Médiateur de la République. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	10 200	10 710	0	10 710
La Dotation prend en compte les dépenses de consommation en eau. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	29 750	35 000	0	35 000
Le chapitre prend en compte, en plus des dépenses liées au téléphone, tous les autres moyens de communication moderne. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	433 670	433 670	0	433 670
La dotation supporte toutes les autres dépenses du Médiateur de la République non inscrites dans des chapitres individuels.					
<b>4-631-61</b>	<b>Subvention aux org. pub (EID)</b>	0	0	80 000	80 000
Les mesures nouvelles positives représentent le coût annuel de l'organisation de l'Espace d'Interpellation Démocratique.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	25 000	30 000	0	30 000
L'inscription prend en charge essentiellement l'acquisition d'un nouveau véhicule au profit du Médiateur de la République. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>TOTAL MEDiateur de la République</b>		<b>858 668</b>	<b>765 955</b>	<b>238 696</b>	<b>1 004 651</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	13 267	12 221	0	12 221
La dotation est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel existant au titre de l'année 2017. La diminution des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel.					
<b>2-613-23</b>	<b>Indemnité de session</b>	12 603	16 140	0	16 140
L'inscription prend en charge des indemnités de sessions dues aux membres et au personnel administratif. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	12 738	10 000	0	10 000
La dotation prend en charge les dépenses relatives à la formation des membres et agents du service, aux voyages d'étude et à l'organisation des ateliers et séminaires. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits du Comité.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	19 469	13 628	0	13 628
La dotation est destinée à la prise en charge : - des dépenses de fonctionnement du service ; - des dépenses liées à l'achat de fournitures, de consommables et petits matériels de bureau ; - de l'achat d'accessoires pour matériels informatiques et bureautiques ; - de l'entretien et réparation de matériels et mobiliers de bureau ; - de dépenses diverses. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	1 000	0	700	700
Les mesures nouvelles positives servent à l'achat de nouveaux matériels et fournitures pour le service.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	13 023	11 721	0	11 721
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	2 000	2 000	0	2 000
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation du matériel informatique.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	13 179	11 861	0	11 861
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses d'entretien des véhicules et des engins à deux roues et l'achat de carburant. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	15 000	15 000	0	15 000
L'inscription permet de réaliser les contrats de gardiennage et de nettoyage des locaux du CNEAME et d'effectuer les achats de divers matériels pour l'entretien du bâtiment.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	3 612	4 630	0	4 630
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien courant du bâtiment et le contrat gardiennage et nettoyage. L'augmentation des services votés s'expliquent par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	10 000	10 500	0	10 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de redevances d'électricité. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	4 000	4 200	0	4 200
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses de redevances d'eau des services . L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	8 000	7 600	0	7 600
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphoniques. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires du Comité.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	4 667	4 690	0	4 690
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des factures d'abonnement à l'internet et des factures de redevances téléphoniques liées à l'internet. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	4 685	5 388	0	5 388
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux missions et aux déplacements du personnel du CNEAME. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	7 726	8 885	0	8 885
Les crédits inscrits sont destinés à la prise en charge des dépenses : - d'achat de carburant et de lubrifiant ; - d'entretien et de réparation des véhicules (y compris les pièces de rechange) et engins à deux roues. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	3 278	3 278	0	3 278
L'inscription est destinée à la prise en charge des achats de billets d'avion.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	4 579	6 317	0	6 317
La dotation prend en compte les dépenses diverses et le contrat gardiennage et nettoyage. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.					
<b>TOTAL COMITE NAT. DE L'EGAL ACCES AUX MEDIA D'ETAT</b>		<b>152 826</b>	<b>148 059</b>	<b>700</b>	<b>148 759</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	72 660 956	86 135 208	0	86 135 208
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du salaire du personnel du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;</li> <li>- de l'Indemnité compensatrice de logement (I.C.L) ;</li> <li>- de l'incidence financière de l'avancement 2017 (Janvier, Avril, Octobre) ;</li> <li>- du reclassement à l'Echelle de Solde III et IV ;</li> <li>- de l'avancement des 5 100 recrues A/C du 01/06/2016 ;</li> <li>- de l'incidence financière liée au recrutement de 200 éléments à l'ESO A/C du 01/10/2016 ;</li> <li>- des heures supplémentaires du Personnel Civil ;</li> <li>- de l'incidence financière liée au recrutement de 50 éléments à l'EMIA A/C du 01/10/2016 ;</li> <li>- de l'incidence financière liée au recrutement de 80 élèves au PMK A/C du 01/10/2016 ;</li> <li>- de l'incidence financière liée à l'avancement statutaire du personnel civil;</li> <li>- de l'indemnité de départ à la retraite.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la prise en charge des incidences financières liées aux charges ci-dessus.</p>					
<b>2-615-20</b>	<b>Frais d'hospitalisation</b>	275 284	311 465	0	311 465
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'évacuations sanitaires des militaires en activité et à la retraite.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	1 708 744	1 874 492	40 000	1 914 492
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des besoins de formation et d'inscription dans le cadre des spécialisations des médecins (DCSSA et AT).</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'Unité Fonctionnelle de la Direction Centrale des Services sociaux des Armées et de l'Armée de Terre.</p>					
<b>2-619-09</b>	<b>Autres dépenses de personnel</b>	770 000	770 000	0	770 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du paiement des heures supplémentaires des agents du Département dans les structures administratives ;</li> <li>- des dépenses ci-après des assistants militaires: salaire, frais d'hébergement, alimentation, et tous autres frais engagés pour l'accomplissement de leurs missions (carburant, déplacement et transport, ameublement, équipement etc.);</li> <li>- de certaines dépenses du Ministère par nécessité de service qui sont imputées dans le cadre de missions spécifiques sur instruction ou autorisation du MDAC suivant: les NDS, décisions, contrats et ordre de mission.</li> </ul>					
<b>3-242-10</b>	<b>Matériel informatique</b>	215 250	215 250	0	215 250
<p>L'inscription est destinée à l'achat d'ordinateurs, d'onduleurs, d'imprimantes, de clé USB et autres.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	3 384 754	3 638 450	0	3 638 450
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de petits matériels de bureau (calculatrices, règles, agrafeuses, classeurs, chrono, registres) et de consommables de premier usage (papeterie, imprimés, bics, gommes, trombones, crayons etc.).</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

3-621-15	Fournitures techniques	3 844 778	4 034 778	160 000	4 194 778
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels et produits pharmaceutiques pour la Direction Centrale du Service de Santé des Armées ;</li> <li>- l'achat de matériels de télécommunication et accessoires pour la Direction de la Transmission et des Télécommunications des Armées ;</li> <li>- l'achat de matières premières pour le fonctionnement (bois, fer, aluminium) des Ateliers Militaires Centraux de Markala ;</li> <li>- l'achat de cameras, téléviseurs, magnétoscopes, cassettes pour la Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées ;</li> <li>- l'achat de tenues de travail, Robe, Ordinateur, tableau de conférence grand, moyen et petit format pour la Justice Militaire et BAPHO ;</li> <li>- l'achat de tableaux de conférence grand format, moyen format ou petit format pour la Direction des Ecoles Militaires ;</li> <li>- l'achat de matériels spécifiques propres aux Génie Militaire et non fourni par la DMHTA ;</li> <li>- l'achat de râteliers d'armes, cameras, téléviseurs, magnétoscopes, cassettes, tableaux sur chevalier, appareils HP photostat numérique 935 pour le Musée des Armées.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création de ce chapitre au niveau de l'Unité Fonctionnelle du Bataillon de la Musique des Armées.</p>					
3-621-16	Habillement	223 845	223 845	0	223 845
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'habillement des nouvelles recrues.					
3-621-17	Alimentation	11 220 955	12 150 510	30 000	12 180 510
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'alimentation des troupes dans les garnisons militaires, et celles des Unités Méharistes et des chevaux, postes de sécurité, patrouilles et diverses manoeuvres et opérations militaires.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'UF de la Direction du Commissariat des Armées.</p>					
3-621-19	Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)	12 527	12 527	0	12 527
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la cellule SIDA, notamment les activités de sensibilisation.					
3-621-20	Besoins nouveaux des Services	265 904	0	897 623	897 623
<p>La mesure nouvelle positive est relative à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en charge des frais des attachés militaires et leurs staffs dans les Ambassades du Mali dans les pays suivants: Egypte, Ethiopie, France, Russie, Chine, Nigeria, Sénégal, USA, Mauritanie, Allemagne, Maroc ;</li> <li>- la prise en compte de certaines charges liées au recrutement de 3 000 éléments tous corps confondus.</li> </ul>					
3-621-21	Alimentation des animaux	69 259	75 977	0	75 977
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des animaux au niveau de l'Armée.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	103 525	103 525	0	103 525
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels (livres, tables, bancs, autres matériels et fournitures scolaires) pour les différentes écoles, à savoir Ecole Militaire Inter Armes (EMIA), Prytanée militaire, EDM, CIK, ESO, EEM.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	3 743 164	3 991 458	20 000	4 011 458
L'inscription est destinée à la prise en charge des marchés relatifs à la fourniture de carburants et ingrédients aux État-Major et Services de commandement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'UF de l'Armée de l'Air.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	123 600	123 600	0	123 600
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et réparation des matériels informatiques et à l'achat des consommables informatiques.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	11 223 486	12 293 284	8 000	12 301 284
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de pièces détachées des véhicules ; - l'entretien du parc auto de tous les états-majors et Services. L'augmentation du montant des services votés s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako, de la Direction de l'information et des relations publiques des armées, et de la Direction de la justice militaire.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	201 383	201 383	0	201 383
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de pièces détachées des véhicules ; - l'entretien du parc auto de tous les états-majors et Services.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	987 091	1 097 285	35 000	1 132 285
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments des services du Département. L'augmentation du montant des services votés s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire. La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako.					
<b>3-623-10</b>	<b>Honoraires et frais d'étude administrative</b>	142 353	182 703	0	182 703
L'inscription est destinée au paiement des honoraires des avocats experts mandatés par le Département. L'augmentation s'explique par la prise en compte des allocations dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	20 500	30 500	0	30 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'information et à la sensibilisation des populations sur le risque pouvant naître des actes de sécurisation des forces armées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	2 729 843	7 346 098	0	7 346 098
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	1 025 000	2 649 903	0	2 649 903
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	962 677	1 857 804	0	1 857 804
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures Malitel-SOTELMA pour les États-majors et services. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					
<b>3-627-20</b>	<b>Frais de location logements baillés</b>	127 861	127 861	0	127 861
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux contrats de bail pour le logement des assistants militaires dans le cadre de la coopération militaire ; - aux contrats de bail des logements des brigades et légions de la gendarmerie.					
<b>3-627-40</b>	<b>Hébergement</b>	59 223	59 223	0	59 223
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement des assistants techniques dans le cadre de la coopération militaire.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	600 435	798 435	0	798 435
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux avances à justifier des missions à l'intérieur et à l'extérieur (indemnités et hébergement) et des stages ; - à la participation aux réunions statutaires : Réunion de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants en France et réunion du comité International des Sports Militaires en Allemagne. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	840 822	840 822	0	840 822
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'Intérieur des militaires et leur famille ainsi que les bagages.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	2 563	2 563	5 000	7 563
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux avances à justifier des missions à l'intérieur. La mesure nouvelle positive découle de la création du présent chapitre au niveau de l'UF de la Direction du Commissariat des Armées.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	90 031	90 031	0	90 031
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion, de train et tickets de métro.					
<b>3-628-27</b>	<b>Fêtes armées</b>	53 236	53 236	0	53 236
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux diverses festivités nationales de l'Armée.					
<b>3-628-31</b>	<b>Frais divers de transport à l'extérieur</b>	157 671	157 671	0	157 671
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion et MCO des militaires pour des stages et des missions à l'extérieur.					
<b>3-628-32</b>	<b>Autres Dépenses de transport</b>	79 950	79 950	0	79 950
L'inscription est destinée à la prise en charge des arriérés de frais de transport occasionnés lors de la relève du Nord.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	7 742 142	8 420 558	0	8 420 558
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux fournitures de bureau ; - à l'achat de carburants et lubrifiants ; - à l'achat de pièces détachées ; - aux frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - aux petits entretiens de bureau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					
<b>3-629-32</b>	<b>Frais Examens Enseig.Normal</b>	33 244	33 244	0	33 244
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens et concours d'entrée à l'EMIA, Prytanée, à l'Ecole des Sous-Officiers de Banankoro et aux concours d'entrée à l'université.					
<b>3-629-48</b>	<b>Autres dépenses (cérémonie militaire)</b>	4 100	4 100	0	4 100
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux cérémonies militaires.					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	387 751	408 721	0	408 721
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses discrétionnaires de l'Armée dans le cadre de sa mission. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire.					

**DEPENSES DES MINISTERES**

<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	4 100	4 100	0	4 100
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la pratique sportive et certaines dépenses de santé.					
<b>4-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	47 726	47 726	46 000	93 726
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de participation aux organisations internationales : Comité International du Sport Militaire (CISM) et l'Office de Liaison de l'Afrique de l'Ouest (OLAO). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau des UF de la Direction du Sport militaire et de l'Office des Anciens combattants.					
<b>4-645-33</b>	<b>Contribution (formation)</b>	51 250	51 250	0	51 250
La dotation est destinée à la prise en charge de la contribution pour la formation de l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	171 150	245 700	0	245 700
L'inscription est destinée à la prise en charge des Militaires vivant avec le VIH, et l'assistance sociale au personnel Militaire handicapé (physiquement ou mentalement) au cours du service actif et activités socio-culturelles. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du service social des armées.					
<b>4-649-30</b>	<b>Assistance Technique</b>	243 815	243 815	0	243 815
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des salaires et autres entretiens des assistants dans le cadre de la coopération militaire.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	154 141	154 141
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des frais de réinsertion des militaires retraités, des colloques et séminaires de formation, des voyages d'étude des élèves (DRH, EMGA, DIRPA, AMC, DCA, DCSSA, PMK), et des dépenses relatives au Musée (Etudes et Recherches sur les collections conservées).					
<b>5-231-35</b>	<b>Sécurisat° travaux route Taoussa</b>	0	0	2 392 660	2 392 660
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des opérations de sécurisation des travaux de construction du barrage de Taoussa.					
<b>5-231-36</b>	<b>Sécurisat° travaux route Goma Coura/Napala</b>	0	0	1 104 000	1 104 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses de sécurisation des travaux de construction de la route de Goma Coura - Nampala.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	6 000 000	6 000 000
La dotation est destinée à la prise en charges des opérations militaires. La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert du présent chapitre vers la section budgétaire du Département de la Défense.					
<b>5-234-31</b>	<b>Dépenses en investissement (Equipeement Armée)</b>	0	0	27 285 943	27 285 943
La dotation est destinée à la prise en charges des dépenses liée à l'acquisition des équipements militaires. La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert du présent chapitre vers la section budgétaire du Département de la Défense.					

210 MINISTERE DE LA DEFENSE & ANC. COMBATTANTS		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>5-234-37</b>	<b>Dépenses en Investissement (Matériel Militaire)</b>	91 506 415	53 443 893	0	53 443 893
La dotation est destinée à l'équipement des forces armées. La diminution est liée à la baisse des investissements programmés initialement dans la LOPM.					
<b>5-234-49</b>	<b>Dépenses en Investissement (Opérat° Maliba)</b>	0	0	8 004 080	8 004 080
La dotation est destinée à la prise en charges des dépenses liée aux opérations militaires. La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert du présent chapitre vers la section budgétaire du Département de la Défense.					
<b>5-621-20</b>	<b>Dépenses en Invest. (Besoins nouveaux)</b>	0	0	12 770 731	12 770 731
La mesure nouvelle positive découle de la constitution d'une réserve de dotations correspondant à 5% des crédits budgétaires du Département pour faire face aux éventuelles rétentions de crédits courant l'exercice.					
<b>TOTAL</b>	<b>MINISTERE DE LA DEFENSE &amp; ANC. COMBATTANTS</b>	<b>218 118 363</b>	<b>204 432 944</b>	<b>58 953 178</b>	<b>263 386 122</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 240 016	2 440 842	- 365 018	2 075 824
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personnel en activité au ministère de la justice et des droits de l'homme. La diminution des services votés s'explique par la prise en compte des données de l'Etat nominatif du Bureau Central de la Solde. Les mesures nouvelles négatives sont dues au rattachement de la dotation de l'Institut National de Formation Judiciaire à sa Section.</p>					
<b>2-611-21</b>	<b>Heures supplémentaires (vac. justice)</b>	22 084	22 084	- 22 084	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires du personnel vacataire de l'Institut National de Formation Judiciaire pour la formation initiale du personnel magistrat et non magistrat. Les mesures nouvelles négatives sont dues au rattachement de la dotation de l'Institut National de Formation Judiciaire à sa Section.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	15 000	15 000	0	15 000
<p>La dotation permet la prise en charge des dépenses de renforcement de capacités des agents du Département.</p>					
<b>3-244-10</b>	<b>Matériel technique, installation et outillage</b>	71 428	50 000	0	50 000
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses liées à : à l'achat d'appareil, d'outillage pour les ateliers des centres de formation de Bollé femme et mineur et autres maisons d'arrêt ; - à l'achat de matériel agricole, engrais pour les pénitenciers agricoles ; - à l'achat des rideaux, moquettes, matériel d'électricité, matériel sanitaire, et Divers ; - aux raccordements HTA des maisons d'arrêt et des palais de justice et autres dépenses de matériels. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	1 024 765	543 271	0	543 271
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de consommables (cartouches d'encre, papiers, imprimés, documents de la comptabilité, registres de courrier et ration pour les prisons et autres) ; - l'achat de fourniture de bureau ; - l'achat de vignettes pour les véhicules et les engins à deux roues et autres ; - l'achat de mobiliers et matériel de bureau ; - la prise en charge des contrats d'abonnement en journaux et d'assistance en communication ; - l'achat des produits alimentaires. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	345 312	345 312	0	345 312
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses liées à l'achat de médicaments, de produits de désinsectisation, de matériels, d'équipement pour les maisons d'arrêt, de bureau, de literie, de cuisine, de torches pour les centres de détention, de céréales, de condiments et autres ; - des vidanges des fosses d'enlèvements d'ordures ; - des dépenses liées à l'achat de matériels et intrants agricoles et autres ; - des plaques et accessoires de panneau solaire, du bois de chauffe et autres.</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	144 570	144 570	0	144 570
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge : - de l'habillement et de l'équipement des surveillants de prison ; - des robes noires et rouges pour les magistrats et greffiers ; - des équipements de certains agents en tenues, chaussures, couvertures, robes et autres.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 019	713	0	713
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la cellule sectorielle de lutte contre le VIH/SIDA du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	217 155	0	345 725	345 725
La mesure nouvelle est relative à la prise en charge: - des besoins imprévus en fonctionnement et en équipement pour toutes les structures du département ; - de l'organisation de l'OHADA ; - de l'impression du journal mensuel du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; - de la Formation militaire des surveillants de prison ; - de l'achat de robes pour les magistrats et greffiers, de rideaux, de moquettes, de matériel d'électricité, de matériel sanitaires et autres.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	121 035	108 932	0	108 932
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburant et lubrifiants pour le parc auto du département. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					
<b>3-621-61</b>	<b>Appui juridictions</b>	250 000	450 000	0	450 000
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui aux juridictions. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.					
<b>3-621-62</b>	<b>Appui maisons d'arrêts</b>	78 090	178 090	0	178 090
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui aux maisons d'arrêts. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits alloués à la Direction des Finances et du Matériel.					
<b>3-621-66</b>	<b>Achat bois de chauffe</b>	0	0	12 000	12 000
Le code économique est créé pour résoudre les problèmes d'approvisionnement des centres de détentions en bois de chauffe.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	26 958	26 958	0	26 958
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des matériels de bureau du Département.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	48 633	48 633	0	48 633
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel informatique à travers des contrats d'entretien et l'achat de pièces de rechange informatique.					
<b>3-622-14</b>	<b>Réinsertion détenus</b>	4 900	3 400	0	3 400
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels, petits outillages et autres pour la formation des détenus. La diminution s'explique par le réajustement des crédits du Comité.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	42 016	37 816	0	37 816
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de lubrifiants et des pièces de rechange ; - la réparation et entretien de tous les véhicules et engins à deux roues. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-30 Entretien des bâtiments</b>	234 772	234 772	0	234 772
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien des bâtiments ; - à l'entretien du matériel de froid ; - aux frais de gardiennage à travers des contrats et des marchés ; - à l'achat de produits d'entretien et de désinsectisation.				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	8 438	8 480	0	8 480
La dotation est destinée à la prise en charge des petites réparations des bâtiments.				
<b>3-623-11 Frais de justice</b>	390 500	390 500	0	390 500
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du règlement des honoraires des huissiers, assesseurs, médecins, experts comptables et autres auxiliaires de justice ; - des dépenses relatives à l'organisation des assises des trois (03) cours d'appels et le règlement des émoluments des avocats commis d'office, et au transfèrement des détenus.				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	250 000	262 500	0	262 500
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité de tous les services du département au niveau central. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				
<b>3-625-11 Eau</b>	100 000	105 000	0	105 000
La dotation est destinée au paiement des factures d'Eau. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	81 000	76 950	0	76 950
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques des structures du département au niveau central. La diminution par le réajustement des crédits du Comité.				
<b>3-626-12 Frais d'internet</b>	66 830	67 164	0	67 164
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'internet et des travaux d'extension du réseau des structures du département au niveau central et l'achat de matériel internet. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				
<b>3-626-20 Frais postaux</b>	2 400	2 412	0	2 412
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de timbre, des frais d'expédition des courriers, des colis ou des documents à l'intérieur ou à l'extérieur du Mali. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	66 583	75 216	6 500	81 716
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de missions du personnel magistrat et non magistrat du département ;</li> <li>- des missions statutaires et ponctuelles ;</li> <li>- des conférences de parquets ;</li> <li>- des conférences régionales ;</li> <li>- des missions d'inspection au niveau des juridictions ;</li> <li>- de la participation aux différents séminaires et colloques sur les droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;</li> <li>- des frais de missions du personnel magistrat et non magistrat au niveau de la Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations. Les mesures nouvelles positives représentent les dotations de la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Éducation Surveillée et les Services Pénitentiaires nouvellement dotés.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	31 235	35 920	0	35 920
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'intérieur du Mali. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.</p>					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	14 056	14 056	0	14 056
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de missions de l'inspection des Services Judiciaires.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	33 519	33 519	0	33 519
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur du Mali.</p>					
<b>3-628-28</b>	<b>Transfert de détenus</b>	3 904	3 404	0	3 404
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transfèrement des détenus. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	51 290	51 290	0	51 290
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses du département en plus des frais de justice, de l'assistance judiciaire, des frais d'entretien exceptionnel des bâtiments.</p>					
<b>3-629-19</b>	<b>Autres dépenses(assistance judiciaire)</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mise en place des bureaux d'assistance judiciaire dans les juridictions ;</li> <li>- à l'achat de matériel et de mobilier de bureau ;</li> <li>- à la formation des membres des bureaux d'assistance judiciaire dans les juridictions ;</li> <li>- à l'organisation des sessions spéciales d'assises pour le désengorgement des maisons d'arrêt ;</li> <li>- au règlement des émoluments des avocats commis d'office ;</li> <li>- au règlement de certains frais de justice tels que les avoirs ;</li> <li>- au transfèrement des détenus.</li> </ul>					
<b>3-629-20</b>	<b>Achats Médicaments</b>	0	0	50 000	50 000
<p>Le code économique est créé pour résoudre les problèmes d'approvisionnement des centres de détentions en médicaments.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-629-76</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	859 460	793 433	0	793 433
L'inscription est destinée à la prise en charge du ravitaillement de toutes les prisons du Mali en céréales, condiments, ustensiles de cuisine, produit d'entretien, renouvellement des nattes et autres dépenses de matériels et équipements des prisons. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	73 984	59 187	0	59 187
L'inscription est destinée à la prise en charge de la participation au fonctionnement du pôle économique et financier de Bamako et autres organismes ou structures rattachées au Ministère. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					
<b>4-641-23</b>	<b>Appui fonct.comm. nat. droits de l'homme</b>	10 588	10 588	0	10 588
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission Nationale des Droits l'Homme.					
<b>4-641-24</b>	<b>Appui fonct. comm. nat. de OHADA</b>	1 617	1 617	0	1 617
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission Nationale de l'Organisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).					
<b>4-641-25</b>	<b>Appui fonct. comm. ch. travaux d'int. gl.</b>	809	809	0	809
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission chargée des travaux d'intérêt général.					
<b>4-641-26</b>	<b>Appui fonct. comm. ch. médiation pénale</b>	809	809	0	809
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Commission chargée de la médiation pénale.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	80 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée au fonctionnement du pool judiciaire antiterroriste et du Programme National Intégré de Lutte contre la Drogue et la Criminalité Organisée.					
<b>4-650-04</b>	<b>Appui Justice (traite personne)</b>	200 000	200 000	0	200 000
La dotation est destinée à appuyer le Ministère de la Justice dans le cadre du programme de lutte contre la traite des personnes.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	60 000	60 000	- 60 000	0
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition d'équipements : bureaux, fauteuils, climatiseurs, chaises vestiaires, fax, machines mécaniques et électriques, réfrigérateurs, photocopieuses pour les juridictions et service, ainsi que d'autres besoins d'équipement ou d'investissement des services. Les mesures nouvelles négatives s'expliquent par la non-reconduction des crédits.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	50 000	50 000
Les mesures nouvelles sont destinées à l'appui à la CPS du secteur de la Justice.					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	1 700 000	1 700 000	0	1 700 000
La dotation est destinée à la mise en oeuvre du Programme D'Urgence de Renforcement du Système Judiciaire (PURSJ).					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 400 000	2 400 000	50 000	2 450 000
La dotation est destinée à la mise en oeuvre du Programme Décennal du Développement de la Justice. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations. Les mesures nouvelles positives s'expliquent par l'allocation d'un appui à la CPS et l'inscription du Programme d'Urgence de Renforcement du Système Judiciaire (PURSJ).					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	200 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à l'appui à la CPS du secteur de la Justice. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	3 930 000	3 930 000
Les mesures nouvelles permettent de prendre en charge le "PROJET APPUI SECTEUR JUSTICE AU MALI (PAJM)"					
<b>TOTAL MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME</b>		<b>10 674 777</b>	<b>11 283 247</b>	<b>3 997 123</b>	<b>15 280 370</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>2-611-21</b>	<b>Heures supplémentaires (vac. justice)</b>	3 876	25 000	0	25 000
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires du corps professoral et du personnel de l'Institut. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	33 200	33 200	0	33 200
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'organisation de séminaires de formation sur des thèmes variés, des ateliers, des journées d'études et bien d'autres espaces de perfectionnement en direction des magistrats, des greffiers, du personnel pénitentiaire et autres pour une mise à niveau des compétences et un recyclage dans plusieurs domaines ; - aux études et recherches dans le cadre de la diffusion du droit et de la pérennisation de la revue.					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	247 594	0	248 554	248 554
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux de recrutement. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	15 000	15 000	0	15 000
La dotation est destinée à la prise en charge des achats de téléviseurs et magnétoscopes pour les simulations des jugements, des mobiliers et de fournitures de bureau, à la confection des imprimés, à l'acquisition d'ordinateurs et accessoires pour les cours d'informatiques.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	80 108	120 000	0	120 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et de mobiliers de bureau, de matériels de bureau, de consommables informatiques ; - aux frais de perfectionnement du personnel ; - à l'achat de produit alimentaires, des assurances et de produit d'entretien ; - à la confection des imprimés, l'immatriculation des véhicules, la connexion au réseau pred 5 ; - à l'organisation du conseil d'administration, et du conseil scientifique ; - à l'achat de tenue pour les chauffeurs ; - à la prise en charge des frais d'entretien de nettoyage et de gardiennage des locaux de l'Institut, de désinsectisation et de dératisation des bureaux, d'enlèvement des ordures, d'entretien des toilettes ; - à l'achat des produits et matériels sanitaires, de matériels de quincaillerie, de fournitures et pose de climatiseurs, de produits d'entretien, d'embellissement divers ; - à l'entretien de climatiseurs, l'installation technique des bâtiments et divers types de travaux d'entretien ; - à la prise en charge des indemnités de déplacement des agents de l'institut, des frais de mission (à l'intérieur et à l'extérieur), des voyages d'étude et de recherche ; - à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes du parc de l'institut, du groupe électrogène de l'institut ; - à l'achat des pièces de rechanges, à l'achat de carburants et de lubrifiants, de vignettes, des pneumatiques ; aux frais de transport du matériel et d'autres dépenses liées aux matériels roulants, de dédouanement et d'immatriculation des véhicules. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	72 872	80 886	0	80 886
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux traitements et salaires et accessoires. L'augmentation s'explique par le renforcement des dotations.					

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	13 289	18 688	0	18 688
-----------------	------------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après :

- les factures d'électricité de l'EDM ;
- les frais d'installations des compteurs, et de raccordement d'électricité ;
- les factures d'eau de la SOMAGEP ;
- les frais d'installation et raccordement du réseau d'eau ;
- les factures de téléphone SOTELMA/MALITEL ORANGE MALI ;
- le paiement des cartes de recharge Malitel et orange ;
- l'entretien des réseaux de connexion d'internet ;

L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	500 000	500 000
-----------------	-----------------------------------	---	---	---------	---------

Les nouvelles mesures permettent de prendre en charge les travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de l'INFJ.

<b>TOTAL INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE</b>		465 939	292 774	748 554	1 041 328
--	--	---------	---------	---------	-----------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	0	0	564 300	564 300
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel affecté à l'Office.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	36 000	36 000	0	36 000
L'inscription permet de prendre en charge des dépenses relatives aux achats de fournitures de bureau pour l'Office.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	112 445	112 445	0	112 445
Les crédits sont destinés à l'achat de carburants et lubrifiants pour le compte de l'Office.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien et de maintenance du matériel de bureau de l'Office.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	12 000	12 000	0	12 000
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien et de maintenance du matériel informatique de l'Office.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	14 993	14 993	0	14 993
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation des véhicules (autos et motos) de l'Office.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	18 000	18 000	0	18 000
La dotation permet la prise en charge des dépenses d'entretien des batiments de l'Office.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'électricité et les achats de gaz et autres sources d'énergie.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	6 000	6 000	0	6 000
L'inscription permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'eau.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	120 000	120 000	0	120 000
La dotation permet de prendre en charge les dépenses de communication téléphoniques.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	24 000	24 000	0	24 000
La dotation permet de prendre en charge les frais d'internet et dépenses liées.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	18 000	18 000	0	18 000
La dotation supporte toutes les autres dépenses relatives aux achats de biens et services de l'Office non inscrites dans des chapitres individuels.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	662 000	100 000	0	100 000
La dotation permet de prendre en charge les dépenses de l'équipement des bâtiments de l'Office. La diminution s'explique par le réajustement des crédits.					
<b>TOTAL OFFICE CENTRAL LUTTE CONTRE ENRICHIS. ILLICITE</b>		<b>1 038 438</b>	<b>476 438</b>	<b>564 300</b>	<b>1 040 738</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	25 184 398	32 624 904	0	32 624 904
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du salaire de l'effectif existant;</li> <li>- de l'avancement en grade et en échelon de la Police Nationale et de la Protection Civile;</li> <li>- du recrutement de 750 agents de police et 350 agents de la Protection Civile en 2017;</li> <li>- de l'indemnité de départ à la retraite;</li> <li>- de la titularisation des élèves Sous-Officiers;</li> <li>- des primes et indemnités desdits corps.</li> </ul>					
<b>2-615-20</b>	<b>Frais d'hospitalisation</b>	75 750	75 750	0	75 750
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des évacuations sur les centres hospitaliers intérieurs et extérieurs des éléments malades ou blessés.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	50 390	50 390	0	50 390
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation des forces de sécurité et de la protection civile dans le cadre de renforcement de leurs capacités opérationnelles.</p>					
<b>2-619-09</b>	<b>Autres dépenses de personnel</b>	100 000	125 000	5 000 000	5 125 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais relatifs au recrutement dans les différentes structures du département (frais de surveillance, de correction des examens et de visites corporelles et médicales).</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'incidence financière du:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 2016-0413/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions, les modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées aux fonctionnaires de la Police nationale;</li> <li>- Décret n° 2016-0415/P-RM du 14 juin 2016 fixant la liste, les conditions, les modalités d'octroi et les taux des indemnités et allocations accordées aux fonctionnaires de la protection civile.</li> </ul>					
<b>3-242-10</b>	<b>Matériel informatique</b>	150 186	150 186	0	150 186
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des besoins d'informatisations des structures du département, notamment les Commissariats, les Brigades, Les Légions, Les Groupements, Les Directions centrales et régionales de Police et Protection Civile;</li> <li>- du renforcement de l'informatisation de la gestion du personnel, de la comptabilité et du matériel.</li> </ul>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	416 658	416 658	0	416 658
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des structures relevant du Département.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	1 156 088	1 156 088	0	1 156 088
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition des Cartes d'Identité Nationale, Consulaires et divers imprimés.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	130 910	130 910	0	130 910
<p>La dotation est destinée à l'achat d'équipement et matériels spéciaux pour le compte de la Direction Générale de la protection civile (blouses anti-feu, gants, ceinture bottes, tenues, lampes tuyaux, matériel d'ancrage, pompes, centrifuges équipements tronçonneuses, produits émulsifiants) et de la Direction Générale de la police (matériels sportif, matériels de l'identité judiciaire et de communication).</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	1 351 245	1 351 245	0	1 351 245
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'habillement des agents de la police nationale, de la protection civile, de la gendarmerie et de la garde nationale (treillis, rangers, bérets, galons, ceinture, équipements MO).</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	184 364	184 364	0	184 364
La dotation est destinée à la prise en charge des primes d'alimentation des éléments des forces de sécurités déployés dans les postes de secours et les postes de police.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	2 133	2 133	0	2 133
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule de SIDA.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	28 923	0	28 923	28 923
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins nouveaux du département en termes de fonctionnement et d'équipement.					
<b>3-621-24</b>	<b>Alimentation poste de sécurité</b>	315 901	315 901	0	315 901
La dotation est destinée à la prise en charge des primes d'alimentation des éléments de la gendarmerie, de la garde et de la police nationale déployés dans les postes de sécurité à l'intérieur et dans certains villages frontaliers.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	463 937	473 077	0	473 077
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des carburants et des lubrifiants pour le compte des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par un renforcement de la dotation pour la prise en charge des besoins de couverture sécuritaire.					
<b>3-621-41</b>	<b>Carburant lubrifiant Patrouille</b>	105 054	107 054	0	107 054
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des carburants et des lubrifiants dans le cadre des patrouilles. L'augmentation s'explique par un renforcement de la dotation pour la prise en charge des besoins de couverture sécuritaire.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	50 991	50 991	0	50 991
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation des matériels, et de maintenance de logiciel de gestion et des applications pour les structures du département.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	148 365	148 365	0	148 365
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des frais d'entretien et des réparations des engins pour le compte des services relevant du Département.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	133 308	137 808	0	137 808
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien ordinaire des véhicules des structures du département. L'augmentation s'explique par la prise en compte du parc automobile du Département.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	119 799	119 799	0	119 799
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments et des locaux abritant les services relevant du Département.					
<b>3-623-10</b>	<b>Honoraires et frais d'étude administrative</b>	10 373	10 373	0	10 373
Ce chapitre est destiné à la Direction Générale de la Police Nationale et permet la prise en charge des: - honoraires d'avocat de la Police; - frais de dédommagement des tiers.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	16 646	16 646	0	16 646
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de communication, notamment les avis, les annonces et la couverture médiatique, et la sensibilisation de la population dans le cadre de la journée mondiale de Protection Civile et de la lutte contre la drogue.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	290 000	588 000	0	588 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité pour le compte des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel de consommation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	200 000	200 000	0	200 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau pour le compte des services relevant du Département.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	309 917	309 917	0	309 917
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de communication téléphonique pour le compte des services relevant du Département.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	150 000	150 000
La mesure nouvelle est relative à la prise en charge des frais d'abonnement l'internet.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	4 167	6 167	0	6 167
La dotation est destinée à l'achat des timbres, au paiement des frais d'envoi et de retrait de colis, des frais d'expédition de colis et document par DHL et autres moyens express. L'augmentation découle d'un réaménagement des crédits.					
<b>3-627-10</b>	<b>Frais location batiments adminis. baillés</b>	45 773	55 773	0	55 773
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de location des maisons baillées pour les experts de la Police Nationale et des logements d'astreintes des Commissaires au niveau des régions et des directeurs régionaux de la protection civile. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau des loyers.					
<b>3-627-40</b>	<b>Hébergement</b>	15 456	15 456	0	15 456
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des délégations et des éléments rapatriés dans le cadre de la sécurité.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	211 614	273 614	0	273 614
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des frais de déplacements des structures du département en mission. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins en matière de déplacement.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	291 264	311 264	0	311 264
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'intérieur pour toutes les structures. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins en matière de déplacement.					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	2 096	2 096	0	2 096
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des indemnités de mission des services de l'Inspection du Département.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	39 043	59 043	0	59 043
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion et de MCO pour les transports à l'extérieur. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins en matière de déplacement.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	425 557	470 557	0	470 557
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement des structures du département. L'augmentation s'explique par un renforcement des dotations des services.					
<b>3-629-24</b>	<b>Produits pharmaceutiques</b>	81 520	81 520	0	81 520
La dotation est destinée à l'approvisionnement en médicament et produits pharmaceutiques de l'infirmerie de l'Ecole Nationale de la Police et de l'infirmerie de la Direction Générale de la Protection Civile.					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	174 201	174 201	20 000	194 201
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du présent chapitre au niveau de l'UF de la Direction générale de la Protection civile.					
<b>3-629-66</b>	<b>Autres dépenses (appui unités)</b>	0	0	175 000	175 000
La mesure nouvelle positive est relative à l'appui au fonctionnement des unités spéciales de la Police, de la Garde, de la Gendarmerie, de l'Inspection et de l'Office Central des Stupéfiants.					
<b>3-629-67</b>	<b>Autres dépenses (régie opérations)</b>	0	0	400 000	400 000
La mesure nouvelle positive est relative à l'appui aux opérations de sécurité.					
<b>3-629-68</b>	<b>Autres dépenses (renseignements)</b>	0	0	200 000	200 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des opérations de renseignement.					
<b>3-629-76</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	44 448	44 448	0	44 448
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels non prévus au niveau des autres chapitres.					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	400 000	400 000	0	400 000
L'inscription est destinée à : - la réalisation d'infrastructures au niveau des structures du département. - la construction des logements pour les officiers et sous-officiers des forces de sécurité. - la construction de postes, de centres de secours, de pelotons de brigades, logements et de commissariats pour les structures du département.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 315 000	600 000	0	600 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement des structures relevant du Département. La baisse s'explique par le caractère non récurrent des dépenses d'équipement.					



**DEPENSES DES MINISTERES**

<b>5-629-10</b>	<b>Equipements Services Sécurité</b>	6 774 138	4 000 000	0	4 000 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition des véhicules pour les structures du département;</li> <li>- l'achat d'armes individuelles et munitions pour les agents de sécurité;</li> <li>- l'achat de matériel de maintien d'ordre;</li> <li>- l'achat et l'installation des matériels de télécommunication et de transmission pour le département;</li> <li>- l'achat d'équipement pour les commissariats et les légions;</li> <li>- l'achat de matériels d'incendie;</li> <li>- l'achat de chameaux, de chiens et de chevaux.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	855 000	440 000	0	440 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des activités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Police Nationale;</li> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Protection Civile;</li> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Garde Nationale;</li> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Gendarmerie Nationale.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la prise en compte de la programmation faite dans le PTI.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 180 000	460 000	- 300 000	160 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des activités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Police Nationale;</li> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Protection Civile;</li> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Garde Nationale;</li> <li>- construction et équipement des infrastructures pour la Gendarmerie Nationale.</li> </ul> <p>La baisse et la mesure nouvelle négative s'expliquent par la prise en compte de la programmation faite dans le PTI.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	120 000	120 000	0	120 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des activités dans le cadre du Programme de gestion des catastrophes naturelles.</p>					
<b>TOTAL MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE</b>		<b>43 974 613</b>	<b>46 259 698</b>	<b>5 673 923</b>	<b>51 933 621</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	144 000	144 000	0	144 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de formation et de perfectionnement du personnel.					
<b>3-242-10</b>	<b>Matériel informatique</b>	41 500	29 050	0	29 050
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition de matériels informatiques et consommables de bureau. La diminution découle d'un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	32 075	139 025	0	139 025
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant des services de la DGSE. L'augmentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	88 250	118 250	0	118 250
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'habillement des chauffeurs, des plantons et des agents de maison ; - l'acquisition de tenues spéciales. L'augmentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	60 900	60 900	0	60 900
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'alimentation des services de la DGSE.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	450 000	450 000	0	450 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et lubrifiants.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	5 000	5 000	0	5 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien et la réparation du parc informatique ; - l'achat de consommables informatiques.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	350 000	350 000	0	350 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues, à l'achat de pièces de rechange.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	38 695	38 888	0	38 888
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de nettoyage et de gardiennage et autres dépenses d'entretien des bâtiments de la Sécurité d'Etat.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	44 531	46 758	0	46 758
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des services de la DGSE. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	8 000	8 400	0	8 400
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la Direction Générale de la Sécurité d'Etat.					
<b>3-626-10</b>	<b>Redevances téléphoniques</b>	73 544	268 997	0	268 997
La dotation de cette rubrique est destinée à la prise en charge des redevances téléphoniques des services de la DGSE. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de consommation.					
<b>3-627-40</b>	<b>Hébergement</b>	300 000	300 000	0	300 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement des services de la DGSE.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	55 526	63 855	0	63 855
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;</li> <li>- frais de différentes réceptions ;</li> <li>- frais d'hébergement des invités.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	102 500	117 875	0	117 875
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- à l'entretien et à la réparation des véhicules ;</li> <li>- aux besoins nouveaux en matériels de transport et dotations en carburants.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DGSE.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	31 575	31 575	0	31 575
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions à l'extérieur.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	2 500 000	2 500 000	0	2 500 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses des services de la DGSE qui ne sont pas prévues au niveau des autres chapitres.</p>					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	900 000	900 000	0	900 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité des services de la DGSE.</p>					
<b>TOTAL SECURITE D'ETAT</b>		<b>5 226 096</b>	<b>5 572 573</b>	<b>0</b>	<b>5 572 573</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	9 120 996	8 669 710	- 30 503	8 639 207
<p>Le montant de ce chapitre est destiné à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département.            La diminution s'explique par la prise en charge de l'état nominatif du Bureau Central de la Solde.            La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat et du Parc auto au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	268 941	841 695	- 2 586	839 109
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures du Département (acquisition de mobiliers de bureau, achat de fournitures de bureau, autres dépenses de fonctionnement).            L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.            La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat et du Parc Auto au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.</p>					
<b>3-621-13</b>	<b>Informatisation des salaires</b>	618 308	618 308	0	618 308
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'informatisation des salaires.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	1 436 858	1 436 858	0	1 436 858
<p>Cette dotation sert à prendre en charge les dépenses relatives à l'achat d'imprimés divers pour certains services du département: les vignettes et les timbres pour la Direction Générale des Impôts et les quittanciers et imprimés sécurisés pour la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. La dotation est aussi destinée à l'achat de papiers, d'en-têtes et d'encre d'impression pour la confection des documents budgétaires.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	2 140	2 140	- 2 140	0
<p>La dépense est destinée à l'achat de fournitures techniques (livres et revues spécialisés) pour la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat.            La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	399 800	399 800	0	399 800
<p>Cette dotation est destinée à l'achat de tenues et accessoires d'habillement pour les agents de la Direction Générale des Douanes.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	871	784	0	784
<p>La dotation est destinée pour la prise en charge du fonctionnement de la Cellule sectorielle du VIH SIDA du Département.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	60 175	0	104 158	104 158
<p>La mesure nouvelle positive est destinée pour la prise en charge des dépenses imprévues du département. Elle est aussi destinée à l'entretien et à la réparation de machines et d'engins diverses et à l'achat de consommables informatiques, de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues.            L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	119 643	188 509	0	188 509
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de terrain des services du département. Le chapitre prend en charge les dépenses pour le fonctionnement des groupes électrogènes du Département.            L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-42</b>	<b>Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	1 210	1 210	0	1 210
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés aux transports des fonds publics par les services du Trésor.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	52 025	165 475	0	165 475
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux informatiques et des logiciels du département. L'inscription est aussi destinée à l'achat des pièces de rechange pour les ordinateurs, les photocopieuses et les retroprojecteurs. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation .					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	2 134	6 000	0	6 000
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien et de la réparation des véhicules et engins à deux roues, à l'achat des pièces détachées pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	32 384	121 671	3 000	124 671
La dotation est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certaines structures.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	26 754	26 754	0	26 754
Cette dotation est destinée aux dépenses relatives à la réfection des bâtiments du Département.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	606 321	609 308	- 5 250	604 058
Le montant de ce chapitre est destiné à l'entretien, au nettoyage et au gardiennage des services du département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	30 900	32 445	0	32 445
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de communication du cabinet, des frais de publication de DAO et d'insertion d'interviews. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	622 626	653 758	0	653 758
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité de l'ensemble des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	322 000	338 100	0	338 100
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau, des installations et raccordements en eau pour les services du Ministère. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	796 602	756 772	0	756 772
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOTELMA, Malitel et Orange des structures et projets du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	41 772	47 961	0	47 961
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition des courriers du Département et à l'achat de timbres. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	101 577	256 190	0	256 190
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires), aux missions à l'intérieur et à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	78 729	305 238	- 9 219	296 019
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien et à la réparation de véhicules et engins à deux roues, à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat et du Parc Outil au Ministère en charge des Domaines.</p>					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	9 722	24 305	0	24 305
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de mission du personnel de l'Inspection des Finances. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	140 907	167 540	25 000	192 540
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du Cabinet et autres agents à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais de transport de la DRH.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	29 554	34 890	0	34 890
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien de véhicules, de l'achat de carburants et de vignettes. La dotation permet de prendre en charge toutes autres dépenses d'achat de biens et services. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-629-77</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	15 123	62 513	0	62 513
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de matériels divers pour le compte des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-221-03</b>	<b>Appui Fonct. Antennes Douanes à l'Extérieur</b>	11 620	11 458	0	11 458
<p>La dotation est destinée à l'appui au fonctionnement des antennes des Douanes à l'extérieur, notamment Dakar et Abidjan.</p>					
<b>4-221-08</b>	<b>Appui Cellule passation marchés</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge du fonctionnement des Cellules de Passation des Marchés qui seront installées auprès des Départements Ministériels.</p>					
<b>4-221-09</b>	<b>Appui plan d'action microfinances</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du plan d'action de la microfinance.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	89 676	71 741	0	71 741
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses de fonctionnement des services du Ministère. La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-55</b>	<b>Subvention aux org. pub. (appui SIGTAS)</b>	0	0	75 000	75 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des dépenses du SIGTAS.</p>					
<b>4-632-52</b>	<b>Subvention (appui C.S.Ref. Eco. fin. Mon.)</b>	16 600	114 940	0	114 940
<p>Cette dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et d'équipement de la Cellule de Suivi des Réformes Economiques, Financières et Monétaires de l'UEMOA. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>4-632-53</b>	<b>Subvention (appui centre saisie fichier exo)</b>	57 270	57 270	0	57 270
Cette dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement du Centre de saisie du fichier des exonérations.					
<b>4-641-00</b>	<b>Appui informatisation CAISEF</b>	0	0	250 000	250 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses pour l'informatisation des services financiers.					
<b>4-641-12</b>	<b>Participation au fonctionnement (SIGTAS)</b>	1 207 650	1 207 650	0	1 207 650
Cette dotation est destinée à la prise en charge des salaires des contractuels, du fonctionnement courant des centres informatisés des Impôts (contrat d'entretien, de maintenance et de gardiennage, achat de consommables, de matériels informatiques et bureautiques).					
<b>4-641-13</b>	<b>Appui fonctionnement cellule CSLP</b>	312 808	428 985	0	428 985
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule Coordination du CSLP. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-17</b>	<b>Appui fonct. comité viabilité dette publique</b>	33 200	33 200	0	33 200
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du Comité de la Viabilité de la Dette Publique.					
<b>4-641-18</b>	<b>Appui fonctionnement CAISFF</b>	375 220	382 020	0	382 020
La dotation est destinée à la prise en charge du salaire et accessoires de salaire du personnel. Elle est destinée à l'achat de fournitures, de matériels informatiques et bureautiques, d'imprimés et impression, à l'entretien et au gardiennage. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-19</b>	<b>Appui fonct. CARFIP</b>	415 000	415 000	0	415 000
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la CARFIP (équipement, consommables informatiques, carburant et lubrifiant, fournitures).					
<b>4-641-21</b>	<b>Appui fonct. CCS/SFD</b>	174 300	279 750	0	279 750
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule de Coordination des Systèmes Financiers Décentralisés (équipement, consommables informatiques, carburant et lubrifiant, fournitures). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-31</b>	<b>Appui Unité Suivi Stratég. Secteur Financier</b>	86 100	175 000	0	175 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Unité de Suivi Stratégique du Secteur Financier. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-35</b>	<b>Appui PAGAMGFP (CAISFF)</b>	450 000	450 000	0	450 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la CAISFF.					
<b>4-641-40</b>	<b>Appui PAGAMGFP (CNSC)</b>	50 000	60 000	0	60 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) du Conseil National de la Société Civile. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-641-41</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGABE)</b>	30 000	30 000	- 30 000	0
La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.					
<b>4-641-42</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGB)</b>	300 000	350 000	0	350 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale du Budget. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-46</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGD)</b>	260 000	280 000	0	280 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale de la Douane. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-47</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGDP)</b>	50 000	40 000	0	40 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale de la Dette Publique. La diminution s'explique par la révision de la dotation.					
<b>4-641-48</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGI)</b>	380 000	400 000	0	400 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale des Impôts. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-52</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGMP/DSP)</b>	80 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-53</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DNCF)</b>	100 000	120 000	0	120 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Nationale du Contrôle Financier.					
<b>4-641-58</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DNPD)</b>	120 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Nationale de la Planification de Développement. La diminution s'explique par la révision de la dotation.					
<b>4-641-60</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DNTCP)</b>	360 000	420 000	0	420 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II) de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>4-641-62</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DRH-SDEF)</b>	100 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de la Direction des Ressources Humaines.					
<b>4-641-63</b>	<b>Appui PAGAMGFP (IF)</b>	20 000	60 000	0	60 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de l'Inspection des Finances. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-65</b>	<b>Appui PAGAMGFP (CARFIP)</b>	300 000	530 000	0	530 000
La dotation est destinée pour la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de la CARFIP, (dont INSTAT, SHA, CT-CSLP,CFD,CF/AN,DGAT, DGCE). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-69</b>	<b>Appui formation CFD</b>	307 100	307 100	- 307 100	0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation et de perfectionnement des cadres de l'Administration de l'Etat au CFD. La mesure nouvelle négative s'explique par le rapatriement des crédits du chapitre à la Section budgétaire du CFD.					
<b>4-641-78</b>	<b>Appui fonctionnement (CSPP)</b>	106 100	170 300	0	170 300
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-79</b>	<b>APPUI PAGAMGFP (CADD/MEF)</b>	20 000	50 000	0	50 000
La dotation est destinée pour la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) de la CADD du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-641-82</b>	<b>APPUI PAGAMGFP (ARCH. NUM)</b>	0	0	60 000	60 000
La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses relatives aux archives numériques					
<b>4-643-27</b>	<b>Participat° au fonct. (déléгат° minist./institut°)</b>	90 240	117 600	0	117 600
Cette dotation est destinée à la prise en charge de certaines dépenses des délégations de la Direction Nationale du Contrôle Financier auprès des Ministères/Institutions. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-643-31</b>	<b>Participat° au fonct. (préparat° suivi budget)</b>	561 718	561 718	0	561 718
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre de la poursuite des directives de l'UEMOA en matière de préparation et suivi du budget d'Etat. Elle est destinée aussi à toutes autres dépenses de fonctionnement, de perfectionnement et de formation des agents de la Direction Générale du Budget dans le cadre du basculement du budget d'Etat du mode comptable en mode programme.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	500 000	500 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création de ce chapitre dans le cadre du renforcement de capacités des agents en matière de recherches sur le domaine des finances publiques, notamment l'initiation en technique de recherches.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

5-234-10	Dépenses en Investissement	589 500	350 000	0	350 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des diverses dépenses d'équipements et de logistiques des services relevant du Ministère (matériels informatiques, bureautiques, transport). Elle est aussi destinée à la réhabilitation des bâtiments. La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
5-243-10	Matériel de transport	3 000 000	3 000 000	- 3 000 000	0
<p>La dotation est destinée à l'acquisition de matériel roulant pour l'ensemble de l'Administration d'Etat. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la DGABE au Ministère en charge des Domaines de l'Etat.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

5-211-20	Etudes et recherches	1 100 000	1 320 000	0	1 320 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses relatives aux Projets et Programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PROGRAMME PERFECTIONNEMENT AGENTS MEF ;</li> <li>- APPUI A LA MIGRATION DE PRED 5 ;</li> <li>- APPUI ELABORATION MALI EMERGENT ;</li> <li>- APPUI PROGRAM. SUIVI EVALUAT° INVESTISSEMENTS ;</li> <li>- FONDS D'ETUDE PREPARAT° DES PROJETS.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la renforcement de certains projets.</p>					
5-231-10	Travaux et constructions	1 300 000	1 300 000	- 200 000	1 100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui à la mobilisation des recettes Intérieures ;</li> <li>- construction des Directions des Douanes ;</li> <li>- construction équipement immeuble Hôtel du Plan.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du projet relatif aux travaux d'achèvement immeuble Hôtel ACI.</p>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	6 601 000	7 896 000	280 000	8 176 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des projets et Programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EQUIPEMENT INSPECTION DES FINANCES;</li> <li>- REHABILITATION IMMEUBLE DGDP ;</li> <li>- REHABILITATION EX HOTEL DES FINANCES ;</li> <li>- ARCHIVAGE NUMERIQUE DFM / MEF ;</li> <li>- RENFORCEMENT INFRASTRUCT. EQUIP. CAISFF ;</li> <li>- INTERCONNEXION DES BASES DE DONNEES DU MEF ;</li> <li>- AMENAGEMENT/EQUIPEMENT DRCF/DELEGATIONS ;</li> <li>-ACQUISIT° TERRAIN / CONSTRUCT° DRB-DRCF DISTRICT BKO</li> <li>-ELABORATION LOGICIEL GESTION DES SOLDES ;</li> <li>-CONSTRUCTION / EQUIPEMENT DIRECT° GENERALE DOUANES ;</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création de ligne budgétaire pour certains projets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-REHABILITATION/ EXTENSION DGMP;</li> <li>-PROJET FILETS SOCIAUX JIGISEJIRI/IDA;</li> <li>-PROGRAMME PROMOTION PLANIFICAT° GESTION DEVELOPPEMENT;</li> <li>-CONSTRUCTION/EQUIP. IMMEUBLE HOTEL DU PLAN.</li> </ul>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	2 073 000	2 313 000	- 158 000	2 155 000
----------	---------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses relatives:

- à l'appui à la viabilité de la Dette ;
- au projet de filets sociaux Jigisme Jiri/IDA;
- au Projet renforcement des capacités modélisation ;
- à l'appui mise en oeuvre du CSCRP ;
- à l'appui Cellule PAT ;
- au projet de reconstruction et de relance économique ;
- à l'appui à la mise en oeuvre Plan Harmonisation de l'Aide ;
- Projet renforcement capacité modélisation & prévision macroéconomique;
- Appui élaboration mali émergent ;
- Projet appui gouvernance économique (PAGE) ;
- Appui fonds développement économique (FDE) ;
- Appui cellule développement secteur financier ;
- Réhabilitation extension équipement DRPSIAP ;
- Appui cellule suivi des projets ;
- Programme promotion planification gestion développement.

L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.

La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de certains projets au MEF.

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

5-234-10	Dépenses en Investissement	9 423 185	11 845 811	- 329 360	11 516 451
----------	----------------------------	-----------	------------	-----------	------------

La dotation est destinée aux dépenses relatives à la mise en oeuvre des activités des projets suivants :

- PROGRAM ASSISTANCE TECHN./DFM-MEF ;
- PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./CARFIP ;
- PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DG B ;
- PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DGI ;
- PROGRAMME ASSISTANCE TECHN./ AUTO. REGUL. MARCHE PUBLIC ;
- PROJET FILETS SOCIAUX JIGISEJIRI / IDA ;
- PROJET DE RECONSTRUCTION & DE RELANCE ECONOMIQUE (IDA) ;
- PROJET APPUI GOUVERNANCE ECONOMIQUE (FAD) ;
- PROJET APPUI GOUVERNANCE ECONOMIQUE (PAGE).

L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets.

La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de certains projets:

- PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DGMP-DSP;
- PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DNCF;
- PROGRAM. ASSISTANCE TECHN./DNTCP.

**TOTAL MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

45 489 359

51 196 477

- 2 577 000

48 619 477

311 CELLULE NAT. TRAITEMENT INFORMAT° FIN. (CENTIF)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	0	0	250 000	250 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les salaires et accessoires de salire du personnel du Centre.            La mesure nouvelle positive s'explique par création du chapitre.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	461 900	511 900	0	511 900
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières notamment les dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la prise en compte des actions qui n'ont pas pu être réalisées ;</li> <li>- aux salaires du personnel ;</li> <li>- aux voyages d'études et de la participation de la CENTIF-Mali aux différentes réunions plénières annuelles statutaires, notamment : deux de GAFI, deux du Groupe Egmont et deux du GIABA ;</li> <li>- à l'augmentation des activités de la Cellule qui reçoit de plus en plus de déclarations de soupçon et de demandes d'information des Cellules de Renseignement Financier (CRF) partenaires ;</li> <li>- aux exigences de respect des normes des CRF recommandées par le Groupe Egmont et le GAFI notamment ;</li> <li>- à l'évaluation des risques et à la mise en place d'une approche basée sur les risques.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>TOTAL CELLULE NAT. TRAITEMENT INFORMAT° FIN. (CENTIF)</b>		461 900	511 900	250 000	761 900

312 AUTORITE REGULAT. MARCHES PUB. DELEG. SCE PUB. (ARMDS)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	465 159	420 411	0	420 411
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures et mobiliers de bureau ;</li> <li>- à l'entretien et réparation de véhicules ;</li> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- à l'entretien de bâtiment ;</li> <li>- aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- au paiement des factures d'eau, de téléphone et d'électricité ;</li> <li>- à la prise en charge des rémunérations, primes et heures supplémentaires du personnel.</li> <li>- autres dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par le réajustement des crédits.</p>					
<b>4-641-72</b>	<b>APPUI PAGAMGFP (ARMDS)</b>	20 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités de l'autorité dans le cadre du PAGAM/GFP II.</p>					
<b>TOTAL AUTORITE REGULAT. MARCHES PUB. DELEG. SCE PUB. (ARMDS)</b>		<b>485 159</b>	<b>440 411</b>	<b>0</b>	<b>440 411</b>

313 AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KAYES		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KAYES</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

314 AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KOULIKORO		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KOULIKORO</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>



**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	247 894	321 241	0	321 241
<p>La dotation est destinée aux dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures et matériels de bureau, de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- à l'entretien et maintenance des matériels de bureau, informatiques et électriques ;</li> <li>- au frais de transport et de transfert ;</li> <li>- au contrôle de qualité des produits sur toute l'étendue du territoire national ;</li> <li>- à la collecte des statistiques de vente et de consommation des produits pétroliers et à la vérification du respect des mesures de sécurité au niveau des infrastructures pétrolières et autres dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	236 762	262 721	0	262 721
<p>La dotation prend en charge les dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personnel de l'ONAP.</p> <p>L'augmentation s'explique par la prise en charge des besoins nouveaux notamment l'augmentation de l'effectif.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	56 658	58 358	0	58 358
<p>La dotation prend en charge les dépenses relatives aux frais d'électricité, d'eau et de téléphone de l'ONAP.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'ONAP.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre.</p>					
<b>5-621-12</b>	<b>Sécurisation des dépôts</b>	0	0	150 000	150 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités relatives à la sécurisation des dépôts.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation d'un chapitre pour la sécurisation des dépôts.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	972 000	1 134 000	- 410 000	724 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'aménagement et à l'équipement de bureaux de l'Office ;</li> <li>- au projet de "Constitution d'un Stock National de Sécurité ONAP;</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du projet relatif à l'acquisition d'un laboratoire mobile.</p>					

<b>TOTAL OFFICE NAT. DES PRODUITS PETROLIERS</b>		<b>1 513 314</b>	<b>1 776 320</b>	<b>- 210 000</b>	<b>1 566 320</b>
--	--	------------------	------------------	------------------	------------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-221-05</b>	<b>Participation au fonctionnement (C.Stat.)</b>	166 000	166 000	0	166 000
La dotation est destinée à l'appui au fonctionnement de la Cellule Statistique de l'Institut.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	24 900	22 410	0	22 410
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériels informatiques; -l'achat de carburants et lubrifiants; -l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien courant des bâtiments; -l'entretien de bâtiments et divers; -l'appui conseil aux structures du système statistique ; -au traitement et à l'analyse des données statistiques et autres dépenses de fonctionnement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	307 157	289 402	0	289 402
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personnel de l'INSTAT. La baisse s'explique par la prise en compte des nouvelles charges de personnel.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	649 000	2 650 000	0	2 650 000
La dotation est destinée à la construction et à l'Equipement de l'Immeuble de l'INSTAT ainsi qu'à l'appui à la mise en oeuvre des activités de l'INSTAT. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du projet de CONSTRUCTION / EQUIPEMENT IMMEUBLE INSTAT.					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	673 500	741 500	- 41 500	700 000
La dotation est relative aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement de l'INSTAT. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du projet APPUI CENTRE FORMATION EN STATISTIQUES.					
<b>TOTAL INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE</b>		<b>1 820 557</b>	<b>3 869 312</b>	<b>- 41 500</b>	<b>3 827 812</b>

317 CENTRE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	87 150	137 150	0	137 150
<p>La dotation permet d'appuyer le Centre de Formation pour le Développement pour la réalisation de ses dépenses de fonctionnement notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures de bureau ;</li> <li>- les dépenses de communication et marketing ;</li> <li>- l'entretien et la réparation des véhicules ;</li> <li>- l'entretien de matériels roulants ;</li> <li>- l'assurance des véhicules, des motos et du bâtiment ;</li> <li>- la location de bande passante ;</li> <li>- l'achat de carburant et de lubrifiant ;</li> <li>- l'entretien de bâtiment et autres dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-641-38</b>	<b>Appui PAGAMGFP (CFD)</b>	20 000	20 000	0	20 000
<p>Le chapitre est destiné à assurer la prise en charge des dépenses liées à l'appui au Plan d'Action Gouvernementale pour l'Amélioration et la modernisation de la Gestion des Finances Publiques du CFD.</p>					
<b>4-641-69</b>	<b>Appui formation CFD</b>	0	0	450 000	450 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du CFD La mesure nouvelle s'explique par le rapatriement du chapitre qui était inscrit au niveau de la DFM du MEF.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	200 000	200 000
<p>La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement prévues.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	125 000	125 000
<p>La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement lié à l'investissement qui sont prévues.</p>					
<b>TOTAL CENTRE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT</b>		<b>107 150</b>	<b>157 150</b>	<b>775 000</b>	<b>932 150</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. SIKASSO</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

319 AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. SEGOU		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. SEGOU</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	724 737	817 657	0	817 657
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etat, des avancements d'échelons et de grades, des régularisations de situation.</p> <p>Cette augmentation est liée aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etat, des avancements d'échelons et de grades, des régularisations de situation, et de recrutement de nouveaux agents</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	143 657	125 640	0	125 640
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et mobiliers de bureaux, de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de produits alimentaires, de matériels techniques, du matériel informatique, d'imprimés, de vignettes et autres pour le fonctionnement courant des services.</p>					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	12 107	10 896	0	10 896
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'alimentation.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	497	448	0	448
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de sensibilisation sur le SIDA et le fonctionnement de la Cellule.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	50 901	0	40 901	40 901
<p>L'inscription est destinée à l'achat d'équipements de bureau, de matériels techniques, de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de matériels informatiques, de consommables informatiques, des entretiens du matériel roulant, du matériel informatique, du carburant et divers pour les services du Département.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	62 432	61 262	0	61 262
<p>La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants. La diminution est due au réajustement de la dotation du code économique.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	17 112	15 401	0	15 401
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux contrats d'entretien du matériel informatique, des photocopieuses des services du département ;</li> <li>- à l'achat de consommables informatiques, de matériels informatiques et de pièces de rechange des photocopieuses.</li> </ul>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	18 853	23 505	0	23 505
<p>L'inscription est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des véhicules du Département ;</li> <li>- à l'achat des pièces de rechange et des lubrifiants.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	76 273	76 273	0	76 273
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'entretien et nettoyage des locaux;</li> <li>- des prestations de gardiennage des locaux;</li> <li>- de l'entretien et la réparation des climatiseurs et des installations électriques des bâtiments;</li> <li>- de l'achat de fournitures et pose de climatiseurs;</li> <li>- des prestations de désinsectisation et de dératisation des bureaux;</li> <li>- de l'achat de consommables et de produits d'entretien;</li> <li>- de l'achat de matériels de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de peinture;</li> <li>- d'autres types d'entretien des bâtiments.</li> </ul>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	15 438	15 438	0	15 438
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'entretien et nettoyage des locaux ;</li> <li>- des prestations de gardiennage des locaux ;</li> <li>- de l'entretien et à la réparation des climatiseurs et des installations électriques des bâtiments ;</li> <li>- de l'achat de fournitures et pose de climatiseurs ;</li> <li>- des prestations de désinsectisation et de dératisation des bureaux ;</li> <li>- de l'achat de consommables et de produits d'entretien ;</li> <li>- de l'achat de matériel de quincaillerie, de plomberie, d'électricité et de peinture,</li> <li>- d'autres types d'entretien des bâtiments.</li> </ul>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	93 568	90 246	0	90 246
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau des services relevant du Département.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	15 000	28 818	0	28 818
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau.L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	117 524	106 648	0	106 648
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures de téléphone, fax et liaisons spécialisées des services relevant du Département.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	13 586	13 586	0	13 586
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'internet des structures du Département et de l'achat de matériel internet.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	322	324	0	324
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de timbre et d'expédition de courrier des services du Département.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	30 159	60 159	0	60 159
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais et indemnités liés aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- missions à l'intérieur et à l'extérieur des membres du Cabinet et du personnel relevant du département ;</li> <li>- voyages d'études des cadres du département.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la prise en charge des missions statutaires.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	34 159	34 159	0	34 159
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais de transport pour les missions, de carburants et de lubrifiants des services du Département; - de certaines dépenses d'entretien et de réparation du matériel roulant.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	29 414	35 000	0	35 000
La dotation de cette rubrique est destinée à la prise en charge des billets d'avion et autres frais liés aux missions à l'extérieur du pays.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	135 404	135 481	0	135 481
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux rencontres avec les partenaires sociaux ; - à l'abonnement à la presse, l'achat de livres et de revues ; - aux diverses dépenses.					
<b>3-629-35</b>	<b>Frais de concours</b>	190 894	214 366	0	214 366
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation des concours (fournitures de bureau, frais de correction, surveillance, restauration et divers): - les produits d'entretien; - les feuilles d'examens; - les consommables informatiques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour l'organisation des concours direct et professionnel.					
<b>3-629-58</b>	<b>Autres dépenses (Relations Institutions)</b>	8 173	8 173	0	8 173
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différentes rencontres du Département avec les institutions de la République.					
<b>3-629-63</b>	<b>Autres dépenses (lutte ctre trav. efts)</b>	0	0	30 000	30 000
Cette mesure nouvelle est destinée à la prise en charge de la lutte contre le travail des enfants. Aussi, elle s'explique par la création de ce chapitre.					
<b>3-629-86</b>	<b>Autres Dépenses (dialogue social)</b>	49 900	149 900	0	149 900
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différentes rencontres du Département avec les partenaires sociaux. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-629-87</b>	<b>Autres Dépenses (journée africaine F.P.)</b>	8 640	8 640	0	8 640
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de la Journée Africaine de la Fonction Publique.					
<b>4-641-77</b>	<b>APPUI PAGAMGFP (CDI)</b>	50 000	70 000	0	70 000
L'augmentation est relative à la prise en charge des activités du Commissariat au Développement Institutionnel dans le cadre du PAGAM/GFP II.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	10 000	552 000	562 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'équipement des services du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des équipements pour la gestion des Ressources Humaines et les archives de la Fonction Publique.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	30 000	30 000	- 30 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation compte tenu du caractère non recurrent du chapitre.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	325 000	0	500 000	500 000
<p>La dotation est destinée à la gestion du Programme Renforcement de la Capacité Nationale par la Formation. La mesure nouvelle positive est due à un changement de codification au niveau du numéro RNP dudit projet.</p>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la construction des bureaux et salles d'archives pour le compte de la DNFPP.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 134 000	887 000	0	887 000
<p>L'inscription est destinée à la gestion du Programme de Développement Institutionnel et aux travaux de construction des annexes au niveau du Département.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Développement Institutionnel.</p>					
<b>TOTAL MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCT. PUBL.</b>		<b>3 397 750</b>	<b>3 029 020</b>	<b>1 292 901</b>	<b>4 321 921</b>

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	722 854	793 338	- 177 901	615 437
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du département.                  La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Nationale de la Jeunesse et de la Maison de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	14 102	14 102	0	14 102
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au renforcement des capacités des agents à travers des stages de formation, des séminaires, des études, des formations initiales et continues, autres formations, colloques et congrès nationaux (ateliers perdriems, restauration).</p>					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	16 600	11 620	0	11 620
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les structures du Départements.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	147 868	105 308	- 6 000	99 308
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses relatives:                  - aux fournitures et mobiliers de bureau;                  - aux matériels et consommables de bureau à la quincaillerie;                  - à l'alimentation;                  - à la confection de cartes de visites et voeux, de calendriers;                  - à l'abonnement aux journeaux, à l'achat d'anti- virus et consommables informatiques pour les différentes structures du Département.                  La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	3 320	3 320	0	3 320
<p>La dotation est destinée à la prise en charge:                  - des frais d'impressions;                  - des imprimés;                  - des confections de banderoles et des publications;                  - des fournitures d'examens.</p>					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	9 000	9 000	- 9 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge:                  - des frais d'alimentation des jeunes dans les camps de jeunesse et de la Direction Nationale de la Jeunesse;                  - des produits alimentaires destinés aux différents ateliers.                  La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Nationale de la Jeunesse au Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 171	820	0	820
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités liées à la sensibilisation ,l'information et à l'achat de divers produits et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la Cellule Sida du Département.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	122 905	4 150	225 979	230 129
<p>La rubrique est destinée à la prise charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat d'équipements et de mobiliers de bureau ;</li> <li>- à l'entretien de matériels de bureau ;</li> <li>- aux dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du département ;</li> <li>- à l'achat de pièces de rechange pour les matériels roulants ;</li> <li>- à l'achat de matériels de quincailleries et matériels électriques;</li> <li>- aux fournitures de bureau de journeaux;</li> <li>- aux receptions, aux concertations, aux ateliers, aux enquetes, et production de documents;</li> <li>- à l'entretien de matériels ( photocopieuses et informatiques ) et divers autre dépenses de fonctionnement .</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive se justifie par la prise en charge des services en matériels techniques.</p>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	5 000	5 000	0	5 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge de matériels didactiques des supports pedagogiques et programmes de formation pour les structures de formation professionnelle du Département.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	45 447	68 962	0	68 962
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour toutes les structures du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	5 617	5 617	0	5 617
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux contrats d'entretien et de maintenance de matériels informatiques ;</li> <li>- à l'achat de consommables informatiques ( cartouches tambours,encres pour imprimante etc...);</li> <li>- à l'achat d'anti-virus.</li> </ul>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	8 608	13 152	0	13 152
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-à l'entretien et la réparation des vehicules des services ;</li> <li>-à l'achat de pièces de rechange des véhicules;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	13 079	20 926	0	20 926
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des véhicules et engins à deux roues et à l'achat des pièces de rechange . L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	87 930	87 930	- 12 000	75 930
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'entretien des gazons et des espaces verts ;</li> <li>- à l'entretien et vidage des fosses septiques ;</li> <li>- à l'achat de matériels de quincailleries des structures du département ;</li> <li>- à l'achat des produits d'entretien;</li> <li>- aux prestations de gardiennage et de nettoyage des structures du departement.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	20 733	20 837	0	20 837
<p>La dotation est destinée à la prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'entretien et nettoyage des locaux;</li> <li>- des prestations de gardiennage des locaux;</li> <li>- de l'entretien et réparation des climatiseurs et des installations électriques des batiments;</li> <li>- de l'achat de fournitures et poses de climatiseurs;</li> <li>- de l'entretien et vidange de fosses septiques;</li> <li>- des prestations de désinsectisation et de dératisation des bureaux;</li> <li>- d'autres types d'entretien des batiments.</li> </ul>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	50 212	52 723	0	52 723
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité du Département. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	19 500	20 475	0	20 475
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de factures d'eau des structures du Département . L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	95 328	137 893	0	137 893
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures orange, Malitel et fax pour les services du Département et à l'achat des boîtiers téléphonique. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	16 652	16 735	0	16 735
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des contrats d'abonnement internet et de l'achat des accessoires informatiques pour les services du Département.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 800	1 809	0	1 809
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de timbres fiscaux, de vignettes et de polices d'assurances;</li> <li>- aux frais d'expédition de courriers ordinaires, de colis et autres documents à l'intérieur et à l'extérieur du pays .</li> </ul>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	11 056	17 690	0	17 690
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur des agents du Département. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	19 444	31 110	0	31 110
<p>La dotation est destinée à la prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des indemnités de déplacement à l'extérieur des agents du Département;</li> <li>- aux frais de missions et de déplacements pour les reunions: BIT, UEMOA, CONFEGES, CETAS.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	16 116	24 423	- 3 489	20 934
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des frais de déplacement à l'intérieur, des frais de réparation des véhicules et engins à deux roues ,et à l'achat de carburants et lubrifiants pour les structures du Département. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire. La mesure nouvelle negative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	34 736	55 578	0	55 578
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de billets d'avion pour les missions du département;</li> <li>- à l'achat de tickets de voyages, carburant pour les déplacements à l'extérieur.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	458 328	453 328	- 330 490	122 838
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux frais de communication et d'information;</li> <li>- aux frais d'impression et imprimés ;</li> <li>- aux frais d'abonnement de journaux;</li> <li>- aux frais médicaux ;</li> <li>- aux activités de jeunesse ;</li> <li>- aux fournitures et mobiliers de bureau;</li> <li>- aux frais de location de véhicules ;</li> <li>- à l'achat de tenues pour les pionniers, chauffeurs, plantatons et autres agents.</li> <li>- au fonctionnement des structures du département;</li> <li>- à l'achat de pièces de rechange, de quincaillerie et produits alimentaires;</li> <li>- à l'organisation des sessions de formation des formateurs et de recyclage des cadres de la jeunesse, leaders d'association de jeunesse et de chefs d'ateliers et formation des formateurs de jeunesse.</li> <li>- à l'organisation d'ateliers;</li> <li>- au fonctionnement de la Cellule d'appui Décentralisation Déconcentration</li> <li>- au fonctionnement des services du département;</li> <li>- à l'opérationnalisation du Service National des Jeunes.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	4 980	4 980	0	4 980
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'organisation financière des examens et concours;</li> <li>- à l'achat de matériels d'examens;</li> <li>- aux paiements des indemnités de surveillances;</li> <li>- aux paiements des frais de secrétariat.</li> </ul>					
<b>3-629-49</b>	<b>Autres dépense (constr. citoyenne)</b>	74 700	74 700	- 74 700	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- journée nationale de la citoyenneté ;</li> <li>- journée nationale du reboisement ;</li> <li>- la sensibilisation des jeunes sur le VIH /SIDA;</li> <li>- la mobilisation des jeunes au tour des actions citoyennes ;</li> <li>- l'organisation des vacances citoyennes ;</li> <li>- toutes les dépenses entrant dans le cadre de l'emploi ,de la citoyenneté.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					
<b>3-629-64</b>	<b>Autres dépenses (appui CADD)</b>	0	0	5 000	5 000
<p>La dotation s'inscrit dans le cadre de l'appui au CADD.</p>					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	20 000	20 000	- 20 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					
<b>4-631-56</b>	<b>Subvention aux org. pub. (appui PRDEPE)</b>	0	0	40 000	40 000
<p>La mesure nouvelle s'inscrit dans le cadre de l'appui au PRODEFPE.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	251 843	251 843	0	251 843
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement de certains centres du Département.					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	72 248	72 248	0	72 248
L'inscription est destinée à la prise en charge des bourses et allocations des anciens et nouveaux étudiants boursiers d'Algérie au compte de l'emploi et formation professionnelle et de l'achat de billets d'avion pour les étudiants et leur accompagnateurs.					
<b>4-650-02</b>	<b>Appui jeunesse</b>	24 900	24 900	- 24 900	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	180 000	180 000
La mesure nouvelle est destinée au renforcement de la dotation budgétaire au PISE III.					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	105 000	105 000	- 105 000	0
<p>La dotation s'inscrit dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à la mise en oeuvre des programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programme decennal pour le développement de la formation et de l'emploi;</li> <li>- renforcement de capacité MEFP;</li> <li>- renforcement au capacités secteur Emploi et jeunesse;</li> <li>- déclaration des chefs d'Etat UA sur l'emploi;</li> <li>- programme construction citoyenne;</li> <li>- prise en charge des volontaires nationaux dans le cadre du volontariat de reciprocité;</li> <li>- prise en charge des formateurs des CFP;</li> <li>- organisation du SITA et des Etats Généraux;</li> <li>- dissémination de la politique.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que cette activité est rattachée au nouveau Département de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	334 000	334 000
La mesure nouvelle positive est destinée au renforcement de la dotation budgétaire au PISE III.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	166 000	166 000	34 000	200 000
La mesure nouvelle vise à prendre en charge les dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement du carrefour des jeunes.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 483 000	1 533 000	- 938 000	595 000
<p>La dotation vise à assurer la prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du programme national de promotion de la jeunesse;</li> <li>- à l'achat d'équipements et mobiliers de bureau.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative est due à la non dotation des programmes suivants : programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle, renforcement capacités secteur Emploi jeunesse, projet renforcement capacités MEFP.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	411 000	411 000	- 246 000	165 000
<p>La dotation vise à prendre en charge les dépenses liées à la promotion des jeunes en matière de sport et de santé.</p> <p>La mesure nouvelle négative est due au transfert dans le budget ordinaire des dépenses de fonctionnement des programmes suivants : programme d'appui à la formation et à insertion professionnelle, renforcement capacités secteur Emploi Jeunesse, projet renforcement capacités MEFP.</p>					

323	MINISTERE EMPLOI & FORMATION PROFESSIONNELLE	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	5 500 000	5 000 000	0	5 000 000
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipement ).					
<b>TOTAL MINISTERE EMPLOI &amp; FORMATION PROFESSIONNELLE</b>		10 061 077	9 639 517	- 1 128 501	8 511 016

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	29 252	16 502	0	16 502
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'organisation des missions et déplacements ; - aux frais de nettoyage, d'entretien et de gardiennage des locaux ; - à l'entretien et la réparation des matériels roulants ; - à l'achat de matériels et mobiliers de bureau ; - aux fournitures techniques ; - à l'achat et l'entretien du matériel informatique ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - aux frais de location des bâtiments des coordinations et diverses autres dépenses de fonctionnement.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	56 000	68 750	0	68 750
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et de téléphone du FAFPA. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>TOTAL FONDS D'APPUI FORMAT° PROFESS. &amp; APPRENTIS.</b>		<b>85 252</b>	<b>85 252</b>	<b>0</b>	<b>85 252</b>



325 AGENCE PROMOT. EMPLOI DES JEUNES(APEJ)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
4-631-13	Personnel E.P.A.	357 026	357 026	0	357 026
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'APEJ.					
4-631-30	Subvention aux organismes (volontariat)	300 071	300 071	0	300 071
l'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux stages de qualification des jeunes diplômés - aux frais de formation professionnelle et de promotion de l'esprit d'initiative chez les jeunes chercheurs d'emplois.					
<b>TOTAL AGENCE PROMOT. EMPLOI DES JEUNES(APEJ)</b>		<b>657 097</b>	<b>657 097</b>	<b>0</b>	<b>657 097</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	129 056	139 381	0	139 381
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	62 212	53 717	0	53 717
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel de l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 372	14 846	0	14 846
Cette inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et de téléphone. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	15 000	15 000
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des frais liés aux études et recherches.					
<b>TOTAL INSTITUT NAT. D'INGENIERIE FORMAT° PROFESSION.</b>		<b>203 640</b>	<b>207 944</b>	<b>15 000</b>	<b>222 944</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	41 500	41 500	0	41 500
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	22 999	25 915	0	25 915
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire pour faire face aux changements de catégorie et aux émoluments de salaires et accessoires.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	15 000	24 320	0	24 320
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau et de téléphone et autres. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	49 800	49 800	0	49 800
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux études et recherches notamment, l'enquête nationale sur l'emploi.					
<b>TOTAL OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION (C</b>		<b>129 299</b>	<b>141 535</b>	<b>0</b>	<b>141 535</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. MOPTI</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 006 804	997 539	196 085	1 193 624
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du département.</p> <p>La diminution du montant des services votés s'explique par le mouvement du personnel.</p> <p>La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	60 000	68 425	0	68 425
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de renforcement des capacités du personnel du Département à travers des ateliers et séminaires de formation.</p> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	24 900	25 855	0	25 855
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau (armoires, tables, chaises, climatiseurs et matériels informatiques, techniques et divers).</p> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-242-10</b>	<b>Matériel informatique</b>	12 000	8 400	0	8 400
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des besoins d'informatisation à travers l'achat de matériels informatiques, techniques, et consommables informatiques.</p> <p>La diminution est imputable à un redéploiement des crédits opéré par la DFM du Département.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	322 433	249 532	65 094	314 626
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et fonctionnement des services notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels et fournitures de bureau;</li> <li>- l'achat de produits alimentaires et des consommables informatiques,</li> <li>- l'abonnement aux journaux;</li> <li>- l'entretien de bureau pour l'ensemble des structures relevant du département.</li> </ul> <p>La diminution du montant des services votés s'explique par un redéploiement des crédits opéré par la DFM du Département.</p> <p>La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	83 000	157 379	0	157 379
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'habillement du personnel de commandement (Gouverneurs, Inspecteurs de l'intérieur, Préfets et adjoints, et Sous-Préfets).</p> <p>L'augmentation du service voté s'explique par la fonctionnalité des régions de Taoudéni et Ménaka et la nomination en masse de nombreux agents, le remplacement des anciennes tenues, la création des postes de deuxième adjoint et la nécessité d'augmenter le nombre de tenue par agent.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	431	727	0	727
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et diverses de la cellule Sida du département. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	195 177	0	158 170	158 170
<p>La mesure nouvelle positive se justifie par la prise en charge des dépenses relatives aux besoins nouveaux des structures du département, qui interviennent courant l'exercice.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	55 442	79 025	4 667	83 692
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des carburants et lubrifiants pour le Cabinet. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission. La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	18 753	27 178	0	27 178
<p>Cette inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'entretien, la maintenance des logiciels de gestion et la réparation de tous les matériels et les applications informatiques et techniques, - l'achat de pièces de rechange et de matériels informatiques pour les structures du Département. L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	15 618	48 275	4 667	52 942
<p>La dotation prend en charge les frais d'entretien et de réparation des engins et véhicules du Département. L'augmentation est liée à la prise en compte de l'évolution de l'état du parc automobile. La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	53 972	83 186	0	83 186
<p>La dotation prend en charge les frais d'entretien et de réparation des engins et véhicules du Département. L'augmentation est liée à la prise en compte de l'évolution de l'état du parc automobile.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	192 943	207 440	16 181	223 621
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux contrats de gardiennage des services centraux et projets ;</li> <li>- aux frais d'entretien des bâtiments (contrat de balayage, et désinfection des locaux, entretien des espaces verts) ;</li> <li>- à la réfection des bâtiments des services centraux et des contrats d'entretien des appareils et des matériels ;</li> <li>- à l'achat d'équipement ménagers, des sanitaires et de climatiseurs et matériels de quincailleries et divers.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés et la mesure nouvelle positive découlent de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	41 500	56 075	0	56 075
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de communication, notamment l'abonnement aux journaux, la diffusion des avis, les annonces, et la couverture médiatique.</p> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	170 000	186 925	0	186 925
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité.</p> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	20 000	25 425	0	25 425
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau de toutes les structures du département.</p> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	170 000	169 925	0	169 925
<p>Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des factures téléphonique;</li> <li>- à l'achat de consommables pour les matériels de transmission et de télécommunication;</li> <li>- aux contrats d'entretien du parc téléphonique et divers.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution du niveau de la consommation.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	20 000	28 525	0	28 525
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des frais de connexion à l'internet.</p> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	19 941	28 466	0	28 466
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de timbres;</li> <li>- au paiement des frais d'envoi et de retrait de colis;</li> <li>- à l'expédition de colis et documents par DHL et d'autres moyens express.</li> </ul> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-627-40</b>	<b>Hébergement</b>	2 628	2 628	0	2 628
<p>Le chapitre est destiné à la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration du personnel lors des missions à l'extérieur, des délégations et des éléments rapatriés.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	50 271	180 571	2 378	182 949
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement et au paiement des frais de missions.</p> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.</p> <p>La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	189 800	247 422	24 752	272 174
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de transport à l'intérieur,</li> <li>- de l'achat de carburants, ingrédients, et pièces détachées ;</li> <li>- de la réparation et l'entretien courant des véhicules;</li> <li>- du paiement de diverses dépenses de déplacement administratif.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.</p> <p>La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	78	78	0	78
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de missions des services de l'inspection du département.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	24 859	33 284	0	33 284
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets d'avion et MCO pour les transports à l'extérieur.</p> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

3-629-09	Autres Dépenses	399 528	407 953	357 300	765 253
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement des structures du département, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation du personnel ;</li> <li>- l'organisation des fêtes nationales : il s'agit des fêtes du 22 Septembre, du 26 Mars, des journées des Communes, des Régions;</li> <li>- l'acquisition de matériels et équipements, de fournitures, de consommables et divers travaux et entretiens.</li> <li>- l'achat de pièces de rechanges des véhicules et carburant;</li> <li>- l'organisation des missions de sensibilisation sur le terrain;</li> <li>- l'appui aux structures de tutelles du Département.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés et la mesure nouvelle positive résultent de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
3-629-60	Autres Dépenses de Sécurité	100 000	100 000	0	100 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de sécurité et autres dépenses du Ministère.</p>					
4-641-11	Appui structures de tutelle des collectivités	397 903	417 178	0	417 178
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui pour le fonctionnement des structures de tutelle des collectivités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et consommables de bureau, de mobiliers de bureau, matériels et équipements ;</li> <li>- le paiement des frais de missions ;</li> <li>- l'achat de carburant, de matériels informatiques et de consommables,</li> <li>- d'autres prestations de biens et de services.</li> </ul> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
4-641-27	Appui Etat Civil	120 896	200 896	0	200 896
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux conception et validation des formulaires de recensement ;</li> <li>- à la formation d'officiers d'Etat civil et de secrétaires généraux des communes ;</li> <li>- à l'adressage des villes ;</li> <li>- à la sensibilisation des populations dans le cadre de l'enregistrement des naissances ;</li> <li>- aux achats de matériels, de fournitures, de consommables, à la maintenances et à la réfection et divers.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par l'engouement suscité par la carte NINA et le renforcement desdites dotations pour nécessité de service.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-641-28</b>	<b>Appui PNEC</b>	9 550	13 537	0	13 537
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la production et à la diffusion d'émissions télévisées et radios ;</li> <li>- à la formation d'animateurs de radio sur les thèmes de la citoyenneté ;</li> <li>- au fonctionnement du PNEC ;</li> <li>- à la fourniture de carburants, de bureau, de consommables et matériels et divers.</li> <li>- à la sensibilisation dans le cadre de l'organisation des élections;</li> <li>- à l'animation à l'aide de boîtes à images.</li> </ul> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>4-641-55</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DNCT/CNFL)</b>	0	0	70 000	70 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités du Comité National des Finances Locales dans le cadre du Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques.</p> <p>La mesure nouvelle positive découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>4-641-57</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DNI)</b>	20 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités du Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques et du personnel de commandement (PAGAM/GFP) au niveau de la DGAT.</p>					
<b>4-643-30</b>	<b>Participation au fonctionnement (CHEF FILE OPPOS.)</b>	0	0	500 000	500 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du bureau du Chef de file de l'opposition.</p> <p>La mesure nouvelle positive découle du transfèrement de la présente ligne budgétaire sur le budget du Département en charge de l'Administration Territoriale.</p>					
<b>4-643-35</b>	<b>Participation au fonctionnement (Comité CPER)</b>	0	0	40 000	40 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement du Comité de Suivi des Contrats-Plans Etat-Régions ou District.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	107 900	115 900	0	115 900
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement du Département, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels informatiques et techniques;</li> <li>- l'ameublement des bureaux ;</li> <li>- l'acquisition de matériel roulant.</li> </ul> <p>L'augmentation résulte du renforcement des dotations du Cabinet et de la Direction des Finances et du Matériel à la suite de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	50 000	50 000	0	50 000
<p>L'inscription est destinée à l'appui au Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC) et au renforcement des capacités du Département.</p>					

330 MIN. ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME ETAT		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 270 000	1 670 000	4 530 000	6 200 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des travaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction et réhabilitation des bâtiments des représentants de l'Etat;</li> <li>- réhabilitation et construction des pieds à terre;</li> <li>- construction des magasins de stockages des documents électoraux dans les cercles, régions et le District de Bamako.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés et la mesure nouvelle positive résultent de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	378 000	415 000	35 000	450 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des projets qui sont en vigueur au niveau du Département.</p> <p>L'augmentation du montant des services votés et la mesure nouvelle positive résultent de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675-P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.</p>					
<b>TOTAL MIN. ADMINISTRATION TERRIT. DECENTRALISATION ET REFORME</b>		<b>5 604 327</b>	<b>6 322 749</b>	<b>6 004 294</b>	<b>12 327 043</b>

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	1 909 000	2 678 328	-		207 501	2 470 827
-----------------	--	-----------	-----------	---	--	---------	-----------

La dotation correspond à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation.  
L'augmentation s'explique par la prise en compte des engagements dans le cadre des différentes conventions de financement relatives à la politique de décentralisation.  
La mesure nouvelle négative découle du changement de la dénomination au niveau des Unités Fonctionnelles.

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	12 308 900	16 889 574	-		3 942 501	12 947 073
-----------------	-----------------------------------	------------	------------	---	--	-----------	------------

La dotation correspond à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation.  
L'augmentation s'explique par la prise en compte des engagements dans le cadre des différentes conventions de financement relatives à la politique de décentralisation.  
La mesure nouvelle négative découle du changement de la dénomination au niveau des Unités Fonctionnelles.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 000 000	1 000 000				1 000 000
-----------------	-----------------------------------	-----------	-----------	--	--	--	-----------

La dotation correspond à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation.

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>					12 500 000	12 500 000
-----------------	-----------------------------------	--	--	--	--	------------	------------

La mesure nouvelle positive est relative à la subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la politique de décentralisation.

<b>TOTAL AGENCE NAT. D'INVEST. COLLECT. TERRITORIALES</b>		15 217 900	20 567 902			8 349 998	28 917 900
---	--	------------	------------	--	--	-----------	------------

332

MAISON DU HADJ

2017

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**DEPENSES DES E.P.A.**

4-631-10 Subvention aux organismes publics

24 900

22 410

0

22 410

L'inscription est destinée à la prise en charge des contrats d'entretien, de gardiennage des locaux,  
de ramassage des ordures, des factures d'eau, d'électricité et de téléphone.**TOTAL MAISON DU HADJ**

24 900

22 410

0

22 410

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	70 550	73 495	0	73 495
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement du centre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le paiement des primes et indemnités ;</li> <li>- l'achat de matériels et fournitures de bureau ;</li> <li>- l'achat de consommables informatiques et de photocopieuses ;</li> <li>- l'achat de carburants et de lubrifiants ;</li> <li>- l'entretien du matériel de transport ;</li> <li>- l'organisation de la session du Conseil d'Administration ;</li> <li>- le perfectionnement du personnel ;</li> <li>- l'achat d'engins à deux roues ;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien et alimentaires ;</li> <li>- l'entretien de matériels et mobiliers de bureau ;</li> <li>- l'abonnement à l'internet et à la presse ;</li> <li>- les indemnités de déplacement ;</li> <li>- l'entretien de bâtiments ;</li> <li>- l'achat d'imprimés et frais d'impression ;</li> <li>- les frais postaux ;</li> <li>- les frais de gardiennage ;</li> <li>- les frais financiers ;</li> <li>- l'entretien des ordinateurs, climatiseurs, téléphones ;</li> <li>- l'élaboration de documents de travail ;</li> <li>- l'organisation des rencontres, forum, journées de réflexion, animation de groupe ;</li> <li>- les frais de transports à l'intérieur et à l'extérieur etc.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'amélioration de la fonctionnalité du Centre.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	29 442	26 029	0	26 029
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des soldes et accessoires de soldes des agents du Centre de Formation des Collectivités Territoriales. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	25 000	25 750	0	25 750
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et de téléphone.</p>					
<b>4-631-48</b>	<b>Subvention (entretien bâtiments)</b>	40 000	40 000	0	40 000
<p>La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments.</p>					
<b>4-641-37</b>	<b>Appui PAGAMGFP (CFCT)</b>	20 000	20 000	0	20 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des activités du Programme d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) au niveau du CFCT.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins en équipements du Centre.</p>					
<b>TOTAL CENTRE DE FORMATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>		<b>184 992</b>	<b>185 274</b>	<b>50 000</b>	<b>235 274</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	0	0	115 268	115 268
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la masse salariale du personnel affecté à l'Autorité.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	0	0	80 000	80 000
La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge des dépenses relatives aux achats de fournitures de bureau pour l'Autorité.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	0	0	30 000	30 000
La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses relatives l'entretien et la maintenance des bâtiments.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	0	0	10 000	10 000
La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'électricité et les achats de gaz et autres sources d'énergie.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	0	0	4 000	4 000
La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses de consommation d'eau.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	0	0	10 912	10 912
La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge les dépenses de communication téléphoniques.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	0	0	1 000	1 000
La mesure nouvelle positive permet de prendre en charge certaines dépenses liées à la communication.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	0	0	133 800	133 800
La mesure nouvelle positive prendra en charge les frais de mission.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	0	0	107 000	107 000
La mesure nouvelle prendra en charge les frais de transport.					
<b>4-639-23</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	276 336	6 000	0	6 000
La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses de fonctionnement de l'Autorité. la diminution s'explique par la création de nouveaux codes économiques relatifs aux dépenses de personnel et de matériel.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	72 000	83 200	0	83 200
L'inscription prendra en charge l'acquisition des matériels durables. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	300 000	300 000
La mesure nouvelle permet de prendre en charge les travaux relatifs à la construction du siège de l'Autorité.					
<b>TOTAL AUTORITE PROTECT° DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</b>		<b>348 336</b>	<b>89 200</b>	<b>791 980</b>	<b>881 180</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	110 394	110 394	- 110 394	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	60 000	60 000	- 60 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	16 600	16 600	- 16 600	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	66 070	66 070	- 66 070	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 245	1 245	- 1 245	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	34 906	34 906	- 34 906	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	45 179	45 179	- 45 179	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	4 980	4 980	- 4 980	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	3 762	3 762	- 3 762	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	35 895	35 895	- 35 895	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	107 030	107 030	- 107 030	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement. L'augmentation est due à un réaménagement des crédits.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	41 500	41 500	- 41 500	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	10 750	10 750	- 10 750	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	6 000	6 000	- 6 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	21 750	21 750	- 21 750	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	16 000	16 000	- 16 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	3 000	3 000	- 3 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	40 209	40 209	- 40 209	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	41 247	41 247	- 41 247	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	18 402	18 402	- 18 402	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	334 732	334 732	- 334 732	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	32 437	32 437	- 32 437	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.					

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES MINISTERES**

<b>4-641-28</b>	<b>Appui PNEC</b>	9 549	9 549	-	9 549	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.						
<b>4-641-55</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DNCT/CNFL)</b>	60 000	60 000	-	60 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.						
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	66 400	66 400	-	66 400	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.						

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.						
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	30 000	30 000	-	30 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.						

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 227 000	1 227 000	-	1 227 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la fusion de l'ex-Département de l'Administration Territoriale avec l'ex-Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, suivant le Décret n° 2016-0675/P-RM du 03 septembre 2016 relatif à la composition du gouvernement.						

<b>TOTAL</b>	<b>MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'</b>	4 445 037	4 445 037	-	4 445 037	0
--------------	--	-----------	-----------	---	-----------	---

336 AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. TOMB.		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. TOMB.</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone ainsi que d'autres dépenses liées à l'eau et l'électricité de l'Agence .					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. GAO</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. KIDAL</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

339 AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. DISTRICT		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence. L'augmentation est destinée à l'amélioration de la fonctionnalité des ADR.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	74 400	82 000	0	82 000
La mesure est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 000	12 000	0	12 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en compte des besoins de renforcement en équipements des ADR.					
<b>TOTAL AGENCE DE DEVELOPPEMENT REG. DISTRICT</b>		<b>171 400</b>	<b>194 000</b>	<b>0</b>	<b>194 000</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	83 995	86 311	0	86 311
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du département. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements et d'autres avantages.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	15 000	15 000	0	15 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la formation et/ou au recyclage du personnel dans les domaines de l'informatique, de la programmation et de suivi budgétaires, des finances et de la gestion des ressources humaines.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	65 706	58 030	0	58 030
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation, à l'habillement, à la documentation, à l'acquisition de mobiliers, matériels, fournitures et consommables bureautiques et informatiques, aux imprimés et vignettes. La baisse découle d'un réaménagement des crédits.					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	1 500	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition des produits alimentaires pour le compte des structures du Département. L'augmentation s'explique par un réaménagement des crédits.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	34 579	0	62 169	62 169
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des besoins nouveaux du Département courant l'exercice. L'augmentation s'explique par la constitution des réserves de 5% des dotations du Département.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	1 272	2 772	0	2 772
L'inscription est destinée à : - la prise en charge de la maintenance, de l'entretien et de la réparation du parc informatique et des logiciels. - l'achat de tous matériels, pièces, outils et accessoires informatiques dans le cadre du renforcement, de l'entretien et de la réparation du parc. L'augmentation s'explique par le réaménagement des crédits opéré par la DFM.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	3 837	3 453	0	3 453
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du département.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	53 640	50 640	0	50 640
La dotation est destinée à : - la prise en charge de l'entretien, du nettoyage et du gardiennage des services du département. - l'achat de tous produits, matériels et accessoires liés à l'entretien, l'aménagement et l'éclairage des bâtiments. La baisse est liée à un réaménagement des crédits opéré par la DFM.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	9 699	10 184	0	10 184
La dotation est destinée au paiement des factures de consommation d'eau et d'électricité.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	8 000	8 400	0	8 400
La dotation est destinée au paiement des factures de consommation d'eau.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	10 000	9 500	0	9 500
La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques (SOTELMA, MALITEL et ORANGE).					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 000	2 010	0	2 010
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de courrier et l'achat de timbres postaux.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	3 180	6 157	0	6 157
La dotation est destinée: - à la couverture des frais de réception et d'indemnités de déplacement dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur; - au paiement des dépenses diverses entrant dans le cadre des missions. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	93 089	107 552	0	107 552
La dotation est destinée à l'achat de carburant, de lubrifiants et des pièces de rechanges. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence liée à l'application du Décret n° 2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016 fixant les conditions et les modalités d'octroi de l'indemnité de déplacement et de mission.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	12 962	12 962	0	12 962
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'extérieur du pays (achat de billets d'avion et frais de bagages).					
<b>3-629-08</b>	<b>Autres dépenses (l. ctre extrém. viol.)</b>	0	0	30 000	30 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des activités de prévention et de lutte contre le radicalisme et l'extrémisme religieux.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	34 673	34 673	0	34 673
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses, notamment: - l'appui dans le cadre de la réduction des inégalités et du renforcement des capacités; - le fonctionnement de la commission d'observation de la lune; - l'organisation du pèlerinage de Kita.					
<b>4-622-10</b>	<b>Appui fonct. associations religieuses</b>	50 000	50 000	0	50 000
La provision sert à prendre en charge les appuis consentis par l'Etat aux associations religieuses dans le cadre de la facilitation de l'accomplissement du culte.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	94 381	125 505	0	125 505
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant des services du Département et des divers appuis aux associations religieuses. L'augmentation découle d'un réaménagement des crédits opéré par la DFM.					
<b>4-632-60</b>	<b>Subvention pèlerinage (L. S. Islam)</b>	0	0	100 000	100 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des activités d'encadrement du pèlerinage musulman.					



340 MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES & DU CULT		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
4-632-61	Subvention pèlerinage (Cathol. Kita)	0	0	40 000	40 000
La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des activités d'encadrement du pèlerinage catholique.					
4-641-29	Appui GM/HCI	9 369	9 369	0	9 369
La dotation de ce chapitre sert de subvention accordée à certaines structures dans le cadre de leur fonctionnement et la prise en charge d'autres dépenses diverses de matériel.					
5-234-10	Dépenses en Investissement	50 000	50 000	- 50 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la non reconduction des crédits pour les dépenses d'investissement du Département, compte tenu de leur caractère non récurrent.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	130 000	130 000	- 130 000	0
La mesure nouvelle négative découle de la non reconduction des crédits pour les dépenses d'investissement du Département, compte tenu de leur caractère non récurrent.					
<b>TOTAL MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES &amp; DU CULT</b>		<b>766 882</b>	<b>775 518</b>	<b>52 169</b>	<b>827 687</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	113 524	97 367	0	97 367
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents relevant du Département.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	15 000	15 000	0	15 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais: - de formation du personnel du département ; - de participation aux séminaires, aux ateliers et aux voyages d'études.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	24 900	17 430	0	17 430
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de mobiliers et d'équipement de bureau et de fonctionnement courant du service.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	33 615	23 531	0	23 531
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement des services notamment, l'achat de fournitures de bureau et de matériels d'entretien du mobilier et du matériels du bureau, de produits d'entretien des locaux, de produit alimentaires, de contrat d'internet, nécessaire au bon fonctionnement des services.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 245	872	0	872
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule sectorielle du VIH SIDA du Département.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	393 500	0	275 450	275 450
La mesure nouvelle est destinée essentiellement à prendre en charge les dépenses relatives aux activités de sensibilisation et de réconciliation nationale. La dotation est aussi destinée à l'achat éventuel d'équipements pour les structures du département, à l'entretien et à la réparation de véhicules et engins à deux roues, à l'achat de consommables informatiques, de pneumatique pour les véhicules et engins à deux roues et de carburant.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	12 962	11 666	0	11 666
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de terrain des services du Département, elle prend en charge également le fonctionnement du groupe électrogène.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	8 300	8 300	0	8 300
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux informatique et des logiciels du Département, elle prend en charge l'achat de pièces de rechange pour les ordinateurs, les photocopieuses et les rétroprojecteurs.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	6 837	6 153	0	6 153
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues, à l'achat des pièces détachées pour les véhicules et engins à deux roues.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	7 129	6 416	0	6 416
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant, achat des pièces de rechange, entretien et réparation des véhicules et engins à deux roues .					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	30 000	30 150	0	30 150
La dotation est destinée à l'entretien, au nettoyage et au gardiennage des services du département et de réfection des bâtiments du Département.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	13 000	13 650	0	13 650
La dotation est destinée à la prise en charge des factures EDM et autres installations et les raccordements d'électricité.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	6 500	6 825	0	6 825
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOMAGEP et autres installations et les raccordements d'eau .					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	31 500	29 925	0	29 925
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOTELMA, Malitel et Orange des structures et projets du Département.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	7 000	11 035	0	11 035
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement et matériel d'inter connexion des structures du Département.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 000	7 010	0	7 010
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition des courriers du Département, achat de timbres postaux et autres matériels et dépenses liées aux transmissions des courriers.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	45 368	52 173	0	52 173
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées), missions à l'intérieur et missions techniques à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	41 123	47 292	0	47 292
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunion statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées), des missions à l'intérieur et de missions techniques à l'extérieur et de l'achat de carburant . L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	36 974	36 974	0	36 974
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées :aux frais d'émission de billets de transport à l'extérieur; à la participation aux sessions de formation et aux voyages d'etudes; à la participation aux rencontres sous régionales et internationales.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	30 650	30 650	0	30 650
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien de véhicules, à l'achat de carburant et à l'achat de vignettes, maintenance des équipements, acquisition de matériels, prise en charge de toutes autres dépenses d'achat de biens et services.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	182 600	146 080	0	146 080
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement du Département, des appuis accordés par le Ministère.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	1 532 000	1 286 952	0	1 286 952
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la CVJR et ses demembrements régionaux relatives: - aux factures d'électricité, d'eau , de SOTELMA-MALITEL et achat de cartes téléphoniques; - à l'achat de matériel roulant et carburant - aux frais internet; - à l'achat de fournitures et matériels de bureau; - à l'achat de consommables informatiques; - à l'achat de produits alimentaires; à l'entretien de vehicules et aux menues dépenses,					
<b>4-643-24</b>	<b>Participation au fonctionnement (indemnité)</b>	319 168	779 100	0	779 100
la dotation est destinée aux paiements des indemnités accordées aux membres, aux personnels de la CVJR, aux chefs d'antennes des régions et au personnel d'assistance. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	20 000	20 000	- 20 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge prise des dépenses relatives à l'équipement de tous les services relevant du Département en matériels de bureau, matériels de transport et en matériels informatiques.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets du Département.</p>					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	25 000	25 000	- 25 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de renforcement de capacité du département en matériels et fournitures de bureaux, en matériels de transport, en matériels informatiques et à l'achat de carburant. La dotation sera de 0 FCFA en 2017, car il n'y aura pas de financement pour certains projets, ce qui expliquerait la mesure nouvelle négative.</p>					
<b>TOTAL MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE</b>		<b>2 939 895</b>	<b>2 709 551</b>	<b>230 450</b>	<b>2 940 001</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	45 792	45 792	- 45 792	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	2 795	2 795	- 2 795	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	19 905	19 905	- 19 905	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	3 820	3 820	- 3 820	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	157 971	157 971	- 157 971	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	17 742	17 742	- 17 742	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 250	1 250	- 1 250	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	5 705	5 705	- 5 705	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	43 820	43 820	- 43 820	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>5-234-46</b>	<b>Dépenses en Invest. (Fonds comp. inov. techno.)</b>	1 004 544	1 004 544	- 1 004 544	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la nouvelle configuration des ministères.					
<b>TOTAL MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b>		<b>1 303 344</b>	<b>1 303 344</b>	<b>- 1 303 344</b>	<b>0</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 973 189	2 955 224	0	2 955 224
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents relevant du cabinet, des services centraux et des services rattachés. Le chapitre prend aussi en compte les avancements d'échelon et de grade, les allocations familiales, les transpositions et les régularisations.					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	166 966	420 737	0	420 737
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires effectuées au niveau des structures centrales et services rattachés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-613-24</b>	<b>Indemnité Stages Pédagogiques</b>	166 791	166 791	0	166 791
L'inscription vise à assurer la prise en charge des indemnités et matériels liés à la formation du personnel enseignant permanent et contractuel (ateliers, séminaires etc.), indemnités, matériels et soins médicaux des élèves stagiaires EFEP et stages ruraux des IFM.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	1 092 057	1 092 057	- 1 092 057	0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation pour l'enseignement privé laïc, bourses etc. La mesure nouvelle négative s'explique par le redéploiement du montant vers les dépenses d'investissement.					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	6 795 250	0	5 502 534	5 502 534
La mesure nouvelle positive vise à prendre en charge les dépenses liées au recrutement de nouveaux fonctionnaires et agents conventionnaires et autres besoins nouveaux et de toutes incidences d'augmentation.					
<b>2-619-04</b>	<b>Besoins nouveaux (part patronale)</b>	1 924 271	0	1 924 271	1 924 271
La mesure nouvelle (provision) est destinée à la prise en charge de la cotisation du personnel du département à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	6 442 782	7 669 409	0	7 669 409
La dotation est destinée à la prise en charge des Salaires des enseignants fonctionnaires et contractuels des collectivités, des éducateurs du CED et des enseignants des ECOM à recruter. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	1 022 291	1 022 291	- 1 022 291	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires de nouveaux recrues. La mesure nouvelle négative s'explique par le fait que le Département a envisagé de redéployer les enseignants servant dans les grandes villes au lieu d'un recrutement.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	452 684	316 876	0	316 876
L'inscription vise à prendre en charge les dépenses liées à l'achat des consommables en bureautique, produits alimentaires et d'entretien, de matériels électriques, d'informatique, de communication, de didactique, mobiliers, de décoration et divers entretiens pour le fonctionnement courant des administrations. Le chapitre prend en compte les éventuelles dépenses des autres structures. La baisse s'explique par la réduction de la dotation budgétaire.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	44 744	44 744	0	44 744
La dotation vise à prendre en charge les dépenses liées à l'achat de divers imprimés pour les services (vignettes, badges, fournitures de bureau et autres imprimés).					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-18</b>	<b>Alimentation des cantines scolaires</b>	0	0	900	900
La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre pour l'alimentation des cantines scolaires.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	8 248	5 774	0	5 774
La dotation est destinée à la prise en charge des diverses dépenses de fonctionnement de la cellule sida. La baisse s'explique par la réduction de la dotation budgétaire au niveau de ce chapitre.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	1 129 289	0	790 502	790 502
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux besoins nouveaux de matériels, fonctionnement des services (alimentation, entretien, réparations véhicules, de matériels électrique, informatique, consommable, de communication, de didactique, mobiliers, de décoration, de bourses, divers etc.), aux subventions aux personnes physiques ou morales, à la prise en charge financière et matérielle d'éventuels ateliers, de séminaires et toutes autres dépenses de matériel non prévues hors dépenses de personnel. La mesure nouvelle positive s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-621-29</b>	<b>Dépenses de fonct. (prog. vigoureux alphab.)</b>	1 232 290	1 232 290	0	1 232 290
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la mise en oeuvre du programme vigoureux d'alphabétisation.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	3 187 358	2 828 260	0	2 828 260
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels didactiques, mobiliers scolaires, de produits de laboratoire des enseignements normal, secondaire général, technique et professionnel, à l'acquisition et l'entretien de matériels informatiques du secondaire. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-621-31</b>	<b>Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	4 338 556	4 299 499	0	4 299 499
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (Table-bancs, tableaux, armoires, etc.) ; - l'achat de matériels électriques, sanitaires, de produits chimiques, de produits alimentaires et d'entretiens ; - l'achat de consommables informatiques et bureautiques, matériels de décoration, pièces détachées, matériels de froid, d'imprimerie, pièces de rechange pour informatique ; - l'achat des imprimés et matériels pour élaboration du matériel didactique, l'entretien de véhicules CAP et AE, la mise en état des véhicules, l'entretien des matériels informatiques et bureautiques ; - la prise en charge des frais de transport matériels didactiques et la prise en charge de tous matériels didactiques du fondamental et préscolaire et non formel ; - l'achat et distribution de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - la prise en charge de tous matériels didactiques du fondamental, du préscolaire et du non formel; - l'achat d'imprimés et de matières pour confection du matériel didactique; - l'achat de véhicules et des pièces détachées pour la mise en état des véhicules des services du département; - l'entretien du matériel informatique et bureautique des services du Département; - l'achat de fournitures de bureau, matériels de bureau, produits d'entretien et produits alimentaires.					
<b>3-621-36</b>	<b>Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	194 855	194 855	0	194 855
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au matériel didactique (matières d'oeuvres) pour les établissements publics d'enseignement technique et professionnel.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-37</b>	<b>Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	450 540	450 540	0	450 540
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au matériel didactique (demi-bourses) pour les élèves de l'Etat orientés dans des établissements privés d'enseignements secondaire général, technique et professionnel.					
<b>3-621-38</b>	<b>Matériel (strat. scol. acc. passerelles)</b>	118 110	118 110	0	118 110
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux primes des animateurs; - à l'achat du matériel didactique, équipements; - au suivi des centres de formation des enfants et/ou déscolarisés.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	241 472	217 324	0	217 324
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-621-50</b>	<b>Appui mise en oeuvre PO CSL VIH/SIDA</b>	87 978	61 585	0	61 585
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de mise en oeuvre du plan opérationnel de lutte sectorielle contre le VIH et SIDA. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-621-51</b>	<b>Appui stratégie nationale contrôle interne</b>	96 776	787 099	0	787 099
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de mise en oeuvre de la stratégie nationale de contrôle interne notamment, en matière de gestion des finances publiques. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-621-52</b>	<b>Appui évaluation système éducatif</b>	70 382	70 382	0	70 382
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de suivi-évaluation des politiques et stratégies éducatives.					
<b>3-621-53</b>	<b>Appui activités renforcement capacités GRH</b>	87 978	160 922	0	160 922
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de renforcement de capacité du personnel administratif des services centraux et déconcentrés du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-621-54</b>	<b>Appui supervision activités pédagogiques</b>	87 980	87 980	17 596	105 576
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités de suivi et de supervision des pratiques pédagogiques dans les services déconcentrés, les établissements préscolaires, spécial du fondamental et du secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la direction nationale de l'éducation non formelle, des langues nationales et de la direction nationale de l'enseignement normal.					
<b>3-621-55</b>	<b>Appui suivi-évaluation cantines scolaires</b>	17 596	17 596	0	17 596
La dotation est destinée à la prise en charge des cadres de concertation et des activités de suivi-évaluation des cantines scolaires.					
<b>3-621-56</b>	<b>Appui suivi-évaluation manuels scolaires</b>	17 596	17 596	0	17 596
La dotation est destinée à la prise en charge du suivi-évaluation de la gestion pédagogique et physique des manuels scolaires et autres matériels didactiques.					
<b>3-621-57</b>	<b>Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	17 596	17 596	0	17 596
La dotation est destinée à la prise en charge des différentes réunions de concertation au niveau central avec les acteurs impliqués dans le suivi de l'animation des cadres de concertation au niveau local et de l'exécution des lignes décentralisées.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-64</b>	<b>Appui à l'évaluation des acquisitions des élèves</b>	0	0	70 000	70 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des dépenses liées à l'évaluation des acquisitions des élèves.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	73 989	603 621	0	603 621
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'entretien du réseau et du matériel informatique des structures centrales. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	35 638	32 074	0	32 074
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de réparation des véhicules (entretien courant du matériel de transport, l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et motos, réparation du matériel de transport).					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	1 528 773	1 456 051	0	1 456 051
La dotation est destinée à la prise en charge des travaux d'entretien des bâtiments (électricité, plomberie sanitaire etc.).					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	178 586	187 515	0	187 515
L'inscription vise à prendre en charge les dépenses liées à la communication. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	173 730	182 417	0	182 417
La dotation est destinée au paiement des frais d'électricité. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	86 963	91 311	0	91 311
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	152 079	154 480	0	154 480
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux redevances téléphoniques, connexion satellitaire, entretien réseau communication.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	168 217	170 058	0	170 058
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	9 689	9 737	0	9 737
L'inscription vise à assurer la prise en charge des dépenses liées à l'achat de timbres et aux expéditions de courrier.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	84 095	96 709	0	96 709
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	85 048	85 048	0	85 048
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements (frais et carburant) liés à l'organisation des examens du secondaire.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	43 475	43 475	0	43 475
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements (frais et carburant) liés à l'organisation des examens du DEF.					
<b>3-628-14</b>	<b>Déplac. Examens Enseig.Normal</b>	20 527	20 527	0	20 527
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différents déplacements (frais et carburant) durant les examens et concours.					
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	20 261	20 261	0	20 261
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport durant les examens de l'enseignement secondaire.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	97 297	111 893	0	111 893
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburant et lubrifiants, entretien et réparation des véhicules. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	3 607	3 607	0	3 607
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de mission au compte de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire.					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	20 373	20 373	0	20 373
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport durant les examens du 2ème cycle du fondamental.					
<b>3-628-24</b>	<b>Frais Transport Enseig.Normal (examen)</b>	11 144	11 144	0	11 144
L'inscription vise à assurer la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport durant les examens de l'enseignement normal.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	36 071	36 071	0	36 071
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de transport à l'extérieur (billets d'avion, MCO bagages).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	13 037	13 037	0	13 037
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des activités de formation, d'ateliers, de revues périodiques et de planification, financement d'audits, d'études et de voyages d'études, travaux d'entretien et de réparation et l'achat de carburant et lubrifiants etc.					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	188 114	188 114	0	188 114
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année DEF suivant le décret n° 194/P-RM du 04/06/1998.					
<b>3-629-32</b>	<b>Frais Examens Enseig.Normal</b>	285 445	285 445	0	285 445
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation financière et matérielle des différents examens de fin d'année, à l'achat de matériels d'examen, au paiement des indemnités de surveillance, de corrections et de secrétariat conformément au décret n° 98-194/P-RM du 04/06/98.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	1 664 321	1 664 321	0	1 664 321
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburant, frais déplacement, différentes indemnités).					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	289 321	289 321	0	289 321
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de médicaments et équipements des infirmeries pour les différents établissements (secondaire général technique et normal).					
<b>3-629-73</b>	<b>Autres Dépenses(appui sports)</b>	299 212	299 212	0	299 212
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat du matériel de sport.					
<b>3-629-77</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	192 250	134 575	0	134 575
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de fonctionnement des deux imprimeries, à l'achat de matériels et consommables (DNP), toutes autres dépenses de matériels (informatiques et bureautiques, incendie, etc.) et contrat d'entretien. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du chapitre.					
<b>3-629-78</b>	<b>Autres dépenses(annuaires statistiques)</b>	52 647	52 647	0	52 647
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'élaboration de l'annuaire statistique.					
<b>4-639-10</b>	<b>Participation au fonctionnement (PRODEC)</b>	318 509	318 509	235 678	554 187
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la mise en oeuvre du PRODEC. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DFM.					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	28 020	28 020	0	28 020
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels didactiques, des frais d'encadrement de l'éducation de Base et d'intégration des enseignants contractuels dans la fonction publique des CT.					
<b>4-641-15</b>	<b>Appui enseignement secondaire</b>	763	763	0	763
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels didactiques, aux frais d'encadrement de l'enseignement secondaire et d'intégration des enseignants contractuels dans la fonction publique des CT.					
<b>4-641-80</b>	<b>APPUI PAGAMGFP (CADD/MEN)</b>	50 000	55 000	0	55 000
La dotation est destinée à la prise en charge des activités de la CADD dans le cadre du PAGAM/GFP. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-642-20</b>	<b>Subvention Enseig. Privé</b>	2 056 925	2 556 925	0	2 556 925
La dotation est destinée à la prise en charge de 80% de la masse salariale du personnel enseignant de l'enseignement catholique conformément à la convention qui lie l'Etat malien à l'église épiscopale.					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	0	0	800	800
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des bourses et d'allocations d'études.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	420 221	420 221	0	420 221
La dotation est destinée à la prise en charge des bourses des élèves-maîtres.					

410 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	4 662 436	2 091 194	1 222 000	3 313 194
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'équipement de certaines structures du département dans le cadre du PISE III. La mesure nouvelle positive s'explique par la création de l'UF "DAF PISE III".					
<b>5-234-52</b>	<b>Dépenses en Invest. (matériel didactique)</b>	0	0	3 187 358	3 187 358
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des dépenses d'investissement relatives à l'acquisition de matériel didactique.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	700 000	2 200 000	0	2 200 000
L'inscription est destinée aux dépenses relatives à la construction de lycées secondaires et d'IFM. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation pour la construction des lycées.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	872 000	922 000	- 272 000	650 000
L'inscription est destinée aux dépenses relatives à l'Appui au Développement de la Petite Enfance Région de Bko/Kayes/Kkoro/ Sikasso/Ségou, au programme pilote d'appui aux enfants en besoins éducatifs spéciaux, au Programme d'investissement pour le Secteur de l'Education (PISE). La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du chapitre pour les projets d'Appui au Programme Vigoureux Alphabétisation et l'Equipement des Structures de l'Enseignement Secondaire.					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	65 000	65 000	0	65 000
La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses liées aux activités d'appui à la déconcentration et décentralisation de l'éducation et à la cellule de planification et de statistique du secteur éducation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	5 275 200	5 775 200	1 724 800	7 500 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au Projet d'appui à l'éducation Bilingue de base- BID et Projet Education Pour Tous (IDA). La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du projet de construction IFM Mali.					
<b>TOTAL MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE</b>		<b>52 728 608</b>	<b>44 951 413</b>	<b>12 290 091</b>	<b>57 241 504</b>

411 ECOLE NORMALE SUPERIEURE (ENSUP)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	88 142	90 346	0	90 346
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la confection des cartes d'étudiants, à l'achat de matériels et produits de laboratoire, de table-bancs et à la confection des tableaux des salles de classe. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	79 475	87 423	0	87 423
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des frais de surveillance, de correction et de secrétariat des examens de fin d'année, des frais d'organisation de concours d'entrée, à l'achat de matériels de bureau et de carburant, aux indemnités de déplacement et à l'entretien de parcs autos et motos et autres dépenses. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	911 328	905 980	0	905 980
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoire de salaires du personnel EPA. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	92 133	94 897	0	94 897
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'électricité, d'eau, de communication et d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-59</b>	<b>Subvention aux org. pub. (frais examen)</b>	0	0	50 000	50 000
La mesure nouvelle s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la prise en charge des frais d'examen.					
<b>TOTAL ECOLE NORMALE SUPERIEURE (ENSUP)</b>		<b>1 171 078</b>	<b>1 178 646</b>	<b>50 000</b>	<b>1 228 646</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	790 522	819 842	0	819 842
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents relevant du cabinet, des services centraux et des services rattachés;</li> <li>- aux avancements d'échelon et de grade, à la transposition et à la régularisations de situation administrative.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'état actualisé du BCS.</p>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	2 437 225	2 468 912	0	2 468 912
<p>La dotation est destinée exclusivement au paiement des heures supplémentaires effectuées au niveau des structures ainsi que les frais de cours et d'encadrement pour les quatre grandes écoles (ENI-ABT, IPR/IFRA, ENSup, et ENETP) et des missions universitaires.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	299 488	302 330	0	302 330
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue des enseignants des quatre grandes écoles (ENI-ABT, IPR/IFRA, ENSup, et ENETP), des cadres des services de la portion centrale, des étudiants de l'école d'architecture et d'urbanisme de Lomé, la prise en charge des étudiants maliens à l'EIER, ESTHIER, IFOR, autres formations, colloques, symposiums et congrès internationaux (ateliers perdiems, matériels, restauration), frais de certaines commissions et divers.</p>					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	2 929 267	0	2 688 653	2 688 653
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses de salaires liées aux recrutements de nouveaux fonctionnaires et agents conventionnaires pour un montant de 2 milliards de FCFA. Le reliquat, soit 688 millions prend en charge les besoins nouveaux (autres revendications et mesures nouvelles).</p>					
<b>2-619-04</b>	<b>Besoins nouveaux (part patronale)</b>	1 003 901	0	1 003 901	1 003 901
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la cotisation du personnel du département à la caisse nationale de la sécurité du Mali.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	444 864	545 825	0	545 825
<p>La dotation est destinée aux paiements des consommables bureautiques, des produits alimentaires, divers entretiens, matériels de fonctionnement courant des administrations et autres dépenses de matériels et services. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	3 299	3 299	0	3 299
<p>La dotation est destinée à l'achat d'imprimés divers des services (vignette, fournitures de bureau et autres imprimés), frais liés aux contrôles techniques des véhicules et autres matériels liés à la sécurité routière.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	981	687	0	687
<p>La dotation est destinée aux diverses dépenses de fonctionnaires et de sensibilisation sur le VIH/SIDA.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	251 695	0	176 187	176 187
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux besoins nouveaux de matériels, fonctionnement des services, alimentation, réparation véhicules, subventions aux personnes physiques ou morales, prise en charge financière et matérielle des ateliers et séminaires, certaines missions ainsi que toutes autres dépenses de matériels et de fonctionnement de service.				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	121 933	110 741	0	110 741
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants.				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	67 836	67 836	0	67 836
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'entretien des réseaux informatiques, internet, intranet et extranet, du matériel informatique des structures (services centraux du MESRS), l'achat de pièces de rechanges pour informatique, consommables informatiques et divers.				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	695 428	705 116	0	705 116
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien courant, la réparation, la réhabilitation et le gardiennage des structures centrales et déconcentrées, l'achat de matériaux de construction et matériels électriques, sanitaires, de froids, de curage de fosses septiques, à la prise en charge des contrats annuels des structures des MESRS, et autres services liés aux bâtiments. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.				
<b>3-623-21 Programme de Communication</b>	80 831	84 873	0	84 873
La dotation est destinée à la prise en charge des contrats de communication et publicité des structures, frais d'insertion dans les journaux, radios et télé, entretien réseau, connexion internet, intranet et extranet, matériels audiovisuels et informatiques, fournitures de bureau pour confection de document à diffuser, contrat d'abonnement aux journaux et divers.				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	125 867	137 544	0	137 544
La dotation est destinée aux paiement des frais d'électricité, à l'achat de matériel électrique, à l'entretien du réseau, à l'achat du matériel de plomberie à l'adduction d'eau.				
<b>3-625-11 Eau</b>	30 998	33 548	0	33 548
La dotation est destinée au paiement des frais de consommation d'eau, à l'achat du matériel de plomberie et de quincaillerie pour le réseau et l'entretien du réseau.				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	189 974	186 251	0	186 251
La dotation est destinée au paiement des dépenses liées aux rédevances téléphoniques, frais de maintenances et interconnexion des réseaux internet, intranet et extranet, connexion internet.				
<b>3-626-20 Frais postaux</b>	23 920	24 040	0	24 040
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des timbres et des contrats d'expéditions des courriers.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-627-12</b>	<b>Frais de location salles de cours</b>	19 256	19 256	0	19 256
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de location de salles de cours des facultés, et des maisons baillées pour les structures de la portion centrale, de l'entretien courant bâtiment, les frais de location des salles pour les ateliers et autres.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	60 000	76 090	0	76 090
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	120 292	147 335	0	147 335
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien et réparation des véhicules et motos, à l'achat des pièces détachées, lubrifiant et carburant. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	22 079	22 079	0	22 079
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des frais de transport à l'extérieur (billets d'avion et MCO bagages).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	74 047	74 047	0	74 047
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions suivantes: - mission universitaire de Sikasso ; - mission universitaire de Tombouctou ; - mission universitaire de Gao.					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	22 695	22 695	0	22 695
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux concours, examen et commission d'habilitation (secrétariat, correction, surveillance, restauration et divers), aux fournitures de bureau.					
<b>3-629-73</b>	<b>Autres Dépenses(appui sports)</b>	61 698	61 698	0	61 698
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel de sport, des équipements médicaux-sanitaires et des médicaments pour les grandes écoles et la portion centrale, au financement des activités des étudiants.					
<b>3-629-77</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	47 514	33 260	0	33 260
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et consommables bureautiques, matériels informatiques et de communication, ainsi que des produits alimentaires et d'entretien, de carburant et divers. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du chapitre.					
<b>3-629-78</b>	<b>Autres dépenses(annuaires statistiques)</b>	44 040	44 040	0	44 040
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la production de l'annuaire statistique du supérieur par la CPS/Education (achat de matériels, frais de transport, carburant et différentes indemnités), les frais de restauration, fournitures de bureau et divers.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	21 157	21 157	0	21 157
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions suivantes: - mission universitaire de Sikasso ; - mission universitaire de Tombouctou ; - mission universitaire de Gao.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>4-639-10</b>	<b>Participation au fonctionnement (PRODEC)</b>	66 593	66 593	0	66 593
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la mise en oeuvre du PRODEC (subventions aux symposiums, séminaires, ateliers, dépenses de matériel et autres dépenses liées au fonctionnement) et aux matériels.					
<b>4-639-14</b>	<b>Participat° au fonctionnement (système LMD)</b>	61 103	61 103	0	61 103
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux foctionnements et à la généralisation du système LMD au Mali (missions, dépenses de matériel et divers).					
<b>4-639-19</b>	<b>Participation au fonctionnement (CNELA)</b>	17 719	17 719	0	17 719
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de participation au fonctionnement de la Commission Nationale d'Etablissement de la Liste d'Aptitude (CNELA), aux missions et aux dépenses de matériel et divers.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	337 644	342 034	0	342 034
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux subventions, séminaires, atelier, frais de transport, dépenses de matériel et autres dépenses liées au fonctionnement					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	1 428 300	1 428 300	0	1 428 300
La dotation est destinée au paiement des bourses et autres allocations aux étudiants et élèves maliens à l'étranger, frais d'études post-universitaires de certains étudiants.					
<b>4-649-23</b>	<b>Transfert au Fonds comp. inov. techno.</b>	669 696	669 696	- 669 696	0
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux Fonds de Compétitivité et de l'Innovation Technologique et toutes autres dépenses de matériel et services liés au fonds. La mesure nouvelle négative s'explique par le changement de codification.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	180 000	180 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création de l'UF "DAF/PISE III" pour la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre de l'ABS Canada au secteur de l'éducation.					
<b>5-234-46</b>	<b>Dépenses en Invest. (Fonds comp. inov. techno.)</b>	0	0	2 333 000	2 333 000
La mesure nouvelle positive s'explique par le changement de codification. La dotation est destinée à abonder le fonds de compétitivité et de l'innovation technologique.					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	334 000	334 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création de l'UF "DAF/PISE III" pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié au PISE III.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 595 000	2 095 000	305 000	2 400 000
L'inscription est destinée aux dépenses relatives à la construction/ extension/ équipement du Campus Universitaire de Kabala, à l'Aménagement et équipement des Grandes Ecoles, à la construction de la Bibliothèque Universitaire et à la réhabilitation et l'extension de l'Ecole de Communication. La mesure nouvelle positive s'explique par la création des projets suivants : - PROJET EQUIPEMENT ENETP ; - PROG. APPUI. REHAB INFRASTR DVPT STRUCT SOCIO. EDUCAT ENSUP.					

412	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE SCIENTIFIQUE	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	3 500 000	3 000 000	0	3 000 000
L'inscription est destinée au Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur- IDA. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.					
<b>TOTAL MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR &amp; RECHERCHE SCI</b>		18 666 862	13 692 946	6 351 045	20 043 991

413 ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS (ENI)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	88 643	90 000	0	90 000
Ce chapitre sert aux paiements des frais liés aux matériels de travaux pratiques; fournitures scolaires; craies, livres, matériels informatiques, électroniques, électromécaniques, topographies, GPS, panneaux solaires, feuilles d'examens, tables bancs, tableau, chaises pour étudiants et divers etc. L'augmentation s'explique par le renforcement de l'inscription.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	57 186	65 000	0	65 000
La dotation sert à l'achat des pièces de rechange; à l'entretien des véhicules; à l'achat de carburant; de fourniture de bureau; mobilier; à l'achat d'équipement de bureau à la maintenance du matériel informatique; à l'acquisition de consommables informatiques; au paiement des contrats de gardiennages et de nettoyage; à l'entretien et l'approvisionnement de la régie etc.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	783 736	780 927	0	780 927
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'ENI-ABT; aux primes; indemnités et allocations familiales; aux régularisations des avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires; aux transpositions des agents contractuels et conventionnaires.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	100 254	150 000	0	150 000
La dotation permet la prise en charge des factures d'électricité de téléphone; d'Eau; et de connection internet. L'augmentation s'explique par le renforcement de dotation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	150 000	85 000	0	85 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'extension des infrastructures de l'ENI.					
<b>TOTAL ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS (ENI)</b>		<b>1 179 819</b>	<b>1 170 927</b>	<b>0</b>	<b>1 170 927</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	26 394	20 323	0	20 323
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des consommables bureautiques, des produits alimentaires et divers entretiens pour le fonctionnement courant de la structure.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	0	0	80 000	80 000
La mesure nouvelle s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la prise en charge des frais liés à l'acquisition de matériel didactique.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	52 787	52 787	0	52 787
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des pièces de rechange, de consommables informatiques, de fournitures de bureau et de carburant, à l'entretien de véhicules, des bâtiments et du matériel informatique et à l'équipement des bureaux.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	1 320 012	1 419 473	0	1 419 473
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires du personnel.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	324 800	324 800	0	324 800
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des factures d'électricité, d'eau, de communication et de connexion internet.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	150 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge des travaux de réhabilitation des infrastructures de l'IPR.					
<b>TOTAL INSTITUT POLYTECH. RURAL FORM. RECH. APPL. K.</b>		<b>1 873 993</b>	<b>1 917 383</b>	<b>80 000</b>	<b>1 997 383</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	17 469	25 000	0	25 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des heures supplémentaires consécutives au traitement des dossiers de bourses des nouveaux bacheliers, à l'élaboration des comptes administratifs et de l'avant projet de budget, au transport des étudiants et aux interventions des techniciens (électriciens, plombiers) sur le campus et les résidences privées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	4 167 064	4 167 064	0	4 167 064
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux trousseaux et à l'achat du matériel didactique pour les étudiants réguliers des structures ci-après: USTTB, ULSHB, USSGB, USJPB, US, ENSUP, ENI, IPR, ENETP, ISFRA.					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	263 326	263 326	0	263 326
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'organisation des rencontres sportives inter-universitaires en football, basketball, volley-ball, judo et athlétisme; - à l'organisation des compétitions inter-universitaires sous-régionales et mondiales, des échanges sportifs et culturels avec les autres partenaires de la sous-région,; - à l'achat des produits pharmaceutiques; - à la formation de certains étudiants arbitres et hôtesse d'accueil.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	592 868	800 000	0	800 000
La dotation vise la prise en charge des dépenses relatives à: - l'achat de fournitures, mobiliers et matériel de bureau ; - l'achat d'imprimés, de consommables informatiques ; - l'impression des documents administratifs et comptables ainsi que des tickets de transport ; - l'entretien et réparation de véhicules et mobylettes ; - l'alimentation et frais d'organisation du conseil d'administration ; - l'entretien de matériels informatiques ; - frais de fonctionnement de la commission nationale de traitement des bourses et des réquisitions ; - l'allocation de secours divers aux étudiants ; - l'organisation de séminaires ; - l'achat de carburant et lubrifiant et de pièces détachées ; - la contribution de l'association des oeuvres universitaires ; - l'entretien courant des anciennes résidences, gardiennage et l'entretien des services extérieurs (résidences, restaurants universitaires) ; - l'entretien des bus universitaires ; - la formation du personnel en informatique, en gestion des ressources humaines et des infirmeries universitaires. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	332 083	337 693	0	337 693
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	200 000	406 000	0	406 000
La dotation est destinée à la prise en charge des résidences universitaires de Kabala et de la direction régionale de Ségou en vue d'assurer les dépenses liées au paiement des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, de courriers postaux, DHL, internet du CENOU et des résidences universitaires. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	15 700 000	15 700 000	0	15 700 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des bourses et autres allocations aux étudiants maliens réguliers des structures suivantes: USTTB, ULSHB, USSGB, USJPB, US, ENSUP, ENI, IPR, ENETP, ISFRA et des nouvelles structures à créer.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	115 571	0	115 571
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition de bus pour le transport des étudiants et d'ambulance en cas de nécessité d'évacuation des étudiants;</li> <li>- l'achat de matériels et d'équipements de bureau pour le nouveau siège du CENOU;</li> <li>- l'achat de matériels de buanderie pour la cité de Kabala ;</li> <li>- l'achat de matériels médicaux pour le centre de santé de Kabala;</li> <li>- l'équipement des anciennes résidences et des restaurants universitaires de Badalabougou et de Kabala ;</li> <li>- la réhabilitation et l'équipement des infirmeries des facultés et grandes écoles.</li> </ul>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	1 100 000	1 100 000	- 1 100 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de construction et à l'équipement de la cité universitaire. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	500 000	0	500 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de construction et à l'équipement de la cité universitaire. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>TOTAL CENTRE DES OEUVRES UNIVERSITAIRES</b>		<b>22 572 810</b>	<b>23 414 654</b>	<b>- 1 100 000</b>	<b>22 314 654</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	62 464	62 464	0	62 464
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - au contrat de maintenance du matériel informatique, de nettoyage sanitaire, de gardiennage et de matériel de froid ; - à l'achat de carburant et lubrifiants ; - aux frais de tenue du Conseil d'Administration ; - à l'achat de matériel et fourniture de bureau, de pièces de rechange ; - à l'entretien des véhicules ; - à l'achat de produits alimentaires ; - à l'abonnement à des revues scientifiques et journaux d'information ; - à l'approvisionnement de la régie et autres dépenses.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	79 163	80 135	0	80 135
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents fonctionnaires et conventionnaires de l'Etat.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	25 375	26 136	0	26 136
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau et de communication.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	43 000	0	55 000	55 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives : - à la prise en charge des projets de recherches ; - à la prise en charge des activités de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude pour la hiérarchisation des chercheurs ; - à l'organisation de la journée de la renaissance scientifique de l'Afrique ; - au renforcement des capacités des chercheurs ; - à l'édition et la publication de la revue Malienne de Sciences et de Technologie ; - à l'édition et la publication du bulletin « vie de la recherche » ;					
<b>TOTAL CENTRE NAT. DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE &amp; TECH.</b>		210 002	168 735	55 000	223 735

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

4-631-10	Subvention aux organismes publics	336 980	336 980	0	336 980
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses diverses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la communication et à la diffusion de supports pour la connaissance de l'ENA ;</li> <li>- à la formation du personnel en informatique, comptabilité matières, gestion des ressources humaines ;</li> <li>- à l'organisation des concours d'entrée à l'ENA ;</li> <li>- à l'organisation des sessions du Conseil d'administration et des comités pédagogiques et scientifiques ;</li> <li>- aux dépenses diverses du matériel et équipement ;</li> <li>- à l'achat de consommables informatiques et de fournitures de bureau ;</li> <li>- à l'achat de logiciels ;</li> <li>- à l'alimentation ;</li> <li>- à l'achat de carburant, de lubrifiant, et de pièces détachées ;</li> <li>- aux activités sportives et culturelles de l'ENA ;</li> <li>- aux paiements des frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- à l'achat de vignettes pour les véhicules (autos et motos) ;</li> <li>- à l'entretien et la réparation de véhicules (autos et motos), et de groupes électrogènes ;</li> <li>- à l'achat de timbres et à l'expédition du courrier ;</li> <li>- à l'entretien du réseau et des matériels informatiques ;</li> <li>- au suivi de l'exécution des travaux de construction ;</li> <li>- à l'achat d'ouvrages et de documents pour la bibliothèque ;</li> <li>- à la reproduction de textes : lois, décrets et arrêtés à l'usage des élèves ;</li> <li>- au paiement des heures de vacation des professeurs et autres intervenants dans la formation ;</li> <li>- à l'encadrement de stages ;</li> <li>- à l'encadrement de rapports de fin de formation ;</li> <li>- à l'organisation de la soutenance des rapports de fin de formation ;</li> <li>- à l'élaboration de documents comptables ;</li> <li>- à l'entretien courant des bâtiments, de réparation, de réhabilitation, d'entretien et de gardiennage des structures ;</li> <li>- à l'achat de matériels didactiques et de mobiliers scolaires ;</li> <li>- à l'acquisition de véhicule ;</li> <li>- au paiement d'allocation forfaitaire d'équipement aux élèves fonctionnaires ;</li> <li>- à l'achat de tenue et de chaussures pour les chauffeurs, plantons, reprographe et gardiens ;</li> <li>- à l'achat de fournitures et matériels de bureau pour le fonctionnement des services de l'Ecole Nationale d'Administration ;</li> <li>- aux activités d'études et de recherche.</li> </ul>					
4-631-13	Personnel E.P.A.	298 395	312 822	0	312 822
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux salaires et accessoires de salaires du personnel ;</li> <li>- aux salaires et accessoires de salaires des élèves fonctionnaires.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde.</p>					
4-631-14	Electricité & Téléphone	31 734	32 686	0	32 686
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des frais d'électricité et d'eau de l'Ecole Nationale d'Administration ;</li> <li>- au paiement des redevances téléphoniques et des frais de connexion à l'internet.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
<p>L'inscription est destinée aux travaux de construction de l'ENA.</p>					



418	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>TOTAL ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION</b>		2 667 109	2 682 488	0	2 682 488

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	112 530	112 530	0	112 530
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers de bureaux, d'ordinateurs de bureau et portables, d'ondulaires, d'imprimantes, de scanners, de disques durs externes, d'IPAD, d'appareils photo numérique, de video-projecteurs, d'équipement multimédia, de développement des sites webs, de matériel d'examen, tables, bureaux et chaises pour salles de cours et de salles spécialisées et des autres dépenses.etc.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	79 180	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat d'équipements des bureaux du personnel, de salles des professeurs et de la salle de réunion;</li> <li>- l'achat de carburant et de lubrifiant, de produits alimentaires, d'insecticides, de déodorant, de fournitures et mobiliers de bureau.</li> <li>- l'achat de consommables et des logiciels informatiques;</li> <li>- l'entretien des matériels (informatiques, véhicules, plomberies, climatiseurs, vidanges des fausses);</li> <li>- l'entretien et le gardiennage des locaux;</li> <li>- frais de missions à l'intérieur, en Afrique et à l'extérieur et de communication et diverses publicités (Radio, TV et les journaux .etc.) ;</li> <li>- autres dépenses.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	119 627	169 929	0	169 929
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires et aux primes et indemnités. La hausse s'explique par la prise en charge de la situation actualisée du BCS.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	37 877	65 000	0	65 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, d'internet et des installations téléphoniques et internet à haut débit. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>TOTAL ECOLE NORMALE D'ENSEIG. TECHN. PROFES.</b>		<b>349 214</b>	<b>447 459</b>	<b>0</b>	<b>447 459</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	404 966	432 997	0	432 997
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires. L'augmentation s'explique par l'accroissement du personnel, les avancements d'échelon et de catégories, la nouvelle valeur indiciaire et l'augmentation des allocations familiales.					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	426 444	426 444	0	426 444
La dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires effectuées par les Professeurs permanents et non permanents, et du personnel administratif.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	589 895	589 895	0	589 895
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses liées: -aux consommables d'examens; -aux équipements de laboratoires; -à l'achat des matériels de communication; des matériels et consommables informatiques; -à l'acquisition de tracteurs pour la formation des étudiants ; -aux frais de transport des enseignants vacataires; - aux frais de secrétariat, de corrections et de surveillance.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	497 378	497 378	0	497 378
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses liées: - aux salaires des enseignants et du personnel administratif, - aux travaux d'entretien et de réparation des véhicules, des groupes électrogènes et les pièces de rechange, -aux frais de gardiennage et nettoyage, -aux frais de location des bâtiments baillés -aux frais de restauration, produit alimentaires, fournitures de bureaux  -à l'achat des matériels et de consommables bureautiques, -aux frais d'entretien du réseau et des matériels informatiques -à l'achat de carburant et lubrifiant; -aux frais d'assistance, certification et audit des comptes, - aux frais de médiatisation, -aux frais de formation du personnel administratif et enseignant ,des frais de transport,et des frais de mission -aux frais d'entretien du réseau et du matériel informatique,du site web.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	317 130	326 644	0	326 644
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux paiements des factures d'électricité, d'eau et téléphone. L'augmentation est due à l'accroissement du nombre de bâtiments(nouveau Rectorat en R+3).					
<b>4-639-12</b>	<b>Participation au fonct. réseau intranet CISCO-UVA</b>	12 141	12 141	0	12 141
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement du réseau intranet CISCO-UV.					
<b>4-639-14</b>	<b>Participat° au fonctionnement (système LMD)</b>	34 814	77 458	0	77 458
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la mise en oeuvre du système LMD à l'Université de ségou(séminaires, formations, Etudes, Recherches). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-231-10	Travaux et constructions	1 000 000	850 000	0	850 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la construction du pôle universitaire de Ségou. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.					
<b>TOTAL UNIVERSITE DE SEGOU</b>		3 282 768	3 212 957	0	3 212 957

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 480 850	1 619 452	0	1 619 452
Ce chapitre concerne les émoluments dus au personnel.					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	643 023	643 023	0	643 023
La dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires de cours des enseignants permanents et non permanents de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	15 225	20 000	0	20 000
La dotation est destinée au Paiement des frais de formation pour le personnel de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	91 838	64 287	0	64 287
La dotation est destinée au Paiement de fournitures, de matériels, équipements de bureaux, entretien de reseau interphone et climatiseur; imperméables et tenues pour le fonctionnement de services et autres, etc... pour les structures de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	45 229	0	45 229	45 229
La nouvelle mesure positive est destinée au paiement de la connexion internet et des dépenses diverses; etc.. de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	627 989	445 540	0	445 540
La dotation est destinée au paiement de fournitures, de matériels équipements de bureaux et divers, matériels équipements et consommables informatiques feuilles d'examen, production de livres, autres achats et du fonctionnement du service, achat de matériels électriques et sanitaire, la construction (hangar et hamphi de 200 places); tables bancs et de chaises, etc... pour les structures de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	16 168	16 168	0	16 168
La dotation est destinée au paiement des dépenses liées à l'entretien des matériels informatiques du rectorat de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	54 809	54 809	0	54 809
La dotation est destinée au paiement des frais de gardiennage, de nettoyage et l'entretien courant des bâtiments, et de prestation de service (menuiserie, plomberie et électricité) de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	116 859	205 652	0	205 652
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	21 016	21 016	0	21 016
La dotation est destinée au paiement des redevances d'eau.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	29 168	29 168	0	29 168
La dotation est destinée au paiement des redevances téléphoniques.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 451	2 451	0	2 451
La dotation est destinée à l'achat de timbres et expédition de courriers interieur et extérieur.					
<b>3-627-10</b>	<b>Frais location batiments adminis. baillés</b>	259 339	564 300	0	564 300
L'inscription est destinée au paiement des frais locatifs. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	1 995	2 095	0	2 095
La dotation est destinée au paiement des frais de mission et billets d'avions des agents de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	9 160	9 618	0	9 618
La dotation est destinée au Paiement des frais de mission et billets d'avions des agents de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako.					
<b>3-628-18</b>	<b>Déplac. Examens Enseig. Supérieur</b>	132 586	219 137	0	219 137
La dotation est destinée au paiement des frais de secrétariat, de surveillance et de correction des structures de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre en tenant compte de l'évolution de l'effectif des étudiants.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	28 007	29 407	0	29 407
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants pour l'université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	35 917	35 917	0	35 917
La dotation est destinée à la prise en charge des fournitures, de carburant, tenues, imperméables et des dépenses diverses.					
<b>3-629-38</b>	<b>Autres frais d'examen</b>	51 070	51 070	0	51 070
La dotation est destinée au Paiement de fournitures et matériels d'examen.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	17 860	17 860	0	17 860
La dotation est destinée à la prise en charge de carburant et des dépenses diverses de fonctionnement.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	300 000	300 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la construction et l'équipement des salles de classe de l'ULSTTB en 2017.					
<b>TOTAL UNIVERSITE LETTRES SCIENCES HUMAINES BKO</b>		<b>3 680 559</b>	<b>4 050 970</b>	<b>345 229</b>	<b>4 396 199</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	45 000	60 000	0	60 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réparation et l'entretien des véhicules ;</li> <li>- l'achat de pièces de rechange;</li> <li>- l'achat de carburant et de lubrifiants ;</li> <li>- l'achat de matériels/équipements, de mobiliers de bureau et des consommables informatiques;</li> <li>- aux contrats d'entretien du matériel informatique, de nettoyage et de gardiennage des bureaux.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	209 990	203 762	0	203 762
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des fonctionnaires.</p> <p>La baisse s'explique par la réduction de la dotation chapitre.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	11 650	14 500	0	14 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et de la connexion internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	20 000	0	30 000	30 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux programmes de recherche en cours portant sur la pauvreté, le territoire et la décentralisation, les recherches archéologiques et historiques, les chefferies périphériques et l'Etat de Ségou, les études de sauvetage du patrimoine culturel menacé, la socio-anthropologie des pratiques culturelles au Mali. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	128 000	150 000	0	150 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des travaux de construction et de l'équipement de l'Institut. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation chapitre.</p>					
<b>TOTAL INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES</b>		<b>414 640</b>	<b>428 262</b>	<b>30 000</b>	<b>458 262</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 455 456	2 680 705	0	2 680 705
Le crédit est destiné à la prise en charge des salaires du personnel de l'USTTB. La hausse s'explique par la prise en compte de la état actualisé du BCS.					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	698 783	705 771	0	705 771
La dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires de cours, d'encadrement, de surveillance, et de correction aux personnels enseignants et Administratifs de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako. Elles prennent également en compte les frais de vacances de personnels étrangers à l'USTTB. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	3 750	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation du personnel enseignant et personnel administratif et technique de l'USTTB. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	200 000	140 000	0	140 000
La dotation est destinée au paiement de fournitures ,matériels, mobiliers, équipements de bureau pour le fonctionnement des services de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'entretien courant. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	142 300	0	99 610	99 610
La mesure nouvelle positive est destinée au paiement dépenses diverses : La révision de certains programmes et l'habilitation de nouveaux programmes de formation conformément aux engagements contractuels de l'USTTB nécessitent une série d'ateliers avec le monde du secteur privé en vue d'une meilleure adéquation des offres de formation aux besoins de l'économie. La mesure nouvelle concerne également l'achat de véhicules pour les structures de l'USTTB.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	550 000	460 000	0	460 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées dans le cadre du bon fonctionnement des structures de l'Université notamment le matériel didactique, le matériel, le mobilier et fourniture, l'entretien des salles pédagogiques, aux besoins en livres et manuels exprimés par les structures. L'acquisition des table-bancs et des réactifs et équipements de laboratoire, revues scientifiques et surtout en réactifs de laboratoire. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	30 000	20 000	0	20 000
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du matériel informatique et l'achat des pieces de rechange de l'Université. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	78 930	89 220	0	89 220
La dotation est destinée aux frais de nettoyage, d'assainissement, entretien courant des bâtiments, réparation, réhabilitation,entretien- gardiennage des structures de l'USTTB. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	373 660	377 397	0	377 397
La dotation est destinée au paiement des redevances electriques et d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	29 000	30 450	0	30 450
La dotation est destinée au paiement des redevances d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	25 000	48 000	0	48 000
La dotation est destinée au paiement des redevances téléphoniques. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 000	2 000	0	2 000
La dotation est destinée à achat de timbres et expédition de courriers.					
<b>3-627-10</b>	<b>Frais location batiments adminis. baillés</b>	250	500	0	500
La dotation est destinée aux frais de location des bâtiments administratifs baillés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	6 247	6 559	0	6 559
La dotation est destinée au paiement des indemnités de déplacement.					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	24 988	40 000	0	40 000
La dotation est destinée au paiement des frais de missions à l'extérieur. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-18</b>	<b>Déplac. Examens Enseig. Supérieur</b>	152 894	160 000	0	160 000
La dotation est destinée au paiements des frais de secrétariat, de surveillance et de correction chevauchent sur deux exercices. Ce chapitre assure également la prise en charge des missions d'encadrement venant de l'étranger. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	95 284	136 064	0	136 064
La dotation est destinée au paiement de carburant-lubrifiant, réparation et entretien du parc auto de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	1 000	1 000	0	1 000
La dotation est destinée au paiement des dépenses diverses de l'USTTB.					
<b>3-629-38</b>	<b>Autres frais d'examen</b>	5 000	5 000	0	5 000
La dotation est destinée au paiement de fournitures et matériels d'examen de l'Université.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	109 915	119 915	0	119 915
<p>Ce chapitre prend en charge d'autres types de dépenses tels que : demandes d'appui financier venant de personne physique ou morale et dont l'activité contribue directement ou indirectement à la réalisation des missions assignées à l'USTTB, notamment le soutien aux sociétés savantes auxquelles beaucoup d'enseignants appartiennent ainsi qu'aux revues et manifestations scientifiques. Il prend également en compte les différentes cotisations de l'USTTB aux organisations telles que : CRUFAOCI (Conférence des Recteurs d'Universités Francophones, d'Afrique de l'Océan Indien et des Caraïbes) ; AUA (Association des Universités Africaines) ; AUF (Agence Universitaire Francophone) ; REESAO (Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest) et UVA (Université Virtuelle Africaine). Il nous permet également d'organiser les journées scientifiques de l'USTTB et celles de l'Etudiant de l'USTTB et dépenses diverses. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-643-26</b>	<b>Participation au fonctionnement (CAMES)</b>	100 000	90 000	0	90 000
<p>La dotation est destinée à la préparation et Participation au concours d'agrégation du CAMES. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des études et recherches de l'université.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	350 000	350 000	- 50 000	300 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charges des dépenses liées à l'équipement et à l'aménagement des labos. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du projet de "REHABILITATION EXTENSION FAST ET IUG"</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	200 000	350 000	0	350 000
<p>La dotation est destinée à la construction de la Faculté de pharmacie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>TOTAL UNIVERSITE SCIENCES TECHN. TECHNOLOGIES BKO</b>		<b>5 634 457</b>	<b>5 815 581</b>	<b>149 610</b>	<b>5 965 191</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>3-621-65</b>	<b>Appui à l'élaboration du Curriculum du Non Formel</b>	0	0	20 000	20 000
-----------------	--	---	---	--------	--------

La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre dans le cadre de l'appui à l'élaboration du curriculum du non formel.

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	98 227	103 138	0	103 138
-----------------	--	--------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après:  
 - les charges du personnel (Perdiems, hébergement et autres charges du personnel);  
 - l'achat et la maintenance des matériels informatiques et bureautiques;  
 - l'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques, des produits d'entretien et alimentaires, de carburant et lubrifiant, des pièces de rechange des véhicules et des machines de l'imprimerie, des matériels roulants, des mobiliers de bureau;  
 - les frais de missions et formations, gardiennage et nettoyage;  
 - l'entretien et maintenance des machines de l'imprimerie, des matériels de froid;  
 - l'entretien et nettoyage des locaux et des espaces verts;  
 - les autres dépenses et réaménagement;  
 - les autres dépenses de matériel et mobilier de bureau.  
 L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.

<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	99 764	95 592	0	95 592
-----------------	-------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des salaires et accessoires de salaire.

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	30 690	32 225	0	32 225
-----------------	------------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :  
 - aux frais de connexion au réseau internet et aux frais d'alimentation en électricité des nouveaux bureaux équipés ;  
 - aux frais d'électricité, d'eau et de communication ;  
 - aux autres dépenses de réseau et d'Internet (Branchement et autres) ;  
 - à l'achat des crédits téléphoniques (Malitel et Orange).  
 La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.

<b>TOTAL CENTRE NAT. RESS. EDUC. NON FORMELLE</b>		<b>228 681</b>	<b>230 955</b>	<b>20 000</b>	<b>250 955</b>
---	--	----------------	----------------	---------------	----------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 883 720	1 842 680	0	1 842 680
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires du personnel administratif et enseignant, accessoire de salaires des cadres et agents relevant de l'USSGB. Ce chapitre prend aussi en compte les avancements d'échelon et de grade, les transpositions et les régularisations.					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	931 710	1 211 223	0	1 211 223
La dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires de cours au personnel enseignant et administratif de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako. Les heures supplémentaires sont évaluées sur la base des effectifs d'étudiants et de volume horaires prévisionnels. Elle sert également au paiement des heures de divers travaux effectués au niveau des autres structures administratives de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	86 508	86 508	0	86 508
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses de formation (Perdiem, carburant, fournitures, location salle, divers), organisation de session de CNELA et les renforcements des capacités du personnel.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	142 839	142 839	0	142 839
La dotation est destinée au paiement de fournitures, matériels, mobiliers, carburant, équipement de bureau et autres dépenses pour le fonctionnement des services de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	61 103	0	61 103	61 103
La provision est destinée au paiement des dépenses diverses de matériels et équipements.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	1 035 300	755 787	0	755 787
La dotation permet la prise en charge des dépenses pertinentes dans le cadre du bon fonctionnement des structures de l'Université, surtout pour soutenir la prise en charge des besoins exprimés par les structures pour l'acquisition des livres, des manuels et des tables bancs, qui constituent toujours une préoccupation majeure de l'Université en raison du nombre important des étudiants surtout dans le cadre des changements futurs (LMD) et d'autres dépenses de commodités exprimées par les structures de l'Université. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	19 000	19 000	0	19 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du matériel informatique de l'Université.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	44 081	56 000	0	56 000
La dotation est destinée au paiement des dépenses liées à l'entretien courant des bâtiments, nettoyage, entretien-gardiennage des structures. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	117 826	117 826	0	117 826
La dotation est destinée au paiement des redevances électriques, travaux entretien-réparation et extension sur le réseau électrique de l'Université.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	22 127	32 500	0	32 500
La dotation est destinée au paiement des redevances Eau, Travaux Entretien Réparation et extension sur le réseau d'eau dans le domaine Universitaire. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	6 982	6 633	0	6 633
La dotation est destinée au paiement des redevances téléphoniques, travaux d'entretien et réparation sur le réseau téléphonique dans le domaine Universitaire. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 400	1 400	0	1 400
La dotation est destinée à l'achat de timbres et expédition de courriers.					
<b>3-627-10</b>	<b>Frais location batiments adminis. baillés</b>	165 152	48 000	0	48 000
La dotation est destinée aux Frais de location des batiments administratifs baillés. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	2 044	2 146	0	2 146
La dotation est destinée au paiement de frais de missions à l'interieur. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	6 816	7 157	0	7 157
La dotation est destinée au paiement des frais de missions à l'extérieur et d'autres frais liés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-18</b>	<b>Déplac. Examens Enseig. Supérieur</b>	275 722	289 508	0	289 508
La dotation est destinée au paiement des frais d'examen (surveillance, secrétariat et correction des copies) et autres frais liés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	22 706	23 841	0	23 841
La dotation est destinée au paiement de carburant et lubrifiant pour l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	27 130	27 130	0	27 130
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses.					
<b>3-629-38</b>	<b>Autres frais d'examen</b>	104 748	145 000	0	145 000
La dotation est destinée à l'acquisition de consommables et matériels aux examens de l'Université et autres dépenses liées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	50 000	40 000	0	40 000
La dotation est destinée au paiement des dépenses liées à la recherche et celles non prévues sur les autres chapitres. La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	25 000	25 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en des études et recherche de l'Université.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	200 000	200 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre pour la prise en charge du projet de "CONSTRUCT°/ EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUE SPECIALISEE USSGB".					
<b>TOTAL UNIVERSITE SCIENCES SOCIALES GESTION BKO</b>		<b>5 006 914</b>	<b>4 855 178</b>	<b>286 103</b>	<b>5 141 281</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	71 430	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux frais de mission et réception ;</li> <li>- à l'entretien et réparation du parc informatique et de matériels roulants ;</li> <li>- à l'achat de fournitures de bureau et de tenues de travail ;</li> <li>- aux frais d'organisation d'ateliers et de formation ;</li> <li>- aux frais de nettoyage et de gardiennage ;</li> <li>- autres dépenses.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	182 643	174 439	0	174 439
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires des conventionnaires et fonctionnaires émergeant sur le budget d'Etat. La baisse s'explique par la prise en compte de l'état actualisé du BCS.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	25 335	26 095	0	26 095
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et de connexion à internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	21 500	0	25 000	25 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'édition/impression des travaux de recherches ;</li> <li>- à l'achat de livres de référence, de carburant dans le cadre des études et recherches ;</li> <li>- à l'achat de fournitures et matériels de bureau ;</li> <li>- aux frais de tenue d'ateliers de sélection de manuscrits ;</li> <li>- au paiement d'honoraires aux chercheurs et aux spécialistes pour la relectures des études menées;</li> <li>- au paiement du personnel d'appui et autres.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>TOTAL INST. HAUTES ETUDES RECH. ISLAM. AHMED BABA</b>		<b>300 908</b>	<b>300 534</b>	<b>25 000</b>	<b>325 534</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 589 813	1 777 032	0	1 777 032
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires des agents de l'Université. La hausse s'explique par la prise en compte de la situation éditée par le BCS.					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	857 365	857 365	0	857 365
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au paiement des heures supplémentaires de cours dûes au personnel enseignant de l'Université.					
<b>2-613-20</b>	<b>Frais d'examen</b>	50 079	50 079	0	50 079
L'inscription vise à assurer le paiement des frais d'examens ( frais de surveillance/correction/secrétariat).					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	921 012	921 012	0	921 012
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de formation des enseignants, du personnel administratif et technique et à l'achat de réactifs et équipement de labo pour les formateurs.					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	72 197	0	72 197	72 197
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des salaires des nouvelles recrues affectées à l'Université.					
<b>2-619-02</b>	<b>Personnel (Vacataire)</b>	206 483	206 483	0	206 483
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires du personnel contractuel saisonnier.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	475 418	332 793	0	332 793
La dotation est destinée à l'achat de fournitures, matériels, consommables, mobiliers et équipement de bureau pour le fonctionnement du Rectorat et des structures de l'Université. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	62 627	0	43 839	43 839
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses diverses-matériels-équipements.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	832 300	832 300	0	832 300
L'inscription permet la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures scolaires, tables bancs, livres, consommables informatiques et aux autres dépenses liées au fonctionnement des structures de l'Université et du Rectorat.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	15 805	15 805	0	15 805
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du matériel informatique du Rectorat.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	72 045	72 045	0	72 045
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien courant des bâtiments, à la réparation, à la réhabilitation et à l'entretien-gardiennage du Rectorat et des structures de l'Université.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	68 389	150 000	0	150 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux factures d'électricité. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	20 706	80 000	0	80 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux factures d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	45 553	45 553	0	45 553
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de téléphone.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 415	2 415	0	2 415
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'expédition de courriers et à l'achat de timbres postes.					
<b>3-627-10</b>	<b>Frais location bâtiments adminis. baillés</b>	47 916	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de location des bâtiments administratifs baillés de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	3 904	4 099	0	4 099
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux indemnités de déplacement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	23 426	24 597	0	24 597
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de billets d'avion. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-18</b>	<b>Déplac. Examens Enseig. Supérieur</b>	316 348	332 165	0	332 165
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement des frais de surveillance, de secrétariat et de correction des copies d'examens. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	61 938	65 035	0	65 035
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour le Rectorat et les structures de l'Université. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	47 184	47 184	0	47 184
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour le Rectorat et les structures de l'Université.					
<b>3-629-38</b>	<b>Autres frais d'examen</b>	107 643	107 643	0	107 643
L'inscription vise à assurer l'achat de fournitures et matériels d'examens pour les structures de l'Université.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	35 164	35 164	0	35 164
La dotation est destinée à la prise en charge du paiement de la subvention et des dépenses diverses.					
<b>TOTAL UNIVERSITE SCIENCES JURIDIQUES POLITIQUES BKO</b>		<b>5 935 730</b>	<b>6 058 769</b>	<b>116 036</b>	<b>6 174 805</b>



Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	71 438	71 438	0	71 438
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">                     La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et de matériels.                 </div>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	216 960	210 117	0	210 117
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">                     La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'AMALAN.                 </div>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	24 598	25 336	0	25 336
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">                     La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'électricité, d'eau, de téléphone et d'internet.                      La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.                 </div>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	40 000	51 598	0	51 598
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">                     La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :                      - l'édition du lexique spécialisé en art, en administration, histoire et géographie;                      - l'organisation d'ateliers de validation des dictionnaires monolingues, des référentiels de l'hassanya et des outils langagiers du passage d'une langue nationale à l'autre;                      - l'édition des dictionnaires monolingues, des référentiels de l'hassanya et des outils langagiers d'un passage d'une langue nationale à l'autre;                      - la collecte et la transcription de textes de traditions orales.                      La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.                 </div>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	50 000	50 000	-	50 000
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">                     La dotation est destinée à la réhabilitation de l'Académie Malienne des Langues. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du chapitre.                 </div>					

<b>TOTAL</b>	<b>ACADEMIE MALIENNE DES LANGUES</b>	402 996	408 489	-	50 000	358 489
--------------	--------------------------------------	---------	---------	---	--------	---------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	2 500	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de matériels didactiques.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	100 500	100 500	0	100 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement de la structure.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	150 000	150 000	0	150 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses du personnel.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	20 000	20 600	0	20 600
La dotation est destinée à la prise en charge des facture d'électricité, de téléphone et d'internet.					
<b>TOTAL ECOLE SUP. JOURNALISME &amp; SCIENCES COM..</b>		<b>273 000</b>	<b>273 600</b>	<b>0</b>	<b>273 600</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>2-619-02</b>	<b>Personnel (Vacataire)</b>	25 000	25 000	0	25 000
<p>La dotation est relative à la prise en charge des heures supplémentaires des enseignants locaux et des intervenants internationaux.</p>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	20 572	20 572	0	20 572
<p>La dotation est relative à la prise en charge des dépenses relatives au matériel didactique et divers matériels entrant dans le cadre de la formation dans le centre.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	7 500	15 000	0	15 000
<p>La dotation est relative à la prise en charge des frais d'entretien courant des bâtiments, notamment le gardiennage et le nettoyage.</p>					
<b>3-627-10</b>	<b>Frais location batiments adminis. bailés</b>	15 000	15 000	- 15 000	0
<p>La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	45 000	86 200	0	86 200
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau et de matériel informatique ;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-diverses dépenses liées au fonctionnement.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	0	0	25 000	25 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du centre.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	9 300	9 579	0	9 579
<p>La dotation est relative à la prise en charge des factures d'eau et d'électricité du centre.</p>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	9 428	9 428	0	9 428
<p>La dotation est relative à la prise en charge des bourses, et des trousseaux des étudiants du centre.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	40 000	40 000
<p>La mesure nouvelle est relative à la prise en charge des dépenses d'Etudes et de recherche du programme APPUI CENTRE FORMATION EN STATISTIQUES.</p>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	500 000	500 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative aux dépenses du projet CONSTRUCT/ EQUIPEMENT CENTRE PERFECTIONNEMENT STATISTIQUE.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	41 500	60 000	0	60 000
<p>La dotation est relative aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement du programme APPUI CENTRE FORMATION EN STATISTIQUES. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>TOTAL CENTRE FORMAT° PERFECTIONNEMENT STATISTIQUE</b>		<b>173 300</b>	<b>240 779</b>	<b>550 000</b>	<b>790 779</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 305 226	1 360 592	- 185 437	1 175 155
<p>La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Département: traitements, primes et indemnités, allocations familiales, régularisations des avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires, transpositions et reclassement des agents conventionnaires ou contractuels et la variation de la valeur du point indiciaire.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction Nationale de l'Artisanat vers le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	5 058	5 058	0	5 058
<p>Cette rubrique concerne la prise en charge des dépenses liées à la formation et/ou au recyclage du personnel du Département en matière des arts et de la culture, de l'informatique, de programmation et de suivi budgétaire, des finances, d'administration et de gestion des ressources humaines et aussi à l'achat de livres formateurs ou brochures pour les agents.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	188 104	245 517	- 42 053	203 464
<p>La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation, à la documentation, aux mobiliers, matériels, fournitures de bureau et consommables informatiques, aux imprimés et vignettes pour le fonctionnement des services.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement des crédits des structures et l'amélioration des conditions des travailleurs.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Cellule de Planification Statistique au Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 310	2 484	0	2 484
<p>La rubrique prend en charge les diverses dépenses liées aux activités de sensibilisation et de communication dans le cadre de la lutte contre le SIDA.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	42 769	17 302	17 661	34 963
<p>La rubrique est destinée à prendre en charge les nouveaux besoins des services dans le cadre de leur fonctionnement courant.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge pour le département des achats de matériels, mobiliers, fournitures de bureau et consommables informatiques, carburants, lubrifiants, pièces de rechange, entretien et réparation de matériel technique, du parc roulant et informatique, frais de déplacement, autres activités et dépenses diverses de fonctionnement.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	4 342	4 342	- 4 342	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par le départ de l'Inspection du Tourisme vers le Département de l'artisanat et du Tourisme.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	12 660	37 960	0	37 960
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de la maintenance (entretien et réparation) du parc informatique, des achats de logiciels, l'achat de tout composant et accessoires informatiques, de l'entretien et de la réparation de biens meubles et immeubles.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	20 035	18 477	- 4 457	14 020
<p>La rubrique permet la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la Direction du Tourisme, de l'Agence National du Tourisme et de l'Hôtellerie et l'inspection du Tourisme au nouveau Département de l'Artisanat et du Tourisme.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	142 959	143 674	0	143 674
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien des batiments et espaces verts, - au nettoyage et gardiennage des services du département, - à l'achat de tous produits chimiques de désinsectisation et de dératisation; - à l'outillage, les matériels et accessoires liés à l'entretien, - à l'aménagement et à l'éclairage des batiments du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	120 000	126 000	0	126 000
<p>Le chapitre prend en compte les factures d'électricité émanant de l'EDM. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	84 000	88 200	0	88 200
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau émanant de la SOMAGEP. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	183 076	173 922	0	173 922
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques et autres devis émanant d'opérateurs de téléphonie. La baisse s'explique par une gestion efficace des appels téléphoniques.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	9 000	9 345	0	9 345
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement internet. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	4 700	4 724	0	4 724
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition de courriers et de l'achat de timbres postes et fiscaux.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	54 068	61 065	- 7 420	53 645
<p>Le chapitre permet la prise en charge des frais de réception, d'indemnités de déplacement et d'autres dépenses diverses dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la CADD et de l'Inspection du Tourisme au Département de l'Artisanat et du Tourisme.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	79 276	88 866	- 15 344	73 522
<p>L'inscription prend en compte les frais de transports liés à la réalisation des missions statutaires (prospection de sites archéologiques, inventaires de sites et mosaulées) et la sensibilisation sur la sauvegarde des patrimoines culturels. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la CADD et de l'inspection du Tourisme au Département de l'Artisanat et du Tourisme.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	9 301	9 301	0	9 301
Le chapitre permet la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'extérieur du pays (achat de billets d'avion et frais de bagages).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	97 345	97 345	0	97 345
La rubrique concerne la prise en charge des dépenses diverses :tenues et chaussures de travail, imperméables, réparation de moto, fournitures et consommables informatiques, produits d'alimentation, d'entretien, sanitaire et divers, les contributions diverses, l'appui au patrimoine culturel, l'acquisition d'équipements techniques, les couvertures d'activités de terrain (missions d'inventaire et d'identification des éléments du patrimoine et toutes dépenses relatives aux fouilles, au classement, à la réhabilitation des sites et à la diffusion des éléments du patrimoine), études et recherches sur la conservation du patrimoine, l'achat de fournitures, de consommables, de carburant, la réparation de véhicule de missions, l'organisation d'ateliers, séminaires, colloques scientifiques, frais de restauration, location de salles et autres contributions.					
<b>3-629-15</b>	<b>Autres dépenses (foires promot. commerciale)</b>	17 450	17 450	0	17 450
La dotation est destinée à la prise en charge des foires et promotions commerciales.					
<b>3-629-16</b>	<b>Promotion touristique</b>	45 403	45 403	- 45 403	0
La dotation est destinée à la prise en charge de la promotion touristique. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du chapitre au Département de l'Artisanat et du Tourisme.					
<b>3-629-45</b>	<b>Autres dépenses (ISESCO)</b>	40 797	40 797	0	40 797
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la participation du Mali aux activités de L'ISESCO, activités socio -éducatives, contributions diverses,appui pour certaines activités organisées par le département, couverture d'activités de terrain (perdiems et frais de mission, achat de carburant, achat de fournitures, de consommables informatiques, organisation d'ateliers, séminaires, colloques scientifiques, frais de restauration, location de salles, location de matériels et équipements de lumière et de sonorisation, consommables et fournitures diverses).					
<b>3-629-46</b>	<b>Autres dépenses (achat livres)</b>	30 054	30 054	0	30 054
Le chapitre concerne les dépenses liées à l'achat de livres dans le cadre de la politique du livre et de la lecture, à l'appui à la lecture publique ( lutte contre l'ignorance ), les activités liées à la promotion du livre, l'achat de produits chimiques de traitement et de conservation de livre, de matières, de rayonnage, l'achat d'étagères et aures mobiliers, restauration et reliure de livres , confection de bandérole, de cartes, achat de CD et livres électroniques, de consommables informatiques, de matériel technique, de restauration, de logiciel et de programmes informatiques.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-47</b> <b>Autres dépenses (initiatives cult.danses tradit.)</b>	28 898	28 898	0	28 898
La rubrique prend en charge les dépenses relatives à la création artistique et culturelle à travers la valorisation des danses traditionnelles, à la musique, la littérature, les arts, le cinéma, la lecture et le soutien renforcé aux acteurs et opérateurs culturels par l'achat de matières, de matériel, la location de matériels et de salles, la promotion, l'édition et la diffusion des oeuvres, la location de moyen de transport, l'achat de carburant, l'organisation des activités de promotion de créations artistiques et culturelles (formations, présentations, vernissage et soutien aux artistes), l'attribution de prix littéraires et artistiques aux écrivains et artistes.				
<b>3-629-52</b> <b>Autres dépenses (activités culturelles)</b>	83 000	83 000	0	83 000
Le chapitre permet la prise en charge des frais liés à l'organisation des diverses manifestations et activités culturelles et artistiques au plan national et international, des festivals de balafon, de musique défraiement des artistes, des musiciens, location de moyens de transport, achat de carburant. Elle prend aussi en compte la création artistique à travers la valorisation de la culture malienne, l'organisation des activités de promotion de créations artistiques et culturelles (formations de prestation et soutien des artistes, location de matériel de sonorisation, confection de banderole, annonce radio et télé, frais de restauration, achat de fournitures et consommables informatiques, location de salle pour les activités).				
<b>3-629-62</b> <b>Autres dépenses (biennale artistique)</b>	200 000	200 000	0	200 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la biennale artistique.				
<b>3-629-65</b> <b>Autres dépenses (appui pyramide)</b>	0	0	40 000	40 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge de certaines dépenses dans le cadre du renforcement de la Pyramide.				
<b>3-629-81</b> <b>Autres dépenses (rencontre chasseurs O.A)</b>	10 000	10 000	0	10 000
La rubrique permet la prise en charge des dépenses liées aux activités de la rencontre des chasseurs et toutes autres activités auxquelles ils sont invités ainsi que la promotion de la chasse dans nos valeurs culturelles, l'organisation des diverses manifestations et activités culturelles et artistiques au plan local (festival régional, national (biennal) et international, achat de tenues, confection de banderoles; location de podium, frais de restauration, location de moyens de transport achat carburant).				
<b>3-629-82</b> <b>Autres dépenses (appui Tour Afrique)</b>	0	0	40 000	40 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DFM pour la prise en charge de certaines dépenses de la Tour d'Afrique.				
<b>4-631-10</b> <b>Subvention aux organismes publics</b>	157 700	261 157	- 99 600	161 557
La dotation est accordée à certaines structures du Département dans le cadre de leur fonctionnement tout en incluant des dépenses diverses de matériel, d'alimentation et du carburant, réparation de véhicule, entretien, gardiennage, réparation des monuments et réparation des ascenseurs. La mesure nouvelle négative s'explique par le départ de la Chambre des Métiers vers le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.				
<b>4-631-62</b> <b>Subvention aux org. pub (journée Afr. fotogr.)</b>	0	0	65 000	65 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DFM dans le cadre de l'organisation de la journée africaine de la photographie.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

4-632-54	Subvention (appui INA)	0	0	80 000	80 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de l'INA pour la prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement de l'Institut.					
4-639-17	Subvention (artisans)	49 800	49 800	- 49 800	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du chapitre au Département de l'Artisanat et du Tourisme.					
4-643-10	Participation au fonctionnement	44 401	44 401	- 29 901	14 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de correction et aux heures supplémentaires de l'INA.					
4-649-10	Dépenses diverses de transfert	149 167	149 167	0	149 167
Le chapitre permet la prise en charge des bourses, frais de gestion des bourses, frais de correction, heures supplémentaires, indemnités de voyages des étudiants, dépenses de voyages, achat de tenues de scène et de travail, des produits pharmaceutiques et des articles de sports pour l'INA.					
5-234-10	Dépenses en Investissement	20 000	70 000	0	70 000
La rubrique permet la prise en charge des dépenses d'équipements et de mobiliers du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
5-234-43	Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	50 000	50 000	- 50 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du chapitre.					

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

5-231-10	Travaux et constructions	780 000	780 000	- 180 000	600 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de restauration du for de Médine et d'aménagement du Mémorial Modibo KEITA. La mesure nouvelle s'explique par le renforcement de la dotation au niveau de la bibliothèque nationale. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
5-234-10	Dépenses en Investissement	400 000	400 000	- 400 000	0
La dotation est destinée à la prise en charge du renforcement de capacité du secteur de la culture. la hausse s'explique par un renforcement de la dotation La mesure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux de construction.					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	100 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui CPS du secteur de la culture et de la jeunesse et au renforcement de capacité du secteur de la culture.					

## TOTAL MINISTERE DE LA CULTURE

4 569 899 | 4 854 301 | - 871 096 | 3 983 205



	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	63 786	60 000	0	60 000
-----------------	--	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :

- à l'organisation des activités: Réunions, Fora, Conférences Nationales et Internationales ;
- à l'entretien des bâtiments, des équipements techniques ( Sonorisation, Installations, Climatisations);
- au maintien en état des bâtiments de la première génération compte tenu de leur vétusté.

La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.

<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	47 871	44 545	0	44 545
-----------------	-------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires ( avancements, les allocations familiales, les cotisations sociales, les indemnités et autres) du personnel du Centre International de Conférence de Bamako. La baisse s'explique par la prise en charge de la situation actualisée du BCS.

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	190 969	196 698	0	196 698
-----------------	------------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux factures d'électricité, d'eau et de téléphone du CICB. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 000 000	800 000	0	800 000
-----------------	-----------------------------------	-----------	---------	---	---------

L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement du Centre International de Conférence de Bamako. La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.

<b>TOTAL CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCE DE BAMAKO</b>		1 302 626	1 101 243	0	1 101 243
---	--	-----------	-----------	---	-----------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	103 750	105 000	0	105 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des contrats pour la sécurité du Musée;</li> <li>- des objets d'exposition;</li> <li>- d'entretien et de nettoyage;</li> <li>- de maintenance des matériels informatiques;</li> <li>- de connexion à l'internet;</li> <li>- de l'achat de carburants et lubrifiants;</li> <li>- de l'entretien de bâtiments et autres installations;</li> <li>- de l'achat d'équipements;</li> <li>- de frais de montage des expositions;</li> <li>- d'élaboration du manuel de procédures;</li> <li>- d'achat de matériels électriques et techniques;</li> <li>- de fournitures de matériels et de consommables de bureau;</li> <li>- de matériels et de produits de conservation et de restauration des objets de collections;</li> <li>- des produits alimentaires;</li> <li>- des produits d'entretiens et de nettoyages et autres dépenses (matériels audiovisuel, tenue de travail pour les conservateurs- plantons et manoeuvres);</li> <li>- les jeux musicaux;</li> <li>- la réconciliation et dialogue inter-culturel.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>				
<b>4-631-13 Personnel E.P.A.</b>	176 259	176 575	0	176 575
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents fonctionnaires et contractuels du Musée National du Mali. La hausse s'explique par la prise en compte de la situation actualisée du BCS.</p>				
<b>4-631-14 Electricité &amp; Téléphone</b>	60 955	60 955	0	60 955
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'EDM,SOTELMA,MALITEL,SOMAGEP.</p>				
<b>5-211-20 Etudes et recherches</b>	8 300	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'étude et à la recherche sur les collectes conservées ;</li> <li>- à l'étude et à la collecte des traditions et manifestations culturelles d'hier à aujourd'hui ;</li> <li>- à l'étude et à la recherche sur les sites archéologiques menacés de pillage ;</li> <li>- à la recherche sur la divination ;</li> <li>- à l'acquisition des équipements de recherche ;</li> <li>- à l'acquisition d'objets de collection.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>				
<b>5-234-10 Dépenses en Investissement</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge de certaines dépenses d'investissement du musée.</p>				
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>				
<b>5-231-10 Travaux et constructions</b>	0	0	200 000	200 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre dans le cadre du projet de réhabilitation du musée national.</p>				
<b>TOTAL MUSEE NATIONAL</b>	<b>349 264</b>	<b>342 530</b>	<b>220 000</b>	<b>562 530</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	41 350	52 000	0	52 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures de bureaux, mobiliers et matériels techniques ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- à l'alimentation et la documentation ;</li> <li>-aux frais de formation du personnel;</li> <li>- aux frais de mission d'installation du réseau pred;</li> <li>-aux contrats de nettoyage de la cour et de la berge;</li> <li>-à l'entretien de l'espace vert;</li> <li>- à la maintenance des matériels techniques et informatiques;</li> <li>- à l'assurance multirisque professionnelle;</li> <li>- aux frais de missions ;</li> <li>- au gardiennage des locaux.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	179 620	188 280	0	188 280
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Palais de la Culture ( traitement, abonnement, primes et indemnités, allocations familiales, régularisations, avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires, intégration des contractuels dans la fonction publique, variation de la valeur du point indiciaire, le changement de la grille indiciaire des fonctionnaires).</p> <p>L'augmentation s'explique par le mouvement du personnel et le renforcement de la dotation pour prendre en charge les avancements.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	72 000	74 160	0	74 160
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'EDM SA (électricité) d'eau SOMAGEP, de téléphone SOTELMA-MALITEL et ORANGE-MALI. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-28</b>	<b>Subvention aux organismes pub.(production artistiq</b>	33 700	40 000	0	40 000
<p>L'inscription est destinée à l'appui à la création, à la production et à la diffusion artistiques, aux tournées artistiques, à l'organisation du week-end culturel et à l'organisation de la découverte de jeunes talents (Sogoma dolo) et les jeudis culturels pour enfants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation bugtaire.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	374 000	700 000	0	700 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (constructions, aménagements, extensions, réhabilitations et équipements).</p>					
<b>TOTAL PALAIS DE LA CULTURE AMADOU HAMPATE BA</b>		<b>700 670</b>	<b>1 054 440</b>	<b>0</b>	<b>1 054 440</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	21 086	23 195	0	23 195
La dotation est destinée à : - la prise en charge par le Budget de l'Etat de la dotation en matériels, mobiliers et fournitures de bureau au niveau du siège du BUMDA ainsi que les antennes régionales, - l'entretien et la réparation des moyens logistiques du BUMDA (véhicules et mobilettes), - l'entretien des locaux du service, - la prise en charge de la dotation en carburant. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	42 079	48 759	0	48 759
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel fonctionnaire du Bureau. L'augmentation est due à la venue de deux agents au niveau du BUMDA.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	12 693	13 074	0	13 074
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et l'abonnement internet Afriphone Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-34</b>	<b>Subvention aux organismes publics (créat° artist)</b>	66 400	62 182	0	62 182
La dotation est destinée à la création et à la promotion artistique. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.					
<b>TOTAL BUREAU MALIEN DU DROIT D'AUTEUR</b>		<b>142 258</b>	<b>147 210</b>	<b>0</b>	<b>147 210</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	87 150	87 836	0	87 836
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fonctionnement incluant des dépenses diverses de matériels; connexion à l'internet de l'appel et échange;</li> <li>- des expertises étrangères et leur couvertue;</li> <li>- des expertises nationales et des contractuels (décorateur, machinistes, chef électro, costumiers, script, monteur, percheman, cadreur, directeur photo; création de décors, de costumes);</li> <li>- de souscription à l'assurance;</li> <li>- de constitution du fonds documentaire (acquisition des cassettes et CD des nationaux et internationaux, des ouvrages et documents sur le cinéma, de revues, de magazines);</li> <li>- de formation des étudiants en cinéma en cours ou fin de cycle;</li> <li>- d'alimentation de frais de courrier et d'achat de timbres postaux et fiscaux; envois de colis postaux (colis).</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	90 244	68 598	0	68 598
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Centre National de la Cinématographie du Mali.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	31 000	31 930	0	31 930
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures EDM, SOTELMA, MALITEL, ORANGE, AFRIBONE, SOMAGEP-SA CFAO MOTORS. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-27</b>	<b>Subvention aux organismes pub. (appui promot° ciné</b>	182 600	200 000	0	200 000
<p>Appui à la naissance d'une industrie cinématographique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecriture de scénarii pour film de fiction de long métrage;</li> <li>- production de documentaires, de courts métrages, de micro programme, d'archives;</li> <li>- formation aux métiers du cinéma, de projets, prises de vue, son, montage et postproduction, éclairage, l'organisation d'ateliers de travail avec les producteurs, les distributeurs et les exploitants de cinéma. Participation aux différents festivals (Fespaco, Carthage, Cannes, Canada, Kfouribga, Senafab ; Médiatisation.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	1 000 000	1 000 000
<p>La mesure nouvelle s'inscrit dans le cadre du projet de construction de deux (02) de production cinématographique.</p>					
<b>TOTAL CENTRE NAT. CINEMATOGRAPHIE DU MALI</b>		<b>390 994</b>	<b>388 364</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 388 364</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	189 551	169 551	0	169 551
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au fonctionnement incluant des dépenses diverses de matériels;</li> <li>- aux professeurs étrangers, leur couverture sanitaire et primes alimentaires;</li> <li>- aux professeurs invités nationaux et internationaux et des professeurs contractuels;</li> <li>- à l'habillement des étudiants ( tenue de groupes musicaux, troupe de théâtre et les chauffeurs etc);</li> <li>- à la constitution du fonds documentaire ( acquisition de cassettes et cd des artistes nationaux et internationaux, des ouvrages et documents sur les Arts Plastiques, la Musique);</li> <li>- au fonctionnement du département Design;</li> <li>- à l'acquisition des matériels didactiques et pédagogiques ;</li> <li>- à l'entretien du parc informatique et des logiciels ;</li> <li>- à l'entretien et gardiennage des bâtiments ;</li> <li>- à l'entretien et la réparation du parc roulant, à l'achat de carburant et de lubrifiants ;</li> <li>- aux déplacements (achat billets d'avion, frais de bagages et d'aéroport) ;</li> <li>- à l'alimentation, aux frais de courriers et la DHL, à l'achat de timbres postaux et fiscaux ;</li> <li>- aux achats de fournitures de bureau, de vivres, de consommables informatiques, électriques, sanitaires, Arts plastiques, multimédia et autres besoins nouveaux etc.</li> <li>- aux contrats de transport pour les chauffeurs;</li> <li>- à la fourniture de logiciels de gestion;</li> <li>- à l'augmentation du nombre de professeurs contractuels;</li> <li>- à la formation du personnel</li> <li>- aux dépenses diverses.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	96 376	92 817	0	92 817
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des fonctionnaires relevant du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasseké Kouyaté (traitements, abondements, primes et indemnités, allocations familiales et régularisations).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	77 284	79 603	0	79 603
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'EDM,SOTELMA-MALITEL, ORANGE-MALI, AFRIBONE MALI S.A, ETABLISSEMENT LOCADIS etc .</p>					
<b>4-631-35</b>	<b>Subvention aux organismes publics (prom. a. c.)</b>	6 739	6 739	0	6 739
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la production de document WEB TV culturel universitaire dans le but d'intégrer davantage les nouvelles technologies à la création et à la diffusion artistique et culturelle ;</li> <li>- à l'organisation des expositions internationales des oeuvres des étudiants ;</li> <li>- à la gestion des sites web du Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia / BFK ;</li> <li>- à la production du journal TOGOUNA du CAMM/BFK ;</li> <li>- à la production et diffusion de DVD sur les oeuvres des étudiants et des jeunes artistes.</li> </ul>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	173 750	173 750	0	173 750
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des bourses, des frais de stages, des voyages d'études et des heures supplémentaires de cours, des frais de secrétariat d'examens et concours etc.</p>					

518 CONSERV.ARTS METIERS MULTI.BALLA FASSEKE K.		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
5-211-20	Etudes et recherches	8 300	0	20 000	20 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées à la réalisation des études et recherches sur le patrimoine matériel et immatériel national et africain:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de colloques, de foras et de séminaires ;</li> <li>- transport des chercheurs ;</li> <li>- hébergement des chercheurs;</li> <li>- achat de petits matériels pour la recherche ;</li> <li>- honoraires des chercheurs et assistants ;</li> <li>- publication et diffusion des résultats des recherches, etc.</li> </ul>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	10 000	25 000	0	25 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au renouvellement du parc informatique, à l'acquisition de matériels scéniques et de musique, à l'achat de matériels de transport, de mobiliers de bureau et autres équipements. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	270 000	270 000	80 000	350 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipements). La mesure nouvelle s'explique par l'acquisition d'équipements nouveaux (outils adéquats pour l'amélioration et la modernisation de la gestion de l'établissement).</p>					
<b>TOTAL CONSERV.ARTS METIERS MULTI.BALLA FASSEKE K.</b>		<b>832 000</b>	<b>817 460</b>	<b>100 000</b>	<b>917 460</b>

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	16 600	20 000	0	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien du véhicule, de matériels informatiques et photographiques, l'achat de fournitures de bureau et consommables informatiques, les frais de transports, de missions, de courriers et l'achat de timbres postaux et fiscaux. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	33 932	33 771	0	33 771
<p>Ce chapitre constitue le salaire du personnel de la Maison Africaine de la Photographie.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	4 000	4 120	0	4 120
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de factures SOTELMA Malitel, Afribone et l'entretien du site web de la Maison Africaine de la Photographie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-632-15</b>	<b>Subvention(rencontre photographique)</b>	41 707	41 707	-	41 707
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	8 300	0	10 000	10 000
<p>C'est une mesure nouvelle positive destinée à la recherche de fonds d'images à travers le pays et d'autres institutions photographiques et l'édition de livres photographiques. Son objectif est la valorisation de notre héritage culturel.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	208 000	1 200 000	0	1 200 000
<p>La dotation est destinée au projet de CONSTRUCTION ET EQUIP. MAISON AFRICAINE DE LA PHOTOGRAPHIE. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>MAISON AFRICAINE DE LA PHOTOGRAPHIE</b>	312 539	1 299 598	-	31 707	1 267 891
--------------	--	---------	-----------	---	--------	-----------



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	803 595	701 489	0	701 489
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au salaire et accessoires de salaire des agents du département : Traitement, abondement, primes et indemnités, allocations familiales, régularisation, avancement d'échelon et grade des fonctionnaires, reclassement des agents conventionnaires ou contractuels, nouveaux agents. La baisse s'explique par la prise en compte de la situation éditée par le BCS.</p>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	162 793	162 793	0	162 793
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires et honoraire des consultants effectués au lycée sportif Ben oumar Sy.</p>					
<b>2-613-20</b>	<b>Frais d'examen</b>	59 425	144 822	0	144 822
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'examen et dépenses connexes à l'examen du lycée Sportif Ben Oumar Sy. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>2-613-22</b>	<b>Indemnité de Sport d'Elite</b>	6 481	6 481	0	6 481
<p>La dotation est destinée au paiement des indemnités des sportifs de haut niveau (sélectionnés dans les équipes nationales).</p>					
<b>2-613-25</b>	<b>Primes de résultat</b>	691 067	691 067	0	691 067
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des primes de sélection, d'internat et de victoires des sélections nationales, des récompenses, des médailles des honoraires des perdants de voyages, des primes de manque à gagner.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	17 103	17 103	0	17 103
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au renforcement des capacités des agents à travers les stages et des séminaires, les ateliers dans les domaines de l'administration de la gestion des sports des NTIC, etc. ;</p>					
<b>2-619-03</b>	<b>Entretien Entraîneur National</b>	476 000	476 000	0	476 000
<p>La dotation est destinée : -aux émoluments des encadreurs et entraîneurs sélectionneurs des différentes sélections nationales sportives ; -à l'équipement, la sécurité, les soins médicaux des encadreurs et entraîneurs sélectionneurs, à la prise en charge des indemnités et autres ; -aux avantages accordés aux coopérants cubains.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	105 160	91 409	1 200	92 609
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux fournitures et mobiliers de bureau, des matériels et consommables de bureau, la quincaillerie pour les différentes structures du Département, entretien et achat de pièces de rechanges de matériel de bureau. La nouvelle mesure positive s'explique par la création du chapitre au niveau du palais des sports.</p>					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	225 000	225 000	0	225 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'alimentation et de restauration des jeunes en situation de formation.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	896	627	0	627
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la cellule Sida du Département. La baisse est due à la réduction de la dotation de la cellule SIDA.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	16 924	0	53 478	53 478
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-à l'achat d'équipements et mobiliers de bureau ;</li> <li>-à l'entretien des matériels de bureau ;</li> <li>-aux dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du Département ;</li> <li>-à l'achat de pièces de rechanges pour le matériel roulant ;</li> <li>- au recrutement de consultant ou du cabinet d'expertise comptable et financier ;</li> <li>-à la tenue de réunions et ateliers de validation ou de restitution ;</li> <li>-à l'élaboration et l'établissement d'une charte de collaboration entre le département des sports et le mouvement et le mouvement de sport national ;</li> <li>- à la conception et l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation sur la pratique du sport;</li> <li>-l'établissement de conventions de partenariat avec les organismes de presse ;</li> <li>-à l'élaboration de l'action de création de la cellule de communication;</li> <li>-à la mise en oeuvre du programme de couverture médiatique des activités sportives.</li> </ul>				
<b>3-621-30 Matériel didactique</b>	50 878	40 702	0	40 702
<p>Le chapitre sert à l'achat de fournitures et mobiliers scolaires, table-bancs, de matériels informatique pour le LYCEE SPORTIF BEN OMAR SY. La baisse est due à la réduction de la dotation.</p>				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	12 162	10 107	0	10 107
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de carburant et lubrifiants, entretien et réparation du parc auto des services;</li> <li>-l'achat des pièces de rechange.</li> </ul> <p>La baisse est due à la réduction de la dotation.</p>				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	5 810	5 810	0	5 810
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'entretien des matériels informatiques et de réseau,</li> <li>-l'achat de pièces informatique,</li> <li>-la réparation du matériel informatique,</li> <li>-la mise jour du matériel et logiciel,</li> <li>-l'acquisition de consommables informatiques et autres dépenses en informatiques.</li> </ul>				
<b>3-622-20 Entretien véhicule - réparation</b>	8 426	8 426	0	8 426
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et réparation des véhicules du département.</p>				
<b>3-622-30 Entretien des bâtiments</b>	101 139	101 139	0	101 139
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de gardiennage, de sécurité des services de réparation des bâtiments, de nettoyage , des installations électriques, l'entretien des gazons et des espaces verts, entretien et vidange des fosses septiques, des frais d'identification.</p>				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	52 356	52 618	0	52 618
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de nettoyage de gardiennage, d'espaces verts, de réparation des installations, entretien et vidange des fosses septiques.</p>				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	505 182	531 816	0	531 816
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des structures et des frais liés aux installations électriques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	21 492	54 125	0	54 125
La dotation est destinée à la prise en charge des facture d'eau des structures et des frais liés aux installations de tuyauterie. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	171 952	163 054	0	163 054
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de téléphone (sotelma, Malitel orange) des services; des dépenses d'internet et des frais liés aux installations de communication. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 374	1 381	0	1 381
L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits de ce chapitre destinés: -aux frais d'expédition des courriers; -à l'achat des timbres; -au règlement de la boîte postale; -aux frais d'envoi de fonds.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	104 089	119 702	0	119 702
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : -au paiement des frais de missions, et autres frais liés aux missions; -au paiement des perdiems et des frais de route aux sportifs et aux jeunes ; -à l'achat des cadeaux; - aux receptions organisées par le département; -achat de carburant pendant les missions. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	78 665	89 463	1 000	90 463
La dotation est destinée au paiement des frais de transports des agents du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau du Palais des sports.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	443 272	443 272	0	443 272
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	150 989	150 989	0	150 989
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative : - au Frais de communication et d'information ; -à l'entretien des différentes sélections nationales; -à la restauration et hébergement des sélections Nationales sportives; - à l'entretien de matériel informatique et autres; - à l'achat d'équipements et matériels sportifs; - aux frais de participation des sélections nationales: -à l'achat de soins médicaux; -aux activités de jeunesse; -au fonctionnement des services: -aux frais de location de véhicules; -aux frais d'impressions et imprimés des différents documents; -à l'achat des tenues; -aux réceptions organisées par le département: -à l'achat de pièces de rechanges et quincailleries.					
<b>3-629-17</b>	<b>Autres dépenses (appui centres sportifs)</b>	9 502	9 502	0	9 502
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des centres sportifs et aux dépenses diverses liées au fonctionnement des centres.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

3-629-71	Besoins nouveaux activités sportives	159 636	0	163 185	163 185
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la préparation et l'entretien des sélections nationales;</li> <li>- à l'achat d'équipement et matériel sportifs;</li> <li>- à la participation aux tournois internationaux;</li> <li>- à l'organisation des activités;</li> <li>- aux nouvelles activités sportives ;</li> <li>- à l'achat de pièces pour véhicules affectés aux sélections nationales, au paiement d'indemnités accordées aux Sportifs de haut niveau (sélectionnés dans les sélections nationales) ;</li> <li>- à l'achat de trophées et divers cadeaux;</li> <li>- à la restauration, hébergement de déplacement, les soins médicaux des sélections nationales</li> <li>- à l'appui aux centres sportifs</li> <li>- à la formation des cadres sportifs.</li> </ul> <p>Elle est également destinée à la prise en charge de diverses dépenses dans le cadre de la mise en oeuvre de la PNDS à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exécution des programmes sportifs avec les collectivités;</li> <li>- la promotion des sports corporatifs des sports pour tous et des sports traditionnels;</li> <li>- l'appui à l'organisation de compétitions pour femme et personnes en situation de handicap le renforcement des capacités des actrices et des structures de gestion du sport pour femme et personne en situation de handicap</li> <li>- la préparation et la participation des sportifs de hauts niveaux aux compétitions internationales;</li> <li>- le développement de la coopération bilatérale et décentralisée pour le financement du sport.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
3-629-84	Besoins nouveaux (phase finale)	174 866	0	174 866	174 866
<p>La nouvelle mesure positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la participation des sélections nationales sportives aux phases finales des compétitions continentales et mondiales;</li> <li>- à la prise en charge de la préparations et de la participation des sportifs de haut niveau aux compétitions internationales.</li> </ul>					
4-642-11	Organisation championnats	33 200	33 200	0	33 200
<p>La dotation est destinée à appuyer les fédérations sportives pour l'organisation de leurs championnats respectifs.</p>					
4-643-21	Participat° au fonct. (Activités sport. internat.)	0	0	800 000	800 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la DIRECTION NAT. DES SPORTS &amp; EDUC. PHYSIQUE et du COMITE NATIONAL OLYMPIQUE SPORTIF dans le cadre des appuis aux activités sportives internationales.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

4-649-10	Dépenses diverses de transfert	136 542	136 542	0	136 542
<p>La dotation est destinée à prendre en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les bourses, les pécules pour les élèves et étudiants de l'INJS.</li> <li>- les équipements sportifs, l'entretien informatique, photocopieurs, les entretiens des installations des services etc.;</li> <li>-les frais d'alimentation ;</li> <li>-l'entretien des entraîneurs, les indemnités des anciens sportif;</li> <li>-l'équipement des structures et l'entretien des matériels sanitaires électrique, et froid;</li> <li>-les jeux des instituts de jeunesse, l'impression des documents;</li> <li>-l'acquisition de matériels et d'équipements des structure;</li> <li>-l'achat de pièces de rechange et la confection d'imprimés;</li> <li>-l'assistants cubains ;</li> <li>-la mesure nouvelle est destinée à la prise en charge de:</li> <li>-la restauration et valorisation des différents métiers connexes des sports;</li> <li>-de l'appui à la mise en oeuvre des compétitions à la base;</li> <li>-l'organisation de voyage d'étude et de travail dans le cadre de la coopération ;</li> <li>- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de paix et de cohésion sociale par le sport ;</li> <li>-la création de titres fonciers du patrimoine foncier sportif national et leur affectation au ministère en charge de sports ;</li> <li>-la réalisation du répertoire des infrastructures sportives au Mali ;</li> <li>-l'élaboration d'un plan pluriannuel de réalisation, de réhabilitation et entretien des infrastructures sportives ;</li> <li>-la contribution à la dotation des établissements scolaires et universitaires et des garnisons militaires en équipements et en matériel sportif ;</li> <li>-le soutien à la création d'industrie dans le domaine du sport.</li> </ul>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	100 000	35 000	11 000	46 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-à l'achat d'équipements et de matériels pour service;</li> <li>-à la réfection des bâtiments pour service;</li> <li>-à l'achat d'équipements et de matériel de sports;</li> <li>-à l'achat de logistiques;</li> <li>-à l'achat de matériels de quincailleries et de pièces de rechanges;</li> <li>-aux panneaux d'identification;</li> <li>-la réfection des locaux;</li> <li>-à l'achat de matériels informatiques, matériels de restauration.</li> <li>-l'équipement progressif des services rattachés, régionaux et subrégionaux en moyens logistiques;</li> <li>-l'équipement informatiques des services du département et des services du département et des structures du mouvement sportif national;-la dotation des centres d'entraînement sportif en matériels et équipements adéquats;</li> <li>-l'équipements de la cellule de communication;</li> <li>-la mise en place des logistiques ;</li> <li>-La nouvelle mesure positive s'explique par la création du chapitre à la DIRECTION NAT. DES SPORTS &amp; EDUC. PHYSIQUE.</li> <li>-La baisse s'explique par la diminution de la dotation du chapitre au niveau de la DFM.</li> </ul>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	570 000	575 000	0	575 000
-----------------	---------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des projets suivants :

- extension équipement lycée sportif Oumar Sy ;
- construction centre Kabala pour sport d'Elite;
- aménagement et sécurisation du CHAMP HIPPIQUE;
- construction de l'hôtel des sports.

La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 426 000	1 337 000	- 87 000	1 250 000
-----------------	-----------------------------------	-----------	-----------	----------	-----------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des projets suivants :

- RENOVATION STADE MODIBO KEITA ;
- SECURISATION TERRAIN DE BOULKASSOUMBOUGOU ;
- AMENAGEMENT DES STADES CAN & ANNEXES ;
- CONSTRUCTION CENTRE MEDECINE SPORTIVE.

La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de certains projets à savoir :

- SECURISATION TERRAIN DE BOULKASSOUMBOUGOU;
- AMENAGEMENT DES STADES CAN & ANNEXES;
- EQUIPEMENT STADES EN GROUPES ELECTROGENES.

<b>TOTAL</b>	<b>MINISTERE DES SPORTS</b>	6 881 976	6 415 639	1 117 729	7 533 368
--------------	-----------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	107 900	97 110	0	97 110
-----------------	--	---------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge:

- des allocations des volontaires du 2ème contingent de volontaires nationaux;
- des dépenses liées au suivi, à la formation, au renforcement des capacités et au transport des volontaires;
- des frais d'achat de consommables, de carburants, d' imprimés et d' impressions, de fournitures de bureau, de riz, de viande et autres denrées alimentaires;
- de fourniture de matériel d'électricité et de froid, de l'entretien des équipements des espaces verts;
- des frais de nettoyage du centre, de ramassage des ordures et de gardiennage;
- des frais de formation des volontaires, de formation qualifiante et continue du personnel;
- des factures de connexion à internet et à l'organisation des différents conseils d'administration;
- des frais de couverture médiatique des activités du centre de Bamako et des autres régions.

La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	15 000	15 450	0	15 450
-----------------	------------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'Electricité et Eau.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	100 000	- 100 000	0
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	-----------	---

La dotation est destinée à l'appui au programme volontariat jeune. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du chapitre.

<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	150 000	150 000	- 150 000	0
-----------------	--	---------	---------	-----------	---

La mesure nouvelle négative s'explique par la fin du financement du programme.

<b>TOTAL CENTRE NAT. PROMOT° VOLONTARIAT MALI</b>		372 900	362 560	- 250 000	112 560
---	--	---------	---------	-----------	---------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>2-613-20</b>	<b>Frais d'examen</b>	51 052	56 052	0	56 052
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'examen. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	10 000	10 000	0	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	32 514	29 263	0	29 263
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la structure. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	134 220	183 620	0	183 620
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses du personnel. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	0	0	10 000	10 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et de communication de l'Institut.					
<b>4-631-18</b>	<b>Heures supplémentaires(cours)</b>	118 972	128 972	0	128 972
La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires des cours. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	196 484	196 484	0	196 484
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses.					
<b>TOTAL INSTITUT NATIONAL JEUNESSE ET SPORTS</b>		<b>543 242</b>	<b>604 391</b>	<b>10 000</b>	<b>614 391</b>



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	0	0	227 901	227 901
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Département: traitement, abondement, primes et indemnités, allocations familiales, régularisations, avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires, reclassement des agents conventionnaires ou contractuels.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au renforcement de capacités des agents à travers des stages de formation, des séminaires et des ateliers dans les domaines de l'administration, de la gestion, de la jeunesse, des NTIC.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	0	0	45 200	45 200
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux fournitures et mobiliers de bureau, aux matériels et consommables de bureau, à la quincaillerie pour les différentes structures du département y compris les centres de promotion de la jeunesse et les services des cercles;</li> <li>- à l'entretien et à l'achat des pièces de rechange et de matériels de bureau;</li> <li>- aux besoins nouveaux des activités de jeunesse;</li> <li>- à l'alimentation des jeunes des camps de jeunesse,;</li> <li>- à l'organisation de la journée nationale de la jeunesse;</li> <li>- à l'organisation des vacances citoyennes;</li> <li>- à l'achat des supports de gestion;</li> <li>- à l'achat des cartes de visite, cartes de voeux et d'invitation;</li> <li>- à l'achat de calendriers;</li> <li>- à la prise de photos.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	0	0	9 000	9 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'alimentation des jeunes dans les camps de jeunes et de la direction nationale de la jeunesse.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	0	0	2 000	2 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités et au fonctionnement de la Cellule Sida du Département.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	0	0	41 905	41 905
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la l'achat d'équipements et mobiliers de bureaux;</li> <li>- à l'entretien de matériels de bureau;</li> <li>- à l'achat de mobiliers de bureau;</li> <li>- aux dépenses nouvelles de fonctionnement pour les services du département;</li> <li>- à l'achat des pièces de rechange pour les matériels roulants ;</li> <li>- à l'achat de matériels de quincailleries et de matériels électriques ;</li> <li>- à l'entretien de matériels (photocopieuses et informatiques).</li> </ul> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	0	0	20 000	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiant pour le Département.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'entretien de matériels informatiques;</li> <li>- à l'achat de pièces de rechange informatiques ;</li> <li>- à la réparation de matériels informatiques;</li> <li>- à l'achat de matériels et consommables Informatiques.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'entretien et la réparation des véhicules des services;</li> <li>- à l'achat des pièces de rechange des véhicules.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	0	0	22 000	22 000
<p>La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au gardiennage et nettoyage des services;</li> <li>- à l'entretien des gazons et des espaces verts;</li> <li>- à l'entretien et vidange des fosses septiques;</li> <li>- à l'achat de matériels de quincailleries des structures du Département;</li> <li>- à l'achat des produits d'entretien.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux frais de nettoyage et de gardiennage des différents services du Département, à l'entretien des espaces verts, à la réparation des installations, à l'entretien et au vidange des fosses septiques, aux frais d'identification.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des structures du Département.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	0	0	5 000	5 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau des structures du Département.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création de ce Département à la faveur du réaménagement ministériel intervenu le 07 juillet 2016.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	0	0	10 000	10 000
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des factures de téléphone des structures du Département (SOTELMA - MALITEL et ORANGE).					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	0	0	5 000	5 000
La mesure nouvelle vise à assurer la prise en charge des dépenses relatives: - aux frais d'expédition des couriers ; - à l'achat de timbres; - aux frais d'envoi de fonds.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	0	0	10 000	10 000
La mesure nouvelle vise à assurer la prise en charge des dépenses relatives: - aux paiements des perdiems et autres frais liés aux activités de jeunesse; - à l'achat des cadeaux; - aux frais des réceptions organisées par le département; - à l'achat de carburant et lubrifiants des missions; - au paiement des frais de missions et avances à justifier.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	0	0	19 013	19 013
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au frais de déplacements intérieurs des agents du département.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	0	0	15 000	15 000
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'achat des billets pour les missions du département. - à l'achat des tickets de voyages.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	0	0	350 490	350 490
La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux frais de communication et d'information; - aux frais d'impressions et d'imprimés; - aux frais d'abonnement aux journaux; - aux frais médicaux; - aux activités de jeunesse; - aux frais de location de véhicules; - à l'achat de tenues; - au fonctionnement des services; - à l'achat des pièces de rechange, de quincaillerie et d'alimentation; - à l'organisation des sessions de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des leaders d'association de jeunesse et des chefs d'atelier et formation des formateurs de jeunesse;					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-629-49</b>	<b>Autres dépense (constr. citoyenne)</b>	0	0	54 000	54 000
<p>La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux activités citoyennes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation des fora des jeunes;</li> <li>- journée nationale de la citoyenneté;</li> <li>- journée nationale du reboisement;</li> <li>- la sensibilisation des jeunes sur le VIH/sida;</li> <li>- mobilisation des jeunes autour des actions citoyennes;</li> <li>- organisation des vacances citoyenne;</li> <li>- toutes dépenses entrant dans le cadre de la construction citoyenne (achat d'équipements et de fournitures dans le cadre de la construction citoyenne).</li> </ul>					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	0	0	20 000	20 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux besoins nouveaux des activités de jeunesse;</li> <li>- à l'achat d'équipements et de fournitures pour les activités de la jeunesse.</li> </ul>					
<b>4-650-02</b>	<b>Appui jeunesse</b>	0	0	24 000	24 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui jeunesse.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des différentes structures du Ministère de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne en mobiliers de bureau, matériels informatiques, matériels roulants et équipements divers.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	75 000	75 000
<p>La mesure nouvelle est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement du carrefour des jeunes.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	1 485 000	1 485 000
<p>La mesure nouvelle vise à assurer la prise en charge du programme national de promotion de la jeunesse.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	125 000	125 000
<p>La mesure nouvelle vise à prendre en charge les dépenses liées à la promotion des jeunes en matière de sports et de santé.</p>					
<b>TOTAL MINISTERE JEUNESSE ET CONSTRUCTION CITOYENNE</b>		0	0	2 665 500	2 665 500

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 401 177	2 424 099	0	2 424 099
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux rémunérations des cadres et agents relevant du Département (niveau central). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence des avancements, des régularisations et toutes autres charges liées au salaire.					
<b>2-615-20</b>	<b>Frais d'hospitalisation</b>	397 446	397 446	0	397 446
La dotation est destinée à la prise en charge de 80% des frais d'hospitalisation pour les agents de l'Etat suivant les feuilles nominatives produites par les hôpitaux et 100% des frais d'évacuation sanitaire ainsi que les subventions accordées à certains malades dans le cadre de leur traitement médical.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	437 935	437 935	0	437 935
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formations de courte durée, de séminaires et participations à des colloques de médecins, sage-femmes et spécialistes. Il s'agit de la prise en charge des indemnités de subsistance, des frais d'inscription et pédagogiques et toutes autres dépenses relatives aux formations.					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	609 000	0	1 062 714	1 062 714
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées au recrutement du personnel pour le compte du Département de la Santé afin de satisfaire les besoins exprimés par les services au titre de 2017.					
<b>2-619-04</b>	<b>Besoins nouveaux (part patronale)</b>	8 940 437	0	4 940 437	4 940 437
La mesure nouvelle positive s'explique par la constitution d'une provision en vue de la prise en charge de la cotisation au titre de la part patronale de l'Etat à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.					
<b>2-619-96</b>	<b>Personnel (coll.)</b>	491 117	1 600 000	0	1 600 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées au recrutement du personnel sanitaire pour le compte des Collectivités Territoriales. L'augmentation s'explique par la prise en charge des besoins de personnel.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	935 988	791 702	0	791 702
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures de bureau et de matériels d'entretien;</li> <li>- l'achat de mobiliers et matériels de bureau;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien des locaux, de produits alimentaires;</li> <li>- la prise en charge de divers contrats nécessaires pour le bon fonctionnement des services;</li> <li>- le fonctionnement de l'opération milagro;</li> <li>- le fonctionnement du Programme Opérationnel;</li> <li>- la dissémination du nouveau Plan de Développement Sanitaire, Social, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant;</li> <li>- la dissémination de l'Enquête Démographique et de Santé-Mali (EDS-M V);</li> <li>- le renforcement du partenariat avec la société civile et les collectivités décentralisées;</li> <li>- la maintenance de matériels électriques et hydrauliques du département et autres dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par une réaffectation de crédits à d'autres chapitres.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-15 Fournitures techniques</b>	166 823	150 141	0	150 141
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- matériels techniques destinés à la conception de films documentaires et de flash publicitaires pour la sensibilisation et l'éducation du CNEICS;</li> <li>- matériels techniques et accessoires destinés à la chaîne de froid du Centre National de l'Immunisation;</li> <li>- consommables pour la chaîne de froid (séringues et matériels techniques propres aux services sanitaires);</li> <li>- tout autre matériel dont l'usage présente un intérêt pour la communication et la chaîne de froid. La diminution s'explique par le réajustement des crédits entre les chapitres compte tenu des activités du Département.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par le réajustement des dotations.</p>				
<b>3-621-19 Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 366	1 366	0	1 366
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de carburant, de fournitures de bureau et de matériels d'entretien;</li> <li>- l'achat de mobiliers et matériels de bureau et de produits d'entretien des locaux;</li> <li>- l'achat de produits alimentaires, de divers produits et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la Cellule Sida.</li> </ul>				
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	172 446	0	2 281 086	2 281 086
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat d'équipements pour les nouveaux services;</li> <li>- les besoins de fonctionnement des structures;</li> <li>- les besoins ponctuels des structures;</li> <li>- la réparation des véhicules et divers;</li> <li>- les divers contrats d'entretien de locaux, de gardiennage, de location et des frais d'internet etc;</li> <li>- l'appui ponctuel aux Associations, ONG et Personnes physiques;</li> <li>- le renforcement du Partenariat avec la société civile et les collectivités décentralisées.</li> </ul> <p>Le niveau élevé de la dotation s'explique par la constitution d'une réserve de gestion, soit un équivalent de 5% de la dotation globale du Département, en prélude à une éventuelle retention des crédits en cours d'exercice budgétaire.</p>				
<b>3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	13 537	13 537	0	13 537
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses du CNEICS et de la DPM notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le fonctionnement de la commission de lutte contre la vente illicite des médicaments;</li> <li>- la prise en charge des réunions statutaires;</li> <li>- la restauration et perdiems des membres de la commission;</li> <li>- les perdiems pour les missions de la commission;</li> <li>- la destruction des médicaments saisis;</li> <li>- l'achat de fournitures, de carburants et de lubrifiants et aux divers dépenses de fonctionnement des commissions.</li> </ul>				
<b>3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	41 014	36 913	0	36 913
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de pétrole au profit du Programme Elargi de Vaccination (PEV) pour le fonctionnement de la chaîne de froid des vaccins des CSREF et CSCOM, et celle du niveau central. La diminution s'explique par le réajustement des dotations.</p>				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	99 654	99 654	10 000	109 654
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants de la DFM et de la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD).</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre Carburants et Lubrifiants au niveau de Comité National d'Ethique pour la Santé et les Sciences de la vie (CNESS).</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	51 935	51 935	0	51 935
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux informatiques, des logiciels de gestion et d'achat de pièces de rechange pour les services centraux et rattachés (ordinateurs, photocopieuses, rétroprojecteurs et accessoires).					
<b>3-622-13</b>	<b>Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	241 920	217 728	0	217 728
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'entretien, de réparation et l'achat de pièces de rechange pour assurer la maintenance des équipements, du matériel sanitaire, du réseau de gaz médicaux et les RAC des EPH, CSRF, CSCOM (Appareil de Radiographie, Appareil d'Echographie et Scanner). La diminution s'explique par le réajustement des dotations.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	227 266	227 266	0	227 266
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des formations sanitaires, des services d'administration sanitaire, des frais de réfection des Bâtiments ainsi que des espaces verts des services centraux et rattachés et d'appui ponctuel aux structures déconcentrées.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	67 424	67 424	0	67 424
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - la production, à la diffusion et à la communication dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique sanitaire; - le contrat de diffusion des bandes annonces à la télé et à la radio à l'échelle mondiale; - l'abonnement internet et à diverses parutions pour le compte des services centraux.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	305 791	316 112	0	316 112
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des services de la portion centrale et des missions sanitaires chinoises et cubaines, suite à la séparation des services de l'eau et de l'électricité de l'EDM. Le chapitre a été renforcé pour tenir compte d'éventuelle augmentation de la consommation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	194 370	204 370	0	204 370
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau suite à la séparation des services de l'eau et de l'électricité de l'EDM. Le chapitre a été renforcé pour tenir compte d'éventuelle augmentation de la consommation					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	103 118	103 118	0	103 118
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des frais de téléphone des services de la portion centrale et des missions sanitaires chinoises et cubaines.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	86 868	86 868	0	86 868
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement à l'internet des services centraux.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	6 716	6 716	0	6 716
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après : - les frais postaux; - les frais d'expédition du courrier; - l'achat de timbres pour le Cabinet, la DFM, et la DPM; - l'achat de rouleaux pour fax.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	113 009	193 009	0	193 009
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi des chantiers par la CEPRIS;</li> <li>- les frais de missions et déplacement des membres du cabinet;</li> <li>- les frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées etc.);</li> <li>- les missions à l'intérieur et missions techniques à l'extérieur, tous frais occasionnés par la mission;</li> <li>- les dépenses liées aux supervisions et monitoring;</li> <li>- la dissémination du nouveau Plan de Développement Sanitaire, Social, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant et des résultats de la 5ème enquête Démographique et de Santé-Mali.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte des activités prévues.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	423 731	430 939	0	430 939
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien et la réparation de véhicules et motos du Département de la Santé;</li> <li>- l'achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement et les supervisions et monitoring;</li> <li>- l'achat de pièces détachées pour véhicules et motos.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation en tenant en compte des prévisions des activités du Département.</p>					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	260	260	0	260
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions de l'Inspection de la Santé dans le cadre de ses missions de contrôle et de vérification.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	66 138	66 138	0	66 138
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les frais d'émission de billets de transport à l'extérieur;</li> <li>- la participation aux sessions de l'OMS;</li> <li>- la participation aux sessions de formation et de voyages d'études;</li> <li>- la participation aux rencontres sous-régionales et internationales.</li> </ul>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	153 372	156 443	0	156 443
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien de véhicules et à l'achat de carburants et vignettes ;</li> <li>- la maintenance des équipements et acquisition de matériels;</li> <li>- l'achat de pneumatique ;</li> <li>- toutes autres dépenses d'achat de biens et services.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation en tenant en compte des prévisions des activités du Département.</p>					
<b>3-629-20</b>	<b>Achats Médicaments</b>	3 723 623	3 251 261	0	3 251 261
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de médicaments notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de médicaments et de vaccins;</li> <li>- l'achat des CTA, de consommables et de réactifs médicaux;</li> <li>- l'achat de contraceptifs, de gaz et fluides médicaux pour le fonctionnement des EPH, CSREF et CSCOM.</li> <li>- toutes autres dépenses entrant dans le cadre de l'achat de médicaments y compris les opérations de transit du médicament.</li> </ul> <p>La baisse est due au réajustement des dotations.</p>					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-21 Achat de vaccins</b>	3 374 528	3 274 528	0	3 274 528
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des vaccins notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de vaccins, de seringues et médicaments dans le cadre du PEV de routine;</li> <li>- la prise en charge des JNV et Campagne de vaccination sur toute l'étendue du territoire national;</li> <li>- le financement du Plan Pluriannuel Complet;</li> <li>- la prise en charge des opérations de transit du vaccin;</li> <li>- l'acquisition matériel technique et accessoires destinés à la chaîne de froid.</li> </ul> <p>La baisse est due au réajustement des dotations.</p>				
<b>3-629-23 Produits pharmaceutiques (visas)</b>	12 811	12 811	0	12 811
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation des réunions périodiques et des activités relatives au contrôle de la qualité des médicaments à usage humain et vétérinaire (perdiems, pause café, déjeuner, location de salles, fournitures de bureau et carburant).</p>				
<b>3-629-25 Achat de support IEC</b>	24 831	24 831	0	24 831
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la confection de supports (banderoles, tee-shirts, casquettes);</li> <li>- aux contrats de diffusion à la télévision et à la radio;</li> <li>- à la confection et à l'élaboration de sketches.</li> </ul>				
<b>3-629-76 Autres dépenses de matériel</b>	1 677 422	1 611 338	0	1 611 338
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat d'équipements socio-sanitaires pour appuyer les formations socio-sanitaires sur l'ensemble du territoire (Radio, Echographe, Dialyse, Fauteuil dentaire, Appareil d'ophtalmologie, Groupe électrogène, Table d'accouchement et Boîte à instruments);</li> <li>- l'achat de matériel, de consommables informatiques et de mobiliers de bureau;</li> <li>- l'acquisition de la logistique, des RAC et tout autre appui en matériel;</li> <li>- l'achat d'aliments thérapeutiques dans le cadre de la lutte contre la malnutrition;</li> <li>- la fourniture de support d'information sanitaire.</li> </ul> <p>La baisse est due au réajustement des dotations.</p>				
<b>3-669-40 Epidémies &amp; Catastrophes</b>	706 075	635 468	0	635 468
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévisions pour faire face aux catastrophes et aux épidémies saisonnières;</li> <li>- kits de labo pour dépistage rapide;</li> <li>- produits de désinsectisation (eau de javel, grésil);</li> <li>- matériels de lutte contre les maladies diarrhéiques;</li> <li>- coûts opérationnels des campagnes de vaccination;</li> <li>- achats de matériels ou équipements de lutte contre les épidémies et les catastrophes;</li> <li>- achats de carburant pour les situations d'urgence etc.</li> </ul> <p>La baisse est due au réajustement des dotations.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

4-631-10	Subvention aux organismes publics	1 219 158	307 451	40 000	347 451
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux missions sanitaires chinoises et cubaines (salaires, nourritures, vols charter et autres);</li> <li>- aux frais des formations;</li> <li>- à l'appui ponctuel aux structures du Département et à l'achat de matériels au profit de certaines structures;</li> <li>- à l'appui accordé aux ONG et aux associations dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie sanitaire à grande échelle;</li> <li>- au renforcement du Partenariat Public-Privé;</li> <li>- au renforcement du partenariat avec les collectivités territoriales;</li> <li>- à la maintenance de matériels électriques et des groupes électrogènes.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la cellule de coordination des activités de la nutrition.</p>					
4-631-20	Subvent. aux organismes publics (Prog. SIDA)	604 858	604 858	0	604 858
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule chargée de la lutte contre le SIDA notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures de bureau, de carburants et lubrifiants;</li> <li>- l'achat de produits d'alimentation, d'entretien;</li> <li>- la prise en charge des frais d'internet, de gardiennage, de nettoyage;</li> <li>- l'achat d'équipements, de réactifs et de consommables pour le renforcement de capacités des sites IMAARV;</li> <li>- l'appui aux ONG ou associations dans le cadre de la lutte contre le SIDA;</li> <li>- toutes activités dans le cadre de la lutte contre le sida (tissus, journée de lutte contre le sida etc.).</li> </ul>					
4-631-21	Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)	1 227 671	1 227 671	0	1 227 671
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Programme National de lutte contre le Paludisme notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures de bureau, de carburants et lubrifiants;</li> <li>- l'achat de produits d'alimentation et d'entretien;</li> <li>- la prise en charge de frais d'internet, de gardiennage et de nettoyage;</li> <li>- l'achat d'équipements et de matériels pour le renforcement de capacités;</li> <li>- la subvention aux organismes publics (lutte contre la maladie);</li> <li>- l'organisation des Journées Mondiales de Lutte contre le Paludisme et des Journées Nationales de Vaccination;</li> <li>- l'accès universel aux moustiquaires imprégnés d'insecticide (MII) à travers leur achat et leur distribution ;</li> <li>- l'appui aux ONG ou associations et la prise en charge des autres dépenses entrant dans le cadre de la lutte contre le paludisme.</li> </ul>					
4-631-23	Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)	245 953	245 953	0	245 953
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et des maladies tropicales négligées;</li> <li>- aux activités des programmes de lutte contre les maladies;</li> <li>- à l'achat de réactifs et consommables médicaux des programmes filariose, schisto, dracunculose, tuberculose cécité, trypanosomiase, onchocercose et autres programmes de la DNS;</li> <li>- à la promotion des comportements et pratiques en matière d'hygiène de l'eau, des aliments, la prise en charge de la malnutrition aigue, le renforcement de la prévention des infections nosocomiales dans les établissements sanitaires.</li> </ul>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>4-631-32</b>	<b>Subvention aux organismes publics (Coopérants)</b>	158 683	158 683	0	158 683
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de subsistance, de logement et autres frais occasionnés dans le cadre des coopérations médicales Chinoise, Cubaine, Egyptienne et des vols charter et autres dépenses des organismes publics et para-publics.					
<b>4-631-50</b>	<b>Subvent° aux org. pub. (Santé de reproduct°)</b>	102 300	102 300	0	102 300
La dotation budgétaire est destinée la prise en charge des dépenses relatives à la santé de la reproduction.					
<b>4-632-13</b>	<b>Subvention (appui PPM)</b>	90 000	59 435	0	59 435
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement de la PPM dans le cadre du contrat plan Etat /PPM. La baisse est due au réajustement des dotations.					
<b>4-632-14</b>	<b>Subvention (pôle mère-enfant)</b>	50 000	30 000	0	30 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement de l'hôpital Pôle Mère enfant dans le cadre de sa participation au service public de santé. La baisse est due au réajustement des dotations.					
<b>4-632-21</b>	<b>Subvention (clinique opht. Mali-Cuba)</b>	102 300	102 300	0	102 300
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui de la clinique ophtalmologique Mali-Cuba et autres dépenses des organismes publics et para-publics.					
<b>4-641-16</b>	<b>Appui CENESS</b>	60 000	60 000	0	60 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement du CNESS notamment : - l'achat de fournitures de bureau, de produits alimentaires; - l'entretien des locaux et de la cour; - l'achat de carburants et de lubrifiant; - la prise en charge des perdiems, de la location des salles et restauration pour les activités du CNESS; - la prise en charge de divers contrats : gardiennage, nettoyage ...; - la prise en charge des frais des réunions périodiques du CNESS.					
<b>4-641-81</b>	<b>APPUI PAGAMGFP (CADD/MS)</b>	50 000	55 000	0	55 000
La dotation est destinée à la prise des activités de la CADD dans le cadre de la mise oeuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance et l'Amélioration des la Gestion des Finances Publiques. L'agrementation s'explique par la prise en compte des prévisions des activités de la structure et de l'enveloppe du PAGAM.					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	1 147 742	1 147 742	0	1 147 742
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la gratuité de la césarienne notamment: - l'achat des kits césariennes; - le remboursement des actes médicaux.					
<b>4-644-11</b>	<b>Subvention femmes cancéreuses</b>	291 081	299 285	0	299 285
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à la prise en charge des ordonnances des femmes cancéreuses; - aux subventions ponctuelles accordées aux femmes cancéreuses et tous frais liés à leur évacuation; - à l'achat des médicaments et produits anti cancéreux; - aux frais d'analyse et de radiographie éventuelle. La hausse est due au réajustement de la dotation pour tenir compte d'éventuelle augmentation de cas de prise en charge.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>4-644-12</b>	<b>Subvention CADD</b>	51 150	51 150	0	51 150
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la CADD.					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	322 419	322 419	0	322 419
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et de mobiliers de bureau, de produits alimentaires et d'entretien; - l'achat de carburants et lubrifiant ; - à la prise en charge des perdiems pour les activités de lutte contre la malnutrition; - à la prise en charge de divers contrats: gardiennage, nettoyage etc; - à l'achat de moustiquaires imprégnés et des produits d'imprégnation, - aux activités de lutte contre le paludisme, la malnutrition, de promotion de l'hygiène et d'assainissement; - à l'achat de matériels de délarvation et de lutte contre les vecteurs; - à la Semaine d'Intensification des Activités de Nutrition (SIAN) et de la farine enrichie; - à l'acquisition des équipements destinés au renforcement des programmes.					
<b>4-649-18</b>	<b>Subvention lutte contre Dracunculose</b>	15 345	15 345	0	15 345
La dotation budgétaire est destinée à l'achat de fournitures et matériels de bureau, de produits alimentaires et d'entretien, de carburants, de perdiems, de gardiennage, de nettoyage, d'internet pour le groupe Intersectoriel de l'Eradication de Dracunculose.					
<b>4-650-03</b>	<b>Subvention tuberculose</b>	75 000	75 000	0	75 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la lutte contre la tuberculose notamment: - l'achat de médicaments anti-tuberculeux ; - les frais des missions de supervisions ; - la prise en charge des perdiems pour les activités de lutte contre la tuberculose et d'autres dépenses entrant dans ce cadre.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	30 000	0	30 000	30 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au cabinet du MSHP et il est destiné à la prise en charge des dépenses liées : - aux fournitures et matériels de recherches; - aux formations sur les résultats des études et recherches; - aux participations aux séminaires, ateliers, forums et réunions des chercheurs; - aux études architecturales; - aux protocoles de recherches opérationnelles et toutes autres activités connexes liées à la recherche.					
<b>5-211-21</b>	<b>Etudes et recherches (CNS)</b>	25 000	0	25 000	25 000
La mesure nouvelle s'explique par la création du chapitre au niveau de la CPS et il est destiné à la prise en charge des dépenses liées à l'élaboration des comptes nationaux de la santé (CNS) .					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

5-231-10	Travaux et constructions	3 858 470	2 000 000	0	2 000 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux et constructions notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le siège de la DPNLP;</li> <li>- les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro ;</li> <li>- les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso) ;</li> <li>- les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana ;</li> <li>- les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou) ;</li> <li>- les travaux de mise à niveau des CSREF de Bougouni et de San en vue de les ériger en EPH de 2e référence ;</li> <li>- les travaux de mise à niveau des EPH de Sikasso et de Mopti en vue de les ériger en EPH de 3e référence ;</li> <li>- les travaux de reprise de la peinture des bâtiments de la Direction Nationale de la Santé ;</li> <li>- les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD;</li> <li>- la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro;</li> <li>- le siège des Ordres Professionnels;</li> <li>- la Direction des Ressources Humaines;</li> <li>- la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao;</li> </ul> <p>La baisse est due au réajustement des dotations.</p>					
5-231-11	Travaux et constructions (Coll.)	11 289 191	11 289 191	- 11 289 191	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par le redéploiement des crédits du chapitre vers le projet du Budget Spécial d'Investissement.</p>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	1 800 000	2 851 621	4 220 724	7 072 345
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'acquisition d'ambulances médicalisées et non médicalisées, camion frigorifique pour le transport des vaccins;</li> <li>- aux équipements de transplantation et de cardiologie (Echo cardiaque, Holster ...);</li> <li>- à l'électrification, l'équipement de certaines structures du département et à d'autres dépenses en investissement.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre du PRODESS.</p>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	0	0	4 220 723	4 220 723
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement dans le cadre du PRODESS.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

5-231-10	Travaux et constructions	250 000	250 000	11 750 000	12 000 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux et constructions notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le siège de la DPNLP;</li> <li>- les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro ;</li> <li>- les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso) ;</li> <li>- les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana ;</li> <li>- les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou) ;</li> <li>- les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD;</li> <li>- le CSREF de Farako (inter fleuve);</li> <li>- les bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD;</li> <li>- la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro;</li> <li>- les logements d'astreintes à l'hôpital de ségou;</li> <li>- le siège des Ordres Professionnels;</li> <li>- la Direction des Ressources Humaines;</li> <li>- la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du projet de construction et d'équipement des hôpitaux.</p>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	250 000	600 000	4 900 000	5 500 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux et constructions notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le siège de la DPNLP;</li> <li>- les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro ;</li> <li>- les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso) ;</li> <li>- les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana ;</li> <li>- les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou) ;</li> <li>- les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD;</li> <li>- le CSREF de Farako (inter fleuve);</li> <li>- les bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD;</li> <li>- la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro;</li> <li>- les logements d'astreintes à l'hôpital de ségou;</li> <li>- le siège des Ordres Professionnels;</li> <li>- la Direction des Ressources Humaines;</li> <li>- la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'amélioration des plateaux techniques des hôpitaux.</p>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	150 000	150 000	- 50 000	100 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dissémination du nouveau Plan de Développement Sanitaire, Social, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille;</li> <li>- la dissémination des résultats de la 5ème Enquête Démographique de la Santé du Mali (EDSM-V);</li> <li>- le renforcement du partenariat avec la Société Civile et les Collectivités Décentralisées;</li> <li>- l'achat de Moustiquaires Imprégnés d'Insecticides (MI);</li> <li>- la promotion des comportements et pratiques en matière d'hygiène de l'eau, des aliments et de l'habitat;</li> <li>- le renforcement de la prévention des infections nosocomiales dans les établissements sanitaires;</li> <li>- l'appui à la prise en charge des protocoles de recherches opérationnelles et d'autres activités connexes liées à la recherche.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du projet d'APPUI AU PRODESS.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR****5-234-10 Dépenses en Investissement**

4 019 772

4 019 772

- 19 772

4 000 000

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des dépenses ci-après:

- les travaux de construction du siège de la DPNLP;
- les voies d'accès au logement de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital du Mali, l'hôpital de Sikasso et le CSREF de Kalaban Coro ;
- les travaux d'achèvement pour la construction du CSCOM de Niako (Sikasso) ;
- les travaux de reprise des installations électriques de la DNS et du CSREF du Fana ;
- les travaux de construction du CSCOM de Nioro (Ségou) ;
- les travaux de construction des bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD;
- le CSREF de Farako (inter fleuve);
- les bâtiments abritant la CEPRIS, CNESS, CADD;
- la mise à niveau des DRS de Ségou, Mopti, et Sikasso et du CSREF de Nioro;
- les logements d'astreintes à l'hôpital de Ségou;
- le siège des Ordres Professionnels;
- la Direction des Ressources Humaines;
- la mise en place du central de fluides médicaux à l'hôpital de Gao.

La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du PROGRAMME D' ASSISTANCE TECHNIQUE de la CADD.

**TOTAL MINISTERE DE LA SANTE & HYGIENE PUBLIQUE**

53 755 241

42 916 532

22 121 721

65 038 253

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	150 000	174 880	0	174 880
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement courant de l'ANSSA et de mener certaines activités notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le programme de renforcement du contrôle alimentaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention UEMOA d'appui en équipements des structures nationales de la SSA .</li> </ul> <p>Une partie du montant aussi servira à assurer les déplacements relatifs à la campagne de demande de soutien des pays membres de la CEDEAO et de l'Union Africaine à la candidature du Docteur Mahamadou SAKO DGA/ANSSA pour le poste de Président de la Commission du Codex Alimentarius.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'élaboration de normes nationales adaptées aux normes codex et leur diffusion auprès des acteurs ;</li> <li>- Mise en oeuvre et suivi des contrôles conjoints de la qualité des denrées alimentaires dans le District de Bamako et dans les capitales régionales ;</li> <li>- Appui à la surveillance et au contrôle des toxi-infections alimentaires ;</li> <li>- Communication sur les risques liés à la consommation d'aliments contaminés ;</li> <li>- Tenue d'une édition de la semaine de la salubrité des aliments (proposée comme statutaire par le Conseil National de la Sécurité Sanitaire des Aliments) ;</li> <li>- Appui aux organisations associations et ONG pour les activités de sensibilisation;</li> <li>- Appui au Réseau des laboratoires ;</li> <li>- Participation effective à la session de la commission du Codex et aux travaux des comités pertinents (10 sessions);</li> <li>- Tenue des organes statutairesconsultatives et de Gestions de l'ANSSA (CA, CST, CNAMM, CNC et CNSSA)</li> <li>- Renforcement des capacités des ressources humaines ;</li> <li>- toutes dépenses de fonctionnement de l'ANSSA.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	163 651	163 771	0	163 771
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents relevant de l'ANSSA.</p> <p>La hausse s'explique par la prise en charge des salaires du personnel de l'ANSSA en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	34 000	35 020	0	35 020
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de l'évolution des factures téléphoniques, d'eau, d'électricité et des frais d'internet.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	40 000	0	20 000	20 000
<p>La dotation est destinée à la finalisation et la dissémination des résultats des études et recherches encours telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évaluation de la qualité sanitaire du fonio consommé au Mali car cette consommation de fonio prend de l'ampleur à cause du nombre croissant des malades du Diabète;</li> <li>- l'étude de la contamination du lait importé au Mali par les radionucléides, l'aflatoxine et la Mélamine;</li> <li>- l'évaluation des risques liés à la présence de Toxoplasma Gondii dans la viande et produits carnés au Mali.</li> </ul> <p>Deux nouvelles études sont programmées pour 2017 : il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude sur l'analyse des risques sanitaires liés à la production de poulet de chair en zone périurbaine du district de Bamako ;</li> <li>- l'évaluation des risques liés à l'alimentation scolaire chez les élèves dans le District de Bamako.</li> </ul>					



613 AGENCE NAT. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	0	0	20 000	20 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certaines dépenses d'investissement telles que: la réfection d'une partie des anciens locaux de l'ANSSA, l'acquisition de matériel bureautique et informatique, la construction d'une bonne partie du mur de clôture qui est tombé, et la possibilité d'acquérir un véhicule 4x4 double cabine en remplacement des deux véhicules remis à l'Armée pour lutter contre l'occupation du territoire par les Djihadistes. Enfin l'acquisition d'une Photocopieuse grand tirage.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	100 000	100 000	- 100 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de la construction du Siège de l'ANSSA.</p>					
<b>TOTAL AGENCE NAT. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS</b>		<b>487 651</b>	<b>473 671</b>	<b>- 60 000</b>	<b>413 671</b>

614 HAUT CONSEIL NAT. LUTTE CONTRE LE SIDA		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	29 550	29 865	0	29 865
<p>La dotation sert à payer les émoluments de salaires du personnel étatique.  L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde.  L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	144 231	144 231	0	144 231
<p>L'inscription permet d'assurer le fonctionnement courant du bureau du Secrétariat Exécutif du HCNLS, notamment les factures d'eau, d'électricité, de communication téléphonique mobile, d'achat de fournitures et consommables liés du bureau du SE/HCNLS, les produits d'entretien sanitaire, l'entretien des véhicules de fonctions.</p>					
<b>4-649-16</b>	<b>Lutte contre les IST/SIDA</b>	2 280 525	2 580 525	0	2 580 525
<p>La dotation sert à financer l'ensemble des activités du Programme Multisectoriel de lutte contre le Sida qui se compose de 4 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Prévention : toutes les activités liées à la prévention (Information-Education-Communication IEC, sensibilisation, dépistage, achat de préservatifs/lubrifiants et autres consommables techniquement liés à la prévention) ;</li> <li>2. SOINS MEDICAUX : achat d'ARV/MIO, équipements médicaux, réactifs, maintenance des équipements, etc.</li> <li>3. DROITS HUMAINS : renforcement des capacités des PVVIH, assistance alimentaire, vestimentaire, assistance aux orphelins et aux populations cibles clés, lutte contre la stigmatisation et la discrimination ;</li> <li>4. COORDINATION ADMINISTRATION : dépenses de fonctionnement liées au programme, acquisition de matériels (informatiques, techniques, professionnels ou roulant), formation et missions, suivi-évaluation sur l'ensemble du territoire, études, ateliers et inventaires;</li> </ol> <p>Autres: les activités phares telles que l'organisation du mois de décembre, mois de lutte contre le Sida dans le monde entier, activités du Président de la République, Président du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida (HCNLS).  L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.</p>					
<b>TOTAL HAUT CONSEIL NAT. LUTTE CONTRE LE SIDA</b>		<b>2 454 306</b>	<b>2 754 621</b>	<b>0</b>	<b>2 754 621</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

## 4-631-10 Subvention aux organismes publics

924 280

924 280

0

924 280

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après:

- acquisition de matériels et fournitures de bureau;
- fourniture de produits d'entretien;
- fourniture d'imprimés pour le dossier des malades;
- nettoyage des pavillons, des blocs techniques, de la cour et l'entretien de l'espace vert du CHU Gabriel TOURE;
- maintenance et suivi des micro-ordinateurs, des imprimantes et onduleurs;
- fourniture de réactifs pour l'automate d'hémostase;
- nettoyage des blocs administratifs et techniques;
- gardiennage des locaux et des biens;
- contrat de prise en charge des cas suspects des maladies à virus EBOLA;
- fourniture de repas au personnel de garde et indigents au CHU Gabriel TOURE;
- contrat de maintenance des photocopieuses;
- acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité en vue de la production des états financiers;
- contrat d'assistance technique avec le cabinet d'expertise comptable pour la mise en place de la comptabilité générale et analytique;
- fourniture de consommables et de produits pharmaceutiques pour les pavillons;
- fourniture de gaz butane pour la cuisine;
- dotation de la régie ordinaire au titre des quatre (04) trimestres;
- fourniture de mobiliers de bureau pour le siège du Syndicat;
- fourniture de chaises destinées au bureau des Entrées;
- maintenance des équipements de l'imagerie médicale;
- fourniture de cartons de sacs poubelles;
- dotation carburant pour le parc auto, les groupes électrogènes et le personnel;
- fourniture de petits matériels, consommables et réactifs de laboratoire (besoins section HEMATOLOGIE et HEMOSTASE);
- installation et la mise en service d'équipements médicaux;
- acquisition de diverses fournitures;
- commissariat aux comptes pour la certification des comptes du CHU Gabriel TOURE;
- fourniture de petits matériels, consommables et réactifs de laboratoire (besoins section IMMUNO et HEMATOLOGIE);
- fourniture de petits matériels, consommables et réactifs de laboratoire (besoins section BIOCHIMIE);
- fourniture de petit matériels, consommables et réactifs de laboratoire ( besoins section BACTERIOLOGIE, PARASITOLOGIE);
- évacuation des ordures et déchets biomédicaux;
- lavage, séchage et blanchissage des linges de l'hôpital;
- contrat d'assurance du parc auto;
- fourniture de formol pour la morgue;
- renforcement des capacités des ressources (formation continue);
- contrat de dératisation et désinsectisation des pavillons;
- fourniture de cartouches d'encre et divers produits;
- achat de matériels d'hygiène;
- fourniture de pochette pour les films radio;
- toutes dépenses de fonctionnement de l'hôpital.

## 4-631-13 Personnel E.P.A.

1 342 713

1 375 637

0

1 375 637

Cette dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires. L'augmentation s'explique par l'évolution des effectifs et les avancements.

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	270 376	278 487	0	278 487
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricités, d'eau; de téléphone et des frais d'internet de l'hôpital. La hausse s'explique par la prise en compte d'éventuelle augmentation de la consommation.					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	411 810	411 810	0	411 810
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge : - des émoluments du personnel bi appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant loi hospitalière; - la participation aux concours du CAMES; - du service de garde du personnel bi-appartenant au niveau des différents services.					
<b>4-631-41</b>	<b>Subvention aux organismes pub. (afflux massif)</b>	12 668	12 668	0	12 668
Cette dotation budgétaire est destinée à la prise en charge: - des urgences chirurgicales et des afflux massifs; - des enfants au niveau de la pédiatrie (quatre par lit durant certaines périodes); - des blessés de guerre et la fréquence des urgences adultes au niveau des urgences.					
<b>4-631-42</b>	<b>Subvention aux org. pub. (produits de cession)</b>	10 019	10 019	0	10 019
La dotation est destinée à la prise en charge: - des produits de cession au niveau des urgences; - des plaques et des vis pour les malades traumat.					
<b>4-644-13</b>	<b>Subvention produits anesthésiques</b>	24 767	25 767	0	25 767
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des produits anesthésiques. L'augmentation s'explique par le volume croissant des interventions (urgences et programmations) par rapport aux ressources allouées.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	40 000	40 000	0	40 000
La dotation budgétaire est destinée à : - la recherche et le développement des nouvelles techniques chirurgicales; - la formation sur les résultats des études et recherches; - l'élaboration des protocoles de recherches; - les études architecturales; - assurer leur participation à divers séminaires, congrès, colloques, ateliers, forum....					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	300 000	300 000	0	300 000
Cette dotation est destinée à renforcer le plateau technique par l'acquisition de matériel médico-chirurgical tel que: - l'achat d'appareil de radiologie; - l'acquisition d'équipement de soins infirmiers (chariots de traitement, plateaux et haricots, bassin, lits, urinoirs...); - la construction des urgences pédiatriques et gynéco-obstétricales; - l'acquisition d'équipement de réanimation; - l'achat de matériels informatiques et de communication; - la construction d'une salle de documentation et d'une bibliothèque hospitalière; - la poursuite de la maintenance du matériel existant (biomédical, informatique, froid, plomberie, véhicule, voirie...) et l'entretien bi annuel de tous les bâtiments.					

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	500 000	300 000	0	300 000
La dotation est destinée à l'appui à la mise en oeuvre de l'accord d'établissement de l'hôpital Gabriel TOURE.					
<b>TOTAL HOPITAL GABRIEL TOURE</b>		<b>3 836 633</b>	<b>3 678 668</b>	<b>0</b>	<b>3 678 668</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	614 311	614 311	0	614 311
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'hôpital dont entre autres : la maintenance des équipements ; l'achat des biens et services ; l'achat des produits de consommables ; des frais d'abonnement, des frais de l'internet et installations satellitaires, des frais de nettoyage des pavillons, de la cour, des frais de recrutement des brancardiers, des frais de gardiennage des locaux et des biens, des achats de blouses, de casaques, de champs opératoires et tenues de bloc ; des frais de transport, des frais de lavage, séchage et blanchissage de toute la lingerie, des frais d'assurance multirisques, des frais de documentation, d'enlèvement et évacuation des ordures, des frais de participation à des séminaires et ateliers y compris des frais de formation des infirmiers, des frais d'alimentation de la régie pour les menues dépenses, des frais d'achats de fourniture de consommables informatique et bureautique, des produits d'entretien, de quincaillerie, de fourniture des journaux, des frais d'imprimés et d'impression et diverses autres dépenses de fonctionnement, des frais de fourniture de repas pour les malades indigents, le personnel de garde et des frais d'achat de produits laitiers pour les agents de la radiologie, ainsi que l'achat des réactifs, des consommables médicaux, de petits matériels de laboratoire et des produits de l'imageries médicales, etc.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	473 583	469 326	0	469 326
<p>Le crédit permettra la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des anciens et nouveaux agents de l'hôpital du Mali. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	102 300	150 000	0	150 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone. L'augmentation tient compte de l'évolution de la consommation.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	35 602	35 602	0	35 602
<p>La dotation s'explique par la prise en charge des émoulements du personnel bi-appartenant.</p>					
<b>4-631-40</b>	<b>Subvention aux organismes publics (radiothérapie)</b>	103 118	500 800	0	500 800
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la radiothérapie dont entre autres : la maintenance préventive et curative de l'accélérateur linéaire Elekta, du scanner et du groupe électrogène, de l'achat des pièces de rechange pour l'accélérateur linéaire, le scanner, le groupe électrogène, l'acquisition de petits équipements médicaux, de matériels et matériaux de contention, des médicaments, de consommables médicaux, l'achat de divers autres biens et services courants relatifs au fonctionnement du centre de radiothérapie.</p>					
<b>4-644-13</b>	<b>Subvention produits anesthésiques</b>	70 000	70 000	0	70 000
<p>La dotation est destinée à l'achat des produits anesthésiques (médicaments, consommables médicaux, matériels et équipements pour anesthésie etc.....).</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	20 000	20 000	- 20 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre dû à son caractère non recurrent.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	50 000	50 000	- 50 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre dû à son caractère non recurrent.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	200 000	800 000	0	800 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des travaux d'EXTENSION et EQUIPEMENT de l'HOPITAL DU MALI</p>					
<b>TOTAL HOPITAL DU MALI</b>		<b>1 668 914</b>	<b>2 710 039</b>	<b>- 70 000</b>	<b>2 640 039</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	790 000	790 000	0	790 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement des services notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat et l'entretien du mobilier et matériel de bureau, des produits d'entretien des locaux, et du matériel informatique;</li> <li>- les travaux de quincaillerie et de plomberie;</li> <li>- l'alimentation des malades et du personnel de garde;</li> <li>- la maintenance des matériels et équipements sanitaires;</li> <li>- l'entretien des bâtiments (nettoyage, gardiennage, refection et espaces verts);</li> <li>- les frais de transport (entretien et réparation de véhicules, motos, groupe électrogène, achats de carburant et lubrifiant);</li> <li>- l'achat de médicaments essentiels, de consommables, de réactifs de laboratoire, de dispositifs et de gaz médicaux;</li> <li>- toutes dépenses de fonctionnement de l'hôpital.</li> </ul>				
<b>4-631-11 Subvention aux organismes publics (dialyse)</b>	1 023 000	1 534 500	0	1 534 500
<p>La dotation budgétaire est destinée à faire face aux dépenses relatives à la prise en charge des actes et les consommables pour la dialyse. La hausse s'explique par l'augmentation d'environ 10% des malades admis en dialyse, la complexité dans la prise en charge de certains malades et la poursuite des activités pour la mise en route de la transplantation rénale.</p>				
<b>4-631-13 Personnel E.P.A.</b>	1 431 904	1 533 394	0	1 533 394
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des cadres et agents de l'hôpital du Point G relevant de la Fonction publique et aux dépenses de régularisations et d'avancement du personnel. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des nouveaux agents affectés à l'hôpital du Point G.</p>				
<b>4-631-14 Electricité &amp; Téléphone</b>	373 395	410 734	0	410 734
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone, des frais d'Internet et des frais postaux et d'abonnements divers. L'augmentation se justifie par le renforcement de la dotation pour tenir compte de l'évolution de la consommation.</p>				
<b>4-631-19 Personnel bi-appartenant</b>	413 338	413 338	0	413 338
<p>La dotation budgétaire sert à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant loi hospitalière.</p>				
<b>4-644-13 Subvention produits anesthésiques</b>	107 390	125 971	0	125 971
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de produits anesthésiques et des produits de cession. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>				
<b>5-211-20 Etudes et recherches</b>	60 000	0	60 000	60 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux protocoles de recherches;</li> <li>- à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs;</li> <li>- aux fournitures et matériels de recherches;</li> <li>- à la formation sur les résultats des études et recherches.</li> </ul>				

617 HOPITAL DU POINT G		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	300 000	300 000	0	300 000
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'équipement des services, à la construction, renovation et réparation ou restauration d'infrastructures sanitaires, suivi et contrôle des travaux.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	300 000	250 000	0	250 000
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'Appui à la Mise en oeuvre du Projet d'Etablissement de l'Hôpital du Point "G" .					
<b>TOTAL HOPITAL DU POINT G</b>		<b>4 799 027</b>	<b>5 357 937</b>	<b>60 000</b>	<b>5 417 937</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	143 220	143 220	0	143 220
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au fonctionnement courant de l'ANTIM telles que:</li> <li>- l'achat de fournitures, de consommables et de produits d'entretien;</li> <li>- les contrats de maintenance, d'entretien des locaux et de matériels informatiques;</li> <li>- les contrats de nettoyage, de gardiennage et de réparations de véhicules;</li> <li>- le renforcement des capacités des ressources humaines;</li> <li>- la formation, aux ateliers, réunions, séminaires, missions et autres dépenses de fonctionnement ;</li> <li>- au fonctionnement et l'entretien de la flotte mobile pour la santé;</li> <li>- toutes dépenses de fonctionnement.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	67 306	67 000	0	67 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires du personnel ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de l'ANTIM relevant de la Fonction Publique.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	255 750	263 417	0	263 417
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les factures d'eau, d'électricité;</li> <li>- les frais d'internet et intranet de la santé;</li> <li>- la prise en charge de la flotte mobile pour la santé, etc ;</li> </ul> <p>L'augmentation tient compte de l'évolution de la consommation.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	11 027	11 027	0	11 027
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	15 000	15 000	0	15 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	800 000	1 000 000	0	1 000 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de construction du siège de l'ANTIM.</p>					
<b>TOTAL AGENCE NAT. TELESANTE ET INFORM. MEDICALE</b>		<b>1 292 303</b>	<b>1 499 664</b>	<b>0</b>	<b>1 499 664</b>



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	386 723	406 059	0	406 059
<p>La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'Hôpital de Kati notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériel de fonctionnement de service;</li> <li>- l'achat de fournitures de bureau, de pièces détachées et produits de quincaillerie;</li> <li>- l'alimentation du personnel et des malades hospitalisés;</li> <li>- la maintenance des matériels et équipements et à l'entretien de matériels non médicaux: (climatiseur, téléphone, matériels informatiques);</li> <li>- l'entretien des bâtiments, des linges et le gardiennage;</li> <li>- l'achat de vis et de plaques;</li> <li>- l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>- l'achat de médicaments, consommables et réactifs ;</li> <li>- toutes dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renfort de la dotation budgétaire</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	418 502	448 507	0	448 507
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux rémunérations des cadres et agents émargeant sur le budget d'Etat, à l'incidence financière des avancements régularisations diverses, aux heures supplémentaires et autres motivations.</p> <p>L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des agents de l'Hôpital de Kati en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	141 174	148 232	0	148 232
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, de redevances internet, d'achat de cartes prépayées et d'abonnement de téléphones cellulaires.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	19 754	19 754	0	19 754
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>4-644-13</b>	<b>Subvention produits anesthésiques</b>	38 460	40 383	0	40 383
<p>La dotation budgétaire sert à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des produits anesthésiques.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	20 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux protocoles de recherche;</li> <li>- à la participation aux séminaires, atelier, forum, colloques et réunions des chercheurs;</li> <li>- aux fournitures et matériels de recherche;</li> <li>- à la formation sur les résultats des études et recherche;</li> <li>- aux études architecturales.</li> </ul>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'équipement des nouveaux bâtiments;</li> <li>- à l'achat de véhicules;</li> <li>- à l'acquisition d'équipement médicaux;</li> <li>- au suivi des travaux et à l'équipement des nouveaux bâtiments;</li> <li>- à l'acquisition de matériels de stérilisation.</li> </ul>					

619 HOPITAL DE KATI		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	250 000	250 000	0	250 000
La dotation est destinée à la mise en oeuvre de l'accord d'établissement de l'hôpital de Kati.					
<b>TOTAL HOPITAL DE KATI</b>		1 374 613	1 432 935	0	1 432 935

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	301 846	220 617	0	220 617
-----------------	--	---------	---------	---	---------

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement du CRLD notamment :

- l'achat de fournitures de bureau, d'imprimés, de matériels et logiciels informatiques;
- l'achat de carburant et lubrifiants;
- les contrats de nettoyage et gardiennage des locaux;
- les contrats d'entretien et de réparation du matériel roulant;
- les contrats de maintenance biomédicale et informatique;
- l'achat de produits alimentaires, médicaments, réactifs et consommables médicaux;
- les frais de courrier, financiers, d'abonnement, de couverture médiatique, de communication et d'action sociale;
- les travaux d'entretien bâtiments et de quincaillerie;
- la formation du personnel, à la confection des blouses et aux voyages d'études et de missions à l'extérieur;
- les frais d'organisation des CA, des Comités Scientifique et Technique et d'Ethique;
- aux frais de missions et séminaires ;
- toutes dépenses de fonctionnement.

La diminution s'explique par le réajustement des dotations.

<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	101 361	110 024	0	110 024
-----------------	-------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents du CRLD émergeant sur le budget d'Etat.

La hausse s'explique par la prise en charge des salaires des agents du CRLD en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Centre de la Solde (BCS).

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	78 771	60 000	0	60 000
-----------------	------------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des redevances internet, des frais postaux et d'expédition de courriers, des frais d'abonnement aux journaux et revues scientifiques et des frais d'internet du CRLD.

La diminution s'explique par le réajustement des dotations.

<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	15 453	15 453	0	15 453
-----------------	---------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation budgétaire de ce chapitre est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	80 000	0	80 000	80 000
-----------------	-----------------------------	--------	---	--------	--------

La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses ci-après :

- la production de protocoles de recherche et frais du comité d'éthique, ;
- la participation aux séminaires, congrès, colloques, ateliers, forum;
- la participation aux voyages d'études et de formation et réunions des chercheurs;
- l'achat de fournitures, consommables, réactifs et matériels de recherche;
- la formation sur les résultats des études et recherches;
- les études architecturales...

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	100 000	100 000
-----------------	-----------------------------------	---	---	---------	---------

La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses en investissement du centre.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	275 000	150 000	0	150 000
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	---	---------

L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'aménagement et à l'équipement du CRLD.

La diminution s'explique par le réajustement des dotations.

620	CENTRE RECH. LUTTE CONTRE DREPANOCYTOSE	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>TOTAL CENTRE RECH. LUTTE CONTRE DREPANOCYTOSE</b>		852 431	556 094	180 000	736 094

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	261 675	271 360	0	271 360
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement. Il s'agit entre autres : des fournitures de bureau, des produits d'entretien, des réactifs et petits matériels de laboratoire, d'intrants pour la production des médicaments traditionnels améliorés (MTA), d'imprimés, de consommables informatiques, des frais et indemnités de missions, des frais de transport, carburant et lubrifiant, des pièces de rechange et entretien de véhicules, de nettoyage, sécurité et gardiennage, d'entretien des locaux et de la cour, achat et entretien de blouses, fourniture de quincailleries et outillages de laboratoire, contrats d'assurance des laboratoires ( contre les incendies), contrats de maintenance préventive et curative des équipements de labo et du groupe électrogène, frais ORTM et AMAP et autres dépenses de fonctionnement.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	666 402	660 415	0	660 415
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avances statutaires des cadres et agents de l'INRSP émergeant sur le budget d'Etat. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	255 750	265 225	0	265 225
<p>La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, et des frais postaux et d'internet.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	40 264	40 264	0	40 264
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>4-631-52</b>	<b>Subvention aux org. pub. (maintenance)</b>	10 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à prise en charge des dépenses relatives à la maintenance des équipements médicaux et non médicaux de l'INRSP. Le chapitre a été renforcé compte tenu des activités prévues.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	100 000	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux protocoles et projets de recherche prioritaires;</li> <li>- à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs;</li> <li>- à la participation à des rencontres scientifiques;</li> <li>- à la formation sur les résultats des études et recherches;</li> <li>- aux études architecturales.</li> </ul>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	450 000	350 000	0	350 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses d'équipement et d'investissement dans le cadre de l'accord d'établissement de l'INRSP.</p>					
<b>TOTAL INSTITUT NATIONAL DE RECH. EN SANTE PUBLIQUE</b>		<b>1 784 091</b>	<b>1 607 264</b>	<b>100 000</b>	<b>1 707 264</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	108 000	108 000	0	108 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et mobiliers de bureau, de carburant;</li> <li>- la prise en charge des missions de recherche et de formation continue du CREDOS;</li> <li>- la prise en charge des contrats de gardiennage, de nettoyage, d'entretien des locaux et des espaces verts;</li> <li>- la prise en charge des contrats de maintenance des matériels et d'entretien des véhicules;</li> <li>- l'acquisition de véhicules et motos...</li> <li>- travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux...</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	205 740	205 477	0	205 477
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de salaires et accessoires de salaires du personnel du CREDOS, à l'incidence des avancements statutaires et au changement de corps de certains agents admis au statut de Chercheur.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	22 700	23 381	0	23 381
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et des frais d'internet du CREDOS. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	10 500	10 500	0	10 500
<p>La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	56 000	0	60 000	60 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux protocoles et projets de recherche dans le domaine de la survie de l'enfant;</li> <li>- à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs;</li> <li>- à la formation sur les résultats des études et recherches;</li> <li>- aux études architecturales.</li> </ul>					
<b>TOTAL CENTRE RECH. ETUDES ET DOCUMENTATION POUR SURVIE ENF</b>		<b>402 940</b>	<b>347 358</b>	<b>60 000</b>	<b>407 358</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	792 541	792 541	0	792 541
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement du centre notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et mobiliers de bureau, d'imprimerie, d'alimentation, de consommables dentaires, de carburant ;</li> <li>- l'achat des pièces de rechange pour les fauteuils dentaires, habillement du personnel;</li> <li>- la prise en charge des frais de participation aux séminaires et formation,</li> <li>- la prise en charge des frais d'entretien des véhicules, entretien et installation du matériel biomédical et non médical, de divers contrats (nettoyage, entretien des locaux, de sécurité et gardiennage) ;</li> <li>- toutes dépenses de fonctionnement.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	269 243	276 114	0	276 114
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents du CNOS émergeant sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires du personnel du CNOS en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	97 440	96 000	0	96 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'internet. La diminution s'explique par l'ajustement de la dotation.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	32 537	32 537	0	32 537
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	35 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des protocoles de recherches et les frais de formation des spécialistes (pedodontie, chirurgie maxilo-faciale). La diminution est due à l'ajustement des dotations.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	80 000	80 000	0	80 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition de mobiliers et équipements de bureau;</li> <li>- l'acquisition de matériels informatique et bureautique;</li> <li>- l'acquisition de matériels médicaux etc.</li> </ul>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	150 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'Appui à la Mise en oeuvre du Projet d'Etablissement du CNOS notamment entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux construction d'un logement d'astreinte ;</li> <li>- les travaux de construction d'aménagement des salles d'attentes;</li> <li>- la rénovation de la façade du CNOS;</li> <li>- l'acquisition d'équipements médicaux et chirurgicaux.</li> </ul>					

<b>TOTAL</b>	<b>CENTRE D'ODONTO STOMATOLOGIE</b>	1 456 761	1 397 192	0	1 397 192
--------------	-------------------------------------	-----------	-----------	---	-----------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	222 175	243 100	0	243 100
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat d'intrants pour les analyses, de matériels de laboratoire et de petits matériels;</li> <li>- l'achat des fournitures de bureau, de consommables informatiques, et de pièces de rechange;</li> <li>- l'achat de produit d'entretien et d'habillement;</li> <li>- la prise en charge des contrats d'entretien des bâtiments;</li> <li>- la maintenance des équipements de hautes technicités et informatiques et du parc roulant;</li> <li>- la prise en charge des contrats d'assistance juridique, d'abonnement à l'internet et aux journaux;</li> <li>- la prise en charge des contrats d'assurance contre les risques globaux et du parc roulant;</li> <li>- les charges de personnel ( produit d'entretien, habillement etc);</li> <li>- la prise en charge des autres dépenses de fonctionnement;</li> <li>- la maintenance des équipements du labo ;</li> <li>- l'acquisition de réactifs de laboratoire;</li> <li>- l'acquisition de réactifs de laboratoire ;</li> <li>- toutes dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	207 673	217 067	0	217 067
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires ainsi que l'incidence des avancements statutaires du personnel du LNS émergeant sur le budget d'Etat. L'augmentation de la dotation se justifie par la prise en charge des salaires du personnel du LNS en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	42 630	43 000	0	43 000
<p>L'inscription sert à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone (Fixe et Mobile), de l'ONP et des frais d'internet des services du LNS. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	11 000	11 000	0	11 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	27 500	0	40 000	40 000
<p>la mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'études et de recherches du laboratoire.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	15 000	15 000	0	15 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition de chaine HPLC+Déecteur à barrette de Diode;</li> <li>- l'acquisition de chaine chromatographie ionique;</li> <li>- l'acquisition de chaine CPG+Déecteur FID;</li> <li>- l'acquisition de Spectrophotomètre UV-VIS.</li> </ul>					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-211-20	Etudes et recherches	0	0	50 000	50 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la MISE A NIVEAU DU LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE.					
5-231-10	Travaux et constructions	50 000	50 000	- 50 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre dû à son caractère non recurrent.					
5-234-10	Dépenses en Investissement	50 000	50 000	100 000	150 000
La dotation budgétaire et la mesure nouvelle positive sont destinées à la prise en charge des dépenses relatives à la mise à niveau du laboratoire national de la santé.					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	0	0	50 000	50 000
La mesure nouvelle positive ets relative à la MISE A NIVEAU LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE.					
<b>TOTAL LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE</b>		625 978	629 167	190 000	819 167

627 CENTRE NAT. DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	520 135	560 135	0	560 135
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement du CNTS notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et mobiliers de bureau, de produits d'entretien, de réactifs et de petits matériels de laboratoire;</li> <li>- la maintenance des équipements médicaux et non médicaux;</li> <li>- l'acquisition des imprimés et consommables informatiques;</li> <li>- la prise en charge des frais et indemnités de missions et des frais de transport;</li> <li>- l'achat de carburant et lubrifiant ainsi que les pièces de rechange et entretien des véhicules;</li> <li>- la prise en charge de contrats de nettoyage et entretien des locaux, de sécurité et gardiennage, de travaux d'électricité, de froid et de plomberie;</li> <li>- divers achats pour le fonctionnement des services.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	160 465	168 273	0	168 273
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de la Fonction publique relevant du CNTS.</p> <p>L'augmentation se justifie par la prise en charge des salaires du personnel de CNTS en fonction de l'Etat Nominatif du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	31 990	32 950	0	32 950
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des frais postaux et d'internet.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	6 500	6 500	0	6 500
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	20 000	0	20 000	20 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux protocoles et projets de recherche prioritaires;</li> <li>- à la participation aux séminaires, ateliers, colloques et réunions des chercheurs;</li> <li>- à la participation à des rencontres scientifiques;</li> <li>- aux fournitures et matériels de recherche;</li> <li>- à la formation sur les résultats des études et recherches etc.</li> </ul>					
<b>TOTAL CENTRE NAT. DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)</b>		<b>739 090</b>	<b>767 858</b>	<b>20 000</b>	<b>787 858</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	342 313	342 313	0	342 313
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement du CNAM notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et mobiliers de bureau, de produits d'entretien;</li> <li>- la maintenance des équipements médicaux et non médicaux;</li> <li>- l'achat d'imprimés et consommables informatiques et de pièces de rechange;</li> <li>- les indemnités de missions, les frais de transport, les carburant et lubrifiant;</li> <li>- la prise en charge des contrats de divers contrats: entretien de véhicules, nettoyage et entretien des locaux, sécurité et gardiennage, travaux d'électricité, froid et de plomberie ;</li> <li>- divers achats pour le fonctionnement des services.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	303 465	337 436	0	337 436
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de la Fonction publique relevant du CNAM. L'augmentation s'explique par la prise en charge du nouveau personnel hautement qualifié dans le domaine de la recherche affecté au CNAM, la transposition de certains agents et les indemnités des chercheurs.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	141 921	200 000	0	200 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'internet. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	25 414	25 414	0	25 414
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	50 000	50 000	- 50 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre compte tenu de la non recurrence des dépenses imputables à ce chapitre.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	70 000	50 000	0	50 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement notamment: l'acquisition d'équipements pour les services de la dermatologie, radiologie, laboratoire d'analyse biologique et de la léprologie. La baisse est due au réajustement des dotations.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	100 000	- 100 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la fin des travaux de réhabilitation et d'extension du Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie.</p>					

<b>TOTAL CENTRE NAT. APPUI LUTTE CONTRE MALADIE</b>	<b>1 033 113</b>	<b>1 105 163</b>	<b>- 150 000</b>	<b>955 163</b>
---	------------------	------------------	------------------	----------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	98 027	98 027	0	98 027
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'ANEH notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et mobiliers de bureau et de matériels informatiques;</li> <li>- aux divers contrats (gardiennage, nettoyage, entretien etc.);</li> <li>- à la réparation des véhicules et motos de service;</li> <li>- à l'achat de carburant et de lubrifiant pour le fonctionnement;</li> <li>- aux frais d'assurance pour le bâtiment, les véhicules et les motos de l'ANEH;</li> <li>- aux frais de transport, l'entretien et le gardiennage des locaux, le matériel informatique, l'alimentation, l'entretien et la réparation des véhicules et motos ;</li> <li>- toutes dépenses de fonctionnement.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	93 507	104 922	0	104 922
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de la Fonction publique relevant de l'ANEH.</p> <p>La hausse de la dotation budgétaire se justifie par la prise en charge des salaires des agents de l'ANEH en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	31 101	32 034	0	32 034
<p>Cette rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, des frais postaux et d'internet de l'ANEH.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	4 862	4 862	0	4 862
<p>La dotation du chapitre est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	60 588	0	60 588	60 588
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'évaluation de la performance des 13 hôpitaux ;</li> <li>- à l'évaluation de la qualité des soins dans 10 hôpitaux ;</li> <li>- à l'évaluation de la gestion des médicaments dans 13 hôpitaux ;</li> <li>- la restitution des rapports des évaluations des hôpitaux ;</li> <li>- à la mise en place du processus d'un système de management de la qualité en vue de la certification de l'ANEH...</li> </ul>					
<b>TOTAL AGENCE NATIONALE D'EVALUATION DES HOPITAUX</b>		<b>288 085</b>	<b>239 845</b>	<b>60 588</b>	<b>300 433</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	69 564	69 564	0	69 564
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de matériels et mobiliers de bureau et informatiques;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants;</li> <li>- aux divers contrats (gardiennage, nettoyage, alimentation, entretien et maintenance des équipements et matériels) ;</li> <li>- à l'achat des équipements, de consommables de bureau et des produits d'entretien;</li> <li>- aux indemnités de déplacement et aux frais d'organisation des Assemblées Générales de l'INFSS;</li> <li>- au financement des dépenses de la régie ordinaire;</li> <li>- à la réhabilitation des bâtiments et autres dépenses de fonctionnement courant.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	374 840	380 590	0	380 590
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de l'INFSS émergeant sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des agents de l'INFSS en fonction de l'Etat Nominatif du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	90 024	92 725	0	92 725
<p>La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, et des frais postaux et d'internet. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-18</b>	<b>Heures supplémentaires(cours)</b>	152 250	252 250	0	252 250
<p>La dotation budgétaire destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux heures supplémentaires du personnel et des vacataires de l'institut. La hausse s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	768 214	768 214	0	768 214
<p>La dotation est destinée à faire face aux activités pédagogiques de l'Institut notamment les bourses des étudiants, les frais de stages ruraux, de surveillance, de supervision, de correction des examens nationaux et concours d'entrée à l'INFSS, l'entretien des salles, l'achat de matériels de démonstration et des équipements à caractère pédagogique, l'équipement et la maintenance des véhicules pour les stages et la supervision; le réseautage et la maintenance du réseau; l'entretien des installations et des équipements techniques et didactiques et autres dépenses à caractères pédagogiques</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	20 000	0	20 000	20 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux protocoles et projets de recherche;</li> <li>- à la participation aux séminaires, ateliers, forums, colloques et réunions des chercheurs;</li> <li>- à la participation à des rencontres scientifiques;</li> <li>- à l'achat des fournitures et matériels de recherche;</li> <li>- à la formation sur les résultats des études et recherches;</li> <li>- aux études architecturales.</li> </ul>					

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	200 000	150 000	0	150 000
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de réhabilitation de l' INFSS.</p>					
<b>TOTAL INSTITUT NAT. FORMAT° SCIENCE DE LA SANTE</b>		<b>1 674 892</b>	<b>1 713 343</b>	<b>20 000</b>	<b>1 733 343</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	618 060	618 060	0	618 060
---	---------	---------	---	---------

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'IOTA notamment:

- l'achat de carburant, l'alimentation des malades, la réparation de véhicules et bâtiments;
- l'entretien des matériels médicaux non médicaux ainsi que le bâtiment et le matériel informatique;
- l'achat des matériels et fournitures de bureau et informatiques, la recherche;
- l'achat de matériels et fournitures techniques, de consommables pour le bloc et le laboratoire,
- l'achat de matériels didactiques et les frais de stage des étudiants en ophtalmologie.

<b>4-631-13 Personnel E.P.A.</b>	289 979	234 847	0	234 847
----------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents de l'IOTA émergeant sur le budget d'Etat.  
La baisse se justifie par la prise en charge des salaires des agents de l'IOTA en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).

<b>4-631-14 Electricité &amp; Téléphone</b>	109 683	112 973	0	112 973
---	---------	---------	---	---------

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, d'eau, de téléphone, et des frais postaux et d'internet.  
L'augmentation est destinée au renforcement de la dotation budgétaire.

<b>4-631-19 Personnel bi-appartenant</b>	63 339	63 339	0	63 339
--	--------	--------	---	--------

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des émoluments du personnel bi-appartenant dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention hospitalo-universitaire suivant l'article 82 de la loi n°02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi hospitalière.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10 Dépenses en Investissement</b>	275 000	275 000	0	275 000
--	---------	---------	---	---------

La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'Appui à la Mise en oeuvre du Projet d'Etablissement de l' IOTA notamment : la construction de deux blocs ophtalmologies pédiatriques et l'affectation de segments postérieur et antérieur (décollement de rétine) .

<b>TOTAL INST. OPHTALMOLOG. TROPICALE D'AFRIQUE (IOTA)</b>	<b>1 356 061</b>	<b>1 304 219</b>	<b>0</b>	<b>1 304 219</b>
--	------------------	------------------	----------	------------------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	188 327	188 327	0	188 327
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'Hôpital notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et mobiliers de bureau et de matériels informatiques;</li> <li>- l'achat de carburant et lubrifiants;</li> <li>- l'achat de consommables médicaux et de produits d'entretien des locaux;</li> <li>- la maintenance de matériels sanitaires et équipements de froid ;</li> <li>- aux divers contrats (alimentation, maintenance des équipements médicaux et non médicaux et d'informatiques, transport, entretien, nettoyage et de gardiennage etc.).</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	315 280	375 899	0	375 899
<p>La dotation pour la prise en charge de l'évolution des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires des agents de l'hôpital relevant de la Fonction Publique. L'augmentation se justifie par la prise en charge des salaires des agents de l'Hôpital en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	132 990	140 000	0	140 000
<p>La dotation pour la prise en charge de l'évolution des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-649-17</b>	<b>Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)</b>	42 364	42 364	0	42 364
<p>La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et informatiques;</li> <li>- l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien;</li> <li>- l'achat de fournitures et matériels de bureau;</li> <li>- l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux;</li> <li>- l'achat d'équipements techniques;</li> <li>- les travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.</li> </ul>					
<b>TOTAL HOPITAL FOUSSEYNI DAOU DE KAYES</b>		<b>678 961</b>	<b>746 590</b>	<b>0</b>	<b>746 590</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	347 207	420 173	0	420 173
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels et fournitures de bureau ;</li> <li>- la prise en charge des frais de transport;</li> <li>- l'achat de carburants et lubrifiants;</li> <li>- la prise en charge de divers contrats (entretien, nettoyage de locaux, gardiennage, maintenance des équipements médicaux et non médicaux, la restauration des malades hospitalisés;etc);</li> <li>- de l'achat de produits d'entretien et la prise en charge des dépenses d'habillement du personnel;</li> <li>- la prise en charges des travaux de quincaillerie et d'autres dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la maintenance de matériels sanitaires et équipements électroniques ;</li> <li>- l'entretien de l'hôpital qui est coûteux du fait du déménagement de l'hôpital sur son nouveau site ;</li> <li>- l'entretien des locaux et des espaces verts de l'hôpital.</li> </ul>				
<b>4-631-13 Personnel E.P.A.</b>	407 916	425 534	0	425 534
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des agents et cadres de l'hôpital de Sikasso. La hausse se justifie par la prise en charge des salaires des nouveaux agents affectés à l'hôpital en 2016 en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>				
<b>4-631-14 Electricité &amp; Téléphone</b>	204 600	210 738	0	210 738
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'accroissement des factures d'électricité, d'eau, de téléphone, d'internet et de l'achat de cartes prépayées. L'augmentation est destinée au renforcement de la dotation budgétaire.</p>				
<b>4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)</b>	42 966	42 966	0	42 966
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et informatiques;</li> <li>- l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau;</li> <li>- l'achat de consommables et réactifs, de produits d'entretien;</li> <li>- l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux;</li> <li>- l'achat d'équipements techniques;</li> <li>- travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.</li> </ul>				
<b>TOTAL HOPITAL DE SIKASSO</b>	<b>1 002 689</b>	<b>1 099 411</b>	<b>0</b>	<b>1 099 411</b>



635 HOPITAL NIANANKORO FOMBA DE SEGOU		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	234 267	234 267	0	234 267
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et fournitures de bureau et d'informatiques, des frais de transport, du carburant et lubrifiants, des contrats d'entretien, de nettoyage et de gardiennage, de l'achat de produits d'entretien, alimentation du personnel, des travaux de quincaillerie, de la maintenance, de l'habillement du personnel et autres dépenses de fonctionnement.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	335 721	408 748	0	408 748
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de saiaires ainsi que les avancements statutaires du personnel fonctionnaire de l'hôpital. L'augmentation se justifie par la prise en charge des salaires en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	115 218	142 628	0	142 628
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et de la connexion Internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-649-17</b>	<b>Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)</b>	42 364	42 364	0	42 364
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels medicotechniques, - l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, - l'achat de produits d'entretien; - l'achat de fournitures et matériels de bureau; - l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux; - l'achat d'équipements techniques;					
<b>TOTAL HOPITAL NIANANKORO FOMBA DE SEGOU</b>		<b>727 570</b>	<b>828 007</b>	<b>0</b>	<b>828 007</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	388 740	388 740	0	388 740
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant de l'hôpital notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et matériels de bureau et d'informatique ;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien, réactifs et petits matériels de laboratoire, consommables médicaux;</li> <li>- divers contrats (prestations de services, maintenance des équipements médicaux et non médicaux, imprimés, consommables informatiques, nettoyage, entretien des locaux, sécurité et gardiennage...);</li> <li>- travaux d'électricité, de froid et de plomberie et divers;</li> <li>- frais de formation du personnel et autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	277 243	290 363	0	290 363
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'évolution des dépenses liées aux rémunérations et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des agents de l'hôpital émergeant sur le budget d'Etat. La hausse s'explique par la prise en charge des salaires en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	153 450	230 175	0	230 175
<p>La dotation budgétaire sert à la prise en charge de l'évolution des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais de connexion internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses de communication et d'énergie des nouvelles installations au niveau de l'Hopital Sominé Dolo de Mopti.</p>					
<b>4-649-17</b>	<b>Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)</b>	42 364	42 364	0	42 364
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et informatiques;</li> <li>- l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien;</li> <li>- l'achat de fournitures et matériels de bureau;</li> <li>- l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux;</li> <li>- l'achat d'équipements techniques;</li> <li>- les travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.</li> </ul>					
<b>TOTAL HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI</b>		<b>861 797</b>	<b>951 642</b>	<b>0</b>	<b>951 642</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	153 450	153 450	0	153 450
<p>La dotation budgétaire est destinées à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'hôpital notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et matériels de bureau et d'informatique ainsi que des produits alimentaires;</li> <li>- l'achat de produits et matériels d'entretien, transport, carburant et lubrifiants;</li> <li>- la maintenance des équipements médicaux et non médicaux;</li> <li>- la formation du personnel;</li> <li>- les activités de sensibilisation dans les médias.</li> <li>- la prise en charge de divers contrats (entretien, gardiennage, maintenance des équipements médicaux et non médicaux, d'alimentation du personnel de garde, etc.);</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	139 855	145 492	0	145 492
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'évolution des salaires et accessoires de salaires ainsi que les avancements statutaires des agents et cadres de l'hôpital de Tombouctou. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS)..</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	53 474	55 078	0	55 078
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'internet de l'hôpital. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-649-17</b>	<b>Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)</b>	42 364	42 364	0	42 364
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'hôpital notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels médicotéchniques, matériels électriques et d'informatiques;</li> <li>- l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux, d'équipements et de fournitures de bureau;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien;</li> <li>- l'achat de fournitures et matériels de bureau;</li> <li>- l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux;</li> <li>- l'achat d'équipements techniques;</li> <li>- les travaux de rénovation, de réhabilitation et d'autres dépenses de fonctionnement de l'hôpital.</li> </ul>					
<b>TOTAL HOPITAL DE TOMBOUCTOU</b>		<b>389 143</b>	<b>396 384</b>	<b>0</b>	<b>396 384</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	166 135	166 135	0	166 135
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'hôpital notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et matériels de bureau et d'informatique, alimentation, transport, carburant et lubrifiant ;</li> <li>- l'achat de réactifs de laboratoire et des films de l'imagerie médicale;</li> <li>- l'achat de produits et matériels d'entretien ;</li> <li>- la maintenance des équipements médicaux et non médicaux, du parc automobile et du parc informatique ;</li> <li>- la prise en charge de l'entretien des nouveaux bâtiments et autres dépenses de fonctionnement;</li> <li>- la prise en charge de divers contrats (entretien, gardiennage, maintenance, plomberie, menuiserie et froid etc.) ;</li> </ul>				
<b>4-631-13 Personnel E.P.A.</b>	163 443	197 461	0	197 461
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires du personnel et nouveaux agents affectés à l'hôpital. L'augmentation s'explique par la prise en charge des salaires des agents de l'hôpital en fonction de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BCS).</p>				
<b>4-631-14 Electricité &amp; Téléphone</b>	93 451	96 255	0	96 255
<p>La dotation du chapitre est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité, d'eau, de téléphone et des frais d'entretien de l'hôpital. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>				
<b>4-649-17 Subvt° organismes pub. (hopitaux régionaux)</b>	42 364	42 364	0	42 364
<p>La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses courantes de fonctionnement de l'hôpital notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels médicotechniques, matériels électriques et d'informatiques;</li> <li>- l'achat de petits matériels médicaux, chirurgicaux,</li> <li>- l'achat de produits d'entretien;</li> <li>- l'achat de fournitures et matériels de bureau;</li> <li>- l'achat de consommables médicaux et des équipements médico-chirurgicaux;</li> <li>- l'achat d'équipements techniques.</li> </ul>				
<b>TOTAL HOPITAL DE GAO</b>	<b>465 393</b>	<b>502 215</b>	<b>0</b>	<b>502 215</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	521 905	590 229	0	590 229
Le montant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	30 450	20 450	0	20 450
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation de courte et longue durée, séminaire et participation à des colloques des cadres du Département.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	12 800	12 800	0	12 800
La dotation est destinée à la prise en charge des Mobiliers et équipements de bureau: Dépenses relatives à l'équipement des structures: Acquisition de mobiliers de bureau, de matériel informatique et autres équipements nécessaires au bon fonctionnement des structures.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	95 366	93 366	14 000	107 366
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses Matériels Fonctionnement Services : Achat de fournitures de bureau (papier, bic..etc), achat de matériels et mobilier maté de bureau, achat de matériels et consommables informatiques et autres matériels nécessaire au bon fonctionnement des services. La mesure nouvelles'explique par l'appui à la cellule technique et au fonds d'appui à l'autonomisation et l'épanouissement des femmes.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	80 105	80 105	0	80 105
La dotation est destinée à la prise en charge des fournitures techniques : Achat de produits alimentaires pédiatriques et assimilés destinés au CAPF; Achat de produits pharmaceutiques pour les pensionnaires du CAPF (pouponnière) et assimilés.					
<b>3-621-17</b>	<b>Alimentation</b>	20 755	20 755	0	20 755
La dotation est destinée à la prise en charge des alimentations: Achat de produits alimentaires destinés aux réunions et rencontres organisées au Département					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	922	921	0	921
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule Sectorielle du VIH/SIDA du Département.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	21 295	0	90 655	90 655
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des entretien et réparation des véhicules et motos; achat de pièces détachées pour les véhicules et motos.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	2 710	2 750	0	2 750
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant, de pièces de rechange et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de terrain des services.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	8 097	8 223	0	8 223
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des réseaux informatiques et des logiciels de gestion et d'achat de pièces de rechange pour les services centraux et rattachés (ordinateur, photocopieuses, rétroprojecteurs et accessoires); prise en charge et entretien des CYBER CAFE.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	14 089	12 680	0	12 680
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes du parc , l'achat des pièces de rechanges,à l'achat de carburant et de lubrifiants,de vignettes,l'achat des pneumatiques;aux frais de transport du matériel;et d'autres dépenses liées aux matériels roulants,les frais de dédouanement d'immatriculation des vehicules.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	104 721	95 535	9 500	105 035
<p>La Dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: aux frais d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des locaux de l'Institut,des prestations de désinfectisation et de dératisation des bureaux,à l'enlèvement des ordures,à la réparation des toilettes ,l'achat de produit et matériels sanitaires ,de matériels de quincaillerie;achat de fournitures et pose de climatiseurs, achat de produits d'entretien (insecticides et divers),embellissement et divers (moquettes,rideaux etc),l'entretien des climateurs,des installations techniques des bâtiments et divers types de travaux d'entretien. La mesure nouvelle s'explique par l'appui à l'entretien des bâtiments de: - la Cellule d'Appui Déconcentrée et Décentralisée PFEF; - la Cellule Technique et aux Fonds d'Appui à l'Autonomisation et l'Epanouissement des Femmes.</p>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	17 458	17 458	0	17 458
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du programme de communication: Production, diffusion et communication diverse dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques et stratégies du Département; prise en charge de contrat de diffusion des bandes annonces à la télé et à la radio; abonnement à diverses parutions pour le compte des services centraux; achat de matériels audiovisuels et autres équipements de communication</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	89 234	99 196	0	99 196
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'electricité de l' EDM.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	29 876	31 370	0	31 370
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOMAGEP.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	79 389	75 420	0	75 420
<p>La dotation est destinée à la prise en charges des factures de telephones SOTELMA/MALITEL ORANGE MALI,paieiment des cartes de recharge Malitel et orange et aussi a la prise en charge des dépenses relatives: aux contrat de communication et de sensibilisation et aux frais d'insertion dans les journaux,radios,télé,entretien réseaux connexion d'internet(fourniture de bureau pour la confection des documents à utiliser); à l'achat de journaux ,d'avis et des annonces,aux couvertures mediatiques d'ateliers et de seminaires.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	38 015	38 205	0	38 205
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'abonnement des services centraux; achat matériels électroniques, achat de matériels et de consommables informatiques et réparation d'équipemnts informatiques.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	433	435	0	435
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition des courriers du Département.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	17 003	19 553	0	19 553
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées etc); missions à l'interieur et missions techniques à l'extérieur, tous frais occasionnés par la mission etc. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	65 647	71 891	3 000	74 891
La dotation est destinée à la prise en charge des entretiens et réparations de véhicule et motos; frais de participation à des sessions de formation et voyages d'études; achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	19 511	30 803	0	30 803
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du Cabinet et autres agents à l'extérieur. L'augmentation s'explique par la prise en compte du nouveau Décret portant indemnités et frais de missions à l'intérieur et l'extérieur.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	261 222	238 652	10 000	248 652
La dotation est destinée à la prise en charge des entretiens de véhicule et achat de carburant; achat de vignettes, maintenance des équipements, acquisition de matériels; prise en charge de toutes autres dépenses d'achat de bien de service; prise en charge des dépenses liées à la commémoration des journées dédiées aux femmes et aux enfants. La mesure nouvelle s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	56 738	61 390	0	61 390
La dotation est destinée à la prise en charge à l'achat d'équipements et de matériels pour renforcement de capacité; subvention aux organismes publics, ONG et organisation de la société civile; organisation des séances de plaidoyer. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-649-22</b>	<b>Transfert au Fonds appui autonom. Fem.</b>	240 000	240 000	- 240 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de fonds à ce chapitre.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	25 000	25 000	0	25 000
La dotation est destinée à la prise en charge des équipements des structures (achat de véhicules, équipements techniques, mobiliers de bureau, matériels informatiques, photocopieuses, achat de motos, achat matériels de construction).					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	175 000	160 000	0	160 000
La dotation destinée à la prise en charge des dépenses liées au projet d'appui au programme national de lutte contre l'excision ; au projet de lutte contre l'abandon des enfants; au projet d'appui à la CADD du Secteur de la Promotion de la Femme ; et au projet d'appui à la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.					
<b>5-234-45</b>	<b>Dépenses en Invest. (Fonds Appui autonom. Fem.)</b>	360 000	600 000	0	600 000
La dotation permet de prendre en charge les investissements dans le cadre d'autonomisation des femmes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-211-20	Etudes et recherches	20 000	20 000	- 20 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du PROJET APPUI GROUPEMENTS FEMININS EXPLOIT. KARITE.					
5-231-10	Travaux et constructions	0	0	200 000	200 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge du PROJET REHABILITATION CENTRE LUTTE CONTRE EXCISION.					
5-234-10	Dépenses en Investissement	1 900 000	1 392 500	400 000	1 792 500
<p>La dotation permet de prendre en charge les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CONSTRUCTION / EQUIPEMENT DNPf;</li> <li>- AMENAGEMENT / EQUIPEMENT CENTRE AWA KEITA;</li> <li>- CONSTRUCTION / EQUIPEMENT POUPONNIERE BAMAKO;</li> <li>- APPUI VALORISATION FILIERES PORTEUSES;</li> <li>- INFORMATION SENSIBILISATION AMELIORATION STATUT FEMME ET ENFANT;</li> <li>- APPUI ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES;</li> <li>- EQUIPEMENT MAISONS DES FEMMES;</li> <li>- PLATEF. MULT. FONCT. LUTTE CONTRE PAUVRETE MR.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPUI AUTONOMISAT° FEMMES FILIERS AGRO-SYLVO-PAST. KARITE;</li> <li>- PROJET APPUI PROMOTION FEMMES RURALES;</li> <li>- REHABILITATION CENTRES AUTOPROMOTION FEMMES.</li> </ul>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	492 000	487 500	- 230 000	257 500
<p>La dotation permet de prendre en charge les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PROGRAM. NATIONAL APPUI FEMMES OPERATRICES ECONOMIQUES ;</li> <li>- AMENAGEMENT / EQUIPEMENT CENTRE AWA KEITA ;</li> <li>- APPUI VALORISATION FILIERES PORTEUSES;</li> <li>- INFORMATION SENSIBILISATION AMELIORATION STATUT FEMME ET ENFANT;</li> <li>- APPUI ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES;</li> <li>- PLATEF. MULT. FONCT. LUTTE CONTRE PAUVRETE MR.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction des dotations des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PROJ.APPUI GROUPEMENTS FEMININS EXPLOIT. KARITE;</li> <li>- AUTO PROMOTION DES FEMMES MILIEU RURAL;</li> <li>- RENFORCEMENT CAPACITE ORGANISATION FEMININE;</li> <li>- EQUIPEMENT MAISONS DES FEMMES.</li> </ul>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	0	0	1 500 000	1 500 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre du projet "PLATEF. MULT. FONCT. LUTTE CONTRE PAUVRETE MR".					
<b>TOTAL MINISTERE PROMOTION DE LA FEMME, ENFANT ET FAMILLE</b>		<b>4 799 741</b>	<b>4 547 187</b>	<b>1 737 155</b>	<b>6 284 342</b>



**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	96 776	96 776	0	96 776
-----------------	--	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :

- à l'achat de fournitures, matériels et mobiliers de bureau, de consommables informatiques, des produits alimentaires, d'habillement, de carburants et lubrifiants ;
- à l'entretien et gardiennage des locaux y compris les dortoirs et l'Espace Manège ;
- à l'entretien et réparation des véhicules ( parc auto) ;
- aux frais de communication ( médias) et de missions à l'intérieur et à l'extérieur ;
- aux frais de transport des enfants lors des activités socio-éducatives.

<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	81 106	83 807	0	83 807
-----------------	-------------------------	--------	--------	---	--------

La rubrique est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires.  
L'augmentation s'explique par les mutations et affectations des agents, les changements de statut familial, les avancements de contractuels et des fonctionnaires.

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	51 150	51 150	0	51 150
-----------------	------------------------------------	--------	--------	---	--------

La rubrique est destinée aux paiements des factures d'eau, d'électricité et de téléphone.

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	20 000	0	20 000
-----------------	-----------------------------------	--------	--------	---	--------

La rubrique est destinée à l'aménagement d'espaces de loisir de la Cité des Enfants (achat et installations de manèges), la construction d'un atelier de maintenance, à l'élévation et sécurisation du mur de clôture, à la construction du musée des jeux et jouets, le dallage de l'espace Manège et la devanture de la direction et l'installation des lampadaires.  
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	200 000	300 000	0	300 000
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	---	---------

L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipements).  
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.

<b>TOTAL CITE DES ENFANTS</b>		439 032	551 733	0	551 733
-------------------------------	--	---------	---------	---	---------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	943 020	914 590	0	914 590
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents du Département. La baisse s'explique par la prise en compte de l'état nominatif actualisé du BCS.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	30 209	28 699	0	28 699
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des besoins de formation continue des agents du Département dans le cadre du renforcement des capacités et la prise en charge des formations du Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives (CAMASC) conformément à ses missions. La baisse s'explique par la diminution de la dotation et la prise du CAMASC.</p>					
<b>2-619-05</b>	<b>Cotisation Etat (amo)</b>	2 556 742	2 556 742	- 2 556 742	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	154 518	150 163	0	150 163
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux contrats de fournitures, de matériels et mobilier de bureau, de consommables informatiques et autres consommables de premier usage pour le fonctionnement des services, à l'achat de produits et de matériels d'alimentation, aux appuis en faveur des cantines des institutions spécialisées (AMALDEM, UMAV, AMASOURD) et à l'organisation matérielle du mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	27 361	28 293	0	28 293
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses liées à l'appui du département en produits alimentaires, matériels didactiques et autres matériels pour le fonctionnement des institutions d'éducation spécialisées (AMALDEME, AMASSOURD, UMAV et la FEMAPH...). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	3 812	3 812	0	3 812
<p>La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la cellule Sida et du financement des activités de son plan opérationnel.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	47 140	0	235 848	235 848
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de : - l'appui aux structures du Département pour les besoins non prévus en fourniture de bureau , de consommables, d'alimentation, d'imprimés, de matériels informatiques et de matériels et équipements de bureau ; - dépenses liées à l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle au Mali ; - activités du Plan d'Actions Humanitaires 2016-2020 ; - activités du Plan Stratégique pour la Promotion Socioéconomique des Personnes en situation de Handicap.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	4 523	5 157	0	5 157
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et de lubrifiants pour les services du Département, à l'entretien des véhicules. L'augmentation est due au renforcement de la dotation pour faire face à l'élargissement des missions des services du Département.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	24 316	23 100	0	23 100
Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien du parc informatique de l'ensemble des services de coordination du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
<b>3-622-30 Entretien des bâtiments</b>	60 242	57 230	0	57 230
La dotation est destinée à la prise en charge des contrats d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des locaux de l'ensemble des services de coordination du Département (à l'exception du CABINET et de la DFM logés à la cité Administrative). Mais également à la prise en charge des travaux légers de réhabilitation des locaux de certains services du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation budgétaire.				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	36 849	38 691	0	38 691
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité et d'eau. La hausse s'explique par le renforcement des crédits budgétaire du chapitre.				
<b>3-625-11 Eau</b>	18 486	19 410	0	19 410
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau des services du Département. La hausse s'explique par le renforcement des crédits du chapitre.				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	60 129	57 123	0	57 123
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de communication, des dépenses relatives à l'achat de consommables pour matériels de transmission et de télécommunication, aux contrats d'entretien du parc téléphonique. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du chapitre.				
<b>3-626-12 Frais d'internet</b>	13 599	13 667	0	13 667
Les crédits sont destinés à la prise en charge des frais d'internet des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits du chapitre.				
<b>3-626-20 Frais postaux</b>	8 082	8 122	0	8 122
Les crédits sont destinés à la prise en charge des frais de télex, des frais d'envoi des collis postaux et des frais d'expédition de courriers des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits.				
<b>3-628-10 Indemnité de déplacement</b>	145 255	184 591	0	184 591
Les crédits sont destinés à la prise en charge des frais de mission des services du Département à l'intérieur et à l'extérieur, des participations aux rencontres internationales, des frais de déplacement dans le cadre des missions statutaires et de contrôle de l'Inspection des Affaires Sociales. L'augmentation est due au renforcement de la dotation pour faire face à l'élargissement des missions des services du Département.				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	291 784	362 504	0	362 504
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les missions, l'achat de carburant et lubrifiant, l'entretien des véhicules. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits pour faire face à l'élargissement des missions du Département.					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	14 608	17 654	0	17 654
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements relatifs aux missions de l'Inspection des Affaires Sociales et aux missions des autres services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	36 696	51 833	0	51 833
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion pour les missions statutaires et les missions du Département à l'extérieur du Pays. L'augmentation est due au renforcement des crédits budgétaires.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	103 245	101 083	0	101 083
La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de fonctionnement des structures du Département, à savoir: - l'acquisition de divers matériels (tenues des chauffeurs, parapluies, journaux, équipements et mobiliers de bureau) - l'appui aux couches vulnérables ; - l'organisation du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion Sociale ; - les activités de promotion des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire ; - les activités de mise en place du régime d'assurance agricole ; - les activités du Plan d'Action National de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PAN-PESS 2015-2019). La baisse est due à la diminution de la dotation dudit chapitre.					
<b>3-629-76</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	90 367	62 594	0	62 594
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses relatives à l'achat de matériels techniques, de matériels et de mobiliers de bureau, de matériels informatiques dans le cadre de l'appui aux services du Département. La baisse est due à la diminution de la dotation dudit chapitre.					
<b>3-669-41</b>	<b>Calamités &amp; Catastrophes naturelles</b>	224 344	228 344	0	228 344
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux: - sinistres et catastrophes naturelles; - appuis en faveur des couches démunies, les interventions relatives au retour des populations déplacées et réfugiées et le financement des activités génératrices de revenus dans les zones touchées par la crise. L'augmentation s'explique par la prise en charge de certaines urgences inhérentes à l'action humanitaire et sociale.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	64 651	59 135	0	59 135
La dotation vise à prendre en charge le financement des études et des activités des programmes du Département liées aux conséquences de la crise multifonctionnelle et de certains besoins de fonctionnement divers des structures (matériels et mobiliers, consommables, fournitures...) La baisse s'explique par une réaffectation de crédits.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>4-632-18</b>	<b>Subvention (Mutuelle)</b>	511 513	586 437	0	586 437
<p>La dotation est destinée à l'appui du département dans le cadre de la promotion et du suivi des mutuelles (cofinancement des mutuelles, formations des acteurs, actions de communication, mission de suivi et de supervision des activités) et de la Couverture Maladie Universelle.</p> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'incidence financière pour l'exercice 2017 de la contrepartie de l'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet d'Appui au Développement Sanitaire et Social de Mopti Phase II (PADSS Mopti II) et de la Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture Maladie par les Mutuelles.</p>					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	554 261	554 261	0	554 261
<p>Les crédits sont destinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'appui de l'Etat aux organismes non publics (Association des veuves et orphelins du Mali, AVOM, Centre OASIS du point G pour les fistuleuses...);</li> <li>- au renforcement du soutien aux activités de solidarité et de lutte contre l'exclusion de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), des Directions Régionales et des autres services du Département ;</li> <li>- au renforcement du soutien aux activités des organisations jugées d'utilité publique oeuvrant dans le domaine du social et de l'humanitaire ;</li> <li>- aux activités liées à la promotion des personnes handicapées (FEMAPH) et au soutien de la mutualité (UTM).</li> </ul>					
<b>4-632-62</b>	<b>Subvention (activités CMU)</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des activités liées à l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle.</p>					
<b>4-632-63</b>	<b>Subvention (activités spécifiques)</b>	0	0	80 000	80 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de diverses dépenses de l'Inspection des Affaires Sociales (IAS), de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), du Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés Coopératives (CAMASC) et du Cabinet.</p>					
<b>4-632-64</b>	<b>Subvention (plan act° hum.)</b>	0	0	60 000	60 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de certaines activités du plan d'action humanitaire et sociale.</p>					
<b>4-632-65</b>	<b>Subvention (plan act° PESS)</b>	0	0	60 000	60 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des activités du Plan d'Action National de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (PAN-PESS 2015-2019).</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	100 000	85 000	0	85 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des études et recherches relatives à la production de l'annuaire statistique ;</li> <li>- des activités et des études et recherches liées à l'opérationnalisation de la Couverture Maladie Universelle.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la réduction de la dotation.</p>					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	80 000	80 000	- 80 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction des crédits budgétaires dudit chapitre.</p>					

660 MINISTERE SOLIDARITE & ACTION HUMANITAIRE		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	525 000	340 000	- 90 000	250 000
L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes suivants : - CONSTRUCT° EQUIP. DIECT° REG. DVPT. SOCIAL ECO. SOLIDAIRE ; - APPUI COMITE DE SUIVI DU PURD. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction du projet "APPUI PROG. RENFORCEMENT CAPACITE DNPSES".					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	150 000	150 000	0	150 000
La dotation est destinée à l'appui du Comité de Suivi PURD.					
<b>TOTAL MINISTERE SOLIDARITE &amp; ACTION HUMANITAIRE</b>		<b>6 880 752</b>	<b>6 768 235</b>	<b>- 2 190 894</b>	<b>4 577 341</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	179 256	179 257	0	179 257
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'organisation des journées intergénérationnelles (alimentation, hébergement, perdiems, médicaments) ;</li> <li>- aux frais de transport et de déplacement du personnel et des chercheurs ;</li> <li>- à la supervision des activités, frais honoraires et perdiems ;</li> <li>- à la tenue des chauffeurs ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- à l'entretien et la réparation des véhicules et motos ;</li> <li>- aux travaux d'entretien courant des bâtiments ;</li> <li>- à la formation l'information et la sensibilisation aux activités de communication ;</li> <li>- aux missions et voyages d'échanges ;</li> <li>- à l'information, à la sensibilisation et aux activités de communication ;</li> <li>- à l'achat de fournitures de bureau et fournitures techniques ;</li> <li>- à l'achat de matériels et mobiliers de bureau et autres équipements ;</li> <li>- au gardiennage et nettoyage des locaux ;</li> <li>- à l'organisation des sessions du Conseil d'Administration et de validation des résultats des études et recherches ; paiement des jetons de présence, des perdiems ;</li> <li>- à la dissémination et la diffusion des résultats des études et recherches.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	87 290	101 310	0	101 310
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités, des primes et des salaires du personnel de l'Institut sur la base de l'effectif réel. L'augmentation s'explique par la hausse des primes spéciales de fonction et la prise en charge des affectations et des avancements statutaires de 2017.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	40 600	41 818	0	41 818
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux factures d'électricité, d'eau et de téléphone;</li> <li>- au paiement du contrat d'accès à internet ;</li> <li>- à l'entretien du réseau téléphonique et électrique;</li> <li>- aux frais d'hébergement, d'animation et d'entretien du site WEB.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	64 500	0	64 500	64 500
<p>La rubrique permet de prendre en charge les frais d'études et recherches ainsi que la dissémination des résultats qui en découleront. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du financement du plan d'études et de recherches 2016 de l'Institut, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les frais d'élaboration des termes de références et de protocole des études programmées;</li> <li>- les enquêtes sur le terrain;</li> <li>- le déplacement des chercheurs;</li> <li>- l'acquisition de supports, la rédaction de rapports, l'analyse des données, les frais d'honoraires et perdiems des consultants;</li> <li>- le traitement informatique des données et la validation des résultats.</li> <li>- le traitement informatique des données et la validation des résultats.</li> </ul>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	200 000	150 000	0	150 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre du projet d'aménagement de la maison des aînés. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.</p>					
<b>TOTAL INSTITUT D'ETUDE &amp; RECHERCHE EN GERONTO-GERIATRIE</b>		<b>571 646</b>	<b>472 385</b>	<b>64 500</b>	<b>536 885</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	37 560	6 776 420	0	6 776 420
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de matériels et de fonctionnement de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. La hausse s'explique par la prise en compte sur ce chapitre de la part patronale des employés de l'Etat.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	38 823	38 823	0	38 823
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des fonctionnaires de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.					
<b>4-631-29</b>	<b>Subvention aux organisme pub (part patronale)</b>	4 060 000	4 060 000	- 4 060 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le rédeploiement des dépenses vers le chapitre 4-631-10 (subvention aux organismes publics).					
<b>4-631-37</b>	<b>Subvention Caisse de Sécurité</b>	37 508 640	37 508 640	0	37 508 640
L'inscription est destinée à la prise en charge des pensions des agents fonctionnaires, à savoir : - les fonctionnaires civils; - les invalidités, reversement aux veuves, décès et reformes des militaires; - les parlementaires et les fonctionnaires des collectivités; - les fonctionnaires de statut particulier ( magistrats, police, enseignants supérieurs).					
<b>TOTAL CAISSE MALIENNE DE SECURITE SOCIALE</b>		<b>41 645 023</b>	<b>48 383 883</b>	<b>- 4 060 000</b>	<b>44 323 883</b>



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

4-631-10	Subvention aux organismes publics	57 075	60 000	0	60 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'ODHD. Il s'agit entre autres des dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de carburants ;</li> <li>- Reglement factures EDM et SOMAGEP ;</li> <li>- Abonnement à Internet ;</li> <li>- Reglement factures SOTELMA ;</li> <li>- Achat de consommables informatiques, de produits d'entretien et de produits d'alimentation ;</li> <li>- Entretien et réparation de vehicules, entretien de bâtiment ;</li> <li>- Achat de fournitures de bureau ;</li> <li>- Achat de mobiliers de bureau, de materiels informatiques ;</li> <li>- Travaux d'impressions...etc ;</li> <li>- Divers.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
4-631-13	Personnel E.P.A.	16 828	13 776	0	13 776
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires du personnel. La baisse s'explique par la prise en charge de l'état actualisé du BCS.</p>					
5-211-20	Etudes et recherches	43 000	0	45 000	45 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux etudes thematiques sur la pauvreté;</li> <li>- Rapport National sur le Developpement Humain Durable (RNDH); édition 2017</li> <li>- La dissemination du RNDH dans les regions</li> <li>- Impression des rapports d'etudes et de la synthese des rapports de dissemination du RNDH</li> <li>- Divers</li> </ul>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	170 000	0	170 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de la Contrepartie du Gouvernement dans le cadre de l'Accord de partage de coûts avec le PNUD. La dotation servira à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Achat de vehicules,</li> <li>- la Construction de batiments</li> <li>- Tous travaux d'investissements.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	150 000	80 000	0	80 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des depenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de carburants</li> <li>- Reglement factures EDM et SOMAGEP</li> <li>- Abonnement à Internet</li> <li>- Reglement factures SOTELMA</li> <li>- Achat de consommables informatiques, de produits d'entretien et de produits d'alimentation</li> <li>- Entretien et reparation de vehicules, entretien de batiment, de bureau et d'équipements informatiques et bureautiques</li> <li>- Achat de fournitures de bureau.</li> <li>- Achat de mobiliers de bureau, de materiels informatiques</li> <li>- Travaux d'impressions...etc</li> <li>- Divers.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la reduction de la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-649-10</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	150 000	150 000	0	150 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaires du personnel contractuel;</li> <li>- Achat de carburants</li> <li>- Achat de consommables informatiques, de produits d'entretien et de produits d'alimentation</li> <li>- Entretien et reparation de vehicules, entretien de batiment,</li> <li>- Achat de fournitures de bureau.</li> <li>- Achat de mobiliers de bureau, de materiels informatiques</li> <li>- Travaux d'impressions...etc</li> <li>- Divers.</li> </ul>					
<b>TOTAL OBSERVATOIRE HUMAIN &amp; DURABLE</b>		<b>516 903</b>	<b>473 776</b>	<b>45 000</b>	<b>518 776</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	61 615	62 630	0	62 630
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Institut ( fournitures et matériels de bureau, consommables pour photocopieuses, consommables pour informatiques, eau et électricité, Sotelma, internet, entretien locaux, gardiennage maintenance informatique, alimentation et combustibles, habillement et chaussures, matériels roulants, achat de matériels informatiques et didactiques). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	124 642	114 929	0	114 929
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Institut. La baisse s'explique par le mouvement du personnel.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	20 767	21 390	0	21 390
<p>La rubrique est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'électricité, de téléphone et d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-18</b>	<b>Heures supplémentaires(cours)</b>	123 627	123 627	0	123 627
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires de cours des professeurs et des frais d'encadrement de mémoires des étudiants.</p>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	261 888	261 888	0	261 888
<p>Les crédits sont destinés à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux trousseaux et bourses scolaires ;</li> <li>- aux frais des examens de passage en classe supérieure ;</li> <li>- aux frais de stages ruraux ;</li> <li>- aux compléments de bourses ;</li> <li>- aux frais de recherche pour les mémoires ;</li> <li>- aux frais de transport des étudiants et pour le personnel de l'encadrement;</li> <li>- aux frais de concours d'entrée à l'Institut.</li> </ul>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	5 000	5 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre pour la prise en charge des dépenses de formation et des travaux de recherche, des études architecturales.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	230 000	150 000	0	150 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes, notamment, les travaux de construction et d'extension des bureaux de l'Institut. La baisse s'explique par la prise en charge de la tranche annuelle de paiement des travaux de construction.</p>					
<b>TOTAL INTITUT NAT.FORMATION TRAVAILLEURS SOCIAUX</b>		<b>822 539</b>	<b>734 464</b>	<b>5 000</b>	<b>739 464</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	121 848	121 848	0	121 848
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'organisation de sessions du Conseil d'Administration ;</li> <li>- à la communication et la documentation du fonds ;</li> <li>- à la formation des agents ;</li> <li>- à l'achat de fournitures de bureau ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- aux frais de missions ;</li> <li>- au nettoyage et gardiennage des locaux.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	337 310	337 310	0	337 310
<p>L'inscription permet de prendre en charge les dépenses liées aux salaires et accessoires de salaire ainsi que les avancements statutaires des cadres et agents du Fonds de Solidarité Nationale.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	36 068	37 150	0	37 150
<p>La dotation est destinée à la prise en charge les factures d'électricité, d'eau et de téléphone. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	292 000	250 000	150 000	400 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition d'équipements dans le cadre de l'exécution des projets/programmes. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des population du Nord du Mali.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>la mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement, dans le cadre du projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des population du Nord du Mali.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE</b>	787 226	746 308	200 000	946 308
--------------	--------------------------------------	---------	---------	---------	---------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	258 307	266 057	0	266 057
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de matières premières, de fournitures de bureau, de matériels techniques ;</li> <li>- à l'achat de matières premières importées suite au retrait des partenaires;</li> <li>- aux frais d' installation et d'outillage ;</li> <li>- à l'achat de mobiliers et équipements de bureau ;</li> <li>- à l'entretien et la réparation des véhicules et engins à deux roues ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- aux travaux d'entretien courant ( gardiennage et nettoyage) ;</li> <li>- à la formation ;</li> <li>- aux missions et voyages d'échanges ;</li> <li>- à l'information et la sensibilisation et aux activités de communication du Centre.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	127 033	126 008	0	126 008
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Centre. La baisse s'explique par la réduction de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	31 059	33 000	0	33 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et de téléphone du Centre. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	15 000	0	15 000	15 000
<p>La rubrique permet de prendre en charge les frais d'études et de recherche, ainsi que la dissémination des résultats qui en seront issus. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais d'études et de recherches, des voyages d'études, des rencontres d'échanges d'expériences et des frais de formations continues et d'organisation d'ateliers.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 200	13 000	0	13 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition d'équipements, à l'achat de nouveaux matériels et équipements techniques. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>L'inscription budgétaire est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement des projets/programmes (construction, aménagement, extension réhabilitation et équipements).</p>					
<b>TOTAL CENTRE D'ORTHOPEDIE &amp; D'APPAREILLAGE</b>		<b>541 599</b>	<b>538 065</b>	<b>15 000</b>	<b>553 065</b>

679 CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
4-631-10	Subvention aux organismes publics	43 645	43 645	-	43 645
La mesure nouvelle négative s'explique par la non réconduction de la dotation de la Caisse en 2017.					
<b>TOTAL CAISSE NATIONALE ASSURANCE MALADIE</b>		43 645	43 645	-	43 645

681 AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-221-10</b>	<b>Appui RAMED</b>	0	0	1 143 429	1 143 429
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre "Appui Ramed" pour la prise en charge de certaines dépenses du régime d'assistance médicale au profit des démunis.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	175 956	215 000	0	215 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au gardiennage et au nettoyage des locaux ;</li> <li>- à la maintenance des matériels informatiques ;</li> <li>- à l'achat de fournitures, de consommables, de mobilier de bureau et de divers matériels pour le fonctionnement ;</li> <li>- aux réunions du conseil d'administration ;</li> <li>- à l'achat de matériels informatiques et bureautiques, des journaux et des imprimés ;</li> <li>- à la participation aux conférences internationales ;</li> <li>- aux frais de transport ;</li> <li>- à l'achat de produits alimentaires et d'entretien.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	26 610	30 000	0	30 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau, d'électricité et de téléphone. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-631-36</b>	<b>Subvention aux organismes publics (prestat°)</b>	943 429	943 429	- 943 429	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le ré déploiement des dépenses du chapitre vers d'autre chapitre.					
<b>TOTAL AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE</b>		<b>1 145 995</b>	<b>1 188 429</b>	<b>200 000</b>	<b>1 388 429</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	60 000	78 000	0	78 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériels informatiques;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-l'entretien courant des bâtiments;</li> <li>-les missions.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	46 116	40 688	0	40 688
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	10 000	10 300	0	10 300
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	8 300	5 000	0	5 000
<p>La dotation est destinée à financer les investissements de l'établissement.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	150 000	150 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à prendre en charge le projet REHABILITATION EXTENSION / EQUIPEMENT INFP/ BTP.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à financer les investissements de l'établissement dans le cadre du projet REHABILITATION EXTENSION / EQUIPEMENT INFP/ BTP.</p>					
<b>TOTAL INSTITUT. NAT. FORMAT° PROFESS. BAT. TRANSP. TRAV. PUB.</b>		<b>124 416</b>	<b>133 988</b>	<b>200 000</b>	<b>333 988</b>



704 AGENCE D'EXECUTION TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
4-631-10	Subvention aux organismes publics	93 582	84 000	0	84 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-l'entretien courant des bâtiments;</li> <li>-aux frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur et divers.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	100 000	100 000	- 100 000	0
<p>La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à la construction du siège de l'AGEROUTE.</p>					
<b>TOTAL AGENCE D'EXECUTION TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)</b>		<b>193 582</b>	<b>184 000</b>	<b>- 100 000</b>	<b>84 000</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	44 422	39 980	0	39 980
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-les missions et déplacement.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	383 727	338 254	0	338 254
<p>Le montant est destiné à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	18 000	55 000	0	55 000
<p>Le montant est relatif à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau de l'établissement.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-645-30</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes (RECTAS)</b>	40 000	40 000	0	40 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la contribution du Mali dans le fonctionnement du RECTAS (Centre Régional de Formation en Technique de Levées Aérospatiaux).</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	332 000	332 000	- 2 000	330 000
<p>Le montant est relatif à la prise en charge des dépenses liées aux engagements dans le cadre du Contrat Plan Etat-IGM.</p> <p>La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	60 000	60 000	- 60 000	0
<p>La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses du projet réfection cartographie base Mali à l'échelle 1/200000 FED.</p>					
<b>TOTAL INSTITUT GEOGRAPHIQUE DU MALI</b>		<b>878 149</b>	<b>865 234</b>	<b>- 62 000</b>	<b>803 234</b>

708 CENTRE NAT. RECH. EXPERIM. BAT. TRAV. PUBL.		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	82 600	74 340	0	74 340
<p>La dotation est relative à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels techniques, de mobiliers de bureau, de fournitures de bureau ;</li> <li>- l'achat de carburant et de lubrifiants ;</li> <li>- l'entretien des véhicules et à l'acquisition de matériel informatique ;</li> </ul> <p>L'inscription vise également les autres dépenses de fonctionnement du centre . La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	62 371	63 070	0	63 070
<p>La dotation est destinée a la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation, en vue de prendre en charge les nouvelles charges de personnel.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	17 400	17 400	0	17 400
<p>La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et d'internet.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	75 000	0	40 000	40 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais entrant dans le cadre du Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-participation aux études et contrôle des travaux du génie civil ;</li> <li>-réalisation de recherche sur les matériaux locaux de construction ;</li> <li>- à l'achat de carburant et de lubrifiants pour les missions de recherches ;</li> <li>-autres prestations intellectuelles ;</li> <li>-Construction ou réhabilitation de local expérimental .</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	65 000	60 000	0	60 000
<p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017 de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-meublier de bureau et moyen de transport ;</li> <li>-matériels informatique et de bureau ;</li> <li>-matériels de laboratoire et du génie civil ;</li> <li>-construction et réhabilitation de bâtiment ;</li> <li>-autres prestations intellectuelles.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	208 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée a la prise en charge des dépenses suivant le Contrat-Plan Etat-CNREX-BTP 2015-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-meublier de bureau et moyen de transport ;</li> <li>-matériels informatiques et de bureau ;</li> <li>-matériels de laboratoire et de génie civil</li> <li>-Construction et équipement de Bâtiment</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>TOTAL CENTRE NAT. RECH. EXPERIM. BAT. TRAV. PUBL.</b>		<b>510 371</b>	<b>414 810</b>	<b>40 000</b>	<b>454 810</b>

710 AUTORITE ROUTIERE		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-231-10	Travaux et constructions	400 000	400 000	0	400 000
Le montant est destiné à couvrir les frais générés par l'entretien courant des routes par l'Autorité Routière.					
<b>TOTAL AUTORITE ROUTIERE</b>		400 000	400 000	0	400 000

712 AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	16 600	16 600	- 16 600	0
<p>La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-l'entretien courant des bâtiments et divers.</li> </ul>					
<b>4-639-20</b>	<b>Contribution au fonct. (surv. aéroport.)</b>	400 000	300 000	0	300 000
<p>La dotation est relative à la "Contribution au fonctionnement" pour prendre en charge les dépenses liées à l'exploitation de l'avion de surveillance de l'Aéroport Internationale Bamako-Sénou offert par l'Union Européenne.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-645-32</b>	<b>Contribut° au fonct. des org. (T.U.Q.P.P.C.C.A.C)</b>	32 812	32 000	0	32 000
<p>Le montant est destiné à la prise en charge de la quote-part du Mali dans le cadre de la création de la compagnie aérienne commune: Mali, Mauritanie et Niger.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>TOTAL AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE</b>		<b>449 412</b>	<b>348 600</b>	<b>- 16 600</b>	<b>332 000</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	165 000	128 500	0	128 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-l'entretien, le gardiennage et le nettoyage des bâtiments de l'Agence;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-l'entretien de bâtiments et divers;</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	40 000	40 000	0	40 000
<p>Le montant est relatif à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau de l'établissement.</p>					
<b>4-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	17 450	17 450	0	17 450
<p>La dotation prend en charge le paiement de la contribution du Mali au fonctionnement des organismes dont il est membre;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMN);</li> <li>-le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD);</li> <li>-Le cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.</li> </ul>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	250 000	250 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à prendre en charge les dépenses relatives au projet REHABILITATION RESEAU OBSERV METEO. APPUI MONDE RURAL.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 714 000	1 715 000	- 65 000	1 650 000
<p>Le montant est relatif aux projets et programmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Aménagement et Equipement du Centre de Prévision Météorologique</li> <li>-Programme National Pluie Provoquée.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation du projet Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.</p>					
<b>5-242-10</b>	<b>Acquisition de matériel informatique</b>	40 000	40 000	- 40 000	0
<p>La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation destinée à l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet de Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.</p>					
<b>5-244-10</b>	<b>Acquisition de matériel technique</b>	64 000	64 000	- 64 000	0
<p>La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation destinée à l'acquisition de matériel technique dans le cadre du projet de Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	651 000	651 000	- 151 000	500 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement dans le cadre du Programme National Pluie Provoquée.</p> <p>La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation destinée aux projets et programmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Appui Météo Monde Rural;</li> <li>-Réhabilitation des Stations et Réseaux Météorologiques.</li> </ul>					
<b>TOTAL AGENCE NATIONALE DE METEOROLOGIE</b>		<b>2 691 450</b>	<b>2 655 950</b>	<b>- 70 000</b>	<b>2 585 950</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 289 631	1 196 028	0	1 196 028
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au paiement de salaires et accessoires des agents et cadres relevant des structures du Ministère. Ce chapitre prend aussi en compte des avancements d'échelons, des grades, les transpositions et les régularisations des situations administratives. La baisse s'explique par l'évaluation du BCS.</p>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	30 690	30 690	0	30 690
<p>la dotation est destinée au paiement des heures supplémentaires suivantes: - heures de cours de divers travaux pratiques effectués au niveau du Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro; - des heures de cours effectuées par les vacataires du Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	60 000	60 000	0	60 000
<p>la dotation est destinée à la prise en charge de la formation militaire des agents forestiers notamment: - le recyclage des gardes forestiers transposés; - la formation des nouvelles recrues de la Fonction Publique ; - le perfectionnement des agents du Département ; - la prise en charge des frais de déplacement et des frais d'hébergement dans le cadre des formations ; - l'achat de carburants et de lubrifiants ; - les frais de restauration ; - les factures de consommables de bureau et informatiques (cartouche d'encre, papier PADEX rame de papier de cahier....) dans le cadre de la formation des agents; - l'achat de produits d'alimentation; - la production de documents et modules de formation.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	121 010	98 785	19 000	117 785
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: - l'achat des fournitures de bureau, de consommables et accessoires de bureau, - l'achat de produits d'alimentaires, - l'achat d'antivirus, - l'achat de matériel électrique, - les dépenses de fonctionnement de régie. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'Unité de Gestion de la Grande Miraille Verte.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	17 279	17 279	0	17 279
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à: - l'achat de matériels d'assainissement et de GPS pour les forestiers ; - l'achat de tenues et de badges pour les agents des Eaux et Forêts et les agents chargés d'Assainissement ; - l'achat de matériels de quincaillerie, des pièces de rechange pour les climatiseurs et travaux de réparation ; - l'achat de matériels d'embellissement de bureau (rideaux, moquettes et ensens..).</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	36 847	36 847	0	36 847
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des tenues, des chaussures, de maquerons et de badges pour les agents forestiers et les agents chargés de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 753	1 227	0	1 227
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de la Cellule SIDA et du paiement des frais de restauration et Perdiem.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	32 131	0	22 813	22 813
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux besoins nouveaux du cabinet, de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement. Elle est aussi destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de mobiliers de bureau;</li> <li>- à l'achat de produits alimentaires;</li> <li>- à l'achat de matériels informatiques;</li> <li>- aux dépenses liées à l'organisation des cérémonies de vœux;</li> <li>- aux dépenses liées aux suivis des activités du département;</li> <li>- aux frais liés aux missions du département et toutes dépenses diverses non prévues.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des besoins supplémentaires de l'Inspection.</p>					
<b>3-621-21</b>	<b>Alimentation des animaux</b>	53 213	47 892	0	47 892
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et d'alimentation des animaux du Parc zoologique de Bamako ainsi que l'achat de médicaments, de matériels et accessoires pour l'entretien des animaux.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	10 000	10 000	0	10 000
<p>La dotation est destinée au paiement des frais liés à l'achat de matériels didactiques ( craies, bics, croyons, livres, ordinateurs, de tenues de sports, chaussures) pour le CFPPT. Ce chapitre prend en compte l'entretien de tableau noir et divers matériel scolaire pour les élèves du CFPPT.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	76 632	68 969	11 000	79 969
<p>La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'Unité de Gestion de la Grande Miraille Verte.</p>					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	17 081	14 081	0	14 081
<p>Le chapitre est destiné à l'entretien de matériel de bureau à la prise en charge de l'achat de pièces de rechange et de réparation de matériel bureautiques (photocopieuses, tables de travail et chaises).</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	33 374	23 374	0	23 374
<p>La dotation est destinée aux frais liés à l'entretien du réseau et du matériel informatique des structures ainsi qu'aux dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de cartouches d'encre;</li> <li>- l'achat d'antivirus pour l'ordinateurs;</li> <li>- l'achat de pièces de rechange et divers consommables informatiques.</li> </ul> <p>la baisse s'explique par la baisse de la dotation.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	55 664	49 080	10 000	59 080
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien et réparation des véhicules et motos à l'achat de pièces de rechanges de véhicules et motos des services centraux du Département.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'Unité de Gestion pour la Grande Miraille Verte.</p>					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	1 219	1 097	0	1 097
<p>La dotation est destinée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux frais d'entretien et de réparation des véhicules;</li> <li>- à l'achat de pièces détachées;</li> <li>- à l'achat de lubrifiants pour le compte de l'Unité de Gestion Forestière.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	139 000	139 695	0	139 695
Ce chapitre est destinée à la prise en charge de l'entretien des bâtiments, notamment : - le gardiennage et le nettoyage ; - l'achat de produit de dératirasion, de désinfection et de désinsectisation ; - l'achat de matériel de quincailleries et matériels électriques ; - la prise en charge des travaux de plomberies sanitaires et de froids ; - la vidange de fosses septiques.				
<b>3-623-21 Programme de Communication</b>	41 500	43 575	0	43 575
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des contrats de communications et de sensibilisation sur les activités du Département, notamment : - les frais d'insertions dans les journaux, radios, télé ; - les fournitures de bureau pour la confection de documents à diffuser ; - les dépenses liées à l'achat de matériels de communication. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	135 000	141 750	0	141 750
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.				
<b>3-625-11 Eau</b>	25 000	26 250	0	26 250
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau. La hausse s'explique par la révision de la dotation.				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	82 000	77 900	0	77 900
La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques à l'internet, des frais de connexion et installation satellitaires. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
<b>3-626-12 Frais d'internet</b>	50 000	50 250	0	50 250
Ce chapitre est destiné à la prise en charge des frais d'abonnement à l'internet des structures du Département.				
<b>3-626-20 Frais postaux</b>	5 000	5 025	0	5 025
La dotation est destinée à l'achat des timbres et frais d'expédition du courrier.				
<b>3-628-10 Indemnité de déplacement</b>	45 943	45 854	0	45 854
Ce chapitre est destiné à la prise en charge de participation aux réunions statutaires des conventions, des comités scientifiques et frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays.				
<b>3-628-20 Frais de transport</b>	21 436	14 651	0	14 651
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions du cabinet et des services du Département: - l'achat de carburants, et de lubrifiants ; - les frais d'entretien et réparations des véhicules, - la prise en charge des factures d'achat de pièces de rechanges des véhicules et motos du service. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
<b>3-628-25 Frais de transport à l'extérieur</b>	25 568	25 811	0	25 811
La dotation est destinée au paiement des frais de transport à l'extérieur ( billets d'avion, MCO bagages).				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	28 950	28 950	0	28 950
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de plants et aux frais de production ;</li> <li>- l'achat de produits d'insecticides, herbicides ;</li> <li>- la prise en charge des salaires des manoeuvres ;</li> <li>- l'achat de matériels de quincailleries ;</li> <li>- la prise en charge des dépenses liées à la réparation des climatiseurs et photocopieurs ;</li> <li>- l'achat de produits d'alimentations ;</li> <li>- l'achat de mobiliers de bureau.</li> </ul>					
<b>3-629-24</b>	<b>Produits pharmaceutiques</b>	4 916	24 841	0	24 841
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de produits pharmaceutiques et de matériels médicaux pour les élèves du CFPPT et les agents forestiers des camps. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-629-33</b>	<b>Autres dépenses (aires protégées)</b>	24 402	24 402	0	24 402
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la surveillance des aires protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de produits d'insecticides et d'herbicides ;</li> <li>- l'achat de mobiliers de bureau dans le cadre de l'équipement des postes forestiers et des aires protégées.</li> </ul>					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	19 920	19 920	0	19 920
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais liés à l'organisation des examens et concours du Centre de Formation Pratique Forstier de Tabakoro ;</li> <li>- à l'achat de feuilles d'examens ;</li> <li>- à l'achat de carburants ;</li> <li>- à la prise en charge de la restauration ;</li> <li>- aux frais de déplacement des surveillants et correcteurs.</li> </ul>					
<b>3-629-88</b>	<b>Autres dépenses (quinzaine environnement)</b>	24 900	74 900	0	74 900
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités liées à la quinzaine de l'environnement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-221-06</b>	<b>Appui fonct. secrétariat fonds eau</b>	17 430	17 430	0	17 430
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du secrétariat du Fonds de l'Eau.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'Unité de Gestion de la Grande Miraille Verte. La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	59 419	49 419	0	49 419
<p>Ce chapitre est destiné à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux paiements des bourses et allocations des élèves du CFPPT,</li> <li>- aux frais d'indemnité de stage des élèves,</li> <li>- à l'achat d'ordinateurs pour la salle informatique,</li> <li>- à l'achat de consommables de bureau et produits d'alimentation.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 000	10 000	- 10 000	0
<p>La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses en investissement du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation initiale.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
5-234-43	Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)	50 000	50 000	- 50 000	0
La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement contrepartie BSI. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-211-20	Etudes et recherches	150 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée pour le financement du Plan d'Aménagement de Massifs Forestier. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
5-231-10	Travaux et constructions	600 000	750 000	0	750 000
La dotation est destinée aux travaux et constructions de certains projets du Département. L'augmentation s'explique par la dotation du Projet d'Appui à l'Information Forestière.					
5-234-10	Dépenses en Investissement	3 690 000	4 125 000	- 125 000	4 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de certains projets à savoir : - Amodiation de faya et sounsou banifing baoulé ; - Amodiation de forêt de Bougouni et de Yanfolila.					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	825 000	800 000	- 245 000	555 000
Cette inscription est destinée aux dépenses de fonctionnement des projets et programmes du Département notamment : - projet d'appui au système d'information forestière ; - programme de gestion décentralisée des forêts ; - programme d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau ; - projet caractérisation cartographique des ressources en eau ; - projet forage développement rural de Tombouctou et Kayes ; - projet de construction de station compacte de Missabougou ; - programme d'appui des collectivités territoriales en eau potable ; - projet d'appui à la CPS Environnement ; - programme d'urgence de l'Assainissement ; - projet de protection et d'aménagement des forêts et parcs nationaux ; - programme africain de lutte contre les stocks de pesticide ; - programme de développement du delta intérieur ; - projet d'appui à la mise en oeuvre de la conservation de la diversité biologique ; - projet de conservation et de valorisation de la biodiversité et des éléphants de la Gourma ; - projet d'appui au reboisement ; - projet de consolidation de système de gestion 3 forêts couloirs Bamako ; - projet de renforcement de capacité du département ; - programme de lutte contre l'ensablement du delta Niger ; - projet Schéma Directeur d'Aménagement de la Ville de Bamako. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets du Département.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	8 570 000	7 500 000	3 505 000	11 005 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en Investissement. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour le Projet de Drainage des Eaux Fluviales de Bamako.					

714	MIN. ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABLE	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>TOTAL MIN. ENVIRONNEMENT, ASSAINISSEMENT ET DEVELOP. DURABLE</b>		16 481 908	15 800 972	3 147 813	18 948 785

715 AGENCE MALIENNE DE RADIOPROTECTION (AMARAP)		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	45 650	45 650	0	45 650
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures techniques, de mobiliers de bureau de consommables informatiques;</li> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants;</li> <li>- à l'entretien et réparation du matériel informatique, du matériel roulant;</li> <li>- à l'achat de pièces détachées;</li> <li>- à la formation du personnel administratif et financier de l'AMARAP;</li> <li>- à la sensibilisation du public;</li> <li>- à l'organisation des réunions du conseil d'Administration;</li> <li>- au frais de missions.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	70 067	75 376	0	75 376
<p>La prévision est destinée au paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'AMARAP. L'augmentation est liée à la prise en compte des avancements statutaires et de la majoration du point d'indice.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	20 013	20 613	0	20 613
L'inscription vise le paiement des factures d'électricité et de téléphone.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	20 750	20 750	0	20 750
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'Agence.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	65 000	90 000	0	90 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'aménagement des bureaux et à l'acquisition de matériels techniques et informatiques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du projet Réalisation Infrastructures Nationales de Radioprotection.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	60 000	60 000	0	60 000
La dotation prend en charge les frais de fonctionnement dans le cadre de la réalisation des investissements prévus.					
<b>TOTAL AGENCE MALIENNE DE RADIOPROTECTION (AMARAP)</b>		<b>281 480</b>	<b>312 389</b>	<b>0</b>	<b>312 389</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	71 380	85 656	0	85 656
<p>L'inscription est destinée aux dépenses liées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures et de matériels de bureau ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- à l'entretien de matériels informatiques et de climatiseurs ;</li> <li>- à l'entretien et au gardiennage des bâtiments ;</li> <li>- aux missions à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- au renforcement de capacité du personnel ;</li> <li>- aux missions d'études auprès des agences soeurs de la Loire et de Saint Normandie sur les modalités pratiques de gestion des redevances ;</li> <li>- aux besoins nouveaux de deux nouvelles antennes créées à savoir le haut Niger à Koulikoro et le Moyen Bani à San ;</li> <li>- au suivi rapproché des projets et programmes ;</li> <li>- à l'animation des comités de sous bassin.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	77 857	92 824	0	92 824
<p>La dotation vise le paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge du personnel existant.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	25 000	31 500	0	31 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et de téléphone. La hausse s'explique par la prise en compte de la consommation réelle d'Electricité et Téléphone.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	125 000	95 000	0	95 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des Etudes et Recherches de l'Agence du Bassin du Fleuve Niger. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 775 000	1 850 000	- 50 000	1 800 000
<p>La dotation prend en charge les travaux et constructions des projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faucardage et curage du Fleuve Niger;</li> <li>- aménagement et protection des berges du Fleuve Niger;</li> <li>- dragage et protection des berges de Diafarabé.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin du Projet de Réhabilitation Economie et Environnemental du Fleuve Niger.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	250 000	225 000	80 000	305 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement des projets ci-après rattachés à l'Agence:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- REHABILITAT° ECONOM. ENVIRONMENTAL FLEUVE NIGER-IDA ;</li> <li>- FAUCARDAGE CURAGE DU FLEUVE NIGER ;</li> <li>- AMENAGEMENT PROTECTION DES BERGES ;</li> <li>- DRAGAGE &amp; PROTECTION BERGES DIAFARABE.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de nouveaux projets à savoir : FAUCARDAGE CURAGE DU FLEUVE NIGER et le Projet D'AMENAGEMENT PROTECTION DES BERGES.</p>					

	<b>TOTAL AGENCE DU BASSIN DU FLEUVE NIGER</b>	2 324 237	2 379 980	30 000	2 409 980
--	---	-----------	-----------	--------	-----------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	105 410	115 410	0	115 410
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux fournitures de réactifs chimiques pour le compte des stations d'Epuration de Sotuba et de Mopti ;</li> <li>- aux carburants et lubrifiants ;</li> <li>- à l'entretien de matériel informatique, climatiseurs ;</li> <li>- à l'entretien et réparation des véhicules ;</li> <li>- à l'entretien et au gardiennage des bâtiments ;</li> <li>- aux indemnités des missions à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- au renforcement des capacités des agents (formations) ;</li> <li>- à l'entretien de trois groupes électrogènes ;</li> <li>- aux dépenses diverses de fonctionnement.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par renforcement de la dotation initiale.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	125 577	125 552	0	125 552
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires et corrections des FSI en cours d'année.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	44 000	60 000	0	60 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et d'Internet des Stations d'Epuration de Mopti, la Zone Industrielle de Sotuba, le siège de l'Agence et autres dépenses d'électricité et de communication.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	5 000	5 000	- 5 000	0
<p>La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de matériels de protection individuelle des travailleurs ;</li> <li>- d'équipement d'inspection des installations de traitement des eaux usées ;</li> <li>- de matériels informatiques et mobiliers de bureau ;</li> <li>- de matériels de froid (climatiseurs) ;</li> <li>- de moyens roulants (véhicules et motos) ;</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dépense.</p>					

717 AGENCE NATIONALE GESTION STATIONS EPURATION DU MALI		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 700 000	1 400 000	0	1 400 000
<p>la dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux travaux et études de l'Agence notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la poursuite des travaux de construction du siège de l'Agence;</li> <li>- la réhabilitation de la station de Tombouctou et des ouvrages connexes ;</li> <li>- l'entretien de la station de Mopti ;</li> <li>- l'entretien de la station du Point G ;</li> <li>- l'entretien de la Station de Sotuba ;</li> <li>- la construction de la station d'épuration de l'Hôpital du Mali ;</li> <li>- la construction de la station d'épuration de l'Hôpital Nianankoro Fomba de Ségou ;</li> <li>- la réhabilitation, entretien et l'exploitation des stations d'épuration ;</li> <li>- l'achat de matériel roulant et de mobiliers de bureau;</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	200 000	200 000	0	200 000
<p>la dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la réhabilitation et l'exploitation de la station de Sotuba ;</li> <li>- aux salaires du personnel contractuel des stations ;</li> <li>- à la prise en charges des missions de suivi ;</li> <li>- à l'acquisition de produits alimentaires ;</li> <li>- à l'acquisition de réactifs chimiques ;</li> <li>- au renforcement des capacités des agents des stations ;</li> <li>- à l'achat de carburants ;</li> <li>- à la désinfection et dératissage des stations d'épuration ;</li> <li>- à l'acquisition d'équipements de communication et sensibilisation.</li> </ul>					
<b>TOTAL AGENCE NATIONALE GESTION STATIONS EPURATION DU MALI</b>		<b>2 179 987</b>	<b>1 905 962</b>	<b>- 5 000</b>	<b>1 900 962</b>



Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-221-07</b>	<b>Appui fonct. secrétariat fonds climat</b>	0	0	20 000	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement du secrétariat du fonds climat. La mesure nouvelle positive s'explique par la création de nouveau chapitre.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	107 900	120 000	0	120 000
<p>L'inscription vise la prise en charge des dépenses relatives :                      - à l'achat de fournitures et mobiliers ;                      - à l'entretien et réparation des véhicules ;                      - à l'achat de carburants et lubrifiants ;                      - à l'entretien de bâtiments ;                      - au paiement des factures d'eau, de téléphone et d'électricité ;                      - aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ;                      - à la prise en charge des rémunérations des primes et des heures supplémentaires du personnel.                      L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation initiale.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	101 081	88 385	0	88 385
<p>La prévision est destinée au paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'Agence. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	40 000	45 000	0	45 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité et de téléphone. L'augmentation s'explique par la prise en compte de la consommation réelle.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	200 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée pour les travaux et constructions du siège de l'AEDD.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	561 000	515 000	0	515 000
<p>La dotation prend en charge les frais de fonctionnement des projets ci-après rattachés à l'Agence:                      - le programme régional aménagement des massifs du Fouta Djallon ;                      - le programme adaptation changements climatiques /Local ;                      - le projet de gestion ressources naturelle. Chang. Climatique/IDA ;                      - le projet initiative pauvreté environnement.                      La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La dotation est destinée pour la prise en charge des activités du Programme Adaptation Changements Climatiques /FENU. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un nouveau chapitre pour le Projet Adaptation Changement Climatique Local/FENU.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	1 500 000	1 500 000
<p>La dotation est destinée pour la prise en charge des activités du Projet Initiative Pauvreté Environnement. La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un nouveau chapitre pour le compte du Projet Initiative Pauvreté et Environnement.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>AGENCE ENVIRON. DEVELOP. DURABLE</b>	1 009 981	968 385	1 620 000	2 588 385
--------------	---	-----------	---------	-----------	-----------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 318 394	1 305 302	0	1 305 302
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du département, des services centraux et des services rattachés. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-619-01</b>	<b>Salaires personnel contractuel &amp; saisonnier</b>	54 606	56 517	0	56 517
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires pour le personnel saisonnier. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation..					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	13 944	9 761	0	9 761
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de fournitures de bureau, de climatiseurs, des armoires, des tables et divers. La baisse s'explique par la révision de la dotation de la DFM.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	97 713	104 883	0	104 883
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat: - de mobiliers et matériels de bureau, - des instruments de mesures, des fournitures et petits matériels de laboratoire, - de l'alimentation. Le chapitre est aussi destiné au renforcement des moyens d'intervention des services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	35 140	21 369	0	21 369
La dotation est destinée à l'achat de fournitures techniques pour la Direction Nationale de l'Hydraulique. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	466	326	0	326
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de la Cellule SIDA du Département pour les activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	21 435	0	25 435	25 435
La dotation est destinée au financement des besoins nouveaux des services non identifiés lors de l'élaboration du budget 2017. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de nouvelles dépenses					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	40 613	52 900	0	52 900
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	5 570	10 570	0	10 570
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel informatique de la DFM. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	19 344	37 224	0	37 224
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation de véhicules des structures du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la Direction Nationale de l'Hydraulique.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	157 997	156 787	0	156 787
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux contrats d'entretien, de gardiennage, de décoration, de pose de tapis et moquettes des batiments du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	84 000	84 000	0	84 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	50 000	50 000	0	50 000
L'inscription vise la prise en charge des factures d'eau.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	101 795	101 795	0	101 795
Cette ligne est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques des factures d'internet, wifi et autres et à leur implantation. La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques, d'internet,wifi et à leur implantation.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	13 205	13 205	0	13 205
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de courrier et de l'achat de timbres postaux.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	16 806	31 716	0	31 716
Cette inscription prend en charge les frais de mission à l'intérieur et pour le suivi et l'exécution des programmes du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la Direction Nationale de l'Hydraulique.					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	9 333	10 333	0	10 333
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de missions statutaires. La hausse est liée à un ajustement global des inscriptions budgétaires au titre de la rubrique Déplacement et Mission.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	25 684	30 224	0	30 224
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées: -aux missions statutaires du département; -au suivi de l'exécution des projets et réception des travaux exécutés; -aux missions des agents des autres structures nationales. La hausse est liée à un ajustement global des inscriptions budgétaires au titre de la rubrique Déplacement et Mission.					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	5 693	5 693	0	5 693
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de mission des agents de l'Inspection.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	12 543	12 543	0	12 543
La dotation est destinée à la prise en charge des achats de billets d'avion dans le cadre des missions à l'extérieur.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	26 230	30 490	0	30 490
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes autres dépenses imprévues du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-629-18</b>	<b>Achat de vignettes</b>	1 660	1 660	0	1 660
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des vignettes du département.					
<b>4-632-00</b>	<b>Avance EDM</b>	0	0	25 000 000	25 000 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour la prise en charge de la subvention de l'EDM-SA.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	10 000	15 000	0	15 000
La dépense est destinée à la prise en charge du fonctionnement du Secrétariat Exécutif du Fonds de l'Eau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	25 000	25 000	0	25 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de la DFM et de l'Inspection de l'Energie et de l'Eau.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

5-211-20	Etudes et recherches	150 000	570 000	0	570 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'études et de recherches ainsi que la dissémination des résultats de recherches. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	5 703 000	10 420 000	- 1 500 000	8 920 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des projets ci-après:  - PROJET REHABILITATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT DES CENTRES SECONDAIRES ;  - CONSTRUCTION DE STATION COMPACTE DE KALABAN KORO / BID ;  - PROGRAMME CREATION INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ;  - PROJET GESTION INTEGRE RESS. EN EAU PHASE 2 / IDA ;  - REHABILITATION CENTRALE ELECTRIQUE DE SOTUBA &amp; SELINGUE ;  - PROJET D'ACCES ENERGIE REALIS 36 123 LAMPANDAIRES SOLAIRES ;  - ENTRETIEN CHENAL NAVIGABLE FLEUVE NIGER.  La mesure nouvelle négative positive s'explique par la fin de certains projets.  L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets.</p>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	1 095 000	2 116 000	- 50 000	2 066 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de certains projets ci-après:  - PROJET DE REHABILITATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT DES CENTRES SECONDAIRES;  - CONSTRUCTION DE STATION COMPACTE DE KALABAN KORO / BID;  - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES EN EAU POTABLE &amp; ASSAINISSEMENT (PACTEA II);  -PROGRAMME DE CREATION D'INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES;  -PROJET DE GESTION INTEGREE EN RESSOURCES EN EAU PHASE 2/IDA;  -APPUI AUX CELLULES DE SUIVI DES INTERCONNEXIONS;  -PROJET D'APPUI A LA PROMOTION D'ENERGIE RENOUVELABLE - PAPERM;  -PROJET DE CONSTRUCTION LIAISON DOUBLE TERNE SIK. BOUG. BKO;  - PROJET AEP VILLE DE BAMAKO PAR KABALA;  -PROJET AEP ET ACCOMP. CENTRES SEMI-URBAINS ET RURAUX.  L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets.  La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du projet "Promotion énergie nouvelle et renouvelable- avancement de femme".</p>					

720 MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge du projet de construction de la centrale nouvelle de conduite et de dédoublement de capacité en énergie.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	29 350 000	32 720 000	- 4 589 000	28 131 000
L'inscription est destinée à la prise en charge de certains projets du Département à savoir:					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- projet d'appui à la promotion en énergie renouvelable-PAPERM ;</li> <li>- projet électrification rurale système hybrides 30 villages ;</li> <li>- projet construction liaison double terre Sikasso-Bougouni-Bamako ;</li> <li>- projet AEP ville de Bamako par Kabala ;</li> <li>- projet AEP et accompagnement des centres semi-urbains et ruraux ;</li> <li>- programme nouveau et mobilisation de ressources en eau 1,2,3, 5, 6 régions.</li> </ul>					
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets à savoir :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- PROGRAMME UEMOA HYDRAULIQUE VILLAGEOISE;</li> <li>- PROGRAMME APPUI SECTEUR DE L'ENERGIE/ IDA;</li> <li>- PROJET SYSTEME HYBRIDE ELECTRIFICATION RURALE (IDA).</li> </ul>					
<b>TOTAL MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU</b>		<b>43 445 171</b>	<b>52 993 298</b>	<b>18 886 435</b>	<b>71 879 733</b>

722 AGENCE MALIENNE DVPT ENERGIE DOM. ELEC. RURALE		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	103 750	103 750	0	103 750
<p>La dotation prend en charge les dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures, de mobiliers de bureau ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- à l'achat de matériels informatiques ;</li> <li>- au paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone ;</li> <li>- aux frais et indemnités de déplacement dans le cadre des missions ;</li> <li>- aux activités d'électrification rurale et promotion de l'énergie domestique;</li> <li>- au suivi et à l'accompagnement des projets d'électrification.</li> </ul>					
<b>4-643-11</b>	<b>Appui Promot. Gaz Butane</b>	5 074 000	5 174 000	0	5 174 000
<p>L'inscription est destinée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la promotion des énergies de substitution au bois énergie, notamment le gaz butane ;</li> <li>- aux activités de sauvegarde de notre écosystème ;</li> <li>- à l'exécution du plan d'action gaz butane qui prévoit une augmentation graduelle de la consommation du gaz.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'Agence. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	530 000	530 000	0	530 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre du Projet "Système hybride d'électrification rurale".</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	8 500 000	8 500 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour la prise en charge des dépenses d'investissements dans le cadre du Projet "Système hybride d'électrification rurale".</p>					
<b>TOTAL AGENCE MALIENNE DVPT ENERGIE DOM. ELEC. RURALE</b>		<b>5 807 750</b>	<b>6 007 750</b>	<b>8 500 000</b>	<b>14 507 750</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES E.P.A.

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	64 195	70 615	0	70 615
<p>La dotation s'explique par la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'équipement des laboratoires de Gao et de Mopti;</li> <li>- de l'entretien véhicule et bâtiments ;</li> <li>- de l'achat des blouses pour le personnel ;</li> <li>- des autres dépenses de fonctionnement du Laboratoire.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	106 639	104 506	0	104 506
<p>Cette inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires des agents du Laboratoire.</p> <p>La baisse est due à la prise en compte de l'état nominatif du BCS.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	11 576	18 000	0	18 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité et de téléphone.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	41 500	41 500	0	41 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des Etudes et recherches du Laboratoire National des Eaux.</p>					

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	300 000	500 000	0	500 000
<p>La dotation vise le financement des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux études et recherches ;</li> <li>- à l'acquisition de véhicules ;</li> <li>- à l'achat d'équipements lourds, notamment le chromatographe phase gazeuse et liquide pour la détermination des pesticides dans les eaux ;</li> <li>- à l'acquisition de moteurs hors bords et Zodiacs ;</li> <li>- à l'acquisition d'équipements de laboratoire et de moyens de locomotion;</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>L'inscription est destinée aux dépenses relatives à l'Aménagement et à l'Equipement du Laboratoire des Eaux.</p>					
<b>TOTAL LABORATOIRE NATIONAL DES EAUX</b>		<b>623 910</b>	<b>834 621</b>	<b>0</b>	<b>834 621</b>



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	54 820	80 000	0	80 000
<p>la dotation est destinée à la prise des dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- frais de formations, stage, de séminaire, voyages d'études;</li> <li>- entretien des Equipement (climatiseurs, matériels électrique et de plomberies etc.);</li> <li>- fournitures et matériels de bureau ;</li> <li>- abonnement aux journaux et à des revues spécialisés ;</li> <li>- réception: il s'agit des frais de réception à l'occasion des ateliers et d'autres rencontres organisées dans le cadre des activités de l'AAT;</li> <li>- entretien courant des bâtiments et frais de gardiennage;</li> <li>- carburants et lubrifiants;</li> <li>- entretien matériel informatique;</li> <li>- entretien et réparation des véhicules et motos;</li> <li>- frais de transport à l'intérieur et extérieur, des billets d'avion;</li> <li>- appui aux commissions régionales et locales et aux comites villageois;</li> <li>- acquisition des logiciels de comptabilité matières, de gestion des courriers, de gestion des archives ;</li> <li>- acquisition de logiciel de la comptabilité des bailleurs de fonds ;</li> <li>- organisation du conseil d'administration;</li> <li>- frais postaux .</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	75 769	69 876	0	69 876
<p>Cette rubrique couvre les salaires et accessoires du personnel fonctionnaire et conventionnaire . La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	17 540	18 066	0	18 066
<p>Cette rubrique couvre les dépenses de consommation d'électricité, d'eau et de la communication. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>la dépense est destinée aux études et recherches du Barrage de Tossaye.</p>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	4 100 000	4 700 000	0	4 700 000
<p>La dépense est destinée aux travaux et constructions du Barrage de Taoussa. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	200 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement du Barrage de Taoussa.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	4 675 000	22 000 000	0	22 000 000
<p>La dépense est destinée aux travaux et constructions du Barrage de Taoussa. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>TOTAL AUTORITE POUR L'AMENAG. DE TAOUSSA (AAT)</b>		<b>9 223 129</b>	<b>27 167 942</b>	<b>0</b>	<b>27 167 942</b>

725 AGENCE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU MALI		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	4 793	140 000	0	140 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses de matériels et fonctionnement de l'Agence notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien et réparation de matériel et mobiliers</li> <li>- gardiennage des Locaux, et le nettoyage ;</li> <li>- entretien courant des bâtiments ;</li> <li>- carburant et Lubrifiants ;</li> <li>- missions et Déplacements (intérieur et extérieur) ;</li> <li>- appui aux services partenaires;</li> <li>- produits d'alimentation et produits d'entretien et autres produits ;</li> <li>- Frais postaux, les connexions et l'hébergement de sites internet.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	162 541	171 324	0	171 324
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de personnel en activité de l'Agence conformément à l'état nominatif.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	50 000	20 000	0	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux études et recherches .</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	183 000	320 000	- 50 000	270 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les équipements techniques de l'Agence, l'achat de matériels informatiques, de fournitures de bureau et autres investissements prévus.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du PROJ. PRET ENERGIE RENVELLABLE MIX ENERGITIQUE.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	108 000	110 000	0	110 000
<p>La dotation est destinée au fonctionnement des Projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programme de développement des énergies renouvelables;</li> <li>- projet promotion des énergies nouvelles et renouvelables pour l'avancement des femmes.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>TOTAL AGENCE DES ENERGIES RENOUVELABLES DU MALI</b>		<b>508 334</b>	<b>761 324</b>	<b>- 50 000</b>	<b>711 324</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTÈRES</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	740 464	780 892	0	780 892
Le montant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	20 667	13 744	0	13 744
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de petites fournitures de bureau, de climatiseurs, armoires, tables, divers matériels, autres équipements et divers. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	79 658	52 974	0	52 974
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures du Département (acquisition de mobiliers de bureau, achat de fournitures de bureau, matériels de laboratoire), matériel informatique autres dépenses de fonctionnement, des produits alimentaires et divers. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	24 900	23 655	0	23 655
La dotation est destinée à l'achat de fournitures techniques du Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification Diamant, l'achat d'équipements de laboratoire géologique et diverses fournitures et équipements, et matériels techniques. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	664	442	0	442
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de la Cellule SIDA, de déplacement pour les activités de sensibilisation et diverses dépenses. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	186 450	0	314 112	314 112
La dotation est destinée à l'achat éventuel d'équipements pour les structures nouvelles, à la prise en charge du fonctionnement de la cellule des Mines, à la prise en charge du plan d'action pour la mise en oeuvre des recommandations issues de l'atelier de Kéniéba sur le développement communautaire. Elle prend en charge l'entretien et la réparation de véhicules et engins à deux roues, à l'achat de consommables informatiques, à l'achat de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues, à l'achat de vignettes, autres dépenses et besoins nouveaux du Cabinet. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation inscrite en faveur du cabinet.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	74 062	108 346	0	108 346
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement et les missions de terrain des services du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	10 499	9 974	0	9 974
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des matériels de bureau (photocopieurs, climatiseurs, etc.). La dotation est aussi destinée à l'achat des pièces de rechange et autres accessoires. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	32 785	31 146	0	31 146
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel informatique et des logiciels du département, d'achat des consommables informatiques, des pièces de rechange pour les ordinateurs, les photocopieuses et les rétroprojecteurs. La légère baisse s'explique par le réajustement de la dotation.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	40 850	44 427	0	44 427
La dotation est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues, à l'achat des pièces détachées pour les véhicules et engins à deux roues. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	100 345	95 804	0	95 804
La dotation est destinée à l'entretien, au nettoyage et gardiennage des services du Département, aux frais de réfection des bâtiments du Département, à l'achat des produits d'entretien, du matériel de quincaillerie et divers. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	63 993	67 193	0	67 193
La dotation est destinée à la prise en charge des factures EDM et autres installations et les raccordements d'électricité pour les services du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	27 067	28 420	0	28 420
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de la SOMAGEP et autres installations et raccordements en eau pour les services du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	95 331	90 564	0	90 564
La dotation est destinée à la prise en charge des factures SOTELMA, Malitel et Orange, l'abonnement internet des structures du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	4 588	4 611	0	4 611
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'expédition des courriers du Département, et de l'achat de timbres.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	7 607	10 686	0	10 686
La dotation est relative à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées, ...), aux missions à l'intérieur et aux missions techniques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	10 130	9 623	0	9 623
La dotation est relative à la prise en charge des indemnités de missions à l'extérieur. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	16 656	18 926	0	18 926
La dotation est destinée à la prise en charge des missions statutaires du Département, d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues, d'achat de carburant et de lubrifiants pour le fonctionnement des services, d'achat de pièces de rechange pour véhicule et engins à deux roues et divers.. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	11 108	10 553	0	10 553
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du Cabinet et autres agents à l'extérieur. Elle prend en charge les voyages d'études à l'extérieur, l'achat de billets d'avion et autres titres de transport. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	117 860	132 615	0	132 615
<p>La dotation est destinées à la prise en charge des activités de l'ITIE( ateliers : de formation, de dissémination des rapports d'audit), de la production de rapports. Elle est destinée à la prise en charge des activités de communication du Département et aux dépenses suivantes: achat de vignettes, maintenance des équipements, achat de divers appareils, achat de rideaux et moquettes, achat de tenues et chaussures pour le personnel subalterne, achat d'antivirus, de produits d'entretien et hygiéniques, de pièces de rechange de moto. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	53 064	140 026	0	140 026
<p>La dotation est destinée à la prise en charge : du fonctionnement, de la communication, du rapport de l'ITIE, du fonctionnement du Bureau d'Evaluation et de Certification de Diamants Bruts, du fonctionnement de l'Ecole Africaine des Mines, des salaires des agents contractuels. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-643-14</b>	<b>Transfert en Invest. (Compte spécial Or)</b>	83 000	109 505	0	109 505
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement des structures centrales et regionales du Département et divers. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-643-34</b>	<b>Participation au fonctionnement (EAM)</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	20 000	0	19 000	19 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge : des formations, des nouvelles recherches prévues par la DNGM, des travaux d'études et de recherches de la structure, achat de carburant et lubrifiant dans le cadre de la recherche et l'acquisition de matériels techniques de recherches. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription en faveur du chapitre.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	54 300	51 585	43 550	95 135
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures en matériels et mobiliers de bureau, matériels de transport, matériels informatiques, matériels de laboratoire, divers. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation inscrite en faveur de la DFM.</p>					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	83 000	83 000	- 83 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des projets déplacés du BSI vers le budget ordinaire, le renforcement de capacité. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du chapitre.</p>					
<b>5-234-48</b>	<b>Dépenses en Investissement (unitlife)</b>	200 000	200 000	- 200 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement et d'investissements destinées à soutenir l'initiative contre la malnutrition. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du chapitre.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	966 000	1 260 000	0	1 260 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement due certains projets. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	350 000	350 000	- 100 000	250 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement de certains projets du département. La mesure nouvelle négative s'explique par la reconduction du projet d'appui à la CPS et la promotion des indices miniers.</p>					
<b>TOTAL MINISTERE DES MINES</b>		<b>3 475 048</b>	<b>3 728 711</b>	<b>93 662</b>	<b>3 822 373</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	192 038	222 875	0	222 875
<p>La dotation vise la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des cadres et agents du département. La hausse de la dotation s'explique par la prise en charge des nouveaux agents, les avancements statutaires du personnel du Département.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	27 500	45 678	0	45 678
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la formation diplômante de certains agents et au perfectionnement des agents du département dans les domaines de l'Informatique, la gestion Financière, la gestion des Ressources Humaines, la Comptabilité Matières et la gestion des Marchés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	16 600	11 540	0	11 540
<p>La dotation vise la prise en charge de l'acquisition de mobiliers et d'équipements de bureau de tous genres et de divers petits matériels. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	72 945	54 746	- 12 450	42 296
<p>La dotation est destinée à l'achat de matériels, de fournitures de bureau, de produits alimentaires et de divers consommables Informatiques. La mesure nouvelle négative est relative à la non dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION. La baisse s'explique par la diminution de la dotation. La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.</p>					
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	4 980	3 466	0	3 466
<p>La dotation vise la prise en charge des dépenses liées à l'achat des tenues de travail, d'imperméables, de chaussures et habillements pour les chauffeurs, les plantons du garage. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	907	631	0	631
<p>La dotation prend en charge les frais de fonctionnement de la Cellule SIDA pour les activités de sensibilisation. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	21 580	0	28 001	28 001
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses non identifiées du Cabinet en cours d'exécution du budget, des besoins nouveaux de matériels de fonctionnement; d'éventuels ateliers, séminaires et toutes autres dépenses de matériels non prévues.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	32 649	49 865	0	49 865
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants pour véhicules, motos et groupes électrogènes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	8 300	5 769	0	5 769
<p>La dotation vise la prise en charge des dépenses d'entretien du parc Informatique et l'achat des pièces de rechange et de petits matériels Informatiques. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	9 589	17 699	0	17 699
<p>La dotation vise la prise en charge des dépenses d'entretien du parc auto et motos ainsi que l'achat des pièces de rechange. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	15 500	15 500	0	15 500
La dotation est relative aux frais d'entretien (nettoyage) des bâtiments et des contrats de gardiennage, des travaux d'électrification des locaux et contrats d'entretien des matériels de froid du Département.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	15 000	17 600	- 10 000	7 600
La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation destinée à prendre en charge les frais de gardiennage, de nettoyage et d'entretien courant, de désinfection du bâtiment du Conseil Supérieur de la communication.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	20 823	28 250	0	28 250
La dotation vise la prise en charge des factures d'électricité du Département et des structures rattachées au département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	8 000	8 550	0	8 550
La dotation prend en charge les factures d'eau du département et des structures rattachées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	36 000	42 729	0	42 729
La prévision est destinée au paiement des factures de téléphones du département et des structures rattachées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	30 447	30 400	0	30 400
La dotation vise la prise en charge des frais Internet du département et des structures rattachées. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	16 695	17 650	- 1 500	16 150
La dotation vise l'achat des timbres et l'expédition du courrier postal. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	12 929	16 013	- 3 078	12 935
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de mission à l'Intérieur et à l'Extérieur du pays. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	16 327	17 654	- 3 694	13 960
La dotation prend en charge : les frais de réparation et l'achat de pièces pour véhicules, les frais de transport de matériels, les frais de location, les autres dépenses liées au matériel roulant. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	25 723	29 040	0	29 040
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion et titres de transports dans le cadre des missions à l'Extérieur. La hausse s'explique par l'augmentation de la dotation du code économique pour la prise en charge des nombreux déplacements du Ministre Porte Parole du Gouvernement.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	80 510	87 850	- 16 600	71 250
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins imprévus de la DFM et du Cabinet. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du CONSEIL SUP. COMMUNICATION.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-629-14</b>	<b>Autres dépenses (festival ondes de liberté)</b>	24 900	29 032	0	29 032
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'organisation du festival Ondes de Liberté. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-629-51</b>	<b>Autres dépenses (aide presse)</b>	100 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui à la presse dans sa totalité.					
<b>4-639-18</b>	<b>Participation au fonctionnement (CNT NUMERIQUE)</b>	124 500	124 500	0	124 500
La dotation prend en charge les dépenses liées au fonctionnement du Comité national de Transition numérique (CNTN).					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	25 000	25 000	- 25 000	0
La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	41 500	45 000	0	45 000
La dotation prend en charge les dépenses d'acquisition de matériels Informatiques, de photocopieurs de grande capacité et de serveurs, de motos, de divers petits matériels Informatiques et autres équipements de communication, la prise en charge de la reprise totale du circuit électrique du bâtiment abritant le Conseil Supérieur de la Communication et un système de sécurité incendie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	42 000	42 000	- 42 000	0
La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du chapitre.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 512 000	1 546 000	- 931 000	615 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement de certains projets du Département. La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation du chapitre.					
<b>TOTAL MIN. ECONOMIE NUMERIQUE ET COMMUNICATION</b>		<b>2 534 942</b>	<b>2 635 037</b>	<b>- 1 017 321</b>	<b>1 617 716</b>



732 HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	345 258	645 258	0	645 258
L'inscription permet de prendre en charge les dépenses : - de matériels et fonctionnement ; - de déplacement et de mission ; - de communication et d'énergie ; - diverses de la HAC. L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	300 000	300 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la création de la ligne destinée à la prise en charge des dépenses en investissement de la structure.					
<b>TOTAL HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION</b>		345 258	645 258	300 000	945 258

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	847 000	847 000	0	847 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : -l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques; -l'achat de carburant et lubrifiant; -l'achat de pièces de rechange pour les équipements techniques; -l'entretien et la réparation des véhicules; -l'entretien des bâtiments et divers.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	1 464 303	1 202 875	0	1 202 875
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'Etablissement. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>4-631-16</b>	<b>Subvention E.P.A.</b>	650 000	800 000	0	800 000
La dotation est destinée à prendre en charge les factures téléphoniques, frais de location de circuit satellitaire domestique, au nouveau raccordement téléphoniques de certaines stations TV/FM, aux besoins nouveaux dans le domaine. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-631-17</b>	<b>Subvention E.P.A.</b>	1 200 000	1 236 000	0	1 236 000
Le montant est relatif à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau de l'établissement. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-631-39</b>	<b>Subvention Bande Ku</b>	200 000	200 000	0	200 000
La dotation prend en charge les frais de diffusion des émissions de l'ORTM sur la bande KU.					
<b>4-631-53</b>	<b>Sub. aux org. pub. (champions league Euro 2016)</b>	100 000	515 000	0	515 000
La dotation est destinée à supporter les frais de transmission sur l'ORTM du championnat d'Europe 2016. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	930 000	930 000	0	930 000
La dotation est relative à la prise en charge des dépenses en investissement de l'établissement.					
<b>TOTAL OFFICE RADIO TELEVISION DU MALI</b>		<b>5 391 303</b>	<b>5 730 875</b>	<b>0</b>	<b>5 730 875</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	278 450	250 605	0	250 605
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériel informatiques;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-l'entretien et la maintenance des climatiseurs et matériels électriques;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-l'entretien de bâtiments et divers;</li> <li>-la prise en charge du papier journal et du paiement des factures de l'Agence France Presse (AFP).</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	133 019	118 016	0	118 016
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents de l'établissement.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-16</b>	<b>Subvention E.P.A.</b>	50 000	53 000	0	53 000
<p>La dotation est relative à la prise en charge des dépenses d'électricité et d'eau de l'AMAP.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-17</b>	<b>Subvention E.P.A.</b>	12 500	12 875	0	12 875
<p>La dotation est relative à la prise en charge des frais de communication et d'internet de l'Agence.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	9 960	9 960	0	9 960
<p>La dotation est destinée à l'équipement et à la connexion des bureaux locaux de l'agence dont ceux du nord.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	800 000	1 000 000	0	1 000 000
<p>Le montant est relatif à la prise en charge des dépenses du projet de Construction et d'Equipement des Bureaux Régionaux de L'AMAP.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>TOTAL AGENCE MALIENNE DE PRESSE &amp; PUBLICITE</b>		<b>1 283 929</b>	<b>1 444 456</b>	<b>0</b>	<b>1 444 456</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	117 050	110 345	0	110 345
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de carburant, de fourniture de bureau, de réparation et d'entretien ainsi qu'à l'abonnement semestriel aux journaux. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	10 171	16 389	0	16 389
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires de l'Agence. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	20 000	15 600	0	15 600
La dotation est relative à la prise en charge des dépenses d'électricité et d'eau de l'agence. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	191 000	250 000	0	250 000
La dotation est relative au Contrat Plan Etat ANCD. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	100 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement lié à l'investissement dont notamment le paiement des salaires des contractuels de l'agence.					
<b>TOTAL AGENCE NATIONALE COM. DEVELOPPEMENT</b>		<b>438 221</b>	<b>492 334</b>	<b>0</b>	<b>492 334</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	222 369	650 000	0	650 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériel de bureau, et de matériels informatiques;</li> <li>-l'achat de carburant et lubrifiant;</li> <li>-missions et réception;</li> <li>-frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur;</li> <li>-indemnités de déplacement à l'extérieur;</li> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>-l'entretien courant des bâtiments.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	483 103	468 577	0	468 577
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'agence.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	450 000	450 000	0	450 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'électricité et de téléphone et à l'acquisition de licences.</p>					
<b>4-631-44</b>	<b>Subvention (location fibre optique)</b>	902 700	902 700	- 902 700	0
<p>La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation relative à la prise en charge des frais de location de la fibre optique par l'agence.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	20 750	20 750	- 20 750	0
<p>La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à la prise en charge des dépenses d'études et de recherches.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	42 103	42 103	- 42 103	0
<p>La mesure nouvelle négative est due à la non reconduction de la dotation destinée à l'acquisition de matériel informatique, de transport, technique, à l'installation et à l'outillage, à l'achat de licences et de logiciels ainsi qu'aux constructions, aménagements et consultations.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	2 000 000	2 000 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses du PROJET RESEAU LARGE BANDE NATIONALE AU MALI.</p>					

<b>TOTAL AGENCE TECHNOLOGIES INFORMAT° &amp; COMMUNICATION</b>		<b>2 121 025</b>	<b>2 534 130</b>	<b>1 034 447</b>	<b>3 568 577</b>
--	--	------------------	------------------	------------------	------------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	873 143	884 220	139 832	1 024 052
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département.            La hausse s'explique par le changement de la valeur indiciaire et aussi par les avancements prévus de certains agents.            La mesure nouvelle positive est due au rattachement de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat au Département.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	25 000	25 000	0	25 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux renforcements des capacités du personnel aux NTIC, en comptabilité-matières, à la rédaction administrative et à la gestion prévisionnelle du personnel.            La dotation prend en charge aussi l'initiation aux techniques d'élaboration du CDMT et de la GAR.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	75 784	54 860	0	54 860
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures de bureau, de journaux, de matériels de bureau, de provisions alimentaires, de consommables informatiques, d'habillement, de matériels de communication et divers pour le fonctionnement courant des services relevant du Département.            La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	400 900	279 399	0	279 399
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de confection d'imprimés de titre foncier, d'imprimés administratifs, d'achat de journaux et de vignettes.            La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	2 140	4 280	0	4 280
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des fournitures techniques de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat.            La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	830	581	0	581
<p>La dotation vise la prise en charge des dépenses relatives :            - à l'achat de fournitures de bureau, de matériels de bureau, d'imprimés, de consommables informatiques pour la Cellule SIDA ;            - au fonctionnement de la Cellule SIDA dans le cadre des activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA.            La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	16 600	0	153 121	153 121
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives à :            - l'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, fax photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses) et de matériel der quincaillerie ;            - l'achat de moyens logistiques (engins à 2 roues, etc.) et de divers autres matériels et machines            - l'entretien courant des installations téléphoniques et électriques pour les services du département.            - l'achat de carburant et de lubrifiants.            La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du chapitre.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	37 841	34 057	0	34 057
<p>La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour les véhicules et les engins à deux roues du Département.            La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	14 940	14 940	0	14 940
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'entretien des équipements et du matériel de bureau.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	14 940	14 940	0	14 940
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux frais d'entretien du matériel informatique, de réseaux informatiques et des logiciels de gestion (budget, courrier, comptabilité-matières) ; - à l'achat de pièces et d'antivirus pour le matériel informatique.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	20 189	18 170	0	18 170
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes, des groupes électrogènes du département ; - à l'achat de pièces de rechange. La légère baisse s'explique par le réajustement de la dotation.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	104 000	104 000	0	104 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien et au nettoyage des locaux, au gardiennage de locaux des services du département, à la vidange de fosses septiques ; - l'enlèvement des ordures et la réparation des toilettes ; - l'achat de matériels sanitaires et de matériels de quincaillerie ; - l'entretien des climatiseurs et des installations techniques.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	5 250	10 553	0	10 553
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments pour la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-623-10</b>	<b>Honoraires et frais d'étude administrative</b>	83 000	50 000	33 000	83 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'immatriculation des réserves foncières au profit de l'Etat ; - aux honoraires et frais d'avocats, de notaires, d'experts et d'archivage des documents administratifs et comptables du département ; - aux travaux de levées topographiques. La mesure nouvelle positive est relative à la création du chapitre au niveau de la DFM.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	20 750	21 788	0	21 788
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux actions de communication dans le cadre d'une meilleure perception des structures du département ; - à l'achat de journaux, d'avis et d'annonces ; - aux couvertures médiatiques des ateliers et des séminaires du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	45 149	47 406	0	47 406
La dotation est destinée à la prise en charge : - des dépenses relatives à la consommation d'électricité du Département. - des travaux d'entretien, d'installation des compteurs électriques et d'achat de batteries de compensation pour la réduction de la consommation. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	21 162	22 220	0	22 220
La ligne est destinée à la prise en charge des factures d'eau du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	57 721	54 835	0	54 835
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des factures de téléphones ;</li> <li>- des paiements des cartes de recharge téléphonique.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	7 219	162 000	0	162 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge le paiement des factures d'entretien et de réparation du réseau internet et intranet et les services annexes pour les services du département.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	6 936	6 971	0	6 971
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de timbre -poste et des frais d'expédition et de gestion des courriers.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	19 118	26 986	0	26 986
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des indemnités et des frais de carburant des missions statutaires;</li> <li>- des frais liés aux passations de services, des visites du Ministre à l'extérieur ;</li> <li>- des missions d'inspection et de contrôle du Cabinet, de l'inspection des Domaines et des Affaires Foncières et des directeurs techniques sur le terrain.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	55 890	74 875	0	74 875
<p>La dotation prend en charge les dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat des vignettes et aux frais d'assurances des engins roulants (motos et véhicules) du département ;</li> <li>- aux frais de transport du matériel et aux frais de location de véhicule et autres dépenses liées au transport ;</li> <li>- à l'achat de carburants et de lubrifiants.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	7 417	12 417	0	12 417
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de mission de l'inspection des Domaines et des Affaires Foncières.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	10 768	10 768	0	10 768
<p>L'inscription prend en charge l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions statutaires à l'extérieur. L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de mission de l'Inspection des Domaines et des Affaires Foncières.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	88 888	88 888	0	88 888
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la vulgarisation des recueils de textes législatifs ;</li> <li>- aux frais d'organisation des ateliers et séminaires ;</li> <li>- aux archivages des documents des services du département ;</li> <li>- aux frais de mise en place du CDMT et à l'achat de journaux.</li> </ul>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	24 900	19 920	0	19 920
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'équipement des résidences des assistants techniques ;</li> <li>- à la contribution faite aux différentes Associations et organismes publics et parapublics ;</li> <li>- à l'appui en carburant ;</li> <li>- aux frais de réception.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-641-41</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DGABE)</b>	30 000	40 000	0	40 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert de la dotation de la Direction Générale de l'Administration des Biens dans le budget du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-641-56</b>	<b>Appui PAGAMGFP (DNDC)</b>	150 000	160 000	0	160 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au plan d'action gouvernementale pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-641-76</b>	<b>Appui PAMORI</b>	364 320	210 000	0	210 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'appui au fonctionnement du Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures. La baisse s'explique par le transfert de la dotation destinée aux frais internet vers la rubrique "Communication-Energie" pour plus de cohérence.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	0	0	20 000	20 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la création du chapitre destiné à prendre en charge les dépenses du Secrétariat permanent de la réforme domaniale et foncière.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	49 800	30 000	0	30 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de mobiliers, de matériels de bureau, de matériels techniques, de fournitures, de matériels informatiques, de reprographies et de divers pour le fonctionnement courant des services relevant du Département. La dotation est aussi destinée à l'achat de GPS et à la réalisation des travaux d'installation de réseau. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.</p>					
<b>5-243-10</b>	<b>Matériel de transport</b>	0	0	3 000 000	3 000 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert de la dotation du Ministère en charge des Finances suite au rattachement de la DGABE au Département en charge des Domaines de l'Etat. La dotation est destinée à l'achat du matériel roulant pour l'ensemble de l'Administration de l'Etat.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	300 000	200 000	1 500 000	1 700 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de Mise en oeuvre de la Reforme Foncière Sécurisée dans le cadre des activités d'études et de recherche. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre destiné à prendre en charge les dépenses du projet d'aménagement du troçon des berges du Niger à Bamako.</p>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	1 270 000	1 800 000	400 000	2 200 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses relatives aux projets suivants : - Construction-équipement DGABE - travaux de réfection des bâtiments publics de l'Etat ; - travaux de construction de la DNDC . L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription en faveur du projet de construction-équipement DGABE.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	925 000	1 725 000	- 200 000	1 525 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux projets suivants : -Projet de mise en place du système portefeuille de l'Etat ; -Projet de mise en oeuvre de la reforme foncière sécurisée; L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le changement de codification du projet de construction et d'équipement de la DGABE.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	225 000	225 000	0	225 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement des projets suivants: - projet de mise en oeuvre reforme foncière sécurisée; - projet de renforcement de capacité.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 479	2 479	- 2 479	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Programme d'Assistance Technique de la DNDC.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>MINISTERE DOMAINES ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES</b>	5 357 074	6 436 553	5 043 474	11 480 027
--------------	--	-----------	-----------	-----------	------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	766 889	573 651	0	573 651
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. La baisse s'explique par le mouvement de personnel.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	15 000	15 000	0	15 000
<p>L'inscription est destinée à prendre en charge les dépenses liées à la formation du personnel en : informatique et NTIC, gestion des marchés publics, comptabilité matières, gestion prévisionnelle du personnel, gestion urbaine, bâtiment et travaux Public (BTP), montage de projets; formation des entreprises aux travaux de finitions de chantier, formation des chefs d'entreprise en organisation de chantier, Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La formation dans le cadre du PRODEFPE.</p>					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	24 900	12 430	0	12 430
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers, matériels et équipements de bureau, de matériels techniques, de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de matériels informatiques et de reprographie, de pièces de rechange pour copieurs, de tambour pour le fonctionnement courant des services relevant du Département. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	74 700	45 302	0	45 302
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et mobiliers de bureau, de fournitures de bureau, de matériels techniques, de provisions alimentaires, de consommables informatiques, d'habillements, d'imprimés, de matériels de communication, de petits équipements de bureau, d'abonnement aux journaux et documentations. Elle est destinée à l'achat de vignettes et divers pour le fonctionnement courant des services relevant du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	104 050	20 050	0	20 050
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux impressions et d'imprimés divers, des frais de confection d'imprimés de l'habitat, d'imprimés administratifs, d'imprimés pour la comptabilité matières. Elle est destinée à l'achat de fournitures et consommables de bureau, à l'achat de vignettes et assurances pour les engins roulants (motos et véhicules) pour l'ensemble des services du Département. La baisse s'explique par le prélevement des crédits en vue de la création d'un chapitre "fournitures techniques".</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	0	0	150 000	150 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et fournitures techniques pour les structures du Département (ploter, appareil photo numérique, ordinateur, imprimante, rouleaux de calques, rouleaux d'ozalid, d'ammoniaque, plumes roting, rouleau calque pour ploter ; paquets de papier pour ploter, logiciel de dessin, vènère pour toner, table traçante, papier pour 800c, papiers spécifiques pour les différents appareils, meuble à plan, tireuse de plan). La mesure nouvelle s'explique par création de la ligne pour la prise en compte des besoins du Département en fournitures techniques."</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 660	1 162	0	1 162
<p>La dotation vise la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fourniture de bureau, de matériels de bureau, d'imprimés, de consommables informatiques pour le fonctionnement de la cellule SIDA dans le cadre des activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	24 900	0	67 393	67 393
<p>La dotation est destinée au renforcement des autres chapitres pour la prise en charge de toutes autres dépenses non prévues ou des besoins qui surgissent en cours d'exercice, notamment l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, fax, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses etc.). Elle prend également en charge l'achat d'habillement, de produits alimentaires, de matériels de quincaillerie, de consommables informatiques et d'antivirus, de fournitures de bureau, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de carburant et de lubrifiants, l'entretien et réparation des véhicules.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	33 702	28 332	0	28 332
<p>La dotation du chapitre est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant et divers pour les véhicules et les engins à deux roues du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	4 980	4 980	0	4 980
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à : l'entretien courant des matériels et équipements de bureau (photocopieurs, machines électriques et autres), l'achat de consommables de bureau et de consommables informatiques, l'achat des pièces de rechange pour les matériels de bureau et autres (matériels de communication, de bureau) pour l'ensemble des services relevant du Département.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	14 110	12 110	0	12 110
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge : - des frais d'entretien du matériel informatique, de réseaux informatiques et des logiciels de gestion (budget, courrier, comptabilités matière); - de l'achat de pièces de rechange pour matériels informatiques; - de l'achat de consommables de bureau et de consommables informatiques, - de l'achat d'antivirus pour les matériels informatiques pour l'ensemble des services relevant du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	19 444	12 500	0	12 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes du parc du Département, du groupe électrogène du département; à l'achat de pièces de rechange; à l'achat de carburant et de lubrifiants. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	40 000	38 000	0	38 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : aux frais d'entretien, de nettoyage et de gardiennage des locaux des services du département, des prestations de désinsectisation et de dératisations des bureaux, à la vidange des fosses septiques, l'enlèvement des ordures, à la réparation des toilettes, l'achat de produits et matériels sanitaires, de matériels de quincaillerie. L'inscription est destinée à l'achat de fournitures et à la pose de climatiseurs, à l'achat de produits d'entretien (insecticides et divers), aux installations techniques des bâtiments et divers types de travaux d'entretien. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	24 900	18 145	0	18 145
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : aux contrats de communication et de sensibilisation dans le cadre d'une meilleure perception des activités du Département, aux frais d'insertion dans les journaux, radios, télé, entretien réseaux connexion internet (fourniture de bureau pour la confection des documents à diffuser); à l'achat de journaux, d'avis et des annonces; aux couvertures médiatiques d'ateliers et de séminaires du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-625-10</b> <b>Electricité et eau</b>	25 000	26 250	0	26 250
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : aux factures d'électricité de l'EDM, les frais d'installations et de remplacement de compteurs, de raccordements d'électricité pour les services du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour faire face aux dépenses sus-citées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>				
<b>3-625-11</b> <b>Eau</b>	10 000	10 500	0	10 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la SOMAGEP-SA, des frais d'installation et de raccordement du réseau d'eau des services du Département.</p>				
<b>3-626-10</b> <b>Rédevances téléphoniques</b>	20 000	19 000	0	19 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge : des factures de téléphones SOTELMA/ MALITEL ORANGE-MALI, paiement des cartes de recharge Malitel et Orange pour le compte des structures du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>				
<b>3-626-12</b> <b>Frais d'internet</b>	3 500	3 518	0	3 518
<p>La dotation est destinée à prendre en charge le paiement des factures d'entretien et de de réparation du réseau internet et intranet et services connexes, achat de consommables informatiques, les frais de gestion du courrier pour les services du Département.</p>				
<b>3-626-20</b> <b>Frais postaux</b>	1 500	1 508	0	1 508
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de timbre-poste et fiscaux, aux frais d'expédition de courriers, à l'achat de vignettes, aux divers frais de dédouanement des engins motorisés du département.</p>				
<b>3-628-10</b> <b>Indemnité de déplacement</b>	16 203	17 658	0	17 658
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement des agents du département, des frais de missions statutaires effectuées (à l'intérieur et à l'extérieur) par les cadres et agents du Département, missions à l'intérieur et à l'extérieur des membres du Cabinet et du personnel relevant du département, des voyages d'études et de recherches des cadres du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour faire face aux dépenses ci-dessus citées.</p>				
<b>3-628-20</b> <b>Frais de transport</b>	50 553	54 137	0	54 137
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : à l'achat de carburants et de lubrifiants pour le fonctionnement des structures du département, à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins à deux roues, du groupe électrogène du département, à l'achat de pièces de rechange; aux frais de transport du matériel, aux frais de location de véhicule. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour la prise en charge des dépenses y afférentes.</p>				
<b>3-628-25</b> <b>Frais de transport à l'extérieur</b>	12 962	12 962	0	12 962
<p>L'inscription prend en charge l'achat de billets d'avion, de titres et autres frais de transport dans le cadre des missions statutaires à l'extérieur, l'achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement des services du Département.</p>				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	29 050	24 050	0	24 050
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses non prévues sur les codes économiques précédents et/ou que ces codes n'ont pas pu supporter ainsi que les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique notamment : la célébration de la journée commémorative de l'habitat, le mois de solidarité (Octobre), le fonctionnement de certains services et autres; aux travaux divers d'entretien et de réparation, à l'achat de carburant et lubrifiants, de fournitures et mobiliers de bureau, de vignettes, de pièces détachées, aux frais d'entretien et de réparation des véhicules, aux petits entretiens de bureau, aux frais d'abonnement à l'internet et à la presse et à la prise en charge de diverses autres dépenses relatives à l'achat de biens et services pour les structures du Département.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	12 824	10 259	0	10 259
<p>La dotation est destinée au renforcement des autres chapitres pour la prise en charge de toutes autres dépenses non prévues ou des besoins qui surgissent en cours d'exercice, notamment l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, fax, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses etc.); d'habillement; de produits alimentaires, à l'achat de produits d'entretien et d'insecticides, de matériels de quincaillerie, à l'achat de matériels de bureau, à l'achat de consommables informatiques et de photocopieuses; d'antivirus, de fournitures de bureau, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de carburant et de lubrifiants, à l'entretien et réparation des véhicules, à l'entretien de bâtiment, aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur, à l'achat de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues, à l'achat de moyens logistiques (engins à 2 roues) et de divers autres matériels. Elle est destinée aux frais d'entretien de matériels et mobiliers de bureau; aux frais d'abonnement à l'internet et à la presse, aux appuis et aux subventions aux associations et ONG ouvrant pour la cause de l'habitat et autres Institutions spécialisées.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-632-56</b>	<b>Subvention (appui PONA V)</b>	0	0	19 800	19 800
<p>La mesure nouvelle s'explique par la création d'un chapitre pour prendre en charge le fonctionnement de la Cellule pour la mise en oeuvre de la Politique Nationale de la ville (PONA V).</p>					
<b>4-632-57</b>	<b>Subvention (appui ONA V)</b>	0	0	30 000	30 000
<p>La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge du fonctionnement de la Cellule pour la mise en oeuvre de l'Observatoire Nationale de la ville (ONA V).</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	12 450	12 450	0	12 450
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réalisation des études et recherches par rapport à l'élaboration de la Politique Nationale de l'habitat, des études relatives aux collecteurs et aux servitudes, organisation de cercles de réflexion, des espaces contacts, des cadres de concertation avec les associations et ONG oeuvrant dans l'habitat au Mali, le paiement des frais d'heures supplémentaires relatives à l'élaboration des comptes administratifs, des fournitures de bureau, des frais d'archivages du département et divers.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	49 800	49 800	- 49 800	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux grosses réparations du parc auto, des bâtiments; acquisition de matériels informatiques, techniques et logistiques, achat de pièces de rechange, la poursuite de l'équipement des structures relevant du Département.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la reconduction de la dotation pour la prise en compte des dépenses sus-citées</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	100 000	100 000
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réalisation des études et recherches par rapport à l'élaboration ou la révision du SDU, de la Politique Nationale de l'habitat, des études relatives aux collecteurs et aux servitudes, organisation de cercles de réflexion, des espaces contacts, des cadres de concertation avec les associations et ONG oeuvrant dans l'habitat au Mali.					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge du projet de construction et d'équipement de la Direction Nationale de l'Urbanisme et l'Habitat.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	11 000 000	11 000 000	- 6 000 000	5 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge du PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES 50.000 LOGEMENTS SOCIAUX, des dépenses relatives à la réhabilitation du Palais de Koulouba. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation relative à la réhabilitation du Palais de Koulouba.					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	200 000	200 000	0	200 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des projets suivants: Projet d'élaboration et de révision des SDU; Projet des PUS; Projet ville sans bidons villes; Cellule de Suivi de la Politique Nationale de la Ville (CS-PONAV); l'Observatoire National de la Ville.					
<b>TOTAL</b>	<b>MINISTERE DE L'URBANISME &amp; DE L'HABITAT</b>	<b>13 593 077</b>	<b>13 223 754</b>	<b>- 5 682 607</b>	<b>7 541 147</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	371 202	360 138	0	360 138
Le montant de ce chapitre permet de faire face aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents relevant du département. La baisse s'explique par la réduction de la dotation.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	86 931	94 235	0	94 235
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement des structures du département (acquisition de mobiliers de bureau, achats de fournitures de bureau, de produits alimentaires et autres dépenses de fonctionnement des services ), impression de documents et divers. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	12 450	12 450	0	12 450
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de divers imprimés ( vignettes, fournitures de bureau, et autres imprimés ) pour la Direction des Finances et du Matériel.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 743	1 220	0	1 220
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la cellule sectorielle VIH-SIDA du département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	16 600	0	77 191	77 191
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat éventuel d'équipements pour les structures nouvelles, d'entretien et réparation de véhicules et engins à deux roues, de l'achat de consommables informatiques, de l'achat de pneumatiques pour les véhicules et engins à deux roues, autres dépenses et divers.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	47 227	47 345	0	47 345
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant et lubrifiants pour le fonctionnement et les missions de terrain des services du département.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	13 337	15 500	13 500	29 000
La dotation est destinée à prendre en charge des frais d'entretien des matériels informatiques, d'achat de pièces de rechange pour les ordinateurs et les photocopieuses. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation de certaines unités fonctionnelles du département.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	20 712	22 000	6 000	28 000
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant, à l'achat de pièces de rechange, d'entretien et de réparation des véhicules et engins à deux roues. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation de la DNP et de la DNAT.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	109 000	100 545	9 000	109 545
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien, du nettoyage et du gardiennage des services du département, des frais de réfection des bâtiments du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	20 000	21 000	0	21 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les factures d'électricité et les dépenses d'installations et de raccordements d'électricité pour les différents services du département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	10 000	10 500	0	10 500
<p>Cette dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la SOMAGEP et des frais d'installation et de raccordement au réseau d'eau. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	35 000	33 250	0	33 250
<p>Cette inscription est destinée à prendre en charge les factures de communication (SOTELMA, MALITEL et Orange-Mali) des structures du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	25 000	25 125	0	25 125
<p>Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais d'internet.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	15 072	17 333	0	17 333
<p>Cette dotation est destinée à la prise en charge des frais de participation aux réunions statutaires (colloques, séminaires, ateliers, journées, etc...), missions à l'intérieur et mission technique à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	18 048	21 556	0	21 556
<p>Cette dotation est destinée à l'entretien et à la réparation de véhicules et engins à deux roues, à l'achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement des services du département, à l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	30 786	15 786	0	15 786
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des membres du cabinet et autres agents à l'extérieur, de la participation aux sessions de formations aux voyages d'études à l'extérieur, de la participation à des rencontres sous régionales et internationales. La baisse est relative à la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-629-77</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	523	523	- 523	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de matériels de bureau et divers de la DFM. La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation.</p>					

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	16 600	13 280	0	13 280
-----------------	--	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge :

- de contrat d'entretien, de relevé des index de compteurs d'eau et d'électricité des structures du département ;
- d'achat et pose de batterie de compensation pour les postes de moyennes tension des services du Ministère ;
- d'achat de carburants pour les groupes électrogènes,
- de l'appui au fonctionnement du Cabinet, de la cellule d'appui à l'action humanitaire (enquête-collectes des informations, constitution de bases de données sur les bénéficiaires de l'action humanitaire).

La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.

<b>4-641-70</b>	<b>Appui fonctionnement CERCAP</b>	17 430	17 430	0	17 430
-----------------	------------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et divers du CERCAP.

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	10 750	11 750	0	11 750
-----------------	-----------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'équipement de tous les services relevant du Ministère en matériels de bureau, en matériels de transport et en matériels informatiques.

La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	258 000	370 000	0	370 000
-----------------	-----------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'études et de recherches relatives à certains projets du Département.

La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	450 000	250 000	0	250 000
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement relatives aux projets du Département.

<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	411 000	426 000	0	426 000
-----------------	--	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des projets du Département.

La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	4 500 000	3 500 000	0	3 500 000
-----------------	-----------------------------------	-----------	-----------	---	-----------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'investissement des projets du Département.

La baisse s'explique par la diminution de la dotation.

<b>TOTAL MINISTERE AMENAGEMENT TERRITOIRE ET POPULATION</b>		6 497 411	5 386 966	105 168	5 492 134
---	--	-----------	-----------	---------	-----------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 218 987	1 303 844	0	1 303 844
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et des accessoires de salaires du personnel du Département. Le renforcement de la dotation s'explique par le mouvement du personnel et la prise en charge des avancements.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	57 273	57 273	0	57 273
<p>La dotation est destinée à prendre en charge le plan de formation du Département ainsi que les diverses autres dépenses de formation.</p>					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	44 070	35 150	0	35 150
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses liées à l'achat de mobiliers et équipements de bureau, de matériels informatiques de bureau et de petits matériels pour les structures du Département. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.</p>					
<b>3-244-10</b>	<b>Matériel technique, installation et outillage</b>	2 082	1 607	0	1 607
<p>L'inscription est destinée à prendre en charge les dépenses liées à l'achat de petits matériels pour le contrôle routier, l'acquisition d'imprimantes, d'ordinateurs, de photocopieuses et de consommables informatiques pour la production de cartes grises et de permis de conduire. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	155 267	124 760	0	124 760
<p>La dotation est destinée aux dépenses relatives à l'achat de: - consommables (papeterie, imprimés, stylos, crétérium, gommes, trombones, agrafes); - fournitures de bureau; - consommables informatiques; - produits alimentaires; - matériels, équipements, et mobiliers de bureau pour le fonctionnement; - frais de réabonnement aux images; - frais d'abonnement aux divers journaux; - produit d'entretien; - autres dépenses de fonctionnement. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	97 110	78 077	0	78 077
<p>La dotation est destinée aux dépenses relatives à l'acquisition de documents techniques dont les imprimés entêtes, cartes de visites, cartes de voeux et d'invitation, cartes grises, permis de conduire et autres documents de transports. Sont également éligibles les encres pour les machines destinées à l'impression des données sur les cartes grises, les permis de conduire et les cartes de transports. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	2 068	1 448	0	1 448
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition des fournitures techniques du Département. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-16</b>	<b>Habillement</b>	13 141	10 851	0	10 851
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'acquisition des tenues de travail, d'imperméables, de chaussures et de parapluiers. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 819	1 573	0	1 573
Le chapitre est destiné à la prise en charge des frais de fonctionnement de la cellule de lutte contre le SIDA du Département et des dépenses liées aux activités de sensibilisation sur le VIH SIDA. La baisse s'explique par une réduction de la dotation.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	37 527	0	32 422	32 422
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des besoins non prévus dont entre autres des besoins en fourniture de bureau, de matériels informatiques, d'alimentation, d'habillements, d'imprimés, de mobilier et équipement de bureau de consommables de premier usage, des rencontres du Département, etc.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	78 794	77 989	0	77 989
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de carburants et de lubrifiants pour les véhicules, les motos et les groupes électrogènes du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	16 777	11 744	0	11 744
Le chapitre est consacré aux dépenses relatives à l'entretien et la maintenance du parc informatique des structures du département, l'extension du réseau informatique et l'entretien des photocopieuses (achat de pièces de rechange et de frais de prestations). La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	53 805	55 999	0	55 999
La dotation est destinée à : - l'achat de pièces détachées pour véhicules, motos, mobylettes et groupes électrogènes ; - l'entretien des véhicules, des motos, et des groupes électrogènes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	86 678	86 678	0	86 678
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments des services du Ministère (gardiennage, nettoyage, entretien des espaces verts, achats de produits d'entretien de toilettes, moquettes et toutes autres dépenses liées à l'entretien des bâtiments).					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	10 000	10 050	0	10 050
Le chapitre est destiné à la prise en charge des petites réparations des bâtiments, des toilettes et des serrures et autres dépenses d'entretien courant de bâtiments. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	157 496	165 371	0	165 371
Le montant inscrit est destiné au paiement des factures d'électricité des structures du Département. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	33 161	36 000	0	36 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau au niveau de la portion centrale. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	104 161	104 161	0	104 161
Ce montant est destiné à la prise en charge des dépenses téléphoniques (SOTELMA-MALITEL-ORANGE) et de frais de connexion ainsi qu'aux dépenses d'abonnement à l'internet.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	40 182	40 182	0	40 182
La dotation prend en charge: - l'achat de timbres fiscaux et postaux; - les frais d'expédition des courriers; - l'achat de coupons réponses.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	22 581	25 968	0	25 968
Cette dotation prend en charge: - les indemnités de missions à l'intérieur du pays; - les indemnités de missions à l'extérieur. Le renforcement de la dotation s'explique par la prise en compte des dispositions du nouveau décret fixant les modalités d'octroi des indemnités et frais de missions.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	42 974	48 708	0	48 708
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses suivantes: - achat de vignettes autos motos pour les structures du département ; - achat de titres de transport à l'intérieur du pays ; - frais de transports de matériels et de locations de véhicules; - autres frais de transport. L'augmentation de la dotation s'explique par les dispositions du nouveau décret relatif aux indemnités et frais de missions.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	15 587	91 336	0	91 336
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de billets, d'avion et autres titres de transports à l'extérieur. Le renforcement de la dotation s'explique par la prise en charge des dispositions du nouveau décret relatif à l'octroi des indemnités et frais de missions.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	45 331	45 331	0	45 331
La dotation est destinée à prendre en charge: - les dépenses diverses relatives au fonctionnement des services du département; - l'organisation des réunions annuelles sur les routes et transport, des séminaires, colloques et réunions du Département; - la mise à jour du système d'information "malikounafoni" et autres dépenses assimilées.					
<b>3-629-43</b>	<b>Autres dépenses (sécurité routière)</b>	9 130	9 130	0	9 130
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux actions de sensibilisation contre l'insécurité routière (casques, fournitures de bureau, impression de document, consommables informatiques, activités de communication et de sensibilisation).					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	88 137	88 137	0	88 137
L'inscription est destinée aux dépenses: - de participation au fonctionnement des Aéroports du Mali (ADM); - de poursuite de l'entretien des salons de l'Aéroport Bamako-Sénou; - d'achat de matériels et fournitures de bureau pour les structures; - d'achat de produits alimentaire; - d'achat de vignettes autos motos pour les structures du département; Les frais relatifs au programme de communication du département (confection des revues, des dépliants, insertion dans les journaux, ou toutes autres dépenses liées à la médiatisation des activités du METD).				
<b>4-632-50 Subvention aux organismes non publics</b>	477 065	477 065	0	477 065
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'exploitation des trains voyageurs sur le parcours Bamako-Kayes-Dakar-Bamako				
<b>4-645-20 Contribution au fonct. des organismes</b>	24 900	24 900	0	24 900
La dotation vise à prendre en charge les cotisations annuelles du Mali aux organismes internationaux.				
<b>5-234-10 Dépenses en Investissement</b>	1 526 775	1 526 775	- 1 526 775	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation				
<b>5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	50 000	50 000	0	50 000
L'inscription sert à prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées aux investissements du Département.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

5-231-10	Travaux et constructions	50 467 000	58 629 000	11 089 000	69 718 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'achèvement Aéroport de Bko Senou;</li> <li>- Construction de la route Bandiagara-Bankass-Koro-Fre Burkina Faso;</li> <li>- Les dépenses de sécurisation de la route Goma Coura Tombouctou;</li> <li>- Construction Pont sur le fleuve Baoulé route Fana Dioila;</li> <li>- Aménagement en 2x2 voies de la section Ségou San;</li> <li>-Travaux du 4ème pont de Bamako;</li> <li>-Programme d'Aménagement d'Infrastructures Routières Structurantes (PAIRS);</li> <li>-Travaux de réhabilitation voies urbaines District de Bamako;</li> <li>- Réhabilitation de l'Avenue de l'OUA (8km) Bko;</li> <li>- Réhabilitation Boulevard CEDEAO avec PEAGE;</li> <li>- Construction et Bitumage Macina Diafarabé Teninkou;</li> <li>- Etudes autoroute Bougouni Sikasso 3ème pont;</li> <li>- Construction 2ème pont Kayes;</li> <li>- Construction Bitumage Zantiébougou Kolondiéba FRE RCI;</li> <li>- Projet Construction Pont de Fourou;</li> <li>- Construction Pont de Bafoulabé;</li> <li>- Auscultations de Pont;</li> <li>- Route Benena Mandiakuy;</li> <li>- les interventions d'urgences routier;</li> <li>- les constructions des Entrepôts maliens dans les ports de transit;</li> <li>- les pistes CMDT;</li> <li>- les conventions signées;</li> </ul> <p>Le renforcement de la dotation s'explique par la prise en charge des nouveaux projets, des reliquats des travaux terminés et des décomptes en instance des travaux en cours. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation des nouveaux projets.</p>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	26 193 000	30 802 000	- 4 373 000	26 429 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction voies universitaire de Kabal;</li> <li>- Aménagement du Boulevard du 22 octobre;</li> <li>- Aménagement de la Bretelle de Kadiolo;</li> <li>- Construction voies express Bamako Segou;</li> <li>- Projet de raccordement Voies Reseaux secondaires aux reseaux nationaux;</li> <li>- Reconstruction du Pont de Kouoro Barrage RN11 Sikasso Koutiala;</li> <li>- Aménagement Section Urbaine Route Banamba Touba;</li> <li>- Construction Route Goumbou Nara Fre Mauritanie;</li> <li>- Bitumage route Bafoulabé Mahina;</li> <li>- Réhabilitation ancien pont de Kayes;</li> <li>- Construction route Sikasso Zégoua;</li> <li>-l'équipement de l'Inspection des Transports</li> <li>- l'acquisition et la réparation d'engins lourds</li> <li>- les conventions signées</li> <li>-le contrat plan Etat COMANAV</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets d'infrastructures.</p>					
5-243-10	Matériel de transport	120 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée à l'acquisition et à la réparation des Bacs pour la Direction Nationale des Routes. La hausse s'explique par l'acquisition de nouveaux bateaux.</p>					

760 MINISTERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-629-11	Fonctionnement lié à l'investissement	2 072 000	2 032 000	- 1 832 000	200 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'appui à la Cellule de Planification et de Statistique;</li> <li>- Projet de construction des bureaux annexes DFM;</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation des projets APPUI CELLULE PLANIFICATION &amp; STATISTIQUE et BITUMAGE ROUTE GOMA COURA TOMBOUCTOU.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
5-231-10	Travaux et constructions	8 500 000	10 500 000	0	10 500 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du projet de BITUMAGE du TRONÇON GOUMA COURA TOMBOUCTOU.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	28 000 000	27 500 000	- 15 000 000	12 500 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement de certains projets du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation pour les travaux d'achèvement de l'Aéroport de Bamako Sénou.</p>					
<b>TOTAL MINISTERE EQUIPEMENT, TRANSPORTS ET DESENCLAVEMENT</b>		<b>119 864 878</b>	<b>134 253 107</b>	<b>- 11 610 353</b>	<b>122 642 754</b>



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	0	0	249 283	249 283
<p>La dotation est destinée à prendre en charge: les salaires et accessoires de salaires du personnel, des primes de technicité et les indemnités au niveau sectoriel. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	0	0	15 000	15 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les session de formation de perfectionnement et recyclage du personnel du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	0	0	112 313	112 313
<p>La dotation vise la prise en charge des dépenses liées à l'achat des biens et services liés au fonctionnement des services du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	0	0	5 000	5 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses, de dépliant, de confection de cachets, de panneau et enseignes, des journaux, des photocopies des documents, des cartes de voeux et d'invitation, des calendriers et des supports de gestion. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à l'abonnement des décodeurs, abonnement aux journaux, achat des pièces de rechange pour les matériels et équipements de bureaux et réseaux. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	0	0	2 000	2 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la Cellule VIH/ SIDA du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	0	0	24 000	24 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge les besoins nouveaux des services relatifs à : au remplacement partiel des équipements et matériels de bureau, aux receptions et caudeaux officiels, à l'achat de biens et services ( produits alimentaires, imprimés, journaux, carte, consommables informatiques et bureautiques et téléphoniques, pièces de rechange, carburant, location de véhicules, frais de mission et de reception, frais de séjour de délégation, habieelement, vignettes etc. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	0	0	29 136	29 136
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matériels de bureau et l'achat des pièces de rechange. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	0	0	8 000	8 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matériels informatiques. L'inscription est aussi destinée à l'achat des pièces de rechange des matériels informatiques. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	0	0	21 406	21 406
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de réparation de véhicule, motos et l'achat de pièces de rechange et des accessoires pour le matériel roulants. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	0	0	15 000	15 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et de nettoyage des locaux, de gradiennage et de surveillance des bâtiments, à l'achat des produits d'entretien, aux travaux d'électricité, plomberie et autres travaux sur les bâtiments. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	0	0	18 000	18 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	0	0	5 000	5 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation en eau du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de consommation téléphonique du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'internet, l'installation et entretien du réseaux internet et à l'acquisition de matériels et de pièces de rechange pour le réseau internet du Département. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des timbre-poste et de l'expédition du courrier et de colis postaux. La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les indemnités de déplacement,</li> <li>- les frais des missions statutaires du Cabinet et des services centraux.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	0	0	26 731	26 731
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'achat de carburant et lubrifiant. Elle prend également en charge l'entretien et la réparation de véhicule et motos.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	0	0	20 000	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnements du Comité de lutte contre la Corruption et les activités de lutte contre la corruption, l'achats de carburants et lubrifiants, frais de missions, réalisation de magazine, de biens et services.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-629-15</b>	<b>Autres dépenses (foires promot. commerciale)</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'organisation et de participation aux foires et manifestation industrielles à l'intérieur et à l'extérieur du Mali.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>3-629-76</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	0	0	18 098	18 098
<p>La dotation est destinée à la prise en charge l'achat de matériels et fournitures informatiques et autres.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	0	0	5 000	5 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des fonctionnements des commissions, les frais de réception aux aéroports, les de missions et l'acquisition de biens et services.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>4-631-33</b>	<b>Subvention aux organismes publics (GZI)</b>	0	0	16 000	16 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge le carburant, les frais de mission et de suivi des zones industrielles.</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge les acquisitions des équipements dans le cadre du renforcement des capacités du Départements ( matériels et mobiliers, équipements de bureau, logistiques et etc.).</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la création du Département.</p>					

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
-----------------	-----------------------------------	---	---	--------	--------

La dotation est destinée à la prise en charge de la réhabilitation du CEMAPI.  
 La mesure nouvelle s'explique par la scission du Département en charge de l'Industrie et du Commerce.

<b>TOTAL</b>	<b>MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL</b>	0	0	769 967	769 967
--------------	--	---	---	---------	---------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	987 832	871 710	- 98 256	773 454
La dotation est destinée à prendre en charge: les salaires et accessoires de salaires du personnel, les primes de technicité et les indemnités au niveau sectoriel. La diminution s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Ministère du Développement Industriel.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	40 000	40 000	0	40 000
La dotation est destinée à prendre les sessions de formation de perfectionnement et recyclage du personnel du Département.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	153 067	120 138	- 33 698	86 440
La dotation vise à la prise en charge des dépenses liées à l'achat des biens et services liés au fonctionnement des services du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Ministère du Développement Industriel.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	24 900	24 900	0	24 900
La Dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'imprimés, de dépliants, de confection de cacheés, de panneau et enseignes, des journaux, des photocopies des documents, des cartes de vœux et d'invitation, des calendriers et des supports de gestion.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	17 242	17 242	0	17 242
La dotation est destinée à prendre en charge l'abonnement télévisions, l'abonnement aux journaux, l'achat des pièces de rechange pour les matériels de réseaux et équipements de bureaux et autres.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	664	465	0	465
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la cellule VIH/SIDA du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	37 350	0	26 145	26 145
La dotation est destinée à prendre en charge des besoins nouveaux des services relatifs : - au remplacement partiel des équipements et matériels de bureau; - au réception et cadeaux officiels; - à l'achat de biens et services ( produits alimentaires, imprimés, journaux, vignettes, cartes, consommables informatiques, bureautiques et téléphoniques, pièces de rechange, carburant, lubrifiant, location de véhicules, frais de mission et de réception, frais de séjour de délégation, habillement, etc) . La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des besoins de fonctionnement du laboratoire nationale de Métrologie.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	52 568	52 770	- 4 595	48 175
La dotation est destinée à la prise des dépenses de carburant et de lubrifiant. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de certains services au Ministère du Développement Industriel.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	5 810	6 810	0	6 810
La dotation est destinée à prendre en charge des dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matériels de bureau et l'achat des pièces de rechange. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	20 750	21 750	0	21 750
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses d'entretien et de réparation des équipements et matériels informatiques. L'inscription est aussi destinée à l'achat des pièces de rechange des matériels informatiques.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTÈRES

<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	26 882	28 350	- 1 562	26 788
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses d'entretien et de réparation de véhicules, motos et l'achat de pièces de rechange et des accessoires pour le matériel roulant. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du Centre pour le Développement Agroalimentaire au Ministère du Développement Industriel.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	157 022	134 807	0	134 807
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses: - d'entretiens de nettoyage des locaux; - de gardiennage; - de surveillance des bâtiments; - d'achat des produits d'entretiens; - aux travaux d'électricité; de plomberie; et d'autre travaux sur les bâtiments. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	0	0	20 000	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au programme de communication du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la création de la ligne.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	84 023	88 224	0	88 224
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'électricité du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	31 317	12 883	0	12 883
<p>La dotation est destinée à prendre en charge des factures de consommation en eau du Département. La baisse s'explique par la prise en compte de la consommation réelle d'eau.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	70 311	86 795	0	86 795
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de consommation téléphonique du Département. La hausse s'explique par la prise en compte de la consommation réelle.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	41 040	41 245	0	41 245
<p>La dotation est destinée à la prise des frais d'internet, l'installation et entretien du réseau internet, l'acquisition de matériels et de pièces de rechange pour le réseau internet du Département.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 309	3 321	0	3 321
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat des timbre-poste et de l'expédition du courrier et de colis postaux. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	25 241	29 027	0	29 027
<p>Cette inscription prend en charge les indemnités de déplacement, les frais des missions statutaires du Cabinet et services centraux. L'augmentation s'explique par l'application du Décret n°2016-01/pr-m du 15 janvier 2016.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	30 877	23 448	1 725	25 173
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiant. Elle prend également en charge l'entretien et la réparation des véhicules et motos. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par création d'un chapitre au profit de la CPS.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	10 460	10 460	0	10 460
La dotation est destinée à prendre en charge des frais de transport à l'extérieur.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	80 000	130 000	0	130 000
La dotation vise à prendre en charge le fonctionnement du comité de lutte contre la Corruption et les activités de lutte contre la corruption. Elle est aussi destinée à : - à l'achat de carburant et lubrifiants; - à la formation; -à la réalisation de magazines, achat de biens et services, achats de pièces de rechange, frais de mission, prise en charge des études; -à l'achat de produits alimentaires, balleterie et autres. L'augmentation s'explique par le renforcement de la datation.					
<b>3-629-15</b>	<b>Autres dépenses (foires promot. commerciale)</b>	127 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à prendre en charge les frais d'organisation et de participation aux foires et manifestations commerciales à l'intérieur et à l'extérieur du Mali, d'organisation des séminaires et autres activités de promotion commerciales. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-629-76</b>	<b>Autres dépenses de matériel</b>	25 855	25 855	- 25 855	0
La dotation était destinée à la prise en charge d'autres dépenses de matériel. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des services au Ministère du Développement Industriel.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	83 000	68 400	0	68 400
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de la Cellule d'Appui à l'Aménagement et à la Gestion des Marchés (C.A.A.G.M), de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ( CCIM), du Conseil National des Prix (CNP). Elle prend également en charge les dépenses liées aux commissions de travail, aux frais de réception aux aéroports, aux frais de missions et à l'acquisition de biens et services. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>4-631-33</b>	<b>Subvention aux organismes publics (GZI)</b>	16 000	16 000	- 16 000	0
La dotation était destinée à la subvention aux organismes public (GZI). La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement de la dotation au Ministère du Développement Industriel.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	30 000	40 000	0	40 000
La dotation est destinée à prendre en charge les acquisitions des équipements dans le cadre du renforcement des capacités des départements ( matériel et mobiliers, équipement bureau, moyens logistiques etc.). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	300 000	300 000	- 300 000	0
La dotation était destinée aux travaux et constructions du Laboratoire National Métrologique. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	1 404 000	1 304 000	226 000	1 530 000
La dotation est destinée aux dépenses en investissement des certains projets: - APPUI MICRO ACTIVITES GENERATRICES REVENUS ; - CONSTRUCTION/ EQUIPEMENT DNCC/ DRCC ; - CONSTRUCTION EQUIPEMENT SIEGE APEX ; - APPUI AU CADRE INTEGRE. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de certains projets:					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	1 296 000	1 180 000	- 50 000	1 130 000
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de certains projets du Département. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de certains projets					
<b>TOTAL MINISTERE DU COMMERCE</b>		<b>5 181 520</b>	<b>4 778 600</b>	<b>- 256 096</b>	<b>4 522 504</b>



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	145 990	80 851	82 862	163 713
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de salaires et accessoires de salaires des agents du Département. La mesure nouvelle positive est relative à la dotation du Cabinet.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	35 000	60 000	0	60 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation et de perfectionnement des agents. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	97 236	94 081	0	94 081
La dotation est destinée à l'achat de matériels, d'équipements et de fournitures de bureau, de consommables, de produits alimentaires et tout autres achats dans le cadre du fonctionnement courant des services du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	1 245	400	0	400
La dotation est destinée à l'achat de fournitures et matériels de bureau, d'imprimés, de consommables et au fonctionnement de la Cellule SIDA dans le cadre des activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	25 398	0	67 902	67 902
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de fournitures, de matériels, de mobiliers et consommables de bureau, de consommables informatiques, de matériels et d'équipements ou tout autres achats de biens et services du Département					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	63 514	57 163	0	57 163
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de carburant et de lubrifiants pour les services du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	4 424	4 424	0	4 424
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à l'achat de pièces de rechanges du parc informatique, ainsi qu'à l'acquisition de logiciels anti-virus.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	36 228	19 102	0	19 102
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du Département. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	58 336	58 628	0	58 628
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien, au nettoyage, au gardiennage et aux frais de refecton des bâtiments des services du Département.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	24 900	75 000	0	75 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à une meilleure perception des structures du Département, à l'achat de journaux, de cartes, à la couverture médiatique d'ateliers et de séminaires, à la diffusion des opportunités d'investissements et de facilités offertes par le dispositif institutionnel et réglementaire au Mali, à la communication d'informations sur les mesures d'accompagnement des investisseurs nationaux et étrangers, à la mise à disposition permanente d'informations économiques et commerciales aussi bien au Mali que dans les représentations diplomatiques et consulaires du Mali à l'Étranger, à la promotion de l'arbitrage et de la médiation comme règlement des différends entre les investisseurs et l'État par une communication plus active ou toute action de communication (badgets, T-shirts, flyers, dépliants, catalogues, développement de campagne publicitaire etc...), aux voyages et indemnités y afférentes et enfin tout autre support de communication.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	20 000	22 085	0	22 085
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau du Département.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	21 000	20 965	0	20 965
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau du Département.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	20 000	19 000	0	19 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques et de frais de connexion.</p> <p>La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	17 000	17 085	0	17 085
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'accès à l'internet des structures du Département.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	7 000	7 035	0	7 035
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux frais de timbres et d'expédition de courriers des services du Département.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	39 137	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux missions à l'intérieur et à l'extérieur des agents du Département et aux voyages d'études.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	9 074	10 435	0	10 435
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les missions, de l'achat de carburant et lubrifiants, ainsi que la réparation et l'entretien des véhicules des services du Département.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	52 287	72 287	0	72 287
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des billets dans le cadre des missions à l'extérieur du pays.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	53 062	108 062	0	108 062
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien des véhicules, à l'achat de carburant, de vignettes, à la maintenance des équipements, à l'acquisition de matériels et équipements ainsi qu'à l'achat d'autres biens et services.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

**DEPENSES DES MINISTERS**

<b>3-629-89</b>	<b>Autres dépenses (forum act. promot° invest.)</b>	166 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités liées à la promotion des investissements (forums, foires, colloques...), d'un partenariat, notamment entre les investisseurs résidents et étrangers, à la négociation active d'accords internationaux d'investissement, du Mali comme destination d'investissements, ainsi que l'achat de biens et services. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	170 000	170 000	0	170 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de salaires et accessoires de salaire du personnel contractuel, des dépenses de fonctionnement de la Cellule Technique des Reformes du Climat des Affaires et du Bureau du Modérateur Concertation Etat/ Secteur Privé.</p>					
<b>4-643-25</b>	<b>Participat° au fonct. (sect. tech. orient.)</b>	124 393	124 393	0	124 393
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de la rémunération des personnel du Secrétariat Technique Permanent de la Loi d'Orientation du Secteur Privé.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la création du chapitre destiné à la prise en charge des dépenses du CENTRE PROMOT. APPUI SYSTEMES FIN. DECENTRALISES.</p>					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	50 000	50 000	- 50 000	0
<p>La mesure nouvelle négative est relative à la non reconduction de la dotation.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	250 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement du programme APPUI MISE EN PLACE REFORMES ETAT/ SECTEUR PRIVE. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	200 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liés à l'investissement du projet APPUI A LA LOI ORIENTATION SECTEUR PRIVE. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>MINISTERE PROMOTION INVESTISSEMENT ET SECTEUR PRIVE</b>	1 691 224	1 570 996	150 764	1 721 760
--------------	--	-----------	-----------	---------	-----------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	124 500	144 392	0	144 392
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au service de nettoyage, de gardiennage et d'entretien des équipements informatiques ;</li> <li>- à l'achat du matériel de laboratoire, du carburant et lubrifiant, des consommables et produits chimiques de laboratoires, des pièces de rechanges des équipements industriels et du parc automobile, des primes d'assurance et vignettes et autres besoins spécifiques du Centre ;</li> <li>- aux systèmes de climatisation et de matériels électriques ;</li> <li>- aux formations des formateurs.</li> </ul> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	167 000	187 658	0	187 658
<p>La dotation permet de faire face aux charges du personnel. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements et reclassements, des nouveaux agents.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	55 000	60 000	0	60 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, de téléphone, d'eau et d'abonnement internet.</p>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	15 840	15 840	0	15 840
<p>La dotation est destinée aux bourses et autres divres de transfert.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	8 300	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses relatives sur les études et recherches. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais d'études et de recherches sur les huiles de consommation, les tiges du coton, la qualité du coton et les rejets industriels.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	250 000	250 000	0	250 000
<p>La dotation est destinée aux dépense en investissement.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	50 000	50 000	0	50 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre du projet d'appui au CERFITEX.</p>					

	<b>TOTAL CENTRE RECH.FORMAT.INDUST. TEXTILE (CERFITEX)</b>	670 640	707 890	10 000	717 890
--	--	---------	---------	--------	---------

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>3-621-43</b>	<b>Forum des investisseurs</b>	0	0	300 000	300 000
-----------------	--------------------------------	---	---	---------	---------

La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au Forum des investisseurs.

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	124 500	337 925	0	337 925
-----------------	--	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :  
 -des salaires contractuels, formation, primes et indemnité (Ressources Humaines);  
 - démarrage et fonctionnement des antennes regionales du guichet unique et le siège Bamako;  
 - à la promotion et l'image du Mali;  
 - à l'identification et accompagnement des investisseurs;  
 - à l'organisation du forum des Investisseurs 2017.  
 La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.

<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	13 425	5 427	0	5 427
-----------------	-------------------------	--------	-------	---	-------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et aux accessoires de salaires des cadres et des agents relevant de l'API.  
 La baisse s'explique par la diminution de la dotation .

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	12 500	0	12 500	12 500
-----------------	-----------------------------	--------	---	--------	--------

La mesure nouvelle est destinée à prendre en charge des dépenses relatives :  
 -à l'etude des filières porteuses;  
 - à la demarche de certification ISO du guichet unique.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	340 000	100 000	0	100 000
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de promotion des investissement.  
 La baisse s'explique par la diminution de la dotation.

<b>TOTAL AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS(API)</b>		490 425	443 352	312 500	755 852
--	--	---------	---------	---------	---------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	62 250	75 000	0	75 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement de l'Agence. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	42 523	45 462	0	45 462
La dotation vise le paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel fonctionnaire de l'Agence. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements du personnel sur la base de l'Etat Nominatif actualisé du Bureau Central de la Solde (BSC).					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	8 000	15 000	0	15 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	17 430	25 000	0	25 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'études et de recherches notamment à la réalisation du protocole de recherche au développement avec l'IER. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	100 000	50 000	0	50 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'élaboration de la politique de commerce. La baisse s'explique par la révision de la dotation budgétaire.					
<b>TOTAL AGENCE POUR PROMOT° EXPORTATIONS MALI</b>		<b>230 203</b>	<b>210 462</b>	<b>0</b>	<b>210 462</b>

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	60 000	90 000	0	90 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures et de mobiliers de bureau ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- à l'achat de pièces de rechange et d'entretien des véhicules ;</li> <li>- à l'achat de matériel roulant (motos) ;</li> <li>- au contrat de maintenance du matériel informatique, au contrat de nettoyage et d'assainissement des locaux, au contrat d'entretien de la climatisation ;</li> <li>- à l'entretien courant du bâtiment ;</li> <li>- aux frais de formation, d'échantillonnage et d'analyse des produits ;</li> <li>- aux frais de transport et indemnités de missions ;</li> <li>- à l'abonnement aux journaux, aux revues spécialisées et à l'Internet ;</li> <li>- à l'organisation des conférences, des séminaires et réceptions ;</li> <li>- à l'élaboration des manuels de procédure, contrôle interne ;</li> <li>- à l'organisation des réunions du Conseil d'Administration.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	80 108	81 145	0	81 145
<p>La dotation vise le paiement des salaires et accessoires de salaires des fonctionnaires mis à la disposition de l'Agence.</p> <p>L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements du personnel.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	14 000	16 000	0	16 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du paiement des factures de consommation d'électricité, d'eau et de téléphone de l'Agence.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	16 600	0	16 000	16 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge les dépenses liées aux études de prospection et d'expérimentation en matière de biocarburant et autres.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'Etude de Faisabilité Laboratoire Biocarburant ;</li> <li>- aux Etudes Impact Biocarburant sur la Motorisation.</li> </ul>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	470 000	420 000	0	420 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au programme de développement énergie biocarburant;</li> <li>- à l'étude de faisabilité du Laboratoire Biocarburant.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par la révision de la dotation budgétaire.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	143 000	223 000	- 43 000	180 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du projet Promotion Huile Jatropha.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>AGENCE NAT. DEVELOPPEMENT BIOCARBURANTS</b>	<b>783 708</b>	<b>830 145</b>	<b>- 27 000</b>	<b>803 145</b>
--------------	--	----------------	----------------	-----------------	----------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	3 048 126	3 277 933	- 1 098 646	2 179 287
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires des agents relevant du Département. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.</p>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	26 000	26 000	- 26 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires des agents. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	96 500	100 500	- 5 500	95 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation et au renforcement des capacités du personnel aux NTIC, à la comptabilité matière, à la rédaction administrative et à la gestion prévisionnelle du personnel ainsi qu'à l'initiation aux techniques d'élaboration du CDMT et de la GAR. Elle est aussi destinée à la prise en charge des frais de restauration, produits alimentaires et fourniture de bureau et divers liés à la formation. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	216 331	288 369	- 30 076	258 293
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des fournitures et matériels de bureau, de produits alimentaires, de consommables informatiques, d'habillements, de matériels de communication et divers pour le fonctionnement courant des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation des différentes structures. La mesure nouvelle négative s'explique à la scission du Département du Développement Rural.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	0	0	9 500	9 500
<p>La dotation est prévue pour l'achat des imprimés (bon de travail, bon de commande, carte de visite, calendrier, fiche détenteur etc.). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la Direction des Finances et du Matériel.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	3 487	3 487	- 3 487	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de fournitures techniques du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Ministère en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Elevage et de la Pêche.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	913	607	0	607
<p>La dotation est destinée à l'achat de fournitures de bureau, de matériels de bureau, d'imprimés, de consommables informatiques pour la Cellule SIDA ainsi que les frais de fonctionnement de la Cellule pour les activités de sensibilisation sur le VIH/SIDA.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	110 716	14 436	351 036	365 472
<p>La dotation est destinée à l'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de produits alimentaires, d'imprimés, de matériels techniques, de climatiseurs, de ventilateurs, de mobiliers et d'équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, fax, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses), de carburants et lubrifiants et l'entretien et réparation des véhicules, du groupe électrogène du département; de matériels de quincaillerie, de moyens logistiques (engins à 2 roues etc.). Le chapitre est aussi destiné à l'entretien courant des installations téléphoniques et électriques pour les services du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de la Direction Nationale de l'Agriculture et du Génie Rural.</p>					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	165 896	197 459	- 23 687	173 772
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Élevage et de la Pêche.				
<b>3-622-11 Entretien du matériel technique</b>	1 245	1 182	0	1 182
La dotation est destinée à l'entretien des matériels techniques. La légère diminution s'explique par la révision de la dotation.				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	37 562	36 130	- 7 093	29 037
La dotation est destinée aux frais d'entretien de matériels informatiques, réseaux informatiques et de logiciels de gestion (courrier, comptabilité-matières) et l'achat de pièces de rechange pour les matériels informatiques ainsi que des antivirus. La diminution des services votés s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Élevage et de la Pêche.				
<b>3-622-20 Entretien véhicule - réparation</b>	49 040	60 865	- 7 603	53 262
La dotation est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes, du groupe électrogène du Département, à l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et engins. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Élevage et de la Pêche.				
<b>3-622-21 Frais d'entretien des véhicules</b>	19 313	28 631	- 2 506	26 125
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien et de réparation des véhicules et mobylettes. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Élevage et de la Pêche.				
<b>3-622-30 Entretien des bâtiments</b>	10 000	9 500	0	9 500
La dotation est destinée à l'entretien et au nettoyage des locaux, au gardiennage, au vidange des fosses septiques et l'enlèvement des ordures, à la réparation des toilettes et l'achat de matériels sanitaires et de quincailleries, aux travaux relatifs à l'entretien des bâtiments. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	183 840	168 004	- 38 380	129 624
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien courant des bâtiments des services du Département, à l'entretien et au nettoyage des locaux, au gardiennage, aux vidanges des fosses septiques et l'enlèvement des ordures, à la réparation des toilettes et à l'achat de matériels sanitaires et de quincailleries; aux travaux relatifs à l'entretien des bâtiments. La diminution s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Élevage et de la Pêche.				
<b>3-623-21 Programme de Communication</b>	0	0	4 750	4 750
La dotation est destinée à la prise en charge des activités du programme de communication du Département (facture ORTM, et abonnement aux journaux et presse privée et étrangère). La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre.				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	289 707	304 192	0	304 192
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité du Département. L'augmentation s'explique le renforcement de la dotation.				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	103 125	108 281	0	108 281
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	170 730	171 194	0	171 194
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphoniques. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	160 014	160 814	0	160 814
La dotation est destinée au paiement des factures d'abonnement, d'entretien et de réparation du réseau internet et des pièces de rechange pour matériels informatiques.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	42 826	34 040	0	34 040
La dotation est destinée à l'achat de timbres postaux et à la prise en charge des frais d'expédition de courriers et l'achat des pièces de rechange pour matériels téléphoniques et les prestations EMS. La diminution s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	94 703	127 113	- 15 963	111 150
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de missions à l'intérieur et à l'extérieur des agents du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Élevage et de la Pêche.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	8 757	7 999	551	8 550
La dotation est destinée: - à l'achat de carburants et lubrifiants pour les structures ; - à l'achat de vignettes, à l'entretien et à la réparation des véhicules, des mobylettes et du groupe électrogène du Département ; - aux frais de transport des matériels, aux frais de location de véhicules et autres dépenses liées aux matériels roulants. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-628-22</b>	<b>Indemnité de mission</b>	2 075	2 850	1 900	4 750
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de missions du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de nouvelles dépenses.					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	52 500	57 000	0	57 000
La dotation est destinée à l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions statutaires à l'extérieur. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la DFM.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	310 300	297 784	0	297 784
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'organisation des ateliers et séminaires. Elle est aussi destinée aux dépenses liées: - à l'archivage des documents des services du Département; - aux frais de mise en place du CDMT et de la GAR; - à l'achat de journaux, de matériels et de mobiliers de bureaux; - aux dépenses diverses; - à l'achat des produits alimentaires et fournitures de bureau; - à l'achat de carburants et lubrifiants; -aux frais de rélecture des textes dans le cadre de l'harmonisation dans l'espace CEDEAO.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-27</b>	<b>Achat kâotrine</b>	4 980	4 980	- 4 980	0
La dotation est destinée à l'achat de kâotrine. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement du chapitre au Ministère en charge de l'Elevage.					
<b>3-629-85</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Plan C.A)</b>	400 000	380 000	0	380 000
La dotation est destinée à la prise en charge des activités relatives au plan de campagne agricole 2016-2017. La diminution s'explique par la révision de la dotation.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	523 941	499 909	- 139 570	360 339
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - à l'équipement des résidences des assitants techniques; - aux contributions faites aux différentes associations et organismes publics et parapublics; - à l'achat de fournitures et divers et à la prise en charge des frais de réception. - à l'achat de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de consommables informatiques et divers matériels et mobiliers de bureau. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Elevage et de la Pêche.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	50 000	50 000	0	50 000
La dotation est destinée à la prise en charge du salaire du personnel l'Agence de l'Aménagement de Terre et de Fourniture d'Eau d'Irrigation (ATI).					
<b>4-631-60</b>	<b>Subvention aux org. pub. (activités agricoles)</b>	0	0	200 000	200 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives aux activités agricoles (journée du paysan, SIAGRI et SIA et d'autres journées).					
<b>4-632-17</b>	<b>Subvention (Intrants)</b>	0	0	25 000 000	25 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention des Intrants Agricoles. La mesure nouvelle positive s'explique par le rattachement de la dotation des Charges Communes au Ministère de l'Agriculture.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	1 245	1 245	8 255	9 500
La dotation est destinée à la prise en charge des activités du suivi du Programme de Gestion de l'opération tracteurs.					
<b>4-643-33</b>	<b>Participation au fonctionnement (KR2)</b>	0	0	4 750	4 750
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités du Programme de KR2 (achat de carburant, produits alimentaires, fournitures de bureau et divers).					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	115 135	114 637	- 105 175	9 462
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des concours d'entrée, des examens, de bourses, des frais médicaux du Centre d'Apprentissage Agricole. La mesure nouvelle négative s'explique par la scission du Département en Ministère de l'Agriculture et en Ministère de l'Elevage et de la Pêche.					
<b>4-649-14</b>	<b>Dépenses diverses de transfert (ACODEP)</b>	62 250	59 137	0	59 137
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'Agence du marché ACODEP. La baisse s'explique par le réajustement de la dotation.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>5-234-10 Dépenses en Investissement</b>	59 211	78 100	100 000	178 100
<p>La dotation est destinée à l'achat des équipements de bureau (ordinateurs, mobiliers de bureau et serveurs) et l'achat de GPS, aux travaux d'installation du réseau internet, aux travaux de réhabilitation et de constructions.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre pour les dépenses d'équipements de l'Agence d'Aménagement des Terres et de fourniture d'Eau d'Irrigation.</p>				
<b>5-234-42 Dépenses en Invest. (motoculteur)</b>	3 069 000	3 069 000	- 3 069 000	0
<p>La dépense était destinée à l'achat de motoculteurs dans le cadre de la mécanisation de l'Agriculture.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le changement de code économique.</p>				
<b>5-234-43 Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	95 000	95 000	- 95 000	0
<p>La dotation était destinée à prendre en charge le fonctionnement de certains projets.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la reconduction des dotations compte tenu du caractère non récurrent de la dépense.</p>				
<b>5-234-44 Dépenses en Invest. (Fonds Nat. Agr.)</b>	5 900 000	5 000 000	0	5 000 000
<p>La dotation de ce chapitre sert à abonder le Fonds National d'Appui à l'Agriculture.</p>				
<b>5-234-54 CPR et équipement agricole</b>	0	0	1 500 000	1 500 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des équipements agricoles du Département. La dotation est aussi destinée aux dépenses des Centres Ruraux de Prestation (CPR).</p>				
<b>5-234-55 Appui villages ruraux et aménagement</b>	0	0	1 500 000	1 500 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à l'appui aux villages ruraux et à l'aménagement des villages agricoles</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>5-211-20 Etudes et recherches</b>	515 000	465 000	- 215 000	250 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aux différentes études du Département;</li> <li>-à la réalisation de logiciels;</li> <li>-à l'achat de progiciels;</li> <li>-aux frais d'alimentation pour ateliers (SIAGRI) frais d'évaluation de la stratégie nationale de l'agriculture.</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.</p>				
<b>5-231-10 Travaux et constructions</b>	1 646 000	1 846 000	- 316 000	1 530 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-aux travaux de refecton des bâtiments de l'Etat;</li> <li>-aux travaux de construction des Directions Nationales et Regionales, du siège des projets et programmes.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.</p>				
<b>5-234-10 Dépenses en Investissement</b>	9 931 000	10 445 000	- 3 670 000	6 775 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de refecton de bâtiments, l'achat d'équipements et les travaux de construction et à l'achat de progiciels. La mesure nouvelle négative s'explique par la fin de certains projets et par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.</p>				
<b>5-629-11 Fonctionnement lié à l'investissement</b>	5 043 000	5 182 000	- 337 000	4 845 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'investissement notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'entretien et la réparation des véhicules et mobylettes, du groupe électrogène du Département;</li> <li>-l'achat et pièces de rechange;</li> <li>-à la réalisation de logiciels;</li> <li>-la prise en charge des équipements des services régionaux et sub-régionaux, l'achat de matériels informatiques et la formation des Agents ;</li> <li>-l'achat de produits alimentaires divers;</li> <li>-le salaire des Agents contractuels recrutés dans le cadre du projet.</li> <li>-la prise en charge des primes des enquêteurs etc.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.</p>				
<b>5-649-10 Fonctionnement lié à l'investissement</b>	60 000	60 000	- 60 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'investissement au titre du Projet d'Appui au Développement. La mesure nouvelle négative s'explique par le rattachement des projets du secteur de l'Elevage au Ministère de l'Elevage et de la Pêche.</p>				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	22 000 000	18 000 000	0	18 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de travaux et construction dans le cadre du Programme Développement de l'Irrigation/BAD. La diminution s'explique par le réajustement de la dotation.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	93 000 000	83 750 000	4 000 000	87 750 000
L'inscription est destinée aux dépenses liées à l'exécution de certains projets. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du projet d'appui à la croissance économique et à la promotion de l'emploi dans le secteur privé.					
<b>TOTAL MINISTERE DE L'AGRICULTURE</b>		<b>147 679 468</b>	<b>134 584 378</b>	<b>23 410 076</b>	<b>157 994 454</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	0	0	973 397	973 397
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires des agents relevant du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par le rattachement de la masse salariale à la section budgétaire du Ministère de l'Élevage et de la Pêche. Il est à rappeler que lors du collectif budgétaire 2016, le montant du salaire du personnel n'avait pas été déplacé compte tenu du fait les agents de l'Ex-Département du Développement Rural émergeaient sur un seul état nominatif.</p>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	26 000	52 000	0	52 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires des agents du Centre de Perfectionnement Pratique en Elevage. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	44 500	87 344	0	87 344
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation et au renforcement des capacités du personnel aux NTIC, à la comptabilité-matières, à la rédaction administrative et la gestion prévisionnelle du personnel ainsi qu'à l'initiation aux techniques d'élaboration du CDMT et à la GAR. Elle permet aussi d'assurer des formations faites de la pêche, de l'aviculture, des filières lait et viande. Elle permet de prendre en charge l'initiation des nouveaux fonctionnaires à la culture de la Fonction Publique. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	61 219	158 336	0	158 336
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des fournitures et matériels de bureau, de produits alimentaires, de consommables informatiques, d'habillements, de matériels de communication et divers matériels et produits nécessaires au bon fonctionnement des services relevant du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	3 485	6 973	0	6 973
<p>La dotation est destinée à l'achat de fournitures techniques destinées à la Direction Nationale des Services Vétérinaires, à la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales. Le chapitre est aussi destiné à la confection des permis de pêche pour le compte de la Direction Nationale de la Pêche. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	48 600	0	34 022	34 022
<p>La mesure nouvelle est destinée à l'achat de fournitures de bureau, de consommables informatiques, de matériels techniques de climatiseurs, de ventilateurs, de mobiliers et équipements de bureau (tables, chaises, armoires, machines à écrire, téléphones, Fax, photocopieuses, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, trieuses). La dotation prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de carburants et lubrifiants;</li> <li>- l'entretien et réparation des véhicules, du groupe électrogène du Département; de matériels de quincaillerie, de moyens logistiques (engins à 2 roues etc.);</li> <li>- l'entretien courant des installations téléphoniques et électriques, des photocopieuses;</li> <li>- la confection de tenues pour le personnel d'appui;</li> <li>- la confection et la délivrance de cartes professionnelles et de badges pour le personnel et diverses autres dépenses;</li> <li>- l'installation d'une bibliothèque pour améliorer les conditions de travail des cadres et favoriser l'accès à la documentation spécialisée sur la pêche et l'aquaculture;</li> <li>- l'équipement des nouveaux agents et chefs de Section nommés dans les services du Département.</li> </ul>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	44 899	45 471	0	45 471
La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants pour les différentes missions du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	15 988	24 981	0	24 981
La dotation est destinée aux frais d'entretien du matériel informatique et des logiciels de gestion (courrier, comptabilité matière) et l'achat de pièces de rechange pour les matériels informatiques ainsi que des antivirus. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	18 037	10 934	11 686	22 620
La dotation est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes, à l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et engins. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de la Direction des Finances et du Matériel.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	8 211	9 647	0	9 647
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des véhicules, à l'achat de pièces détachées, des pneus etc. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	106 315	115 419	0	115 419
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien courant des bâtiments, de nettoyage et de gardiennage des bureaux et locaux des services du département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	0	0	30 000	30 000
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des activités dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de communication du département (facture ORTM, abonnement aux journaux, presse privée, étrangère, sites web).					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	96 568	142 830	0	142 830
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité du Département. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	34 375	36 094	0	36 094
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'eau. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	30 000	28 500	0	28 500
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de redevances téléphoniques, à l'achat de cartes téléphoniques pour le personnel. La diminution s'explique par la maîtrise de la consommation.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	20 000	20 000
La mesure nouvelle positive est destinée au paiement des factures d'abonnement, d'entretien et de réparation du réseau internet suite au déménagement de la Cité Administrative au bâtiment construit pour la Direction des Finances et du Matériel.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	2 000	2 010	0	2 010
La dotation est destinée à l'achat de timbres postaux et à la prise en charge des frais d'expédition de courriers. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	21 662	11 949	12 461	24 410
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités de mission à l'intérieur et l'extérieur des agents du département, des frais de sécurité lors des missions. La diminution s'explique par le réajustement des dotations de la rubrique "Déplacements et missions". La mesure nouvelle positive s'explique par la création d'un chapitre au niveau de la DFM.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	4 522	5 200	0	5 200
<p>La dotation est destinée : - à l'achat de carburants et lubrifiants pour les structures du Département ; - à l'entretien et à la réparation des véhicules et mobylettes ; - aux frais de transport de matériels, aux frais de location de véhicules, autres dépenses liées aux matériels roulants ; - à l'intensification des missions de terrain pour la diffusion du Décret fixant le détail de compétences pour la régionalisation comme nouvelle phase de la décentralisation et pour l'inventaire des infrastructures et équipements transférés de l'Etat aux Collectivités Territoriales en vue de leur dévolution aux Collectivités Territoriales.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à l'achat de billets d'avion et de titres de transport dans le cadre des missions statutaires à l'extérieur. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	26 909	35 167	0	35 167
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'organisation des ateliers et séminaires. Elle est aussi destinée aux dépenses liées : - à l'archivage des documents des services du Département ; - aux frais de mise en place du CDMT, et de la GAR ; - à l'achat de journaux, de matériels et mobiliers de bureaux. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-629-27</b>	<b>Achat kâotrine</b>	4 980	9 960	0	9 960
<p>La dotation est destinée à l'achat de la kâotrine. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	64 790	51 832	0	51 832
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'équipement des résidences des assistants techniques; - aux contributions faites aux différentes associations et organismes publics et parapublics; - à l'achat de fournitures et diverses prises en charge des frais de réception et de voyage. La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-632-17</b>	<b>Subvention (Intrants)</b>	0	0	10 000 000	10 000 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de subventions aux intrants dans le domaine de l'Elevage et de la Pêche.</p>					
<b>4-632-58</b>	<b>Subvention (appui salon élevage)</b>	0	0	60 000	60 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des frais d'organisation des différents salons de l'Elevage et de la Pêche.</p>					
<b>4-632-59</b>	<b>Subvention (organisat° journées)</b>	0	0	30 000	30 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des frais d'organisation des journées dédiée à l'Elevage et à la Pêche.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	1 245	2 490	0	2 490
La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement du Centre de Formation Piscicole de Molodo. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>4-645-34</b>	<b>Contribut° au fonct. des org (enquête UEMOA)</b>	0	0	10 000	10 000
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la contrepartie dans le cadre des enquêtes organisées par l'UEMOA.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	105 175	210 350	0	210 350
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses des concours d'entrée, des examens, de bourses, des frais médicaux du Centre de Formation Pratique en l'Elevage (CFPE), du Centre de Formation Piscicole de Molodo et du Centre de Perfectionnement Pratique en Aquaculture de Molodo. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	25 376	25 376	- 25 376	0
La dotation était destinée aux dépenses en investissement du Département. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>5-234-30</b>	<b>Dépenses en Investissement (Alevins)</b>	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
La dotation est destinée aux dépenses d'investissement dans le cadre de la pisciculture et l'aquaculture. Elle permet d'assurer la prise en charge de l'acquisition de gage flottante, d'alevin, aliment poisson, de pirogue et de matériel destinés à accompagner ces activités.					
<b>5-234-38</b>	<b>Dépenses en Invest. (Inséminat°. volaille)</b>	4 000 000	4 000 000	- 4 000 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le changement de la codification.					
<b>5-234-43</b>	<b>Dépenses en Invest. (contrepartie B.S.I. fonct.)</b>	105 000	105 000	- 105 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>5-234-50</b>	<b>Dépenses en Invest. (Insémination)</b>	0	0	2 130 376	2 130 376
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de mise en place de la semence, du stockage et de la conservation des semences. Le renforcement des capacités des acteurs, la médiatisation du programme d'insémination, la supervision et suivi évaluation.					
<b>5-234-51</b>	<b>Dépenses en Invest. (. volaille)</b>	0	0	2 000 000	2 000 000
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des investissements dans le domaine de la production d'oeuf et poulet de chair, l'achat d'aliment volaille de produits pharmaceutiques, l'équipement d'aviculture, de la formation et sensibilisation des aviculteurs et divers équipements destinés à accompagner ces activités. La mesure nouvelle positive s'explique par le changement de la codification.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	15 000	15 000	- 15 000	0
La dotation était destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux études et recherches du Projet d'Appui au Développement Élevage de la zone de Kayes. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation budgétaire.					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	316 000	316 000	34 000	350 000
La dotation est destinée aux travaux et constructions du Programme Quinquennal d'aménagement Aquacoles. La mesure nouvelle positive s'explique par dotation du chapitre.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	820 000	1 410 000	85 000	1 495 000
La dotation est destinée aux dépenses en investissement des projets et programmes suivants: - PROG. REGIONAL APPUI PASTORALISME AU SAHEL(PRAPS) ; - PROJ. DVPT INT RESS. ANIM. ET AQUACOLE (PDIRAM) ; - PROGR. DVPT. INTEGRE ZONE ONDY/MADINA DIASSA ; - OFFICE DEVELOP. PECHE AQUACULTURE DELTA INTERIEUR DU NIGER ; - PROJET DVPT FILIERE AQUACOLE SIKASSO ; - PROGR. PANAFRICAIN CONTROLE EPIZOOTIES (PACE) ; - PROJET DEVELOP. ELEVAGE REGION LIPTAKO-GOURMA ; - PROJET DVPT VALORISAT° PRODUCT° LAITIERE MALI ; - CELLULE COORD. LUTTE CONTRE MOUCHES TSE-TSE ; - PROJET APPUI DVPT ELEVAGE ZONE KAYES SUD ; - TRANSFORMATION SOUS PRODUITS ABATTAGE. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de certains projets. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de nouveaux projets et programmes.					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	347 000	490 000	60 000	550 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement lié à l'investissement des projets et programmes suivants: PROG. REGIONAL APPUI PASTORALISME AU SAHEL(PRAPS) ; - PROJ. DVPT INT RESS. ANIM. ET AQUACOLE (PDIRAM) ; - OFFICE DEVELOP. PECHE AQUACULTURE DELTA INTERIEUR DU NIGER ; - PROJET DVPT FILIERE AQUACOLE SIKASSO ; - PROJET DEVELOP. ELEVAGE REGION LIPTAKO-GOURMA ; - PROJET DVPT VALORISAT° PRODUCT° LAITIERE MALI ; - APPUI INSTITUTIONNEL SECTEUR ELEVAGE & PECHE/ BELGIQUE ; - PROJET APPUI DVPT ELEVAGE ZONE KAYES SUD ; - TRANSFORMATION SOUS PRODUITS ABATTAGE ; - SELECTION ZEBU MAURE. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de nouveaux projets et programmes.					
<b>5-649-10</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	60 000	60 000	- 40 000	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement lié à l'investissement du Programme Panafricain Contrôle Epizooties (PACE). La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation budgétaire du Projet d'Appui au Développement de l'Élevage dans la Zone de Kayes Sud.					

822	MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
5-234-10	<b>Dépenses en Investissement</b>	18 036 000	17 409 000	- 1 510 000	15 899 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement des projets et programmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PROG. REGIONAL APPUI PASTORALISME AU SAHEL (PRAPS) ;</li> <li>- PROJ. DVPT INT RESS. ANIM. ET AQUACOLES (PDIRAM) ;</li> <li>- PROJET APPUI DEV. ELEV. ZEBU MAURE CERCLE NARA.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de certains projets.</p>					
5-629-11	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	1 500 000	1 500 000	- 1 500 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du projet d'appui institutionnel du secteur élevage et pêche. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.</p>					
<b>TOTAL MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE</b>		29 493 856	29 877 863	8 305 566	38 183 429

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-45</b>	<b>Subvention (gest° marché poisson)</b>	29 880	55 000	0	55 000
-----------------	--	--------	--------	---	--------

La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement à savoir:

- achat de fournitures et consommables de bureaux ;
- achat de carburants et lubrifiants ;
- achat de matériels de bureau , de consommables informatiques, des produits alimentaires, d'entretien de bureaux;
- et de la communication etc.

L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	5 000	5 000
-----------------	-----------------------------	---	---	-------	-------

La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives :

- au renforcement des capacités des techniciens ;
- aux voyagex d'études ;
- à la formation des acteurs dans la chaine de valeurs ;
- à l'organisation des actrices dans la filière poisson.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	300 000	300 000	0	300 000
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissements de l'Agence plus précisément les travaux de construction, aménagements, réhabilitations, équipements de bureaux, équipements roulants, les pièces de rechange.

<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	50 000	50 000
-----------------	--	---	---	--------	--------

La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses relatives:

- aux consommables et entretien de l'usine de glace ;
- aux produits alimentaires et tenues de travail pour les techniciens et les ouvriers de l'usine ;
- aux produits chimiques ;
- à l'achat de lubrifiants ;
- à l'achat de poissons.

<b>TOTAL AGENCE DE GESTION MARCHE CENTRAL POISSON BAMAKO (AG</b>		<b>329 880</b>	<b>355 000</b>	<b>55 000</b>	<b>410 000</b>
--	--	----------------	----------------	---------------	----------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	218 357	231 458	0	231 458
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux fournitures et matériels de bureau et matériels informatiques;</li> <li>- aux carburants et lubrifiants;</li> <li>- à l'entretien et la réparation des véhicules;</li> <li>- à l'achat de médicaments;</li> <li>- aux tenues de travail, impressions et imprimés;</li> <li>- aux frais de formation;</li> <li>- aux factures d'eau et téléphone.</li> </ul> L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	361 322	388 621	0	388 621
L'inscription vise la prise en charge des dépenses relatives aux salaires et accessoires de salaires. L'augmentation s'explique par les avancements statutaires.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	187 690	187 690	0	187 690
La dotation prend en charge les dépenses liées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux activités d'études et de recherches ;</li> <li>- aux travaux de construction des magasins de stockage.</li> </ul>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	508 000	400 000	0	400 000
L'inscription est destinée à la prise en charge du contrat plan Etat-OHVN.					
<b>TOTAL OFFICE HAUTE VALLEE DU NIGER (O.H.V.N)</b>		<b>1 275 369</b>	<b>1 207 769</b>	<b>0</b>	<b>1 207 769</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	250 225	235 203	0	235 203
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement de l'Agence, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les frais de location de bâtiments servant de bureau dans les cercles de la zone d'intervention de l'Agence ;</li> <li>- l'achat de carburants et de lubrifiants pour les véhicules afin de couvrir les cinq (05) cercles de la zone d'intervention de l'Agence ;</li> <li>- l'entretien et la réparation des véhicules anciens et les nouveaux véhicules qui seront acquis ;</li> <li>- gardiennage et nettoyage des locaux de la Direction de l'Agence et des bureaux au niveau des cercles ;</li> <li>- les coûts de formation des producteurs aux nouvelles technologies d'irrigation et de cultures ;</li> <li>- la structuration des organisations paysannes et le renforcement de leur capacité ;</li> <li>- l'entretien du matériel informatique ;</li> <li>- l'achat de consommables pour la direction et les zones ;</li> <li>- l'entretien des bâtiments, du matériel et mobilier de bureau, etc.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	240 670	247 979	0	247 979
<p>L'inscription est destinée au paiement des salaires et accessoires de salaires du personnel de l'Agence. L'augmentation s'explique par les avancements statutaires.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	80 000	72 400	0	72 400
<p>La dotation vise la prise en charge des factures ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les factures d'eau et d'électricité des bureaux de la Direction et ceux des zones au niveau des cinq cercles ;</li> <li>- les factures de téléphone et de fax ;</li> <li>- les factures d'abonnement en Internet pour la Direction et pour les bureaux au niveau des cercles.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par la prise en compte de la consommation réelle de l'Agence</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	43 565	0	43 565	43 565
<p>La dotation permet d'effectuer des études d'avant projet détaillé pour l'aménagement de bas fonds, de périmètres irrigués à la maîtrise totale de l'eau, des études diagnostiques des problèmes de fonctionnalité des réseaux d'irrigation du périmètre "B" de Manantali, l'élaboration des rapports d'achèvement des différents projets, les audits des comptes des projets, etc.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	108 912	108 912	0	108 912
<p>L'inscription vise la dotation de l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Sénégal en moyens de déplacement tant au niveau de la Direction Générale qu'aux niveaux des 05 cercles; l'acquisition des équipements en matériels informatiques, la construction et/ou la réhabilitation de bureaux.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	433 000	850 000	0	850 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses en investissement des projets ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PROJ. APPUI DVPT DURABLE YELIMANE (PADDY) 2;</li> <li>- CONTRAT PLAN ETAT ADRS;</li> <li>- PROJ. DVPT RURAL DU KAARTA / SEFETO;</li> <li>- PROJET DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE KITA (PDRIK) II.</li> </ul> <p>L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	50 000	150 000	50 000	200 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'investissement.</p> <p>L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du Projet de Développement Rural Intégré de Kita.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du PROJ. DVPT RURAL DU KAARTA / SEFETO.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	6 000 000	8 500 000	0	8 500 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement de l'ADRS.</p> <p>L'augmentation s'explique par la révision de la dotation budgétaire.</p>					
<b>TOTAL AGENCE DVPT. RURAL VALLE FLEUVE SENEGAL</b>		<b>7 206 372</b>	<b>10 164 494</b>	<b>93 565</b>	<b>10 258 059</b>



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	80 386	80 386	0	80 386
-----------------	--	--------	--------	---	--------

La dotation prend en charge les dépenses de fonctionnement notamment :  
 - les frais de déplacement ;  
 - l'entretien des moyens de déplacement ;  
 - l'achat de matériels informatiques et d'herbicides, etc.

<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	146 058	196 417	0	196 417
-----------------	-------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation prend en charge les salaires et accessoires de salaires des agents de l'Office.  
 L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements.

<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	57 827	57 827	0	57 827
-----------------	------------------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité et de téléphone.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	270 000	270 000	0	270 000
-----------------	---------------------------------	---------	---------	---	---------

L'inscription prend en charge les frais des travaux de curage, l'aménagement d'un PPIV et l'entretien des digues dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de développement de la région de Mopti.

<b>TOTAL OFFICE RIZ MOPTI</b>		554 271	604 630	0	604 630
-------------------------------	--	---------	---------	---	---------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	130 000	117 000	0	117 000
<p>Cette subvention permet de prendre en charge le fonctionnement courant de l'ODRS.            Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- frais de déplacement ;</li> <li>- fournitures de bureau ;</li> <li>- produits d'entretien et produits alimentaires ;</li> <li>- entretien et réparation de véhicules et d'engins ;</li> <li>- carburants et lubrifiants ;</li> <li>- entretiens courants ;</li> <li>- honoraire et frais d'études administratives ;</li> <li>- dépenses diverses ;</li> <li>- documentation technique ;</li> <li>- dépenses de formation.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	197 918	221 751	0	221 751
<p>La rubrique permet la prise en charge des salaires et accessoires, des avancements statutaires des fonctionnaires, de la régularisation des situations administratives de certains agents (allocations familiales et primes) ainsi que l'arrivée de nouveaux agents mis à la disposition de l'ODRS pour répondre aux exigences du cadre organique.            L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	140 000	144 200	0	144 200
<p>Le chapitre est destiné à la prise en charge des dépenses en Eau, Electricité et Communication (frais de Téléphone et de connexion internet) de l'ODRS.            L'augmentation s'explique par le développement et la diversification des activités selon les recommandations de la 21<sup>ème</sup> session de Conseil d'Administration.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	90 000	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est consacrée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude de réalisation des travaux d'aménagement et de construction ;</li> <li>- l'étude d'actualisation des données pour les périmètres irrigués et les périmètres maraîchers ;</li> <li>- l'étude de réhabilitation des canaux d'irrigation ;</li> <li>- l'étude relative au projet de sécurité alimentaire dans la zone d'intervention de l'ODRS ;</li> <li>- la formation des Cadres pour le renforcement des capacités ;</li> <li>- l'étude et le contrôle des travaux de réalisation de périmètres maraîchers dans les trois zones de développement de l'ODRS (Sélingué, Maninkoura et Yanfolila) ;</li> </ul>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	110 000	50 000	0	50 000
<p>Cette rubrique concerne essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dépenses en investissement ;</li> <li>- les travaux et constructions ;</li> <li>- les achats d'équipements nouveaux : matériels informatiques et mobiliers, matériels et consommables électriques pour les bâtiments administratifs et les bureaux, motos pour les visites de terrain, outillages et matériels agricoles pour les sociétés coopératives.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	300 000	300 000	0	300 000
<p>Cette dotation est destinée à la prise en charge du Contrat Plan Etat-ODRS.</p> <p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des travaux d'aménagement des plaines et des périmètres maraichers dans les trois zones de développement de l'ODRS (Sélingué, Maninkoura et Yanfolila) ;</li> <li>- des travaux d'entretien des périmètres irrigués de Sélingué et de Maninkoura ;</li> <li>- des travaux d'entretien et de maintenance des stations de pompage des périmètres irrigués de Sélingué et de Maninkoura ;</li> <li>- des travaux d'aménagements hydro agricole, composés d'entretien de groupe de moto pompes pour l'alimentation du réseau, de réseau d'irrigation (canaux primaires et secondaires revêtus ; secondaires non revêtus), de digues de protection et de réseau de drainage ;</li> <li>- de la retenue de garantie à payer pour des marchés antérieurs ;</li> <li>- de la rénovation des bâtiments administratifs ;</li> <li>- de la construction de salles de documentation et d'informatique ;</li> <li>- de l'achat de matériels informatiques, de matériels d'électricité et de plomberie ;</li> <li>- de l'achat de groupes électrogènes.</li> </ul>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de l'ODRS, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les entretiens courants des périmètres irrigués de la zone d'intervention de l'ODRS ;</li> <li>- l'achat de véhicules ;</li> <li>- l'achat de fournitures, de mobiliers et de matériels de bureaux ;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien et produits alimentaires ;</li> <li>- l'entretien et la réparation de véhicules et d'engins ;</li> <li>- l'achat de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- les dépenses diverses.</li> </ul>					
<b>TOTAL OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL SELINGUE</b>		1 067 918	932 951	50 000	982 951

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-12</b>	<b>Participation Rech. Agronomique</b>	282 572	282 572	0	282 572
<p>La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses relatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au fonctionnement du siège et des 12 Sites de l'IER ( achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, de petits matériels de bureaux, frais de missions des agents dans le cadre de la recherche, entretien du matériel informatique et des véhicules, frais de gardiennage et de nettoyage, mobiliers et équipements de bureau) ;</li> <li>- aux frais de communication et de production des semences de base.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	2 642 000	3 208 100	0	3 208 100
<p>L'inscription est relative aux dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents. L'augmentation s'explique par la prise en charge des primes et indemnités des chercheurs de l'IER.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	200 000	230 000	0	230 000
<p>La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, d'électricité et de téléphone au niveau du siège et des Sites de l'IER. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	207 500	207 500	0	207 500
<p>La dotation vise la prise en charge du renouvellement du parc auto et informatique.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	400 000	400 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux travaux et constructions de la voie d'accès du Centre Sino Malien.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du projet adaptation agriculture et changements climatiques.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	125 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du projet adaptation agriculture et changements climatiques La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>TOTAL INSTITUT D'ECONOMIE RURALE</b>		<b>3 457 072</b>	<b>4 028 172</b>	<b>450 000</b>	<b>4 478 172</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	18 260	22 660	0	22 660
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du service. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	549 451	494 610	0	494 610
Prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	120 000	120 000	0	120 000
La dotation est destinée au paiement des factures de consommation d'électricité, d'eau et de Téléphone.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	49 800	0	49 800	49 800
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des études et recherches conformément aux engagements du contrat- plan Etat - LCV.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	40 000	40 000	0	40 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement conformément aux engagements du contrat- plan Etat - LCV.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	166 000	150 000	0	150 000
La dotation est destinée à la prise en charge des engagements du contrat- plan Etat - LCV.					
<b>TOTAL LABORATOIRE CENTRAL VETERINAIRE</b>		<b>943 511</b>	<b>827 270</b>	<b>49 800</b>	<b>877 070</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	45 650	41 085	0	41 085
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement notamment : - les matériels d'investigation ; - l'achat de réactifs ; - le remplacement de certains équipements ; - les produits d'entretien du laboratoire ; - l'acquisition d'un véhicule pour la Direction ; - divers autres achats pour le fonctionnement normal du laboratoire. La diminution s'explique par la révision de la dotation.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	21 471	22 685	0	22 685
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel du Laboratoire veterinaire de Gao. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	6 000	6 180	0	6 180
La dotation est destinée au paiement des factures d'électricité et de téléphone. l'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	40 000	40 000
La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge des dépenses relatives aux études et recherches du Laboratoire.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	60 000	60 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement du Laboratoire					
<b>TOTAL LABORATOIRE VETERINAIRE DE GAO</b>		<b>73 121</b>	<b>69 950</b>	<b>100 000</b>	<b>169 950</b>

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	215 000	215 000	0	215 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement: achat de fournitures de bureaux, frais de transport, achat de carburants et lubrifiants, entretien du parc auto.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	194 077	193 924	0	193 924
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires de l'ORS. La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	75 000	75 000	0	75 000
<p>L'inscription est destinée au paiement des factures de consommation d'électricité, d'eau et de téléphone.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	4 400 000	4 350 000	- 1 000 000	3 350 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des engagements du Contrat -Plan Etat -ORS- Producteurs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude pour la réconversion du système de submersion contrôlée à la maîtrise totale de l'eau;</li> <li>- les études et travaux d'aménagement des petits périmètres villageois ;</li> <li>- des dépenses relatives à l'investissement dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de développement rural Tienkonou/ Office Riz Ségo;</li> <li>-PROJET APPUI DEVELOP. RURAL SOKE1 (PADER-S1).</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du PROJET DVPT RURAL TIENKONOU/ OFFICE RIZ SEGOU.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	515 000	465 000	- 415 000	50 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'office dans le cadre de la mise en oeuvre des activités de l'Office. La diminution des services votés s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation au titre du projet de développement rural de Tienkonou.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT EXTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	2 620 000	2 620 000	- 2 620 000	0
<p>La dotation était destinée aux travaux et constructions du projet de développement rural de Tienkonou. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation au titre du projet de développement rural de Tienkonou.</p>					

<b>TOTAL OFFICE RIZ SEGOU</b>		<b>8 019 077</b>	<b>7 918 924</b>	<b>- 4 035 000</b>	<b>3 883 924</b>
-------------------------------	--	------------------	------------------	--------------------	------------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	0	0	60 000	60 000
La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement à savoir: <ul style="list-style-type: none"> <li>- achat de fournitures de bureaux ;</li> <li>- achat de carburants et lubrifiants;</li> <li>- achat de matériels de bureaux et de matériels informatiques;</li> <li>- entretien des bâtiments etc.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	0	0	20 000	20 000
L'inscription concerne les dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	0	0	15 000	15 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité et de téléphone.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge de dépenses relatives aux études et recherches.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	115 000	115 000
La dotation est destinée à la prise en charge de dépenses d'investissement de l'Office.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	50 000	50 000
La dotation est destinée aux dépenses relatives aux études et recherches.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	200 000	200 000
La dotation est destinée aux dépenses d'investissement de l'Office.					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	100 000	100 000
La dotation est destinée à la prise en charge du fonctionnement lié à l'investissement de l'Office.					
<b>TOTAL OFFICE DU MOYEN BANI</b>		0	0	570 000	570 000



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	75 000	95 000	0	95 000
Le montant inscrit prend en charge les dépenses de fonctionnement : - achat de fournitures et matériels de bureaux ; - achat de carburants et lubrifiants ; - entretien du groupe électrogène ; - entretien de matériels informatiques et des bâtiments ; - entretien et réparation de véhicules ; L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation budgétaire.					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	229 646	265 940	0	265 940
L'inscription est relative aux dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA. L'augmentation s'explique par la prise en charge des avancements du personnel.					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	35 000	36 000	0	36 000
Le montant prévu est destiné au paiement des factures de communication d'électricité et de téléphone. L'augmentation est due au renforcement de la dotation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	1 000 000	1 000 000
La mesure nouvelle positive est destinée aux travaux et constructions du PROJ. AMELIORAT° SYST. IRRIGAT° PERIMETRE BAGUINEDA.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	932 000	330 000	0	330 000
L'inscription de cette dotation rentre dans le cadre du contrat plan Etat-OPIB- exploitants. La diminution s'explique par la révision de la dotation.					
<b>TOTAL OFFICE DU PERIMETRE IRRIGUE DE BAGUINEDA</b>		<b>1 271 646</b>	<b>726 940</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 726 940</b>

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	290 500	411 450	0	411 450
<p>La dotation prend en charge les dépenses liées au fonctionnement de la Direction Générale et des Services Régionaux de Protection des Vegetaux (SRPV), à l'acquisition des produits phytosanitaires, à la formation des agents; à l'organisation des opérations de lutttes aeriennes contre les oiseaux granivores et les sauteriaux, à la surveillance et à la prevention à travers la formation et l'appui conseil aux producteurs, à l'achat d'un camion 10 tonnes et à l'entretien et réparation du groupe electrogene. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	270 598	294 049	0	294 049
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA. L'augmentation s'explique par les avancements du personnel et la prise en charge des primes des agents.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	30 000	30 900	0	30 900
<p>L'inscription prend en charge les depenses liées au paiement des factures d'eau, d'électricité et de téléphone. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	110 000	200 000	0	200 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du Projet Renforcement Moyens de Protection des Vegetaux. L'augmentation s'explique par la révision de la dotation budgétaire.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	90 000	90 000	- 90 000	0
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du Projet Renforcement Moyens de Protection des Vegetaux. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.</p>					

<b>TOTAL OFFICE PROTECTION DES VEGETAUX</b>	791 098	1 026 399	- 90 000	936 399
---	---------	-----------	----------	---------

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	107 900	120 000	0	120 000
<p>La dotation vise à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- achat de fournitures de bureaux ;</li> <li>- achat de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- achat de matériels de bureaux et de matériels informatiques ;</li> <li>- entretien des bâtiments etc.</li> </ul> <p>L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	42 913	39 969	0	39 969
<p>L'inscription concerne les dépenses de salaires et accessoires de salaires du personnel EPA. La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	40 000	45 000	0	45 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des factures de consommation d'électricité et de téléphone. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	166 000	166 000	- 16 000	150 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des Travaux et constructions de l'Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine. La mesure nouvelle négative s'explique par la diminution de la dotation de ce chapitre.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée pour la prise en charge des dépenses en investissement de l'Office.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée pour la prise en charge des dépenses sur le fonctionnement lié à investissement de l'Office.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>OFFICE POUR MISE EN VALEUR SYSTEME FAGUIBINE</b>	356 813	370 969	84 000	454 969
--------------	---	---------	---------	--------	---------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	100 000	82 000	0	82 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'équipement des residences des assistants techniques ;</li> <li>- aux contributions faites aux différentes associations et organismes publics ;</li> <li>- à l'achat de fournitures et divers; prise en charge de reception ;</li> <li>- aux formations ;</li> <li>- à l'entretien des bâtiments ;</li> <li>- à la prise en charge des frais du Conseil d'Administration ;</li> <li>- aux frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants ;</li> <li>- aux frais d'internet, téléphone, entretien matériels informatiques, frais postaux ;</li> <li>- aux frais des produits alimentaires et divers ;</li> <li>- la prise en charge des produits (Azote liquide, synchronisants, kits pour inséminateurs, échographes pour animaux).</li> </ul> <p>La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	30 000	30 000	0	30 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires , des primes et des heures supplémentaires du personnel du Centre et du personnel extérieur. Recrutement du personnel d'appui (chauffeurs, receptionniste, coursier, secrétaires, assistants administratifs)</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	0	0	8 000	8 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la consommation d'électricité et de téléphone.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des actions liées aux études et recherches.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	300 000	300 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissements prévues.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	100 000	100 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié à l'investissement.</p>					
<b>TOTAL CENTRE NAT. INSEMINAT° ARTIFICIELLE ANIMALE</b>		<b>130 000</b>	<b>112 000</b>	<b>418 000</b>	<b>530 000</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

Code	Libellé	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
2-611-00	<b>Personnel</b>  L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel fonctionnaire et conventionnaire des services du Commissariat. L'augmentation des services votés s'explique par la prise en compte du niveau réel des dépenses de personnel suite au pointage avec le Bureau Central de la Solde.	194 768	214 683	0	214 683
2-617-10	<b>Dépense de formation</b>  La dotation est destinée à la formation des agents chargés de : - l'étude des termes de références du budget ; - la préparation des budgets (comptables et programmes) ; - l'exécution de la loi de Finances ; - la formation des agents dans le cadre du renforcement des capacités en ressources humaines du Département ; - les séminaires de formation avec les partenaires technique et financiers, les structures rattachées, dans le cadre des techniques d'élaboration du budget et des microprojets.	8 936	8 936	0	8 936
3-621-10	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>  L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de fournitures de bureau ; - l'achat de matériels de bureau ; - l'achat de consommables informatiques ; - l'achat de produits alimentaires (eau minérale, boisson, lait, lipton, nescafé, thé vert de chine, thé citron, huiles, amuse-gueules, etc.) ; - l'achat de produits d'entretien (savon, serpillière, des papiers hygiéniques, des déodorants, des insecticides, etc.) ; - l'achat de support de courriers ; - l'achat et la confection de documents de travail notamment les bons de commande, de travail, de carte de visite, de carte de vœux, de cartes professionnelles de service, etc. ; - l'achat de tenues et de chaussures pour le personnel d'appui, les chauffeurs, le personnel accompagnant le Ministre Commissaire ou le Commissaire, des imperméables pour le personnel du CSA ; - l'achat de rideaux et accessoires. La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.	24 757	23 712	0	23 712

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	6 817	0	7 862	7 862
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de mobiliers et équipements des bureaux ;</li> <li>- l'entretien et le fonctionnement des bureaux ;</li> <li>- la confection des cartes professionnelles, de voeux de nouvel an et de visite ;</li> <li>- des contrats d'entretien et de nettoyage ;</li> <li>- la désinfection et de l'entretien des locaux ;</li> <li>- de l'entretien et la réparation des véhicules du Département ;</li> <li>- l'achat de matériels de bureau, de matières consommables et d'équipements divers ;</li> <li>- l'achat des produits alimentaires, d'entretien et divers etc. ;</li> <li>- l'achat des fournitures de bureau de matériels et consommable informatiques ;</li> <li>- l'achat des documents de travail notamment, les bons de commande, de travail et connexes ;</li> <li>- l'achat et la confection des documents de la comptabilité matières ;</li> <li>- l'achat des tenues et chaussures pour le personnel d'appui, des chauffeurs et le personnel accompagnant le ministre, des imperméables pour le personnel du CSA ;</li> <li>- l'achat des rideaux et accessoires ;</li> <li>- l'achat des objets d'art (photos, portraits, etc. ) ;</li> <li>- l'achat des pots de fleurs et encens ;</li> <li>- la réparation et l'entretien des portes et les travaux de plomberie ;</li> <li>- l'achat des matériels à café, de thé et de chauffage.</li> </ul> <p>La constitution des crédits en mesure nouvelle s'explique par le caractère accidentel des dépenses y afférentes ou par le fait que leur montant n'est pas connu au moment de l'élaboration du budget d'Etat.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	7 044	6 340	0	6 340
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de dépenses relatives à l'achat de carburant et de lubrifiants .</p> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	1 627	1 627	0	1 627
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien du parc informatique ;</li> <li>- l'achat des pièces de rechange de matériels informatiques, de consommables informatiques et d'anti virus.</li> </ul>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	4 654	4 189	0	4 189
<p>L'inscription est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien et à la réparation des véhicules et des motos du Département ;</li> <li>- l'achat des pièces de rechange des véhicules (autos et des motos) du Département.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	21 064	21 064	0	21 064
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de contrats d'entretien des locaux (y compris les désinfections du bâtiment et l'entretien des fleurs), de gardiennage et de nettoyage, d'entretien des climatiseurs ;</li> <li>- de l'entretien et de la réparation des climatiseurs ;</li> <li>- de l'achat de matériels électriques et sanitaires ;</li> <li>- des frais de déménagement et de réaménagement.</li> </ul>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	34 119	34 793	0	34 793
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des factures d'électricité et eau ;</li> <li>- des achats de cartes prépayées d'électricité, de matériels électriques, de matériels de plomberie et sanitaire.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	15 013	14 262	0	14 262
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des redevances téléphoniques ;</li> <li>- des achats de cartes de recharge téléphonique ;</li> <li>- des achats de matériels et outils de communication ;</li> <li>- de l'entretien des matériels et outils de communication (talkie walkie, téléphone portable, tablette) etc.</li> </ul> <p>La diminution des services votés s'explique par le réajustement des crédits budgétaires.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	13 825	13 894	0	13 894
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des factures d'internet ;</li> <li>- des achats d'anti virus, de matériels et fournitures divers liés à l'internet, de matériels et consommables informatiques ;</li> <li>- des contrats de fourniture d'internet.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p>					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	1 624	1 632	0	1 632
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais pour l'expédition des colis et plis ;</li> <li>- des transmissions de divers courriers et colis (engagements, mandats, avis de réunion et divers) ;</li> <li>- des achats des timbres fiscaux et d'enveloppes, de coupons DHL ;</li> <li>- des frais de courriers express, de tchiden express, etc.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	2 364	2 719	0	2 719
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- paiements des indemnités de déplacement pour les missions à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- frais des missions de supervision des banques de céréales ;</li> <li>- frais des suivis et évaluation des distributions de céréales dans les zones ciblées déficitaires ;</li> <li>- perdiems des réunions d'évaluation des activités ;</li> <li>- frais de participation aux différents sommets internationaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</li> </ul>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	13 558	14 372	0	14 372
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux paiements des frais de déplacement pour les missions à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- aux frais, de déplacements des missions de supervision des banques de céréales, de transport pour les missions liées au suivi et évaluation des distributions des céréales des zones ciblées déficitaires, de transport des réunions d'évaluation des activités, de transport pour la participation aux différents sommets internationaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;</li> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement du Département ;</li> <li>- à l'entretien et la réparation des véhicules (autos et motos) de service.</li> </ul> <p>L'augmentation des services votés s'explique par le renforcement des dotations budgétaires.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	3 490	3 490	0	3 490
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de billets d'avion pour les déplacements à l'extérieur.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTRES</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	29 050	29 050	0	29 050
<p>Cette dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de réunions avec les partenaires techniques et financiers ;</li> <li>- des dépenses relatives à l'achat de matériels et fournitures de bureau, de matériels et consommables informatiques, des équipements d'internet, des produits alimentaires, de la restauration, de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- des contrats de gardiennage, de nettoyage, d'entretien des locaux et d'entretien des climatiseurs ;</li> <li>- à l'acquisition de motos ;</li> <li>- à l'entretien et à la réparation des véhicules (autos et motos) ;</li> <li>- à l'achat des réfrigérateurs, d'ordinateurs, d'imprimantes multifonctionnelles avec option de photocopie, des climatiseurs.</li> </ul>					
<b>4-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge des contributions du Mali aux Organismes internationaux.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	13 280	13 280	0	13 280
La dotation est destinée à l'achat des mobiliers et matériels de bureau, moyens de déplacements (véhicules, motos), matériels informatiques, climatiseurs et de des réfrigérateurs.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	0	0	250 000	250 000
La mesure positive nouvelle est destinée à la prise en charge de certains travaux de construction et de réhabilitation.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	4 996 000	4 531 000	204 000	4 735 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses en investissement du Programme de Restructuration du Marché Céréalière et de la Reconstitution du Stock National de Sécurité.</p> <p>La mesure nouvelle positive découle du changement du numéro RNP du projet "Programme de Restructuration du Marché Céréalière".</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	851 000	865 000	0	865 000
La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement au titre du Programme de Restructuration du marché Céréalière et de la Reconstitution du Stock National de Sécurité.					
<b>TOTAL COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</b>		<b>7 242 990</b>	<b>6 804 043</b>	<b>461 862</b>	<b>7 265 905</b>



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	0	0	188 309	188 309
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires des agents du Département : traitements, primes et indemnités, allocations familiales, régularisations, avancements d'échelon et de grade des fonctionnaires, transpositions et reclassements des agents conventionnaires ou contractuels, variation de la valeur du point indiciaire.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées au recyclage et au perfectionnement du personnel du Département dans les domaines de l'Artisanat et du Tourisme, de l'informatique, de la programmation et du suivi budgétaire, des finances, de la GAR, de la BAR, à l'actualisation du CDMT et de la gestion des ressources humaines.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	0	0	106 665	106 665
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation, à l'habillement, à la documentation, aux mobiliers, matériels, fournitures et consommables bureautiques et informatiques, aux imprimés et vignettes pour le fonctionnement des services. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					
<b>3-621-19</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (Cellule SIDA)</b>	0	0	2 000	2 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de diverses dépenses liées aux activités dans le cadre de la lutte contre le SIDA. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	0	0	44 975	44 975
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux des anciennes et nouvelles structures en matériels, mobiliers, fournitures et consommables de bureau et informatiques, carburants, lubrifiants, pièces de rechange, entretien et réparation du parc automobile et informatiques, dépenses d'équipement et dépenses diverses de fonctionnement. Elle s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	0	0	19 908	19 908
<p>La dotation est destinée à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la prise en charge de la maintenance, de l'entretien et de la réparation du parc informatique et des logiciels.</li> <li>- à l'achat de tous matériels, pièces, outils et accessoires informatiques dans le cadre du renforcement, de l'entretien et de la réparation du parc informatique.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	0	0	34 012	34 012
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation du matériel roulant du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-21 Frais d'entretien des véhicules</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'entretien des véhicules (achat des pièces détachées, pneumatiques, entretien et autres). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - à l'entretien, du nettoyage, aux désinfections des locaux, entretien des espaces verts, à la refection des bâtiments et des contrats de gardiennage des services du Département ; - à l'achat de tous produits, matériels et accessoires liés à l'entretien, aménagement et éclairage des bâtiments. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation permet de prendre en charge les factures d'électricité (EDM). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-625-11 Eau</b>	0	0	5 000	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau (SOMAGEP). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	0	0	5 000	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des factures téléphoniques (SOTELMA, MALITEL et ORANGE). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-626-12 Frais d'internet</b>	0	0	5 000	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés : - à l'accès à l'internet des services du Département ; - à l'achat des supports et de matériels informatiques ; - au paiement des frais d'abonnement à l'internet. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-626-20 Frais postaux</b>	0	0	8 000	8 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de Courrier et de timbres postaux et fiscaux. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-628-10 Indemnité de déplacement</b>	0	0	18 533	18 533
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement dans le cadre des missions à l'intérieur et à l'extérieur. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				
<b>3-628-20 Frais de transport</b>	0	0	27 646	27 646
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport du Département. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES MINISTERES</b>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	0	0	20 000	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'extérieur du pays (achat de billets d'avion et frais de bagages). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation permet de faire face aux autres dépenses qui n'ont pas de ligne d'imputation spécifique. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
<b>3-629-15</b>	<b>Autres dépenses (foires promot. commerciale)</b>	0	0	5 000	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux manifestations de promotion du secteur de l'artisanat et du tourisme à l'intérieur et à l'extérieur du pays; - à l'appui aux artisans et aux initiatives de promotion des secteurs ; - à l'appui aux festivals culturels, artistiques, artisanaux et touristiques nationaux ; - à l'hébergement et à la restauration des invités d'honneur du Ministre dans le cadre des activités de promotion ; - à l'achat, à la location et à la décoration de stands à l'intérieur et à l'extérieur dans le cadre des activités des manifestations ; - à la location de véhicules et au transport des participants aux manifestations ; - à la confection des produits de promotion: Tee-shirts, casquette, porte clé, statuettes ; - aux cachets d'artistes et à l'accueil des invités ; - à l'organisation du Salon International de l'Artisanat de Bamako (SIABA). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
<b>3-629-16</b>	<b>Promotion touristique</b>	0	0	59 023	59 023
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux manifestations de promotion du secteur de l'artisanat et du tourisme à l'intérieur et à l'extérieur du pays; - à l'appui aux artisans et aux initiatives de promotion des secteurs; - à l'appui aux festivals culturels, artistiques, artisanaux et touristiques nationaux; - à l'hébergement et à la restauration des invités d'honneur du Ministre dans le cadre des activités de promotion; - à l'achat, location et décoration de stands à l'intérieur et à l'extérieur dans le cadre des activités des manifestations; - à la location de véhicules et transport des participants aux manifestations; - à la confection des produits de promotion: Tee-shirts, casquette, porte clé, statuettes; - aux cachets d'artistes; -à l'accueil des invités; - à l'organisation du SITOUR. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	0	0	49 680	49 680
Subvention accordée aux organismes publics dans le cadre de leur fonctionnement (Chambre des métiers). La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					
<b>4-632-55</b>	<b>Subvention (appui SIAO)</b>	0	0	30 000	30 000
La dotation est destinée à la prise en charge des activités liées à l'organisation du SIAO. La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES MINISTERES

4-639-17	Subvention (artisans)	0	0	49 800	49 800
----------	-----------------------	---	---	--------	--------

La dotation est destinée :  
- à l'achat d'équipements, fournitures de matériels et de produits pour les organisations artisanales et de la politique genre du Département ;  
- à l'allocation de plate forme d'exploitation et d'administration.  
La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.

4-643-10	Participation au fonctionnement	0	0	34 901	34 901
----------	---------------------------------	---	---	--------	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui de la DFM dans le cadre de la participation au fonctionnement de certaines structures du Département (Cabinet et Direction Nationale de l'Artisanat).  
La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.

5-234-10	Dépenses en Investissement	0	0	30 000	30 000
----------	----------------------------	---	---	--------	--------

La dotation est destinée à :  
- l'achat équipements informatiques, audio-visuels, mobiliers de bureau et de matériels de transport pour les services du département ;  
- l'acquisition d'équipements divers liés aux activités et manifestations touristiques et artistiques.  
La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.

## B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR

5-231-10	Travaux et constructions	0	0	370 000	370 000
----------	--------------------------	---	---	---------	---------

La dotation est destinée :  
- aux travaux de construction et à l'équipement des Villages Artisanaux ;  
- à la construction et à l'équipement du Centre National de la Promotion de l'Artisanat.  
La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.

5-234-10	Dépenses en Investissement	0	0	400 000	400 000
----------	----------------------------	---	---	---------	---------

La dotation est destinée aux dépenses liées à l'extension et à l'aménagement du siège de l'APCMM.  
La mesure nouvelle positive s'explique par le rétablissement de la section budgétaire du Département.

<b>TOTAL MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME</b>		0	0	1 573 452	1 573 452
--	--	---	---	-----------	-----------

866 BUREAU RESTRUCT. MISE A NIVEAU ENTR. INDUST.		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
4-631-10	Subvention aux organismes publics	49 800	49 800	0	49 800
La dotation est destinée à faire face aux dépenses relatives au fonctionnement du Bureau.					
4-631-13	Personnel E.P.A.	45 376	47 451	0	47 451
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du Bureau. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	105 000	100 000	0	100 000
La dotation est destinée à faire face aux dépenses en investissement du programme de restructuration de mise en niveau. La diminution s'explique par la révision de la dotation.					
<b>TOTAL BUREAU RESTRUCT. MISE A NIVEAU ENTR. INDUST.</b>		<b>200 176</b>	<b>197 251</b>	<b>0</b>	<b>197 251</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	62 250	56 025	0	56 025
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses relatives au fonctionnement de l'agence notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de fournitures et mobiliers ;</li> <li>- l'entretien et la réparation des véhicules ;</li> <li>- l'achat de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- l'entretien de bâtiment ;</li> <li>- les frais de missions à l'intérieur et à l'extérieur ;</li> <li>- les diverses autres dépenses de fonctionnement.</li> </ul> <p>La diminution s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	51 534	58 419	0	58 419
<p>La dotation prend en charge les dépenses liées aux salaires et accessoires de salaires du personnel de l'AMANORM. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'effectif réel de l'Agence.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	20 000	20 600	0	20 600
<p>La dotation permet de prendre en charge des factures d'électricité, de téléphone et d'internet. L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	12 450	12 450	0	12 450
<p>La dotation permet de prendre en charge les voyages d'études à travers les organes de normalisation en Afrique et en Europe.Elle permet aussi d'assurer l'opérationnalisation des Organismes Nationaux de Normalisation, la réalisation de l'étude relative à la démarche qualité au niveau des Départements ministériels du Mali, la formation du personnel.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	24 900	24 900	0	24 900
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des besoins équipement et de formation de l'Agence notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipement de bureaux ;</li> <li>- matériels informatiques .</li> </ul>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	100 000	50 000	0	50 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement lié à l'investissement de l'AMANORM (appui projet). L'Augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>TOTAL AGENCE MALIENNE NORMAL. PROMOT° QUALITE</b>		<b>271 134</b>	<b>222 394</b>	<b>0</b>	<b>222 394</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES E.P.A.</b>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	49 800	49 800	0	49 800
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de fournitures, de mobiliers, de matériels de bureau et de matériels informatiques ;</li> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- à l'entretien et à la maintenance des climatiseurs, de matériels électroniques ;</li> <li>- à l'entretien et à la maintenance de matériels informatiques, à l'accès à l'internet ;</li> <li>- à l'entretien et à la maintenance des équipements de production et de recherche ;</li> <li>- à l'entretien et à la réparation des véhicules ;</li> <li>- à l'entretien courant de bâtiments, aux travaux d'entretien de bâtiments et divers ;</li> <li>- aux frais de transport et d'indemnités de mission ;</li> <li>- aux jetons de présence au Conseil d'Administration.</li> </ul>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	32 774	37 447	0	37 447
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les salaires et accessoires de salaires de l'ensemble du personnel du Centre. L'augmentation s'explique par la prise en compte de la situation actualisée du BCS.</p>					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	10 000	10 000	0	10 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses liées aux études programmées dans le domaine de l'innovation technique, de la teinture, du tissage etc. et à l'élaboration de manuel de procédures administrative, financière et comptable du Centre.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	8 000	8 000	0	8 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement du Centre.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du projet de réhabilitation et d'équipement du Centre de Développement Artisanat Textile.</p>					
<b>TOTAL CENTRE DE DEVELOPPEMENT ARTISANAT TEXTILE</b>		<b>200 574</b>	<b>205 247</b>	<b>0</b>	<b>205 247</b>

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES DES E.P.A.**

<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	18 260	18 260	0	18 260
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la structure à savoir entre autres: les contrats pour la sécurité de la structure, d'entretien et de nettoyage, de maintenance des matériels informatiques, de connexion à l'internet, de l'achat de carburants et lubrifiants, de l'entretien de bâtiments et autres installations, de l'achat d'équipements, d'élaboration du manuel de procédures, d'achat de matériels électriques et techniques, de fournitures de matériels et de consommables de bureau, des produits alimentaires, des produits d'entretien et de nettoyage et autres dépenses.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	218 988	129 478	0	129 478
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires.</p>					
<b>4-631-14</b>	<b>Electricité &amp; Téléphone</b>	5 000	15 000	0	15 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité, d'eau, de téléphone.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative au projet Etude Potentialités Touristiques du Mali.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR**

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	62 000	62 000	- 62 000	0
<p>La mesure nouvelle negative est relative à la fin de l'étude et recherche du projet Flech. Ameng. Circuit Tourisme Phasell.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	58 000	133 000	0	133 000
<p>La dotation est relative à la prise en charge des dépenses du projet Flech. Ameng. Circuit Tourisme Phasell.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	0	0	17 000	17 000
<p>La mesure nouvelle positive est relative à la prise en charge des dépenses du projet Flech. Ameng. Circuit Tourisme Phasell.</p>					

<b>TOTAL</b>	<b>AGENCE DE PROMOTION TOURISTIQUE DU MALI</b>	362 248	357 738	5 000	362 738
--------------	--	---------	---------	-------	---------



**DEPENSES DES REGIONS**

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	22 180 665	23 726 349	165 518	23 891 867
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaire du personnel des Administrations Publiques Déconcentrées qui émargent sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par le changement du montant des allocations familiales et le taux de la valeur indiciaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation des tribunaux de grandes instances dans toutes les communes du district de Bamako et la dotation de ce chapitre au niveau du tribunal de la commune III pour la prise en charge des salaires de tous les tribunaux de grandes instances de Bamako.</p>					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	61 947	64 911	0	64 911
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des heures supplémentaires du personnel des Administrations Publiques Déconcentrées, qui émarge sur le budget d'Etat. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en charge: de l'incidence financière de la nouvelle grille des fonctionnaires de l'Etat, de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.</p>					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	198 758	198 758	0	198 758
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'Education dans le district de Bamako.</p>					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	33 957	33 348	36 106	69 454
<p>L'inscription est destinées à la prise en charge des indemnités des enseignants pour la double vacation dans le district de Bamako. L'augmentation s'explique par l'application du taux d'inflation en faveur du secteur de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIR. D'ACADEMIE D'ENSEIG. BAMAKO RIVE DROITE.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	5 539 941	5 539 941	- 5 534 941	5 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privé et laïc dans le district. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation de la Mairie du District.</p>					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	7 295	26 884	0	26 884
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'application du taux d'inflation en faveur du secteur de l'éducation et le renforcement de la dotation.</p>					
<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	7 928	11 983	0	11 983
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'application du taux d'inflation en faveur du secteur de l'éducation.</p>					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	35 807	35 629	0	35 629
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de formation de la coordination des structures et du personnel administratif de l'éducation.</p>					
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	12 090	7 553	- 3 815	3 738
<p>L'inscription est destinée aux dépenses de formation au curriculum dans l'enseignement secondaire normale. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de l'academie de la rive droite.</p>					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	72 493	61 688	7 980	69 668
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation au curriculum de l'enseignement fondamentale. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des academies d'enseignement (rive droite et rive gauche).</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	63 940	64 095	3 040	67 135
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de la formation initiale des enseignants du district de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'academie d'enseignement rive gauche.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	108 473	137 264	0	137 264
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation continue des enseignants du District. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	1 480 202	1 480 202	0	1 480 202
La dotation est destinée au salaire et accessoires de salaire du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	8 478 300	8 478 300	0	8 478 300
La dotation est destinée au salaire et accessoires de salaire du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	2 522 644	2 522 644	0	2 522 644
La dotation est destinée au salaire et accessoires de salaire du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	6 894	6 994	0	6 994
La dotation est destinée à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les Administrations Publiques Déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	395 744	436 553	15 410	451 963
L'inscription est destinée à l'achat de matériel de fonctionnement et produits alimentaires pour les Administrations Publiques Déconcentrés au niveau du District. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des crédits de l'UF "ADMINISTRATION GLE ( PACUM/ASS.TECH)".					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	2 988	5 000	0	5 000
La dotation est destinée à l'achat de : imprimés pour les Administrations Publiques Déconcentrées du District, de vignettes de véhicules et motos de service ainsi que les impressions et reliures des documents. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	56 441	56 441	0	56 441
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de fournitures techniques pour les Administrations Publiques Déconcentrées au niveau du district de Bamako.					
<b>3-621-18</b>	<b>Alimentation des cantines scolaires</b>	121 232	121 232	0	121 232
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'alimentation des cantines scolaires dans le District de Bamako.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	44 225	0	44 225	44 225
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des Administrations Publiques Déconcentrées en terme de matériel de fonctionnement et d'équipements. la mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.					
<b>3-621-22</b>	<b>Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	11 877	11 877	0	11 877
L'inscription est destinée à l'achat de matériel et au fonctionnement dans la lutte contre la vente illicite de médicaments.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	266 565	266 565	0	266 565
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel didactique pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako.					
<b>3-621-31</b>	<b>Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	222 950	223 094	0	223 094
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de manuels scolaires pour l'Enseignement Fondamental et Préscolaire; - l'achat de mobiliers et de fournitures scolaires ; - l'achat d'imprimés et de matériels scolaires; - l'entretien et la réparation des véhicules; - l'entretien du matériel informatique et bureautique; - l'achat de papiers pour l'impression tirage de documents ( état de salaire ). les effectifs scolaires déterminent l'évolution de la dotation.					
<b>3-621-35</b>	<b>Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	311 924	311 924	0	311 924
La dotation constitue une provision au titre de l'appui à l'acquisition de matériels pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. Les effectifs scolaires déterminent l'évolution de la dotation .					
<b>3-621-36</b>	<b>Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	560 787	560 787	0	560 787
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel didactique pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. Le montant évolue selon les effectifs scolaires.					
<b>3-621-37</b>	<b>Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	3 991 291	3 991 291	0	3 991 291
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériel didactique pour le compte des administrations publiques déconcentrées et décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. Le montant évolue selon les effectifs scolaires.					
<b>3-621-39</b>	<b>Matériels didactiques (machines dactylo.)</b>	40 110	40 110	0	40 110
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réparation et l'entretien des machines mécaniques à dactylographier pour l'ECICA , le CFP et l'IFSAB. Le montant évolue selon les effectifs scolaires.					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	63 302	115 082	2 000	117 082
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées et Décentralisées du secteur de l'éducation dans le district de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par le ré déploiement des crédits des tribunaux et justice de paix de Bamako vers les tribunaux de grandes instances nouvellement créés.					
<b>3-621-41</b>	<b>Carburant lubrifiant Patrouille</b>	41 408	59 478	0	59 478
La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants pour assurer les patrouilles. L'augmentation de la dotation s'explique par la révision de certains chapitres.					
<b>3-621-52</b>	<b>Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif du secondaire dans le District de Bamako. La s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-621-54</b>	<b>Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	30 000	30 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-621-57</b>	<b>Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	20 460	20 460	30 000	50 460
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation au niveau régional et local dans le District de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.</p>					
<b>3-621-58</b>	<b>Appui production statistiques scolaires</b>	20 460	20 460	0	20 460
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.</p>					
<b>3-621-59</b>	<b>Appui scolarisation des filles</b>	20 300	20 300	0	20 300
<p>La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.</p>					
<b>3-621-60</b>	<b>Appui réparation manuels scolaires</b>	0	0	31 698	31 698
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des sic (06) communes du District.</p>					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	225	1 000	0	1 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien du matériel de bureau pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	225	1 000	0	1 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat et d'entretien du matériel technique pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	30 242	38 032	41 000	79 032
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien du matériel informatique et l'achat de consommables informatiques et de pièces de rechange pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions Régionales de la Santé, de l'Hydraulique et des mairies du district de Bamako.</p>					
<b>3-622-13</b>	<b>Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	57 539	57 539	0	57 539
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé;</li> <li>- l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé;</li> <li>- l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers;</li> <li>- au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé ;</li> <li>- l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants), etc.</li> </ul>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	31 740	38 503	1 133	39 636
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien et la réparation des moyens de déplacement;</li> <li>- l'achat d'huile et de lubrifiants;</li> <li>- l'achat de pièces de rechange des véhicules.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire de Bamako.</p>					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	14 591	21 931	0	21 931
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules pour le compte des Administrations Publiques Déconcentrées dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	227 416	240 432	3 560	243 992
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien, le nettoyage et les petits travaux de réparation sur les bâtiments;</li> <li>- l'achat d'équipements ménagers sanitaires et de climatiseurs;</li> <li>- l'achat de produits d'entretien, de déodorants, désodorisants, d'insecticides, désinfectants et matériel de nettoyage.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale du Tourisme et de l'Hotellerie et la Direction Régionale des Douanes.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	138 979	143 226	0	143 226
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-622-32</b>	<b>Entretien courant des écoles</b>	66 517	66 517	0	66 517
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais relatifs à l'entretien courant des écoles.</p>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	4 074	4 074	0	4 074
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des conférences de presse et autres activités de communication comme les avis, les annonces et couvertures médiatiques des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	900 000	945 000	0	945 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	400 000	420 000	0	420 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'eau des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	300 000	285 000	0	285 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des redevances téléphoniques et d'internet des administrations publiques déconcentrées dans le District de Bamako.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	9 000	9 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'ECOLE DE FORMAT. DES EDUCATEURS PRESCOLAIRES et des mairies du district.</p>					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	56 916	66 376	2 245	68 621
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de mission et indemnités de déplacement des agents à l'intérieur du Mali.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du TRIBUNAL MILITAIRE BAMAKO.</p>					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	1 651	1 734	0	1 734
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens scolaires de l'enseignement secondaire.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	74 699	78 434	0	78 434
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens du diplôme d'Etudes Fondamentales ( DEF ).</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	3 214	3 374	0	3 374
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau secondaire. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	148 248	200 351	12 546	212 897
La dotation est destinée: - à l'achat de carburant, de lubrifiants et de l'entretien des véhicules des administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans le District de Bamako; - à la prise en charge des mutations (réquisitions); - aux frais de transport des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Mairies du District, du Tribunal Militaire et de la Direction régionale des Douanes.					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	1 870	2 000	0	2 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement fondamental cycle II.					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	92 159	92 518	1 896	94 414
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de fournitures et matériel de bureau; - l'achat de carburant et lubrifiants; - l'achat de pièces de rechange véhicules, l'entretien et la réparation des véhicules ; - l'entretien des bureaux; - l'organisation des cérémonies funéraires ( armé ). frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement fondamental cycle II. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire de Bamako..					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	386 284	386 284	0	386 284
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	555 576	555 576	0	555 576
l'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés: - à l'organisation des examens et concours généraux; - à l'achat de matériel et du carburant; - aux déplacement et différentes indemnités.					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	5 117	6 617	0	6 617
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité de la direction régionale de la police du District de Bamako et de l'antenne office central des stupéfiants de Bamako.					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	55 224	55 224	0	55 224
La dotation est destinée à l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les établissements de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	4 400	4 400
La dotation est destinée à la prise en charge des activités de jeunesse dans le District de Bamako.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	45 480	48 196	0	48 196
L'inscription est destinée à la prise en charge d'autres dépenses de matériels au niveau des centres d'animation pédagogiques et des directions d'Académie de Bamako.					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	80 804	80 804	0	80 804
L'inscription est destinée à la prise en charge des capitaux de décès et rappels différentiel de salaire.					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	19 887	19 887	0	19 887
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de produits et matériel d'intervention aux épidemies et catastrophes;</li> <li>- à l'acquisition de kit laboratoire pour dépistage rapide;</li> <li>- à l'achat de produits de désinfection ( eau de javel, grésil ) .</li> </ul>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	91 171	91 171	0	91 171
<p>La dotation est destinée à l'appui aux services régionaux ( pôle économique et financier de Bamako, charges communes du District, Chambre régionale d'Agriculture).</p>					
<b>4-631-19</b>	<b>Personnel bi-appartenant</b>	32 167	32 167	0	32 167
<p>La dotation est destinée à la prise en charge du paiement des indemnités dues aux internes des centres de santé de référence de Bamako.</p>					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	8 338	8 338	0	8 338
<p>La dotation est destinée à la subvention aux organismes publics pour la lutte contre le paludisme dans le District de Bamako.</p>					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	84 961	84 961	0	84 961
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation des journées nationales de vaccination, de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles;</li> <li>- aux activités du programme de lutte contr les maladies;</li> <li>- l'achat de réactifs et consommables médicaux des programmes de lutte contre la filariose , la schistosomiase, la dracunculose, la tuberculose etc...</li> </ul>					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	22 500	22 500	0	22 500
<p>La dotation est destinée à l'appui du gouverneur aux organisations non gouvernementales ( associations, quartier, ONG ) .</p>					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	21 260	21 260	0	21 260
<p>La dotation est destinée aux dépenses relatives à l'achat de fournitures de bureau, de mobiliers de bureau , les frais de mission dans le cadre de la tutelle par les représentants de l'Etat dans le District de Bamako.</p>					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	26 564	4 564	16 916	21 480
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de matériel didactiques et aux frais d'encadrement au niveau de l'Education de base.                      La baisse s'explique par la révision de la dotation de la DIR. D'ACADEMIE D'ENSEIG. BKO RIVE GAUCHE                      La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la direction de l'Academie d'enseignement rive droite.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	11 963	11 963	0	11 963
<p>La dotation est destinée au fonctionnement du secrétariat Exécutif régional de lutte contre le IDA de Bamako.</p>					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	127 347	127 347	0	127 347
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des bourses et autres allocations d'études.</p>					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	176 444	176 444	0	176 444
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de la gratuité de la cesarienne.</p>					

900 DISTRICT DE BAMAKO		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	894 880	894 880	0	894 880
La dotation est destinée à: - la prise en charge des dépenses d'intervention du chef de l'exécutif régional en cas de besoins d'urgence ( catastrophes naturelles, sinistres...); - au paiement des bourses des élèves- maitres d l'enseignement normal.					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	27 269	27 269	0	27 269
La dotation est destinée à: - l'achat de moustiquaire imprégnées et produits d'imprègnation ; - la sensibilisation en faveur de l'utilisation des combinaisons thérapeutiques améliorées et aux activités ( lutte contre la manutrition, promotion de l'hygiène et assainissement ).					
<b>5-211-22</b>	<b>Etudes et recherches (formation)</b>	5 539 941	11 079 882	0	11 079 882
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privé et laïc dans le District de Bamako. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>TOTAL DISTRICT DE BAMAKO</b>		<b>57 795 832</b>	<b>65 120 124</b>	<b>- 5 080 083</b>	<b>60 040 041</b>



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	5 161 632	6 104 026	0	6 104 026
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émerge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-611-07</b>	<b>Personnel administratif</b>	887 818	915 235	0	915 235
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique et les Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Kayes. L'augmentation s'explique par la prise en charge de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements et au mouvement du personnel.					
<b>2-611-22</b>	<b>Personnel cycle I</b>	1 662 219	1 652 951	0	1 652 951
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Kayes. La hausse est liée au mouvement du personnel.					
<b>2-611-23</b>	<b>Personnel cycle II</b>	596 711	654 966	0	654 966
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Kayes. La hausse s'explique par le mouvement du personnel.					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	14 727	8 537	0	8 537
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	65 851	65 851	125 000	190 851
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Kayes. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercle.					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	59 969	54 286	0	54 286
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Kayes.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	996 812	996 812	- 996 812	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Kayes. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	22 011	3 536	0	3 536
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	6 040	1 577	0	1 577
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	26 210	15 561	0	15 561
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel administratif.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	9 237	4 672	0	4 672
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	74 881	43 344	4 219	47 563
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La baisse s'explique par la révision de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'academie de Diéma et de Kita.					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	46 311	24 385	2 338	26 723
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Kayes. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT KAYES et de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT KITA.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	85 517	49 095	0	49 095
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Kayes. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.					
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	497 545	497 545	0	497 545
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	12 974 552	12 974 552	0	12 974 552
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	1 176 856	1 176 856	- 170 496	1 006 360
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat. La mesure nouvelle négative s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	5 874	12 500	0	12 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	454 707	547 103	24 890	571 993
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement (acquisition matériels et mobiliers de bureau, achat de fournitures de bureau, consommables en bureautique et informatique, produits alimentaires et d'entretien ainsi que toutes autres éventuelles dépenses de fonctionnement des administrations déconcentrées de la région de Kayes. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal de Kayes et des services locaux de la région.					

901 REGION DE KAYES		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	4 771	7 500	10 000	17 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et divers (vignettes, timbres), de fournitures de bureau ainsi que d'autres imprimés, etc ...des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation.</p> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction régionale du Budget.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	9 465	11 598	0	11 598
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-621-18</b>	<b>Alimentation des cantines scolaires</b>	330 637	330 637	0	330 637
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Kayes.</p>					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	31 127	0	32 648	32 648
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux de fonctionnement (alimentation, entretien, réparation véhicules, matériels électriques, informatiques, mobiliers et matériels de bureau, matériels de décoration, achat de produits alimentaires, d'entretien, achat de pièces détachées, de matériels informatiques), ainsi que toutes autres dépenses supplémentaires des services des services déconcentrés de l'Etat.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Charges Communes de la région et de la Direction Régionale des Eaux et Forêts.</p>					
<b>3-621-22</b>	<b>Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	11 896	13 915	0	13 915
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'achat de carburant, de matériels ainsi que les dépenses de fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments.</p> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-621-23</b>	<b>Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	85 514	92 678	0	92 678
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne de froid des structures de la santé.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	239 708	239 708	0	239 708
<p>La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés</li> <li>- l'entretien et achat de matériels informatiques et bureautiques.</li> </ul>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	296 624	302 755	0	302 755
<p>La dotation est destinée à l'achat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel;</li> <li>- des équipements et mobiliers de bureau (tables bancs, tableaux, armoires bureau maîtres et chaises maîtres.);</li> <li>- de fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé ;</li> <li>- de matériel didactique pour le compte de certaines structures scolaires de la région;</li> <li>- de pièces détachées,</li> <li>- de matériels informatiques;</li> <li>- de carburant pour les CAP n'ayant pas de source d'énergie;</li> <li>- de fournitures de bureau pour le tirage de salaires.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.</p>				
<b>3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	282 040	282 040	0	282 040
<p>L'inscription est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de l'appui direct à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.</p>				
<b>3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	57 926	57 926	0	57 926
<p>L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.</p>				
<b>3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	519 173	519 173	0	519 173
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé;</li> <li>- à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.</li> </ul>				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	55 800	81 603	2 000	83 603
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'inspection d'enseignement de Kayes.</p>				
<b>3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille</b>	11 441	12 013	0	12 013
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région.</p>				
<b>3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	1 500	0	1 500
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds publics pour les services du Trésor. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>				
<b>3-621-52 Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au système éducatif. La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>				
<b>3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	24 000	24 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	30 690	30 690	24 000	54 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.				
<b>3-621-58 Appui production statistiques scolaires</b>	30 690	30 690	0	30 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.				
<b>3-621-59 Appui scolarisation des filles</b>	30 690	30 690	0	30 690
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
<b>3-621-60 Appui réparation manuels scolaires</b>	58 867	58 867	0	58 867
La dotation constitue une provision destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réparation des manuels scolaires.				
<b>3-621-62 Appui maisons d'arrêts</b>	3 600	3 600	0	3 600
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts.				
<b>3-622-10 Entretien matériel de bureau</b>	180	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-622-11 Entretien du matériel technique</b>	180	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	34 474	56 334	26 700	83 034
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des services locaux.				
<b>3-622-13 Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	116 845	116 845	0	116 845
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances. - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	21 342	37 878	7 133	45 011
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport;</li> <li>- de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant ;</li> <li>- de l'achat de carburants et lubrifiants.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions Régionales du commerce, de l'Assainissement et du Contrôle des Nuisances et de l'Energie de Kayes.</p>					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	24 594	27 612	2 000	29 612
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport;</li> <li>- de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	221 624	225 687	1 000	226 687
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge (des frais d'entretien, des travaux d'électricité, de plomberie, des achats de produits d'entretien ainsi que la prise en charge de certains travaux de réhabilitation et de rénovation, etc des bâtiments administratifs ).</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale du Tourisme.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	90 716	96 531	0	96 531
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge (des frais d'entretien, des travaux d'électricité, de plomberie, des achats de produits d'entretien ainsi que la prise en charge de certains travaux de réhabilitation et de rénovation, etc des bâtiments administratifs ).</p>					
<b>3-622-32</b>	<b>Entretien courant des écoles</b>	173 893	173 893	0	173 893
<p>La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Kayes.</p>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	2 076	2 076	0	2 076
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication (perdiems, achat de carburant, fournitures de bureau, etc) des administrations publiques déconcentrées.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	1 000 786	1 090 825	0	1 090 825
<p>L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien du réseau électrique (travaux sur les installations électriques et de plomberie, ainsi que toutes autres dépenses entrant dans ce cadre) des administrations déconcentrées.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	176 355	205 855	0	205 855
<p>La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, entretien des installations de plomberie et des frais d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes.</p> <p>La hausse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	503 780	488 591	0	488 591
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés);</li> <li>- de l'achat des cartes téléphoniques prépayées;</li> <li>- de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques;</li> <li>- de l'achat de câbles réseaux- Switch</li> <li>- de l'achat et d'entretien des appareils téléphoniques (réseaux, câbles, switch, etc).</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	5 000	5 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercle et Conseils régionaux..					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	228	228	0	228
La dotation est destinée à la prise en charge : - de l'achat de timbres fiscaux et postaux, d'enveloppes, et des coupons réponses; - des frais d'expédition des courriers - de l'achat des enveloppes, des papiers, des fournitures de bureau, etc.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	64 931	85 987	2 245	88 232
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Trunal Militaire.					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	7 335	7 701	0	7 701
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	38 926	40 868	0	40 868
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	7 155	7 512	0	7 512
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	205 970	263 967	13 046	277 013
La dotation est destinée : - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation; - à l'achat de carburant et lubrifiants; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire.					
<b>3-628-21</b>	<b>Mission à l'Intérieur</b>	35 875	37 669	0	37 669
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et de pièces détachées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	2 768	2 906	0	2 906
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Kayes. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	50 079	50 079	1 896	51 975
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Tribunal Militaire.					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	164 953	164 953	0	164 953
La dotation est destinée à la prise en charge de l'organisation matérielle et financière des examens de fin d'année.					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	226 199	226 199	0	226 199
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux.					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	2 722	2 722	0	2 722
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses pour le compte de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régionale de l'Office Central des Stupéfiants de Kayes.					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	11 661	12 238	0	12 238
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les différents établissements d'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées de l'éducation à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	4 400	4 400
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse au niveau de la DIR. REG. JEUNES. SPORTS ARTS & CULT. KAYES.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	73 735	36 214	0	36 214
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Kayes (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées de l'éducation.					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	69 441	69 441	0	69 441
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux capitaux décès et aux cas sociaux.					



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	19 693	19 693	0	19 693
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ;</li> <li>- de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ;</li> <li>- de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil) ;</li> <li>- de l'achat de carburants, de lubrifiants ainsi que des pièces détachées des véhicules mobilisés pour la cause ;</li> <li>- de la prise en charge des perdiems et autres frais dûs aux agents impliqués dans la lutte contre les épidemies et catastrophes.</li> </ul>					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	2 500	2 500	0	2 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au fonctionnement des Tribunaux et justices de paix de la région de Kayes.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	49 607	51 607	0	51 607
<p>La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Kayes. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	9 438	9 438	0	9 438
<p>La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme (perdiems, achat de carburants, pièces de rechange, fournitures, etc).</p>					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	146 294	152 016	0	152 016
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies (perdiems, achat de carburants, pièces de rechange, fournitures, etc). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	20 846	20 846	0	20 846
<p>La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.</p>					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	43 293	43 293	0	43 293
<p>Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.</p>					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	36 573	4 573	8 887	13 460
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels;</li> <li>- au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charges des academies de Nioro et Kita.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	22 207	22 207	0	22 207
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du centre d'apprentissage agricole de Samé et du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Kayes.</p>					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	123 497	123 497	0	123 497
-----------------	------------------------------	---------	---------	---	---------

La dotation constitue une subvention de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.

<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	1 089 518	1 089 518	0	1 089 518
-----------------	---------------------------------------	-----------	-----------	---	-----------

La dotation est destinée à la prise en charge (des interventions, de l'achat de carburant, de fournitures de bureau, des pièces détachées des perdiems, etc) du chef de l'exécutif régional en cas de besoin d'urgence.

<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	61 988	66 144	0	66 144
-----------------	--	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène (perdiems, achat de carburants, pièces détachées, de rechange etc).  
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.

<b>4-649-19</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	2 148	2 148	0	2 148
-----------------	--	-------	-------	---	-------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et pour la promotion de l'hygiène (perdiems, achat de carburants, de lubrifiants, des pièces détachées, des pièces de rechange, etc).

<b>5-211-22</b>	<b>Etudes et recherches (formation)</b>	420 465	943 209	944 295	1 887 504
-----------------	---	---------	---------	---------	-----------

L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation.  
L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.  
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional de Kayes et des Conseils de Cercle de la région.

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	15 000	15 000
-----------------	-----------------------------------	---	---	--------	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et pour la promotion de l'hygiène.  
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB de Kayes.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	300 000	300 000
-----------------	-----------------------------------	---	---	---------	---------

La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de deux projets AEPA de Kayes.

<b>TOTAL REGION DE KAYES</b>		32 325 972	34 021 025	413 389	34 434 414
------------------------------	--	------------	------------	---------	------------

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	6 320 527	6 943 271	0	6 943 271
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées de l'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge : - de l'incidence de la majoration du point indiciaire ; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisations ; - le transfert de certains agents des cycles I (2-611-22) et II (2-611-23)					
<b>2-611-07</b>	<b>Personnel administratif</b>	682 618	794 520	0	794 520
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel administratif dans les centres d'animation pédagogique de la Région de Koulikoro. La hausse résulte du mouvement du personnel.					
<b>2-611-22</b>	<b>Personnel cycle I</b>	2 323 162	2 437 190	0	2 437 190
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les centres d'animation pédagogique de la région de Koulikoro. La hausse résulte du mouvement du personnel.					
<b>2-611-23</b>	<b>Personnel cycle II</b>	1 212 425	1 206 140	0	1 206 140
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les centres d'animation pédagogique de la région de Koulikoro. La baisse s'explique par le transfert de certains agents vers le 2-611-00 des Académies d'Enseignement de la région de Koulikoro.					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	9 587	2 110	14 085	16 195
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la Région de Koulikoro. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Academies d'enseignement de Kati et de Dioila.					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	79 390	79 390	0	79 390
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'enseignement secondaire dans la Région de Koulikoro.					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	93 236	79 309	0	79 309
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des indemnités de double vacation ; - et autres accessoires de salaires des enseignants de la région de Koulikoro. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	3 460 499	3 460 499	- 3 460 499	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le transfert des crédits de ce chapitre vers le chapitre 5-211-22.					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	0	0	6 708	6 708
La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitres pour la prise en charge de certaines dépenses de formation initiales (enseignement secondaire) de la Direction des académies d'enseignement de Kati, Dioila et Koulikoro.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-617-13</b> <b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	0	0	2 990	2 990
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la Direction des académies d'enseignement de Kati, Dioila et Koulikoro.				
<b>2-617-14</b> <b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	19 101	18 365	5 431	23 796
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'éducation : - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions d'Académies d'Enseignement de Kati, Koulikoro et Dioila.				
<b>2-617-15</b> <b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	0	0	6 038	6 038
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la Direction des académies d'enseignement de Kati, Dioila et Koulikoro.				
<b>2-617-16</b> <b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	58 008	60 663	8 384	69 047
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue du personnel des académies au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental : - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule. L'augmentation s'explique par la création de ce chapitre au niveau des académies et l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Académies de Kati, Koulikoro et Dioila.				
<b>2-617-17</b> <b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	49 555	48 075	4 911	52 986
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Koulikoro. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Académies d'Enseignement de Kati et Koulikoro.				
<b>2-617-18</b> <b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	91 031	102 953	0	102 953
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Koulikoro. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	705 147	705 147	0	705 147
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	15 179 124	15 179 124	0	15 179 124
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	1 470 854	1 470 854	0	1 470 854
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire, technique et professionnel émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	7 295	12 500	0	12 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des mobiliers et d'équipements de bureau autres qu'informatique de certains services de la région. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	383 892	448 946	12 934	461 880
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement courant des services : - Achat de fournitures de bureau, de consommable informatique, bureautique, technique ; - Achat de matériel équipement informatique, bureautique, téléphonique, électrique et technique ; - Achat de matériel de quincaillerie et de construction ; - Achat de produit alimentaire, - Achat de matériel et équipement de froid, d'électroménager ; - achat de produit d'entretien des locaux ; - entretien bâtiment, entretien véhicule et moto, entretien matériel informatique ; - achat habillement. - achat de vignette, visite technique ; - achat de cachet ; - frais d'abonnement aux journaux, aux images ; - Frais postaux ; - Installation et abonnement internet ; La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Tribunaux et justices de paix.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	4 640	7 500	0	7 500
La dotation est destinée : - A l'achat d'imprimé pour les services déconcentrés (vignettes et autres imprimés). - Au paiement de frais liée au contrôle technique des véhicules et à l'impression. - A la confection documents de la comptabilité matière. - Achat de cachet ; - Frais d'abonnement aux journaux; - Frais de confection de brochure, de photocopie, de dépliant et de calendrier; L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-15 Fournitures techniques</b>	10 406	10 406	0	10 406
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le compte des administrations publiques déconcentrées (hydraulique, eaux et forêts, assainissement): - Achat de GPS, d'appareil de géomètre, de jalon, de matériels agricoles, sylvicoles et pastoraux ; - Achat de poubelle, d'incinérateur.				
<b>3-621-17 Alimentation</b>	100 700	90 700	0	90 700
L'inscription est destinée à l'achat des aliments pour certaines écoles militaires de la Région de Koulikoro.				
<b>3-621-18 Alimentation des cantines scolaires</b>	285 459	285 459	0	285 459
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'alimentation des cantines scolaire dans la Région de Koulikoro.				
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	33 300	0	34 820	34 820
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrés, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements : - Matériel de fonctionnement de service ; - Entretien véhicule et réparation ; - Frais de transport, achat de carburant et lubrifiant ; - Entretien bâtiment ; - Autres dépenses de fonctionnements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel des dites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'État.				
<b>3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	8 581	10 720	0	10 720
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre vente illicite de médicaments. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiaitique ; - Achat de consommable informatiques, bureautiques et techniques ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Entretien véhicule et réparation ; L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	71 897	75 790	279	76 069
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de carburants (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiant pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Commune de TENIMDOUGOU.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-30 Matériel didactique</b>	215 682	215 682	29 702	245 384
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'achat de matériels didactiques des différents ordres d'enseignement ;</li> <li>- L'achat de mobilier scolaire, d'imprimé et autre matériels ;</li> <li>- L'Achat de matériels et consommables informatiques et bureautiques.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional et des Conseils de Cercle.</p>				
<b>3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	786 826	264 149	0	264 149
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de manuels scolaire pour l'enseignement fondamental et préscolaire ;</li> <li>- l'achat des mobiliers scolaires (table banc, tableaux, armoires etc) ;</li> <li>- l'achat d'imprimé et de matériels ;</li> <li>- l'entretien du matériel informatique et bureautique ;</li> <li>- l'achat de fournitures de bureau, de consommable informatique, bureautique, technique ;</li> <li>- l'achat de matériel et équipement informatique, bureautique, téléphonique, électrique et technique;</li> <li>- l'entretien et réparation de véhicule et moto,</li> <li>- l'installation et abonnement internet ;</li> <li>- frais de transport de matériel ;</li> <li>- l'achat de groupe électrogène</li> <li>- l'achat de carburant et lubrifiant</li> </ul> <p>La diminution du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la baisse des structures déconcentrées de l'éducation.</p>				
<b>3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	370 919	370 919	0	370 919
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de matériel pour l'enseignement fondamental.</p>				
<b>3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	27 601	27 601	0	27 601
<p>La dotation est destinée à la prise en compte de l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.</p>				
<b>3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	2 147 329	2 147 329	0	2 147 329
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la prise en charge de matériels didactiques pour le compte de certaines structures de la région ;</li> <li>- Au paiement des demi-bourses ;</li> <li>- A l'achat de fourniture scolaire des élèves orientés dans les établissements privés et laïc.</li> </ul>				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	79 190	98 941	6 052	104 993
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour véhicule, moto et groupe électrogène des structures déconcentrées de l'Etat. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP, du Trubanal de Kati et de Koulikoro.</p>				
<b>3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille</b>	16 223	17 034	0	17 034
<p>La dotation est destinée à l'achat de carburant et lubrifiant pour les patrouilles de la police régionale, des groupements mobiles de la gendarmerie, de la garde nationale et de l'antenne régionale de l'office centrale des stupéfiants. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	1 041	0	1 041
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'achat de carburant et au transport de fonds publics par les services du trésor (achat de carburant). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse.				
<b>3-621-52 Appui évaluation système éducatif</b>	24 360	20 552	0	20 552
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif : - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Entretien véhicule.				
<b>3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	28 000	28 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.				
<b>3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	30 690	30 690	28 000	58 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local : - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des activités de supervision au niveau des CAP.				
<b>3-621-58 Appui production statistiques scolaires</b>	30 690	30 690	0	30 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule.				
<b>3-621-59 Appui scolarisation des filles</b>	30 690	30 690	0	30 690
La dotation constitue une provision pour: - Appui à la scolarisation des filles. - Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ; - Achat de carburant et lubrifiant ; - Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ; - Entretien véhicule.				
<b>3-621-60 Appui réparation manuels scolaires</b>	84 372	84 372	0	84 372
La dotation constitue une provision destinée à la prise charge des dépenses relatives à la réparation des manuels scolaires.				
<b>3-621-62 Appui maisons d'arrêts</b>	4 950	4 950	0	4 950
La dotation constitue une provision destinée à la prise charge des dépenses des maisons d'arrêt				



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-10</b> <b>Entretien matériel de bureau</b>	423	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériels de bureau pour le compte de l'hydraulique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse de l'hydraulique en vue d'améliorer sa fonctionnalité.				
<b>3-622-11</b> <b>Entretien du matériel technique</b>	423	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte de l'hydraulique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse de l'hydraulique en vue d'améliorer sa fonctionnalité.				
<b>3-622-12</b> <b>Entretien matériel informatique</b>	27 041	47 586	56 500	104 086
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des des Tribunaux et des justices à compétence étendue.				
<b>3-622-13</b> <b>Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	106 440	106 440	0	106 440
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé ; - l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants), etc.				
<b>3-622-20</b> <b>Entretien véhicule - réparation</b>	36 278	40 333	67 000	107 333
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien courant du matériel de transport ; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et motos ; - la réparation du matériel de transport. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certaines administrations deconcentrées de la région..				
<b>3-622-21</b> <b>Frais d'entretien des véhicules</b>	32 976	35 255	0	35 255
La dotation est destinée à : - l'entretien et la réparation des véhicules ; - l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la région en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-30 Entretien des bâtiments</b>	198 942	200 942	23 500	224 442
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des bâtiments administratifs ;</li> <li>- Certains travaux de réhabilitation et de construction ;</li> <li>- L'achat de matériel de construction, de plomberie et électricité ;</li> <li>- L'achat et l'entretien matériel de froid (climatiseur et pièces de rechange) des bâtiments administratifs de la région ;</li> <li>- Achat de produit d'entretien bâtiments, gardiennage.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Tribunaux de Grande Instance de Koulikoro et Kati.</p>				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	97 181	105 686	6 634	112 320
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- frais de nettoyage, de gardiennage des services et de réparation des climatiseurs ;</li> <li>- Achats de produits d'entretien bâtiments.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certains Conseils de cercle.</p>				
<b>3-622-32 Entretien courant des écoles</b>	254 148	254 148	0	254 148
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'entretien courant des écoles de la région de Koulikoro.</p>				
<b>3-623-21 Programme de Communication</b>	2 582	2 582	0	2 582
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse et autre activité de communication : avis, annonces, imprimé et couvertures médiatiques des administrations publiques déconcentrées.</p>				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	878 694	922 629	0	922 629
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais d'électricités et eau des services déconcentrés.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>				
<b>3-625-11 Eau</b>	37 050	39 050	0	39 050
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux factures d'eau des administrations publiques déconcentrées.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	402 418	382 297	0	382 297
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des factures de téléphone ;</li> <li>- L'achat de cartes téléphoniques prépayées ;</li> <li>- L'achat d'appareils et de matériels téléphoniques ;</li> <li>- L'achat de câbles réseaux-Switch des structures déconcentrées.</li> </ul> <p>La diminution du service voté s'explique par la réduction de la dotation budgétaire suivant la lettre de cadrage.</p>				
<b>3-626-12 Frais d'internet</b>	0	0	8 000	8 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des connexions à internet des Conseils de cercles.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-627-40 Hébergement</b>	24 200	24 200	0	24 200
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement dans les structures de l'armée.				
<b>3-628-10 Indemnité de déplacement</b>	165 722	208 030	6 000	214 030
L'inscription est destinée à la prise en charge des : - Frais de mission et indemnité de déplacement des agents à l'intérieur du Mali ; - Achats de carburant et hébergement. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB et de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme.				
<b>3-628-11 Indemnité Dépl. Examen</b>	3 230	3 629	0	3 629
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement scolaire. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.				
<b>3-628-13 Déplac. Examens Cycle II</b>	22 224	23 360	0	23 360
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du D.E.F. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.				
<b>3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)</b>	3 182	3 685	0	3 685
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des enseignants dans le cadre des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.				
<b>3-628-20 Frais de transport</b>	247 226	291 058	4 160	295 218
La dotation est destinée à : - L'achat des carburants et lubrifiants ; - L'entretien des véhicules des services régionaux ; - La prise charge des mutations. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles.				
<b>3-628-21 Mission à l'Intérieur</b>	16 578	17 407	0	17 407
La dotation est destinée à : - La prise en charge du frais des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali ; - L'achat de carburant et de pièces détachés ; - Entretien véhicule et réparation ; - Prise en charge mutations. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)</b>	1 903	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport des enseignants du cycle II dans le cadre des examens. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à l'organisation des rencontres du comité régional d'orientation, de coordination et du suivi des actions de développement (CROCSAD).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ;</li> <li>- Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ;</li> <li>- Entretien véhicule.</li> </ul>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	119 647	121 647	0	121 647
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'achat de fourniture de bureau ;</li> <li>- L'achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- L'achat de pièces de rechange ;</li> <li>- L'entretien et réparation de véhicule ;</li> <li>- L'entretien des bureaux ;</li> <li>- la Prise en charge des activités culturelles (inventaire, identification du patrimoine, fouille, classement. ...)</li> <li>- l'Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ;</li> <li>- dépenses complémentaires en cas d'insuffisance de crédits sur les chapitres existants ;</li> <li>- dépenses dont le chapitre n'est pas créé au niveau d'un service</li> </ul>					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	273 729	273 729	0	273 729
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.</p>					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	315 924	315 924	0	315 924
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux ;</li> <li>- De l'achat de matériels et carburant ;</li> <li>- Des frais de déplacement et des indemnités.</li> </ul>					
<b>3-629-48</b>	<b>Autres dépenses (cérémonie militaire)</b>	7 175	7 175	0	7 175
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de cérémonies militaires au niveau de l'école militaire inter armes.</p>					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	2 932	2 932	0	2 932
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité de la Direction Régionale de la Police et de l'Antenne Régionale de l'office centrale des stupéfiants de Koulikoro.</p>					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	13 976	13 976	1 774	15 750
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériels de sports pour différents établissements (enseignement général, technique, professionnel et normal). La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles.</p>					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	4 400	4 400
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse dans la région de Koulikoro. Ces dépenses sont constituées de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perdiems, restauration, transport, frais de location, hébergement ;</li> <li>- l'Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- l'Achat de matériel technique ;</li> <li>- l'Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique.</li> </ul>					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	29 508	44 379	8 992	53 371
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des services déconcentrés de l'éducation (archivage, matériels informatique, mobiliers, chaises) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- Achat de matériel technique ;</li> <li>- Entretien matériel informatique.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées et à la création de ce chapitre au niveau des académies d'enseignements en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des directions d'academies d'enseignement de Koulikoro, Dioila et Kati.</p>					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	85 304	85 304	0	85 304
<p>La provision est destinée aux rappels différentiels, aux régularisations de situations administratives, aux indemnités de départ à la retraite, aux capitaux décès, aux arriérés de solde et accessoires, à la hiérarchisation et aux primes d'instruction, aux indemnités de billetage, aux avancements et bonification.</p>					
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	19 693	19 693	0	19 693
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des catastrophes et des épidémies saisonnières</li> <li>- De l'acquisition kit de laboratoire pour dépistage rapide</li> <li>- De l'achat de produit de désinfection (eaux de javel, grésil) ;</li> <li>- Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiaque ;</li> <li>- Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ;</li> <li>- Entretien véhicule.</li> </ul>					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	1 030	1 030	-	30
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui au fonctionnement des tribunaux et justice de paix de Koulikoro.</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	38 645	38 645	8 000	46 645
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'appui aux services régionaux dans leurs dépenses de fonctionnement.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	10 026	10 026	0	10 026
<p>L'inscription constitue une provision au titre de la subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiaitique ;</li> <li>- Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ;</li> <li>- Entretien véhicule.</li> </ul>					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	144 202	147 244	385	147 629
<p>L'inscription constitue une provision au titre de la subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre la maladie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiaitique ;</li> <li>- Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ;</li> <li>- Entretien véhicule.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé et des collectivités territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Commune de Tenindougou.</p>					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	31 501	31 501	0	31 501
<p>La dotation constitue une provision au titre de l'appui aux organisations non gouvernementales (associations villageoises, ONG).</p>					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	37 684	37 684	0	37 684
<p>L'inscription est destinée à l'appui aux structures de tutelle des collectivités.</p>					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	8 067	3 067	17 952	21 019
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de matériels didactiques et du frais d'encadrement d'éducation de base.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions d'academie d'enseignemet de kati et Dioila..</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	18 990	18 990	0	18 990
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses du secrétariat exécutif régional de lutte contre le sida et centre d'apprentissage agricole de samanko de Koulikoro.</p>					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	134 283	134 283	0	134 283
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

4-649-10	Dépenses diverses de transfert	706 493	706 493	0	706 493
<p>La dotation est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des besoins d'urgences (catastrophes naturelles, sinistres) ;</li> <li>- Prise en charge des bourses et allocations des élèves ;</li> <li>- Indemnité de stage, frais de voyage ;</li> <li>- Achat de tenue ;</li> <li>- Achat de produit pharmaceutique ;</li> <li>- Achat de matériel et équipement agricole, d'intrant agricole ;</li> <li>- Achat de consommable informatique et bureautique ;</li> <li>- Achat de matériel et équipement informatique, bureautique, téléphonique, électrique ;</li> <li>- Entretien de matériel informatique ;</li> <li>- Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- Entretien véhicule et réparation .</li> </ul>					
4-649-15	Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	82 162	83 947	214	84 161
<p>La dotation est destinée à l'achat des moustiquaires imprégnés et produit d'imprégnation et au financement des autres activités (lutte contre la malnutrition, promotion hygiène).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ;</li> <li>- Achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- Achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ;</li> <li>- Entretien véhicule.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la santé et des collectivités territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la commune de Tenindougou.</p>					
4-649-19	Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	3 970	4 160	0	4 160
<p>La dotation est destinée à l'achat des moustiquaires imprégnés et produit d'imprégnation et au financement des autres activités (lutte contre la malnutrition, promotion hygiène). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
5-211-20	Etudes et recherches	0	0	3 160	3 160
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de recherche de l'EMA (Ecole Militaire d'Administration).</p>					
5-211-22	Etudes et recherches (formation)	2 441 261	6 247 183	20 412	6 267 595
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation des élèves orientés par l'État dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Koulikoro ;</li> <li>- la formation et renforcement des capacités de personnel du C.A.A de Samanko ;</li> <li>- perdiems, restauration, transport, hébergement, frais de location, frais de couverture Médiatique ;</li> <li>- l'achat de carburant et lubrifiant ;</li> <li>- l'achat de matériel et consommable informatique, bureautiques et technique ;</li> <li>- l'entretien véhicule.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par le transfert des crédits chapitre 2-617-10 vers le présent chapitre.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	150 000	550 000	0	550 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'investissement dans le cadre des projets d'aménagement hydro agricole et d'alimentation en eau potable dans la région de Koulikoro. Laugmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

902	REGION DE KOULIKORO	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>TOTAL REGION DE KOULIKORO</b>		43 753 410	48 492 600	- 3 035 112	45 457 488



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00 Personnel</b>	7 075 012	7 710 732	0	7 710 732
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émerge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge : - de l'incidence financière de l'augmentation de la valeur du point indiciaire; - de la majoration des salaires de base des agents contractuels; - du salaire des nouvelles recrues de 2016 ; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.				
<b>2-611-07 Personnel administratif</b>	573 314	612 862	0	612 862
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique et les Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par la prise en charge : - de l'incidence financière de l'augmentation de la valeur du point d'indice ; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.				
<b>2-611-22 Personnel cycle I</b>	2 936 384	2 745 421	0	2 745 421
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Sikasso. La baisse est liée au mouvement du personnel.				
<b>2-611-23 Personnel cycle II</b>	764 423	997 618	0	997 618
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par la prise en charge : - de l'incidence financière de l'augmentation de la valeur du point d'indice ; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.				
<b>2-611-24 Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	22 210	10 533	7 659	18 192
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Sikasso. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction des Accademies d'enseignement de Koutiala et de Bougouni.				
<b>2-611-25 Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	89 384	89 384	0	89 384
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Sikasso.				
<b>2-613-21 Indemnité double vacation</b>	84 057	58 027	20 744	78 771
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Sikasso. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'Accademie d'enseignement de Koutiala.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-617-10</b> <b>Dépense de formation</b>	2 473 416	2 453 216	- 2 146 816	306 400
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Sikasso et des dépenses de formation. La mesure nouvelle négative s'explique par le basculement des frais scolaires sur le chapitre 5-211-22.				
<b>2-617-12</b> <b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	14 008	7 534	0	7 534
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Sikasso. La baisse s'explique par la diminution au niveau de l'Accademie d'enseignement de Koutiala et de Bougouni.				
<b>2-617-13</b> <b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	3 892	3 359	0	3 359
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Sikasso. L'Augmentation s'explique par la révision de la dotation en hausse des dotations des Direction d'accademie d'enseignement de Koutiala et de Bougouni.				
<b>2-617-14</b> <b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	23 931	22 597	0	22 597
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la révision des dotation des Centres d'Animation Pédagogique (CAP).				
<b>2-617-15</b> <b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	5 886	8 122	0	8 122
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.				
<b>2-617-16</b> <b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	79 502	81 180	0	81 180
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.				
<b>2-617-17</b> <b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	44 824	45 846	0	45 846
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.				
<b>2-617-18</b> <b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	84 096	84 037	0	84 037
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Sikasso.				
<b>2-619-95</b> <b>Personnel (Santé coll.)</b>	869 830	869 830	0	869 830
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.				
<b>2-619-97</b> <b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	15 162 886	15 162 886	0	15 162 886
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement fondamental et émergeant sur le budget d'Etat.				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	1 972 045	1 972 045	0	1 972 045
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	5 811	8 057	0	8 057
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	810 404	851 797	1 059 158	1 910 955
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels ( fournitures de bureau, papeterie, imprimés, bics, crayon, gomme, calculatrices, registres courriers, encre imprimantes, etc) de fonctionnement; l'achat de mobiliers de bureau, de matériels de bureau et de matériels techniques; l'entretien, l'alimentation et l'habillement etc pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Sikasso. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Tribunaux de Grandes Instances et les Justices de paix à compétences étendues.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	3 160	5 000	0	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat d'imprimés pour les services déconcentrés (vignettes et autres imprimés). - au paiement de frais liés au contrôle technique des véhicules. - au paiement de frais d'impression. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	9 446	11 599	0	11 599
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	28 719	0	5 137	5 137
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique la prise en charge des charges communes de la région et de la Direction Régionale des Eaux et Forêts.					
<b>3-621-22</b>	<b>Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	9 927	11 946	0	11 946
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-23</b>	<b>Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	75 115	82 454	278	82 732
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la commune de syen toula.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-30 Matériel didactique</b>	337 688	337 688	4 130	341 818
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement ;</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires, d'imprimés et d'autres matériels ;</li> <li>- l'achat de matériel informatique et bureautique.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales.</p>				
<b>3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	331 711	340 802	0	340 802
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de manuels scolaires et matériels didactiques pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel;</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, chaises etc..) ;</li> <li>- l'achat de fournitures de bureau, de matériels électriques, sanitaires, de produits chimiques, de produits alimentaires et d'entretien;</li> <li>- l'achat d'imprimés, de consommables informatiques et bureautiques, matériels de décoration, pièces détachées, matériels de froid, d'imprimerie, etc ;</li> <li>- l'entretien du matériel informatique et bureautique, pièces de rechange pour informatique;</li> <li>- l'achat de matériels et d'imprimés pour l'élaboration du matériel didactique, entretien véhicules CAP &amp; AE, la mise en état des véhicules,</li> <li>- frais de transport matériels didactiques;</li> <li>- l'achat de véhicules et de matériels roulant;</li> <li>- l'achat de carburant;</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>				
<b>3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	437 725	437 725	0	437 725
<p>L'inscription est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de l'appui direct à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.</p>				
<b>3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	44 289	34 865	0	34 865
<p>L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>				
<b>3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	1 350 878	1 350 878	0	1 350 878
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé;</li> <li>- à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.</li> </ul>				
<b>3-621-39 Matériels didactiques (machines dactylo.)</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge en Matériel Didactiques de l'institut de Formation professionnelle de Sikasso.</p>				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	64 847	95 654	5 920	101 574
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge d'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse de certaines structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de certains services déconcentrés.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-621-41</b>	<b>Carburant lubrifiant Patrouille</b>	12 080	12 684	0	12 684
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-42</b>	<b>Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	1 041	0	1 041
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport des fonds du Trésor. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-52</b>	<b>Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif.					
<b>3-621-54</b>	<b>Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	36 000	36 000
La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge de l'appui en supervision des activités pédagogiques.					
<b>3-621-57</b>	<b>Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	30 690	30 690	30 000	60 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses regionales d'appui dans le cadre des concertations aux niveaux local et regional.					
<b>3-621-58</b>	<b>Appui production statistiques scolaires</b>	30 690	30 690	0	30 690
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.					
<b>3-621-59</b>	<b>Appui scolarisation des filles</b>	30 690	30 690	0	30 690
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.					
<b>3-621-60</b>	<b>Appui réparation manuels scolaires</b>	112 014	112 014	0	112 014
La dotation constitue une provision destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réparation des manuels scolaires.					
<b>3-621-62</b>	<b>Appui maisons d'arrêts</b>	4 060	4 060	0	4 060
La dotation constitue une provision destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'appui aux maisons d'arrêts de la Région.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	84	100	0	100
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	255	400	0	400
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	39 678	51 248	38 500	89 748
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la création et la dotation du présent code économique au niveau de certains services régionaux.				
<b>3-622-13 Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	117 049	117 049	0	117 049
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances. - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				
<b>3-622-20 Entretien véhicule - réparation</b>	19 758	32 250	0	32 250
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport (véhicules, matériels roulants etc); - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant ; - de l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-622-21 Frais d'entretien des véhicules</b>	22 903	24 879	0	24 879
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant ; - de l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-622-30 Entretien des bâtiments</b>	726 066	732 509	13 000	745 509
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments administratifs de la région. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle s'explique par la prise en charge de certains services déconcentrés.				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	123 497	130 392	- 315	130 077
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, au nettoyage, au gardiennage et à la réparation des climatiseurs. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle négative s'explique par la révision de la dotation de certains services déconcentrés.				
<b>3-622-32 Entretien courant des écoles</b>	252 828	252 828	0	252 828
La dotation est destinée à la prise en charge de l'entretien courant des écoles.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	2 582	2 582	0	2 582
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	1 022 000	1 073 100	0	1 073 100
La dotation est destinée au paiement des factures d'électricité et d'eau des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par la création des services subregionaux.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	10 250	10 250	0	10 250
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la Région Militaire N°8 de Sikasso.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	643 000	611 350	0	611 350
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services régionaux); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch.;					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	9 500	9 500
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des frais d'internet de certains services deconcentré.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	228	228	0	228
La dotation est destinée à la prise en charge : - de l'achat de timbres fiscaux et postaux, d'enveloppes, et des coupons réponses; - des frais d'expédition des courriers.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	72 591	94 410	0	94 410
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'effet de l'application du Decret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016.					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	4 905	5 151	0	5 151
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement lié à l'organisation des examens. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	52 244	54 855	0	54 855
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du Diplôme d'Etude Fondamentale (DEF). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	4 785	5 025	0	5 025
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-20 Frais de transport</b>	157 820	206 330	28 450	234 780
L'inscription est destinée à : - l'achat de carburant et lubrifiants, - l'entretien des véhicules des services régionaux, - la prise en charge prise en charge des frais liés aux mutation. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'effet de l'application du Decret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016. La mesure nouvelle positive s'explique par la révision de la dotation de certains services.				
<b>3-628-21 Mission à l'Intérieur</b>	15 442	26 120	0	26 120
La dotation est destinée à la prise en charge du frais des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'effet de l'application du Decret n°2016-0001/P-RM du 15 janvier 2016.				
<b>3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)</b>	1 852	2 000	0	2 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
<b>3-628-25 Frais de transport à l'extérieur</b>	0	0	20 000	20 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte des charges communes de la région.				
<b>3-629-01 Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 818	0	3 818
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).				
<b>3-629-09 Autres Dépenses</b>	53 732	53 732	0	53 732
L'inscription est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: - fournitures de bureau; - achat de carburant et lubrifiants; - achat de pièces détachées; - frais d'entretien et réparation des véhicules; - petits entretiens des bureaux.				
<b>3-629-31 Frais Examens Cycle II</b>	355 883	355 883	0	355 883
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.				
<b>3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)</b>	241 513	243 603	0	243 603
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburant, frais de déplacement, différentes indemnités). L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.				
<b>3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité</b>	2 932	2 932	0	2 932
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses de la Direction Régionale de la Police et celle de l'antenne de l'Office Central de Stupéfiants.				



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	27 126	27 126	69	27 195
La dotation est destinée à l'achat de médicament et de matériels de sports pour les différents établissements. La mesure nouvelle positive s'explique révision de dotations dans certains services.					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	4 400	4 400
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des besoins nouveaux des activités des jeunes.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	33 727	47 981	0	47 981
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Sikasso (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises) et des dépenses de formation. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	110 449	110 449	0	110 449
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux capitaux décès; la prise en charge de diverses dépenses (rappels des arriérés de salaires, les indemnités de départ à la retraite etc ) de personnel.					
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	19 693	19 693	0	19 693
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux catastrophes et aux épidémies saisonnières ; - à l'acquisition des kits de laboratoires pour dépistage rapide ; - à l'acquisition de produits de désinfection (eau de javel, grésil).					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	2 000	1 500	4 500	6 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la fourniture de consommables de premier usage (papier, stylos, gomme, crayons, imprimés, correcteurs, encres) pour les Tribunaux et Justices de paix de la Région. L'augmentation s'explique par l'ajustement à la hausse des crédits de fonctionnement de la justice. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des services déconcentrés.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	16 438	16 438	0	16 438
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Sikasso.					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	9 947	9 947	0	9 947
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre du Programme National de Lutte contre le Paludisme (fourniture de bureau, carburant et lubrifiant, etc.).					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	148 062	155 365	352	155 717
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé et des Collectivités Territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte de la commune de Syen toul.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	4 715	4 715	0	4 715
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	43 509	43 509	0	43 509
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'appui aux structures de tutelle des collectivités.					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	37 894	10 311	13 558	23 869
La provision est destinée au paiement de matériel didactique et à la prise en charge des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Académies de Koutiala et Bougouni.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	22 990	22 990	0	22 990
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif Régional du Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA et du Centre d'Apprentissage Agricole de M'pessoba.					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	302 061	302 061	0	302 061
La dotation est destinée au paiement des bourses et autres allocations d'études des élèves.					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	133 484	133 484	0	133 484
La dotation constitue une subvention de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	1 769 220	1 769 220	0	1 769 220
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des interventions du chef de l'exécutif régional en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - des bourses des élèves des I.F.M; - des indemnités de stage des élèves à la charge de l'Etat au niveau des Etablissements d'Enseignement privés et laïcs; - des dépenses de fonctionnement de l'I.N.F.S de Sikasso; - de certaines dépenses de fonctionnement de la D.R.A.C.P.N de Sikasso ; - des dépenses de fonctionnement de la C.R.A.R de Sikasso.					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	63 702	68 021	213	68 234
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relative à : - l'achat de moustiquaires imprégnées et produits d'imprégnation; - la sensibilisation en faveur de l'utilisation des combinaisons thérapeutiques améliorées ; - aux activités portant sur la lutte contre la malnutrition, la promotion de l'hygiène et l'assainissement. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la commune de Syen toula.					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>5-211-22</b>	<b>Etudes et recherches (formation)</b>	1 120 698	3 904 846	75 504	3 980 350
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Sikasso et aux dépenses de formation. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. La mesure nouvelle positive s'explique par l'ajustement en hausse de certains services déconcentrés.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	975 742	1 124 637	692 225	1 816 862
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la réalisation d'infrastructures hydro-agricoles (petits barrages, forages équipés, aménagements de plaines, parcs de vaccination, aires d'abattage, ouvrages de pisciculture, magasins de stockage de vivres, reboisement compensatoire. L'augmentation s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation en crédits du conseil de régional.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)**

<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée à prendre en charge les études et recherches liées au projet d'AMENAGEMENT HYDRO AGRICOLE SIKASSO.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 300 000	1 800 000	0	1 800 000
<p>La dotation est destinée au paiement des dépenses en investissement dans le cadre du projet "Aménagement hydro agricole de Sikasso". et Hydraulique villageoise. La baisse s'explique par la revision des dotations.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	100 000	100 000	0	100 000
<p>La dotation est destinée : - au paiement des dépenses liées au déplacement sur le terrain pour le contrôle et le suivi des travaux (frais de carburant, entretien-réparation de véhicules, locations de véhicules, perdiem, frais d'hébergement, frais de restauration etc ) ; - au paiement des frais d'études d'avant projets sommaires détaillés pour la réalisation d'infrastructures hydro-agricoles.</p>					

<b>TOTAL REGION DE SIKASSO</b>		47 327 321	50 611 432	- 67 834	50 543 598
--------------------------------	--	------------	------------	----------	------------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	5 742 840	6 145 984	- 3 942	6 142 042
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émerge sur le budget d'Etat. La mesure nouvelle négative s'explique par la prise en charge des effectifs réels.					
<b>2-611-01</b>	<b>Personnel (K A Y E S)</b>	1 357	1 357	0	1 357
L'inscription est destinée à la prise en charge des agents du Service Semencier au niveau des charges communes de la Région de Ségou.					
<b>2-611-04</b>	<b>Personnel (SEGOU)</b>	60 788	60 788	0	60 788
La dotation est destinée à la prise en charge des agents du Service Semencier au niveau des charges communes de la Région de Ségou.					
<b>2-611-05</b>	<b>Personnel (MOPTI)</b>	5 600	5 600	0	5 600
La dotation prend en charge le salaire des agents du service Semencier.					
<b>2-611-07</b>	<b>Personnel administratif</b>	522 887	533 576	0	533 576
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Ségou. La hausse s'explique par le mouvement du personnel.					
<b>2-611-22</b>	<b>Personnel cycle I</b>	1 565 281	1 857 443	0	1 857 443
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Ségou. La hausse s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel.					
<b>2-611-23</b>	<b>Personnel cycle II</b>	1 128 833	980 585	0	980 585
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Ségou.					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	10 056	10 006	4 161	14 167
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Ségou. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	41 081	41 081	0	41 081
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Ségou.					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	45 480	37 173	22 470	59 643
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Ségou. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	1 023 829	1 023 829	- 1 023 829	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Ségou. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	0	0	1 723	1 723
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	2 427	1 847	768	2 615
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Ségou. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	11 948	16 902	1 395	18 297
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. L'augmentation s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	3 777	4 241	2 013	6 254
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. L'augmentation s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN.					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	39 939	50 024	6 810	56 834
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN et de Ségou.					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	24 429	26 441	5 086	31 527
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Ségou. L'augmentation s'explique par la prise en compte du mouvement du personnel. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des DIRECTIONS D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE SAN et de SEGOU.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	56 807	56 627	0	56 627
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Ségou.					
<b>2-619-01</b>	<b>Salaires personnel contractuel &amp; saisonnier</b>	40 251	40 251	0	40 251
La dotation prend en charge le salaire du personnel contractuel et la rémunération du des saisonniers.					
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	630 332	630 332	0	630 332
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	12 254 077	12 254 077	0	12 254 077
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	1 612 597	1 612 597	0	1 612 597
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	5 843	12 500	0	12 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	363 975	430 553	1 567	432 120
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Ségou. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	2 956	5 000	0	5 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat d'imprimés pour les services déconcentrés (vignettes et autres imprimés). - au contrôle technique des véhicules. - aux impressions. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	7 737	9 573	0	9 573
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fournitures techniques pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-18</b>	<b>Alimentation des cantines scolaires</b>	148 830	148 830	0	148 830
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'alimentation des cantines scolaires.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	9 935	0	11 497	11 497
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.					
<b>3-621-22</b>	<b>Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	8 447	10 470	0	10 470
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des activités de la commission de lutte contre la vente illicite de médicaments - des réunions et des destruction de médicaments, - de l'achat de fournitures et de carburant; - de la restauration; - du paiement des perdiems pour les missions. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>3-621-23</b>	<b>Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	66 714	70 065	279	70 344
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales.</p>					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	227 432	227 432	14 851	242 283
<p>La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés - l'entretien de matériel informatique et bureautique. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des Conseils de cercles.</p>					
<b>3-621-31</b>	<b>Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	194 911	199 567	0	199 567
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental et préscolaire; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.); - l'achat d'imprimés et de matériel - l'entretien du matériel informatique et bureautique; - l'entretien des motos des CAP. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de l'éducation en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-621-35</b>	<b>Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	315 424	315 424	0	315 424
<p>L'inscription est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de l'appui direct à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.</p>					
<b>3-621-36</b>	<b>Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	108 234	108 234	0	108 234
<p>L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.</p>					
<b>3-621-37</b>	<b>Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	940 654	940 654	0	940 654
<p>La dotation est destinée : - au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé; - à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	57 240	85 526	3 164	88 690
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants au profit des services déconcentrés de l'Etat. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles et des INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. SEGOU.</p>					
<b>3-621-41</b>	<b>Carburant lubrifiant Patrouille</b>	11 409	11 979	0	11 979
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-42</b>	<b>Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	1 041	0	1 041
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés au transport de fonds publics par les services du Trésor (achat de carburant). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-52</b>	<b>Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-621-54</b>	<b>Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	24 000	24 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.					
<b>3-621-57</b>	<b>Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	20 460	20 460	24 000	44 460
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte des CAP de la région.					
<b>3-621-58</b>	<b>Appui production statistiques scolaires</b>	20 460	20 460	0	20 460
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.					
<b>3-621-59</b>	<b>Appui scolarisation des filles</b>	20 460	20 460	0	20 460
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.					
<b>3-621-60</b>	<b>Appui réparation manuels scolaires</b>	0	0	46 552	46 552
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des Conseils de Cercles et Communes de la région.					
<b>3-621-62</b>	<b>Appui maisons d'arrêts</b>	4 500	4 500	0	4 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	1 983	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées.					
<b>3-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	223	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	26 837	47 694	34 000	81 694
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles.					
<b>3-622-13</b>	<b>Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	114 596	114 596	0	114 596
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances. - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	14 434	18 182	0	18 182
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'entretien courant du matériel de transport; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules et motos; - la réparation du matériel de transport. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	36 983	39 330	0	39 330
L'inscription est destinée à l'entretien et à la réparation des véhicules des structures déconcentrées. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	770 170	775 670	0	775 670
La dotation prend en charge les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments administratifs au niveau régional. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	108 622	114 257	7 093	121 350
La dotation prend en charge les frais de nettoyage, de gardiennage des services et de réparation des climatiseurs. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du CAP de Tominian et de l'IFM de Diabaly.					
<b>3-622-32</b>	<b>Entretien courant des écoles</b>	212 297	212 297	0	212 297
La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Ségou.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	2 557	2 557	0	2 557
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	970 000	1 018 500	0	1 018 500
L'inscription est destinée au paiement des factures d'électricité et d'eau des services déconcentrés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	12 813	14 813	0	14 813
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de consommation d'eau des services déconcentrés. L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel de consommation d'eau au niveau des structures déconcentrées.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	167 655	235 057	0	235 057
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de téléphone et des frais postaux des services déconcentrés. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	8 500	8 500
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des Conseils de cercles de la région.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	73 389	94 697	0	94 697
La dotation prend en charge les frais de missions et les indemnités de déplacement des agents à l'intérieur du Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	3 415	3 585	0	3 585
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement dans le cadre des examens. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	13 179	14 275	0	14 275
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	3 330	3 496	0	3 496
La dotation prend en charge les frais de transport des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	241 754	308 442	3 372	311 814
La dotation prend en charge : - l'achat de carburant et de lubrifiants ; - l'entretien des véhicules ; - les frais des mutations (réquisitions). La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Inspections d'enseignement, du CAP et des IFM de la région.					
<b>3-628-21</b>	<b>Mission à l'Intérieur</b>	9 592	10 072	0	10 072
La dotation est destinée à l'achat de carburant et au paiement des frais de transport lors des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	1 934	2 030	0	2 030
La dotation prend en charge l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	75 145	75 145	0	75 145
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de fournitures de bureau - l'achat de carburant et lubrifiants - l'achat de pièces de rechange - l'entretien et réparations de véhicules - l'achat de petits matériels d'entretien de bureau.					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	261 427	261 427	0	261 427
La dotation prend en charge l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	107 765	107 765	0	107 765
La dotation prend en charge : - le paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux. - le paiement des frais de déplacement et des indemnités - l'achat de matériels et du carburant.					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	2 926	2 926	0	2 926
<p>La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses pour le compte de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régional de l'Office Central des Stupéfiants de Ségo.</p>					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	22 279	29 414	887	30 301
<p>La dotation prend en charge l'achat de médicaments et de matériels de sport pour les différents établissements d'enseignement (Enseignement Général, Technique, Professionnel et Normal). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional, des IFM et des Conseils de Cercles.</p>					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	4 400	4 400
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.</p>					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	34 652	39 974	0	39 974
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Ségo (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	92 629	92 629	0	92 629
<p>La dotation prend en compte les dépenses liées aux capitaux décès, aux indemnités de départ à la retraite et aux droits relatifs aux salaires et accessoires de salaire.</p>					
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	19 538	19 538	0	19 538
<p>La dotation est destinée à la prise en charge: - des frais liés aux catastrophes et aux épidémies saisonnières; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour dépistage rapide; - de l'achat des produits de désinfection (eau de javel, grésil).</p>					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	2 500	2 500	0	2 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de certaines dépenses au niveau des Tribunaux et justice de paix de Ségo.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	47 015	47 015	0	47 015
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de fourniture de bureau; - l'achat de carburant et lubrifiants; - l'entretien de matériel informatique et bureautique; - l'achat de pièces de rechange; - l'entretien et au gardiennage.</p>					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	9 363	9 363	0	9 363
<p>La dotation est destinée à la subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	135 916	138 189	378	138 567
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux provisions pour faire face aux catastrophes et aux épidémies saisonnières</li> <li>- à l'acquisition de kit de laboratoire pour dépistage rapide</li> <li>- à l'achat des produits de désinfection (eau de javel, grésil).</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé et des Collectivités Territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales.</p>				
<b>4-632-50 Subvention aux organismes non publics</b>	3 851	3 851	0	3 851
<p>La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.</p>				
<b>4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités</b>	36 806	61 806	0	61 806
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge de l'appui aux structures de tutelle des collectivités (fourniture de bureau, mobiliers de bureau et indemnité de mission.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>				
<b>4-641-14 Appui éducation de base</b>	0	0	21 160	21 160
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Directions d'Académies d'Enseignement de Segou et de San.</p>				
<b>4-643-10 Participation au fonctionnement</b>	20 597	20 597	0	20 597
<p>La dotation est destinée à l'achat de fournitures de bureau, d'équipements et de carburants, la prise en charge des frais de mission et de formations, du centre d'apprentissage agricole de Dioro.</p>				
<b>4-643-22 Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	179 267	179 267	0	179 267
<p>La dotation prend en charge le paiement des bourses et autres allocations d'études aux élèves de la région (indemnité de stage, la pension alimentaire.....).</p>				
<b>4-644-10 Subvention césarienne</b>	133 274	133 274	0	133 274
<p>La dotation constitue une subvention de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.</p>				
<b>4-649-10 Dépenses diverses de transfert</b>	1 051 486	1 051 486	0	1 051 486
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux catastrophes et épidémies saisonnières;</li> <li>- au paiement des bourses des IFM;</li> <li>- à l'entretien des jeunes stagiaires du Centre Régional d'animation Rurale;</li> <li>- au paiement des bourses des élèves du Centre d'Apprentissage Agricole de Dioro;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants.</li> </ul>				

904 REGION DE SEGOU		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	58 730	60 011	213	60 224
<p>La dotation prend en charge les dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de moustiquaires imprégnés et des produits d'imprégnation ;</li> <li>- aux activités portant sur la lutte contre la malnutrition et la promotion de l'hygiène et l'assainissement.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique d'une part la consolidation du transfert des ressources aux Collectivités Territoriales, et d'autre par la création et la dotation du présent code économique au niveau de la Commune de N'Koumandougou.</p>					
<b>4-649-19</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	239	239	0	239
<p>La dotation prend en charge les dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de moustiquaires imprégnés et des produits d'imprégnation ;</li> <li>- aux activités portant sur la lutte contre la malnutrition et la promotion de l'hygiène et l'assainissement.</li> </ul>					
<b>5-211-22</b>	<b>Etudes et recherches (formation)</b>	1 023 829	2 047 658	0	2 047 658
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	950 000	1 050 000	0	1 050 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre des projets ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation et équipement des infrastructures de la région;</li> <li>- Hydraulique villageoise de Ségou.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>TOTAL REGION DE SEGOU</b>		<b>34 448 177</b>	<b>36 525 665</b>	<b>- 777 432</b>	<b>35 748 233</b>

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	4 586 198	5 020 785	0	5 020 785
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émerge sur le budget d'Etat.</p> <p>L'augmentation s'explique par la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la revalorisation de la valeur indiciaire servant au paiement des salaires des agents de l'Etat ;</li> <li>- de l'incidence financière de la nouvelle grille des fonctionnaires et des contractuels de l'Etat ;</li> <li>- du salaire des nouvelles recrues de 2016 ;</li> <li>- de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisations et au mouvement du personnel.</li> </ul>					
<b>2-611-07</b>	<b>Personnel administratif</b>	353 661	431 848	0	431 848
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de solde du personnel administratif des Centres d'Animation Pédagogique et les Directions d'Académie d'Enseignement de la région de Mopti.</p> <p>La hausse est liée au mouvement du personnel, la revalorisation de la valeur indiciaire des agents fonctionnaires ainsi que le changement de la grille salariale des agents conventionnaires et contractuels de l'Etat.</p>					
<b>2-611-22</b>	<b>Personnel cycle I</b>	1 045 697	1 024 334	0	1 024 334
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge du salaire du personnel du cycle I de l'enseignement fondamental.</p> <p>La baisse est liée au mouvement du personnel,</p>					
<b>2-611-23</b>	<b>Personnel cycle II</b>	375 939	290 184	0	290 184
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Mopti.</p> <p>La baisse est liée au mouvement du personnel,</p>					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	7 257	5 529	2 788	8 317
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Mopti. La hausse est consécutive à l'augmentation de travaux supplémentaires notamment le traitement des salaires des enseignants des collectivités, le renseignement des fiches de collecte des données des élèves.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.</p>					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	63 600	63 600	0	63 600
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Mopti.</p>					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	51 825	16 805	24 464	41 269
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Mopti. La baisse est liée au redéploiement de crédits budgétaires vers d'autres codes économiques déficitaires .</p> <p>La mesure nouvelle s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.</p>					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	683 462	683 462	- 567 662	115 800
<p>L'inscription était destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Mopti et des dépenses de formation dans le cadre de certains programmes ( PACUM, PADE, etc.).</p> <p>La mesure nouvelle négative s'explique par la reorientation de la dotation vers le code économique 5-211-22</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	8 913	2 290	1 155	3 445
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.</p>					
<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	2 428	1 021	515	1 536
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la Dotation de l'académie de Douentza.</p>					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	14 967	11 576	935	12 511
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.</p>					
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	3 777	2 659	1 869	4 528
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La hausse s'explique par la prise en charge des nouveaux CAP et en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de l'académie de Douentza.</p>					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	35 090	27 397	3 831	31 228
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des académies de Mopti et Douentza.</p>					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	24 823	16 040	3 683	19 723
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des académies de Mopti et Douentza.</p>					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	49 403	34 277	0	34 277
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Mopti. La baisse s'explique par la réorientation de la dotation vers d'autres codes économiques en vue d'une répartition harmonieuse des dotations budgétaires entre les structures de l'éducation.</p>					
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	634 745	634 745	0	634 745
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de solde du personnel fonctionnaire et contractuel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat. Le maintien de la dotation s'explique par la politique de maîtrise de la masse salariale</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	9 688 666	9 688 666	0	9 688 666
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat. Le maintien de la dotation s'explique par la politique de maîtrise de la masse salariale</p>					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	1 343 656	1 343 656	0	1 343 656
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat. Le maintien de la dotation s'explique par la politique de maîtrise de la masse salariale</p>					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	5 608	12 500	0	12 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	542 075	566 733	244 697	811 430
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Mopti. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses liées au projet (PACUM) et la non reconduction du projet d'appui à la décentralisation au niveau de certaines collectivités.</p>					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	2 956	5 000	0	5 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	10 363	11 599	0	11 599
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de poubelles pour la DNACPN;</li> <li>- de matériels techniques pour la désinsectisation et la dératisation;</li> <li>- d'appareils de mesure de pollution d'air et de prélèvement d'échantillon de sol, air et eau;</li> <li>- de GPS et d'appareils solaires pour les forestiers;</li> <li>- de matériel technique nécessaire au fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat (Hydraulique; Assainissement; et Eau et Forêt).</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-621-18</b>	<b>Alimentation des cantines scolaires</b>	722 076	722 076	0	722 076
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Mopti.</p>					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	16 302	0	17 823	17 823
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.</p>				
<b>3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	8 526	10 548	0	10 548
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments.</p> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité notamment la Direction Régionale de la Santé pour soutenir les commissions.</p>				
<b>3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	62 554	66 028	568	66 596
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne de froid des structures de la santé.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des services déconcentrés.</p>				
<b>3-621-30 Matériel didactique</b>	263 923	264 306	14 851	279 157
<p>La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement;</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés;</li> <li>- l'entretien de matériel informatique et bureautique.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la révision des différentes dotations des services déconcentrés.</p>				
<b>3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	216 691	226 639	0	226 639
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel;</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires (Table bancs, tableaux, armoires);</li> <li>- l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique;</li> <li>- l'achat de pièces de rechange, de carburant et des lubrifiants;</li> <li>- la mise en état des véhicules et l'entretien du matériel informatique et bureautique.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>				
<b>3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	240 656	240 656	0	240 656
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel;</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.);</li> <li>- la prise en charge de tous matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel.</li> <li>- l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique.</li> <li>- la mise en état des véhicules et l'entretien de matériels informatiques et bureautiques, etc.</li> </ul>				
<b>3-621-36 Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	126 247	126 247	0	126 247
<p>L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région de Mopti.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-37 Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	486 773	486 773	0	486 773
La dotation est destinée : - au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé; - à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	54 377	81 866	3 164	85 030
L'inscription est destinée à la prise en charge d'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure positive positive s'explique par le renforcement de la dotation de la Direction Régionale de la Protection Civile de Mopti.				
<b>3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille</b>	11 409	11 979	0	11 979
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de carburant et lubrifiants pour les patrouilles et le maintien d'ordre.				
<b>3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	1 041	0	1 041
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés aux transports de fonds publics par les services du Trésor.				
<b>3-621-52 Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif. La baisse s'explique par la reorientation vers d'autres codes économiques.				
<b>3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	28 000	28 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.				
<b>3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	20 460	20 460	28 000	48 460
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.				
<b>3-621-58 Appui production statistiques scolaires</b>	20 460	20 460	0	20 460
La dotation constitue une provision pour la prise en charge des dépenses d'appui à la production des statistiques scolaires.				
<b>3-621-59 Appui scolarisation des filles</b>	21 018	21 018	0	21 018
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
<b>3-621-60 Appui réparation manuels scolaires</b>	0	0	41 692	41 692
La mesure nouvelle positive est destinée à l'Appui à la réparation des manuels scolaires des services déconcentrés de la région.				
<b>3-621-62 Appui maisons d'arrêts</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêt de la Région.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	334	2 500	0	2 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement des dotations budgétaires des structures déconcentrées pour leur meilleure fonctionnalité.</p>					
<b>3-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	541	2 500	0	2 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement des dotations budgétaires des structures déconcentrées pour leur meilleure fonctionnalité.</p>					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	28 111	50 037	32 000	82 037
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des besoin en matériel informatique des conseil de cercle.</p>					
<b>3-622-13</b>	<b>Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	106 553	106 553	0	106 553
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé;</li> <li>- l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé;</li> <li>- l'entretien des ambulances.</li> <li>- l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers;</li> <li>- au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.</li> </ul>					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	23 665	29 808	2 133	31 941
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien courant, la réparation et l'achat de pièces de rechange pour les véhicules, motos et groupes électrogènes.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive est destinée à l'appui des service de déconcentrés de la région.</p>					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	28 146	30 937	0	30 937
<p>La dotation sert à la prise en charge des dépenses relatives à l'entretien et à l'achat de pièces de rechange.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	231 233	255 983	2 000	257 983
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs.</p> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive est destinée à l'appui de la Direction Régionale de l'hotellerie Tourisme pour l'entrétien des bâtiments.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	102 536	112 616	3 317	115 933
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien courant des bâtiments des services déconcentrés;</li> <li>- la réparation, à la réhabilitation et au gardiennage des structures;</li> <li>- l'achat de matériaux de construction et matériels électriques, sanitaires et froid.</li> </ul> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive est destinée à l'entretien courant des bâtiments des services déconcentrés de la région.</p>				
<b>3-622-32 Entretien courant des écoles</b>	117 233	117 233	0	117 233
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge de l'entretien courant des écoles de la région.</p>				
<b>3-623-21 Programme de Communication</b>	2 582	2 582	0	2 582
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux conférences de presse et aux autres activités de communication : avis, annonces, et couvertures médiatiques des services régionaux.</p>				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	841 071	883 125	0	883 125
<p>La dotation est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité ainsi que des dépenses spécifiques de branchement aux réseaux d'électricité et d'eau des services déconcentrés de l'Etat. La hausse s'explique par une meilleure prise en charge des services déconcentrés nouvellement créés.</p>				
<b>3-625-11 Eau</b>	7 688	9 688	0	9 688
<p>L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau de la Région militaire n°6 de Sévaré ainsi que de celles des structures des services de sécurité. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation en vue d'une meilleure prise en charge.</p>				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	404 974	359 725	0	359 725
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux redevances téléphoniques;</li> <li>- aux frais postaux des services déconcentrés;</li> <li>- à l'achat de cartes téléphoniques prépayées;</li> <li>- à l'achat d'appareils et de matériel téléphoniques;</li> <li>- à l'achat d'équipement de communication (câble; Switch; interphone, etc.)</li> </ul> <p>La baisse s'explique par la recherche de maîtrise des dépenses de communication des services déconcentrés de la Région ainsi que la création du code économique de prise en charge des frais d'abonnement à l'internet.</p>				
<b>3-626-12 Frais d'internet</b>	0	0	23 000	23 000
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des frais d'internet des services déconcentrés de la région notamment les Conseils de Cercles et les charges communes.</p>				
<b>3-628-10 Indemnité de déplacement</b>	77 488	99 892	2 245	102 137
<p>La dotation est destinée au paiement des indemnités de déplacement et à l'achat de carburant dans le cadre des missions.</p> <p>La hausse s'explique la prise en compte du nouveau décret régissant les déplacements à l'intérieur.</p> <p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement du tribunal militaire de Mopti.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	25 396	26 665	0	26 665
La dotation est destinée à la prise en charge des déplacements liés à l'organisation des examens du secondaire. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	27 412	32 037	0	32 037
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	4 681	5 685	0	5 685
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport pour les examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	188 944	230 184	11 126	241 310
La dotation est destinée au paiement des frais de transport, des dépenses d'entretien des véhicules, et des frais de mutations (réquisitions). La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des structures déconcentrées en vue d'assurer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des frais de transport des service déconcentré de la region.					
<b>3-628-21</b>	<b>Mission à l'Intérieur</b>	18 241	19 153	0	19 153
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux transport lors des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation en vue d'assurer une meilleure opérationnalité du déplacement dans le cadre des missions et des mutations.					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	2 790	2 957	0	2 957
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transports du Cycle II. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse en vue d'une meilleure prise en charge des déplacements dans le cadre des examens.					
<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	79 245	79 245	1 896	81 141
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants et de pièces détachées; - à l'entretien et à la réparation des véhicules; - aux petits entretiens de bureau; - à l'organisation des activités de rencontre (atelier; réunion; séminaire; etc.) - au fonctionnement et aux activités spécifiques de certaines structures déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la dotation du tribunal Militaire de Mopti.					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	122 875	139 972	0	139 972
L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	72 223	88 978	0	88 978
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des examens et concours généraux (achat de matériels, carburant, frais de déplacement, différentes indemnités). L'augmentation du montant des services votés s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	1 833	1 833	0	1 833
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régional de l'Office Central de Stupéfiants de Mopti.					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	16 907	16 907	887	17 794
L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses (santé & sport). L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées compte tenu de l'évolution des effectifs d'élèves. La mesure nouvelle positive s'explique par la revision des dotation de certain conseil de cercles de la région.					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	4 400	4 400
La dotation est destinée à la prise en charge de certaines nouvelles activités de jeunesse au niveau de la Région. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	25 152	25 852	0	25 852
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses de matériel aux niveaux des Directions de l'Académie d'Enseignement et des Centres d'Animation Pédagogiques. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	73 326	73 326	0	73 326
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux capitaux décès.					
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	21 984	21 984	0	21 984
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - aux catastrophes et aux épidémies saisonnières; - à l'acquisition des kits de laboratoire pour dépistage rapide; - à l'achat des produits de désinfection (eau de javel, grésil).					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	1 355	2 355	0	2 355
L'inscription est destinée à la prise en charge des Tribunaux et justice de paix de Mopti. L'augmentation s'explique par la prise en charge de nouvelles instances judiciaires dans la Région.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	44 577	47 077	150 000	197 077
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Mopti. L'augmentation de la dotation résulte du renforcement de la Chambre Régionale d'Agriculture pour lui permettre de faire face à ses dépenses d'électricité et d'eau. La mesure nouvelle positive s'explique par la révision des crédits pour les projets.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	9 363	9 363	0	9 363
L'inscription est destinée à la prise en charge de la Subvention aux organismes publics dans le cadre du Programme paludisme.					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	132 714	140 244	812	141 056
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé et des Collectivités Territoriales en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par des subventions accordées aux organismes pour lutter contre la maladie.					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	8 968	8 968	0	8 968
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	45 715	45 715	0	45 715
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'achat de fournitures et de mobiliers de bureau; - à l'achat de matériel et d'équipement; - aux missions dans le cadre de l'exercice de la tutelle.					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	31 818	4 818	8 150	12 968
La dotation est destinée: - à l'achat de matériels didactiques, de carburant et lubrifiants, de matériel de fonctionnement du service, et de matériel d'entretien des bâtiments; - au paiement des pécules des contractuels et des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIR. D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE DOUENTZA.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	11 501	11 501	0	11 501
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat exécutif régional de lutte contre le Sida de Mopti.					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	15 038	15 038	0	15 038
La dotation est destinée au paiement des bourses et autres allocations d'étude des élèves de la région de Mopti.					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	123 765	123 765	0	123 765
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne sur toute l'étendue du territoire.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	1 241 976	1 241 976	0	1 241 976
La dotation est destinée à la prise en charge des interventions du chef de l'exécutif régional en cas de besoin d'urgence, elle sert aussi à prendre en charge les bourses des élèves des IFM.					

905 REGION DE MOPTI		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	109 623	112 538	936	113 474
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la lutte contre le paludisme, la malnutrition et à la promotion de l'hygiène.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses de lutte contre le palu et malnutrit des commune de koubewel kounda et dongo.</p>					
<b>4-649-19</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	854	854	0	854
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la lutte contre le paludisme, la malnutrition et à la promotion de l'hygiène.</p>					
<b>5-211-22</b>	<b>Etudes et recherches (formation)</b>	508 445	1 111 747	65 660	1 177 407
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés dans les établissements privés d'enseignement.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses en formation des conseils de cercles de la region.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	569 182	412 614	523 500	936 114
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre des projets ci-après:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali ;</li> <li>- Projet d'Appui à la Décentralisation de l'Education.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en compte des dépenses liées aux projets.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	800 000	800 000	0	800 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région.</p>					
<b>TOTAL REGION DE MOPTI</b>		<b>28 150 582</b>	<b>29 137 885</b>	<b>682 435</b>	<b>29 820 320</b>



		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 853 510	3 245 597	0	3 245 597
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émerge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par la prise en charge : - de l'incidence financière de la nouvelle grille des fonctionnaires de l'Etat ; - du changement de la valeur indiciaire et du taux de l'allocation familiale ; - du salaire des nouvelles recrues de 2016 ; - de l'incidence financière relative aux avancements, aux reclassements, aux hiérarchisation et au mouvement du personnel.					
<b>2-611-22</b>	<b>Personnel cycle I</b>	938 382	938 351	0	938 351
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Tombouctou.					
<b>2-611-23</b>	<b>Personnel cycle II</b>	109 236	109 236	0	109 236
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Tombouctou.					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	5 224	2 333	0	2 333
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Tombouctou. La baisse s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant.					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	21 094	21 094	0	21 094
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Tombouctou.					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	20 463	14 755	0	14 755
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Tombouctou. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	159 838	155 338	- 45 538	109 800
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Tombouctou. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation destinée aux communes de la région.					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	0	0	966	966
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMB.					
<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	0	0	431	431
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMB.					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	0	0	4 194	4 194
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.					
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	0	0	1 653	1 653
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMB.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	0	0	10 956	10 956
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	0	0	9 298	9 298
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	0	0	17 036	17 036
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.					
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	142 051	142 051	0	142 051
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	5 208 422	5 208 422	0	5 208 422
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	463 975	463 975	0	463 975
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	6 991	12 500	0	12 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	515 267	533 262	137 750	671 012
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Tombouctou. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive découle de la création des UF du Conseil Régional Tombouctou (PPG), Commune Urbaine Tombouctou (PENF), Académie Enseignement Tombouctou (PENF) ainsi que de la non reconduction des dotation du chapitre dans le cadre du Projet d'Appui à la Décentralisation de l'Education.					
<b>3-621-14</b>	<b>Impressions &amp; Imprimés</b>	1 479	2 500	15 000	17 500
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DRB.					
<b>3-621-15</b>	<b>Fournitures techniques</b>	9 683	9 683	0	9 683
La dotation budgétaire est destinée à la prise en charge de: - l'achat de poubelles pour la DRACPN ; - l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation et la dératisation de la Région de Tombouctou (lutte vectorielle) ; - l'achat de matériels de communication (GPS, téléphones satellitaires) ; - l'achat d'appareil de mesure de la pollution et des nuisances.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-18</b>	<b>Alimentation des cantines scolaires</b>	366 776	366 776	0	366 776
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Tombouctou.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	15 750	0	17 716	17 716
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.					
<b>3-621-22</b>	<b>Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	5 211	7 420	0	7 420
Cette dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées : - aux activités de la commission de lutte contre la vente illicite des médicaments: réunions et destruction de médicaments saisis ; - à l'achat de fournitures et de carburant ; - à la restauration et aux perdiems pour les missions. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-23</b>	<b>Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	29 961	31 663	0	31 663
L'inscription est destinée à l'achat de carburants (pétrole, gasoil et essence) ou lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-621-30</b>	<b>Matériel didactique</b>	112 575	112 575	0	112 575
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés - l'entretien de matériel informatique et bureautique.					
<b>3-621-31</b>	<b>Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	81 765	84 220	0	84 220
La dotation est destinée au paiement des frais liés à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental et le préscolaire - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.) - la prise en charge des matériels didactiques du fondamental et préscolaire et non formel - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique - la mise en état des véhicules et l'entretien du matériel informatique et bureautique: - l'achat de matériels et mobiliers de bureau; - l'achat de matériels roulants et d'équipements - l'entretien de groupes électrogènes et l'achat de carburants. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>3-621-35</b>	<b>Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	88 905	88 905	0	88 905
La dotation est destinée à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.). - la prise en charge de tous matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel. - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique. - la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques, etc.					
<b>3-621-36</b>	<b>Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	28 411	28 411	0	28 411
L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-621-37</b>	<b>Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	33 397	33 397	20 000	53 397
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des demi-bourses et des fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé;</li> <li>- à l'achat de matériel didactique pour le compte des structures scolaires de la région.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du Conseil régional et du Conseil de Cercle.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	34 965	49 184	2 000	51 184
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation du Conseil de Cercle et de l'INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. TOMBOUCTOU</p>					
<b>3-621-41</b>	<b>Carburant lubrifiant Patrouille</b>	9 410	9 880	0	9 880
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants nécessaires aux patrouilles et aux maintiens d'ordre.</p> <p>La hausse s'explique par le renforcement des dotations.</p>					
<b>3-621-42</b>	<b>Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	2 000	0	2 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais liés au transfert de fonds publics par les services du Trésor. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-52</b>	<b>Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>3-621-54</b>	<b>Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	12 000	12 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région.</p>					
<b>3-621-57</b>	<b>Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	10 230	10 230	12 000	22 230
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.</p>					
<b>3-621-58</b>	<b>Appui production statistiques scolaires</b>	10 230	10 230	0	10 230
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.</p>					
<b>3-621-59</b>	<b>Appui scolarisation des filles</b>	15 345	15 345	0	15 345
<p>La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.</p>					
<b>3-621-60</b>	<b>Appui réparation manuels scolaires</b>	0	0	20 033	20 033
<p>La mesure nouvelle positive s'explique la dotation du Conseil de Cercles et des Communes de la région.</p>					
<b>3-621-62</b>	<b>Appui maisons d'arrêts</b>	1 000	2 500	0	2 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	879	2 500	0	2 500
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau des services déconcentrés de l'Hydraulique.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	439	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique des services déconcentrés de l'Hydraulique. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	28 509	49 894	16 000	65 894
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique la dotation des Conseils de Cercles de la région.					
<b>3-622-13</b>	<b>Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	62 734	62 734	0	62 734
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances. - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	21 021	30 018	0	30 018
La dotation est destinée aux dépenses d'entretien courant des véhicules et à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	21 036	22 994	0	22 994
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien et l'achat de pièces de rechange pour les véhicules. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	179 045	182 798	2 500	185 298
L'inscription prend en charge les dépenses d'entretien des bâtiments administratifs dans la Région de Tombouctou. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique la dotation de la DIRECTION REGIONALE TOURISME ET HOTELLERIE de TOMBOUCTOU.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	52 657	54 831	0	54 831
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives : - à l'entretien courant des bâtiments des CAP, des lycées et instituts de formation ; - la réparation et la réhabilitation des bâtiments ; - au gardiennage des structures déconcentrées, - à l'achat de matériaux de construction, électriques, sanitaires, de froid. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-32</b>	<b>Entretien courant des écoles</b>	81 922	81 922	0	81 922
L'inscription est destinée à la prise en charge de l'entretien courant des écoles de la région.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	2 582	2 582	0	2 582
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives aux conférences de presse et à la quinzaine de l'environnement (conférences de presse, avis, annonces et couverture médiatique, etc.).					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	400 270	430 284	0	430 284
La dotation est destinée paiement des factures d'eau et d'électricité pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	35 000	41 500	0	41 500
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	199 283	229 319	0	229 319
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services régionaux); - des frais postaux; - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch - de rédevances internet.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	4 000	4 000
La mesure nouvelle positive s'explique la prise en charge des Conseils de Cercles et du Conseil Régional.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	66 688	86 901	0	86 901
L'inscription est destinée au paiement des frais de missions et des indemnités lors des déplacements à l'intérieur du Mali. L'augmentaton s'explique par le renforcement de la dotation de certains chapitres.					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	2 651	2 784	0	2 784
La dotation est destinée au paiement des indemnités de déplacement lors des examens. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	12 149	12 771	0	12 771
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	1 595	1 675	0	1 675
La dotation permet de prendre en charge les frais de transport durant les examens et concours pour l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	193 810	243 582	6 500	250 082
<p>L'inscription est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants ;</li> <li>- au paiement des frais d'entretien des véhicules et des dépenses relatives aux mutations régionales.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique la dotation de la DIRECTION REGIONALE TOURISME ET HOTELLERIE TOMBOUCTOU, du CONSEIL DE CERCLE, et du Conseil Régional.</p>					
<b>3-628-21</b>	<b>Mission à l'Intérieur</b>	41 174	43 233	0	43 233
<p>La dotation est destinée au paiement des frais de transport lors des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	926	1 000	0	1 000
<p>La dotation est destinée au paiement des frais de transport des enseignants durant les examens du deuxième cycle du fondamental. L'augmentation vise à faire face à l'évolution croissante des besoins de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT TOMBOUCTOU.</p>					
<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	47 177	48 247	0	48 247
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses n'ayant pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ;</li> <li>- paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules</li> <li>- prise en charge des petits entretiens des bureaux</li> <li>- l'organisation des funérailles (armée).</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	34 710	34 710	0	34 710
<p>L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.</p>					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	8 246	10 341	0	10 341
<p>L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.</p>					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	1 860	1 860	0	1 860
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de sécurité de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne de l'Office Centrale des Stupéfiants de Tombouctou.</p>					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	6 551	6 551	0	6 551
<p>Cette dotation est destinée à l'achat de médicaments et de matériels de Sport pour les différents établissements d'enseignement du secondaire.</p>					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 502	0	4 502	4 502
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	16 446	10 442	0	10 442
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Tombouctou (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	62 038	62 038	0	62 038
La dotation est destinée à la prise en charge des capitaux décès et au paiement des arriérés de salaires.					
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	17 232	17 232	0	17 232
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil).					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	1 030	1 030	0	1 030
La dotation est destinée à la prise en charge de certaines dépenses des Tribunaux et justice de paix.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	37 136	37 136	0	37 136
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Tombouctou.					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	7 078	7 078	0	7 078
La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme.					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	92 300	92 300	0	92 300
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre les maladies.					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	11 642	11 642	0	11 642
La dotation constitue une provision au titre de l'appui aux organisations non gouvernementales (associations villageoises, ONG...).					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	36 022	36 022	0	36 022
Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	647	347	0	347
La dotation est destinée : - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					



**DEPENSES DES REGIONS**

<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	11 501	11 501	0	11 501
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Tombouctou.</p>					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	62 140	62 140	0	62 140
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne.</p>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	648 750	648 750	0	648 750
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses exceptionnelles.</p>					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	31 387	31 387	0	31 387
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et de la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.</p>					
<b>4-649-19</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	480	480	0	480
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et de la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.</p>					
<b>5-211-22</b>	<b>Etudes et recherches (formation)</b>	85 138	70 276	100 000	170 276
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Tombouctou. La mesure nouvelle positive s'explique la dotation du CONSEIL DE CERCLE et du Conseil Régional de Tombouctou.</p>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	839 708	552 350	159 500	711 850
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali. L'augmentation du montant des services votés découle du renforcement de ladite dotation. La mesure nouvelle positive est liée à la création et à la dotation du présent code économique dans le cadre du PPG et PENF.</p>					

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 250 000	1 250 000	0	1 250 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre des projets ci-après : - Hydraulique villageoise Tombouctou ; - Réhabilitation et équipement des infrastructures de la région de Tombouctou. La baisse résulte de la diminution de la dotation en faveur du projet de réhabilitation et équipement des infrastructures de la région de Tombouctou.</p>					
<b>5-629-11</b>	<b>Fonctionnement lié à l'investissement</b>	50 000	50 000	0	50 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement lié au projet Hydraulique villageoise Tombouctou.</p>					

<b>TOTAL REGION DE TOMBOUCTOU</b>	17 096 180	16 375 067	528 497	16 903 564
-----------------------------------	------------	------------	---------	------------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	2 470 551	2 790 824	0	2 790 824
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des administrations publiques déconcentrées, qui émerge sur le budget d'Etat. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-611-07</b>	<b>Personnel administratif</b>	286 980	295 086	0	295 086
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Gao. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-611-22</b>	<b>Personnel cycle I</b>	722 615	735 414	0	735 414
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du premier cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Gao. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-611-23</b>	<b>Personnel cycle II</b>	460 738	437 025	0	437 025
L'inscription est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel du second cycle de l'éducation dans les Centres d'Animation Pédagogique de la région de Gao. La baisse s'explique la révision de la dotation.					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	5 273	3 883	0	3 883
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	21 615	21 615	0	21 615
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Gao.					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	20 536	14 306	0	14 306
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	231 380	231 380	- 231 380	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation des élèves orientés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privés et laïc dans la région de Gao. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation du Conseil Régional.					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	4 320	1 608	0	1 608
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation de la Direction de l'Académie d'enseignement de GAO.					
<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	2 491	717	0	717
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation de l'Académie d'enseignement de GAO.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	7 335	4 958	0	4 958
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La baisse s'explique par la révision de la dotation des CAP de GAO.					
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	3 328	3 091	0	3 091
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	16 058	9 728	1 223	10 951
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La mesure nouvelle positive s'explique par la Direction de l'Academie d'enseignement de GAO.					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	8 784	5 373	2 514	7 887
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Gao. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT de Gao.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	20 380	11 505	0	11 505
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	282 789	282 789	0	282 789
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	5 422 011	5 422 011	0	5 422 011
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	935 165	935 165	0	935 165
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	6 034	12 500	0	12 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	243 742	299 072	3 500	302 572
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Gao. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme et des Conseils de Cercles de la région.				
<b>3-621-14 Impressions &amp; Imprimés</b>	1 457	2 500	15 000	17 500
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DRB.				
<b>3-621-15 Fournitures techniques</b>	8 465	9 671	0	9 671
L'inscription est destinée aux dépenses suivantes : - l'achat de poubelles pour la DNACPN ; - l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation et la dératisation ; - l'achat de matériels de communication (GPS) ; - l'achat d'appareils de mesure de la pollution et des nuisances ; - l'achat de matériels d'assainissement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
<b>3-621-18 Alimentation des cantines scolaires</b>	323 133	323 133	0	323 133
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Gao.				
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	14 039	0	15 559	15 559
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIR. REG. ASSAIN. CONTR. POL. & NUIS. GAO et de la Direction Régionale des Eaux et Forêts.				
<b>3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	4 372	6 584	0	6 584
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente Illicite de médicaments. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
<b>3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	24 089	26 024	0	26 024
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaine de froid des structures de la santé. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
<b>3-621-30 Matériel didactique</b>	135 015	135 015	0	135 015
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement ; - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés , - l'entretien de matériel informatique et bureautique.				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>3-621-31</b>	<b>Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	75 718	77 712	0	77 712
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire et non formel ;</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.) ;</li> <li>- l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel ;</li> <li>- l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique ;</li> <li>- la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques ;</li> <li>- l'entretien de véhicule et de groupes électrogènes ;</li> <li>- l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-35</b>	<b>Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	84 155	84 155	0	84 155
<p>La dotation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire non formel;</li> <li>- l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.).</li> <li>- l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel.</li> <li>- l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique.</li> <li>- la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques, etc.</li> </ul>					
<b>3-621-36</b>	<b>Matériels didactiques (matières d'oeuvres)</b>	16 708	16 708	0	16 708
<p>L'inscription est destinée à l'achat de matières d'oeuvres pour le compte des établissements d'enseignement technique de la région.</p>					
<b>3-621-37</b>	<b>Matériels didactiques (demi-bourses)</b>	176 122	76 760	99 362	176 122
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des demi-bourses et à l'achat de fournitures scolaires des élèves orientés dans l'enseignement privé ;</li> <li>- à l'achat de matériel didactique de certaines structures scolaires de la région.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional de Gao et du Conseil de Cercle.</p>					
<b>3-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	35 115	46 648	3 000	49 648
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de l'INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. GAO et des Conseils de Cercles.</p>					
<b>3-621-41</b>	<b>Carburant lubrifiant Patrouille</b>	9 410	9 880	0	9 880
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-621-42</b>	<b>Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	3 041	0	3 041
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds publics pour les services du Trésor. L'augmentation s'explique par le renforcement du SERVICE REGIONAL DU TRESOR G A O.</p>					
<b>3-621-52</b>	<b>Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif.</p> <p>La baisse s'explique par la révision de la dotation de l'INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. GAO.</p>					
<b>3-621-54</b>	<b>Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	10 230	10 230	10 000	20 230
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des CAP de la région.				
<b>3-621-58 Appui production statistiques scolaires</b>	10 230	10 230	0	10 230
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.				
<b>3-621-59 Appui scolarisation des filles</b>	15 345	15 345	0	15 345
La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.				
<b>3-621-60 Appui réparation manuels scolaires</b>	0	0	9 532	9 532
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles et des communes de la région.				
<b>3-621-62 Appui maisons d'arrêts</b>	1 600	4 500	0	4 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation de la DIRECTION REG. ADM. PENIT. ET EDUC. SUR. de GAO.				
<b>3-622-10 Entretien matériel de bureau</b>	423	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des services déconcentrées de l'hydraulique à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-622-11 Entretien du matériel technique</b>	634	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	27 152	57 086	12 000	69 086
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles.				
<b>3-622-13 Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	58 856	58 856	0	58 856
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances. - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	23 310	34 148	500	34 648
<p>La dotation est destinée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des frais d'entretien courant du matériel de transport ;</li> <li>- à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues ;</li> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des SERVICES LOCAUX HOTELLERIE ET TOURISME GAO.</p>					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	30 492	31 446	0	31 446
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport;</li> <li>- de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	169 799	210 799	3 000	213 799
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs.</p> <p>L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées de la Santé en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION REGIONALE du TOURISME ET de l'HOTELLERIE.</p>					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	47 864	49 508	0	49 508
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments administratifs.</p> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>3-622-32</b>	<b>Entretien courant des écoles</b>	61 895	61 895	0	61 895
<p>La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Gao.</p>					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	2 079	2 079	0	2 079
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.</p>					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	214 636	230 368	0	230 368
<p>L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien du réseau électrique interne des administrations déconcentrées.</p> <p>L'augmentation, s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	176 394	190 599	0	190 599
<p>La dotation est destinée au paiement des factures d'eau et des frais d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes.</p> <p>L'augmentation s'explique par la prise en compte du niveau réel de consommation d'eau au niveau des structures déconcentrées de la région.</p>					
<b>3-626-10</b>	<b>Redevances téléphoniques</b>	279 608	300 628	0	300 628
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés);</li> <li>- de l'achat des cartes téléphoniques prépayées;</li> <li>- de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques;</li> <li>- de l'achat de câbles réseaux- Switch.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	3 000	3 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des conseils de cercles et du conseil régional.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	228	228	0	228
L'inscription est destinée : - à l'achat de timbres fiscaux et postaux, et des coupons réponses ; - au paiement des frais d'expédition des courriers;					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	80 169	108 716	1 000	109 716
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la DIRECTION REGIONALE du TOURISME ET de l'HOTELLERIE.					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	1 598	1 678	0	1 678
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	4 210	4 417	0	4 417
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	1 559	1 637	0	1 637
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des enseignants.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	204 669	256 804	3 500	260 304
La dotation est destinée : - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des Conseils de Cercles et des INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. GAO.					
<b>3-628-21</b>	<b>Mission à l'Intérieur</b>	32 212	33 823	0	33 823
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et de pièces détachées. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	905	1 000	0	1 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Gao. L'augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution de l'effectif des enseignants.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	68 332	72 332	0	72 332
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit : - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	31 754	31 754	0	31 754
L'inscription est destinée à la prise charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année.					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	19 722	19 722	0	19 722
La dotation est destinée au paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburants, frais de déplacement, différentes indemnités).					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	1 389	3 889	0	3 889
La dotation est destinée à la prise en charge d'autres dépenses pour le compte de la Direction Régionale de la Police et de l'antenne régionale de l'Office Central des Stupéfiants de Gao. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	5 721	5 721	0	5 721
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les différents établissements d'enseignement secondaire.					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	4 400	4 400
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	12 387	10 402	0	10 402
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Gao (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	30 970	30 970	0	30 970
L'inscription est destinée à la prise en charge du capital de décès.					
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	17 232	17 232	0	17 232
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil).					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	2 500	2 500	0	2 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Tribunal et justice de Paix de la région de Gao.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	13 650	13 650	0	13 650
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Gao.					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	7 605	7 605	0	7 605
La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme.					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	86 108	86 108	0	86 108
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies.					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	4 941	4 941	0	4 941
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	21 009	21 009	0	21 009
Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	10 942	4 942	0	4 942
La dotation est destinée : - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La baisse s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves.					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	11 242	12 242	0	12 242
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Gao. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse du Secrétariat Exécutif régional en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>4-643-22</b>	<b>Bourses &amp; Alloc. d'Etudes</b>	42 722	42 722	0	42 722
La dotation est destinée au paiement des indemnités de stage et de la pension alimentaire des étudiants.					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	40 652	40 652	0	40 652
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Gao.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	456 400	456 400	0	456 400
L'inscription est destinée : - à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Gao et allocations de vacances.					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	61 985	61 985	0	61 985
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.					

907 REGION DE G A O		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
5-211-22	Etudes et recherches (formation)	231 380	236 400	226 360	462 760
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du CONSEIL REGIONAL DE GAO.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	2 500 000	1 000 000	0	1 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Gao. La baisse s'explique par la révision de la dotation du projet " REHABILITAT° EQUIPEMT INFRASTRUCT. REGION GAO".					
<b>TOTAL REGION DE G A O</b>		17 247 606	16 223 631	192 070	16 415 701

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-611-00</b>	<b>Personnel</b>	739 501	838 481	0	838 481
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-611-07</b>	<b>Personnel administratif</b>	48 545	51 241	0	51 241
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel administratif. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	253	253	- 253	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de l'éducation dans la région de Kidal. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de la Direction de l'Académie de Kidal.					
<b>2-611-25</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Enseig.)</b>	3 533	3 533	0	3 533
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant de l'éducation dans la région de Kidal.					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	2 269	2 269	- 2 269	0
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Kidal. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation de la DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT de KIDAL.					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	0	0	1 752	1 752
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	0	0	2 232	2 232
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	0	0	1 536	1 536
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	0	0	2 904	2 904
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des CAP de la région de KIDAL.					
<b>2-619-95</b>	<b>Personnel (Santé coll.)</b>	107 448	107 448	0	107 448
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de la santé et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-97</b>	<b>Personnel (appui éducation de base coll.)</b>	1 156 380	1 156 380	0	1 156 380
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement de base et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>2-619-98</b>	<b>Personnel (appui enseig. secondaire coll.)</b>	245 148	245 148	0	245 148
La dotation est destinée à la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des Collectivités Territoriales intervenant dans le secteur de l'enseignement secondaire et émergeant sur le budget d'Etat.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	6 385	14 500	0	14 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et d'équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	222 118	269 655	5 806	275 461
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la Direction régionale de la Protection Civile, du Conseil Régional et des Conseils de Cercles de la région de KIDAL.				
<b>3-621-14 Impressions &amp; Imprimés</b>	1 479	2 500	15 000	17 500
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la DRB de KIDAL.				
<b>3-621-15 Fournitures techniques</b>	8 580	8 706	0	8 706
L'inscription est destinée à la prise en charge de: - l'achat de poubelles pour la DNACPN; - l'achat de matériels de communication ( GPS ); - l'achat d'appareil de mesure de pollution et des nuisances; - l'achat de produits et matériels d'assainissement. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-621-18 Alimentation des cantines scolaires</b>	44 531	44 531	0	44 531
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Kidal.				
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	13 017	0	15 010	15 010
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.				
<b>3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	3 623	7 004	0	7 004
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	9 699	12 634	0	12 634
La dotation est destinée à la prise en charge : - des achats de pétrole pour faire fonctionner la chaîne de froid pour vaccins des Centres de Santé de Référence (CSREF) et Centres de Santé Communautaire (CSCOM); - d'entretien de matériels d'électrification solaire au niveau des structures de la santé. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.				
<b>3-621-30 Matériel didactique</b>	25 434	25 434	0	25 434
La dotation est destinée la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat de matériels didactiques pour le compte des différents ordres d'enseignement - l'achat de mobiliers scolaires et d'imprimés - l'entretien de matériel informatique et bureautique.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	179 127	183 821	0	183 821
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, le préscolaire et le non formel;</li> <li>- l'achat de mobilier scolaire (table bancs, tableaux, armoires, etc.)</li> <li>- la prise en charge de tous matériels didactiques du fondamental et préscolaire et non formel;</li> <li>- l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique;</li> <li>- la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques</li> <li>- l'achat d'équipement et matériel roulant.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>				
<b>3-621-35 Appui en matériel à l'enseig. fond. (ADARS)</b>	24 129	24 129	0	24 129
<p>L'inscription est destinée à l'achat du matériel pour l'enseignement fondamental dans le cadre de l'appui direct à l'amélioration du rendement scolaire dans la région.</p>				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	20 089	37 896	3 927	41 823
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation de la Direction régionale de la Protection Civile et des INSPECTIONS PEDAG. REG. ENSEIGN. SEC. KIDAL.</p>				
<b>3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille</b>	13 264	13 927	0	13 927
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région.</p>				
<b>3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	991	1 041	0	1 041
<p>L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds publics pour les services du Trésor. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation de certains chapitres.</p>				
<b>3-621-52 Appui évaluation système éducatif</b>	24 552	20 552	0	20 552
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à l'évaluation du système éducatif.</p>				
<b>3-621-54 Appui supervision activités pédagogiques</b>	0	0	8 000	8 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la constitution de la provision pour la prise en charge de l'appui à la supervision des activités pédagogiques.</p>				
<b>3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	10 230	10 230	8 000	18 230
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>				
<b>3-621-58 Appui production statistiques scolaires</b>	10 230	10 230	0	10 230
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires.</p>				
<b>3-621-59 Appui scolarisation des filles</b>	15 345	15 345	0	15 345
<p>La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles.</p>				
<b>3-621-60 Appui réparation manuels scolaires</b>	0	0	4 289	4 289
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des communes de la région et du Conseil de Cercle.</p>				

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-62</b>	<b>Appui maisons d'arrêts</b>	0	0	2 500	2 500
La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des maisons d'arrêts.					
<b>3-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	705	2 500	0	2 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	640	4 500	0	4 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	28 241	52 401	4 000	56 401
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional.					
<b>3-622-13</b>	<b>Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	26 307	26 307	0	26 307
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à : - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé; - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé; - l'entretien des ambulances. - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers; - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.					
<b>3-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	24 225	48 306	0	48 306
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant ; - de l'achat de carburants et lubrifiants. L'augmentation du montant des services votés s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-21</b>	<b>Frais d'entretien des véhicules</b>	19 458	20 485	1 766	22 251
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile.					
<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	117 584	130 650	2 293	132 943
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	9 804	15 175	0	15 175
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments administratifs. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-622-32</b>	<b>Entretien courant des écoles</b>	7 003	7 003	0	7 003
La dotation est destinée à l'entretien des bâtiments des écoles de la région de Kidal.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	2 069	2 069	0	2 069
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	175 779	184 568	0	184 568
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité de la région. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	2 050	2 050	0	2 050
L'inscription est destinée à la prise en charge des factures d'eau de la région militaire n° 7 de Kidal.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	21 993	71 630	0	71 630
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-626-12</b>	<b>Frais d'internet</b>	0	0	1 000	1 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge du Conseil Régional et du Conseil de Cercle.					
<b>3-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	228	228	0	228
La dotation est destinée à la prise en charge : - de l'achat de timbres fiscaux et postaux, d'enveloppes, et des coupons réponses; - des frais d'expédition des courriers.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	71 141	104 718	1 226	105 944
La dotation est destinée au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale du Tourisme et de l'hotellerie.					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	1 635	1 717	0	1 717
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves et enseignants.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	1 373	1 521	0	1 521
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens du DEF. L'augmentation s'explique par l'évolution de l'effectif des élèves et enseignants.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	1 591	1 671	0	1 671
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport lié à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. L'augmentation s'explique par le mouvement du personnel enseignant.					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	128 950	200 036	8 009	208 045
La dotation est destinée : - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation; - à l'achat de carburant et lubrifiant ; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile, de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme.					
<b>3-628-21</b>	<b>Mission à l'Intérieur</b>	29 131	34 588	0	34 588
L'inscription est destinée au paiement des frais de transport lors des missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	926	1 000	0	1 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	59 572	61 439	1 797	63 236
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit: - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge de la Direction Régionale de la Protection Civile et de la Direction Régionale de l'Hotellerie et du Tourisme.					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	5 172	5 512	0	5 512
La dotation est destinée à la prise en charge de l'organisation matérielle et financière des examens de fin d'année.					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	1 273	3 572	0	3 572
La dotation est destinée à la prise en charge des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	1 833	1 833	0	1 833
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de sécurité et d'achat de carburant et lubrifiants de la Direction Régionale de la police et de l'antenne de l'Office Central des Stupéfiants de Kidal.					
<b>3-629-70</b>	<b>Autres Dépenses ( Santé &amp; Sports)</b>	648	648	0	648
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments et de matériel de sport pour les différents établissements d'enseignement secondaire.					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	4 400	0	6 400	6 400
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget de l'Etat.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	8 221	4 580	0	4 580
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique de la région de Kidal (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises). La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	6 993	6 993	0	6 993
La dotation est destinée à la prise en charge : - des capitaux décès; - des rappels, arriérés et accessoires de salaire.					
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	14 770	14 770	0	14 770
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil).					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	1 030	1 030	0	1 030
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Tribunal et justice de Paix de Kidal.					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	22 884	28 884	0	28 884
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des structures déconcentrées à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité.					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	7 077	7 077	0	7 077
La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme.					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	64 650	64 650	0	64 650
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies.					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	8 620	8 620	0	8 620
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales. (Associations villageoises, ONG, personnes en détresse, retour des réfugiés, familles indigentes, refoulés d'Algérie...).					

908 REGION DE KIDAL		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	16 071	16 071	0	16 071
<p>Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.</p>					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	2 846	1 846	0	1 846
<p>La dotation est destinée :  - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique et des pécules des contractuels;  - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base.  La baisse s'explique par la révision de la dotation.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	11 410	12 410	0	12 410
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Kidal. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits du Secrétariat Exécutif à la hausse en vue d'améliorer sa fonctionnalité.</p>					
<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	3 827	3 827	0	3 827
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Kidal.</p>					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	21 023	25 023	0	25 023
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des interventions du chef de l'exécutif régional en cas de besoin d'urgence. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits à la hausse des structures déconcentrées en vue d'améliorer leur fonctionnalité.</p>					
<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	46 522	46 522	0	46 522
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)</b>					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	2 000 000	900 000	0	900 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures de la région de Kidal.  La diminution résulte de l'ajustement des dépenses à la baisse afin de respecter le critère de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) relatif au solde budgétaire de base.</p>					
<b>TOTAL REGION DE KIDAL</b>		<b>5 918 575</b>	<b>5 238 318</b>	<b>94 925</b>	<b>5 333 243</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	0	0	2 000	2 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	0	0	1 000	1 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	0	0	1 000	1 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	0	0	2 000	2 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	0	0	1 000	1 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	0	0	1 000	1 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	0	0	1 000	1 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	0	0	1 000	1 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	14 000	14 000	233 000	247 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement (Consommables de bureau) pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-14 Impressions &amp; Imprimés</b>	0	0	2 000	2 000
La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-15 Fournitures techniques</b>	0	0	8 000	8 000
L'inscription est destinée aux dépenses suivantes : - l'achat de poubelles pour la DRACPN ; - l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation, le désherbage et la dératisation ; - l'achat de matériels de communication (GPS) ; - l'achat d'appareils de mesure de la pollution et des nuisances ; - l'achat de matériels d'assainissement ; - l'achat de matériels spécifiques pour le service régional de l'hydraulique de la Région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-18 Alimentation des cantines scolaires</b>	0	0	26 000	26 000
La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Taoudénit. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	20 000	0	20 000	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement, d'équipements, d'entretien de véhicules, de carburants et de lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	0	0	1 000	1 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement et à la prise en charge des activités entrant dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	0	0	1 000	1 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le bon fonctionnement de la chaîne de froid des structures de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	0	0	56 000	56 000
La dotation est destinée à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire et non formel ; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.) ; - l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel ; - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique ; - la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques ; - l'entretien de véhicule et de groupes électrogènes ; - l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques ; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules, les groupes électrogènes et les engins à deux roues ; - l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	0	0	73 500	73 500
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille</b>	0	0	30 000	30 000
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurité de la région. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	0	0	4 000	4 000
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement du frais liés au transport de fonds publics pour les services du Trésor. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-58 Appui production statistiques scolaires</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-59 Appui scolarisation des filles</b>	0	0	10 000	10 000
<p>- La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles et la prise en charge de toutes les activités liées à la scolarisation des filles (acquisition de manuels scolaires et didactiques, formation et atelier etc). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-10 Entretien matériel de bureau</b>	0	0	1 000	1 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées. L'augmentation s'explique par l'ajustement des crédits des services déconcentrées de l'hydraulique à la hausse en vue d'améliorer leur fonctionnalité. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-11 Entretien du matériel technique</b>	0	0	1 000	1 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; l'entretien courant et/ou acquisition des pièces de rechange. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	6 000	6 000	45 600	51 600
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; acquisition de matériels informatiques, des pièces de rechange et entretien courant de matériels. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-13 Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	0	0	30 000	30 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé;</li> <li>- l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé;</li> <li>- l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers;</li> <li>- au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.</li> <li>- l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants).</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-20 Entretien véhicule - réparation</b>	10 000	10 500	53 000	63 500
<p>La dotation est destinée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des frais d'entretien courant du matériel de transport ;</li> <li>- à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues ;</li> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-622-21 Frais d'entretien des véhicules</b>	0	0	32 000	32 000
L'inscription est destinée à la prise en charge : - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport; - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant - de l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-622-30 Entretien des bâtiments</b>	12 000	12 000	144 500	156 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs (entretien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-622-31 Entretien courant des bâtiments</b>	0	0	8 000	8 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments administratifs (entretien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-623-21 Programme de Communication</b>	0	0	4 000	4 000
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-625-10 Electricité et eau</b>	100 000	105 000	0	105 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien du réseau électrique interne des administrations déconcentrées.				
<b>3-625-11 Eau</b>	50 000	52 500	0	52 500
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau, à l'achat des cartes de recharge et des frais d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes.				
<b>3-626-10 Rédevances téléphoniques</b>	100 000	95 000	0	95 000
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch; - de l'achat de matériels techniques relatifs à la communication. La baisse s'explique par la révision de la dotation.				
<b>3-627-10 Frais location batiments adminis. baillés</b>	25 000	26 250	0	26 250
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différents contrats de bail des services administratifs déconcentrés. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				
<b>3-627-20 Frais de location logements baillés</b>	20 000	20 000	0	20 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux différents contrats de bail des logements des différents responsables des administrations déconcentrées.				



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-10 Indemnité de déplacement</b>	15 000	17 250	30 000	47 250
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali;</li> <li>- à l'achat de carburants et lubrifiants.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-628-11 Indemnité Dépl. Examen</b>	0	0	3 500	3 500
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-628-13 Déplac. Examens Cycle II</b>	0	0	3 000	3 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-628-17 Frais de transport enseig. second (examen)</b>	0	0	3 000	3 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-628-20 Frais de transport</b>	40 000	46 000	280 700	326 700
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la prise en charge des frais de transport;</li> <li>- au paiement des frais de mutation des agents de l'Etat à l'intérieur de la Région;</li> <li>- à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées (achat de pièces de rechange et de lubrifiants)</li> <li>- à l'achat de carburants.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-628-21 Mission à l'Intérieur</b>	20 000	21 000	0	21 000
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali;</li> <li>- à l'achat de carburants et de pièces détachées</li> <li>- à l'achat de lubrifiants.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>				
<b>3-628-23 Frais Transport Cycle II (examen)</b>	0	0	8 000	8 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-628-25 Frais de transport à l'extérieur</b>	10 000	10 500	0	10 500
<p>Prise en charge des frais de transport et des indemnités du Gouverneur de la région dans le cadre de ses missions dans les pays frontaliers avec la région.</p> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	3 000	0	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	0	0	16 000	16 000
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit : - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux - la liste n'est pas exhaustive. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-629-31</b>	<b>Frais Examens Cycle II</b>	0	0	10 000	10 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-629-39</b>	<b>Autres frais d'examen (secondaire)</b>	0	0	5 000	5 000
La dotation est destinée au paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburants, frais de déplacement, différentes indemnités). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-629-60</b>	<b>Autres Dépenses de Sécurité</b>	45 000	45 000	9 000	54 000
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses liées à la sécurité pour le compte de la Direction Régionale de la Police, de l'antenne régional de l'Office Central des Stupéfiants, de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale et du Gouverneur de la Région de Taoudénit (entretien des véhicules, achat carburants et lubrifiants, subvention pour certaines structures de sécurité par le Gouverneur). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-629-72</b>	<b>Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	0	0	2 000	2 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-629-80</b>	<b>Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	0	0	6 000	6 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-669-40</b>	<b>Epidemies &amp; Catastrophes</b>	0	0	12 000	12 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ;</li> <li>- de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ;</li> <li>- de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil)</li> <li>- de l'achat de tout matériel ou produit entrant dans le cadre de la circonscription de l'épidémie.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>4-221-04</b>	<b>Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	0	0	3 000	3 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Tribunal et justice de Paix de la région de Taoudénit.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>4-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	3 000	3 000	1 000	4 000
<p>La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Taoudénit.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>4-631-21</b>	<b>Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>4-631-23</b>	<b>Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	0	0	10 000	10 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	5 000	5 000	0	5 000
<p>La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.</p>					
<b>4-641-11</b>	<b>Appui structures de tutelle des collectivités</b>	15 000	15 000	0	15 000
<p>Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.</p>					
<b>4-641-14</b>	<b>Appui éducation de base</b>	0	0	10 000	10 000
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels;</li> <li>- au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	0	0	10 500	10 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Taoudénit.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					

**DEPENSES DES REGIONS**

<b>4-644-10</b>	<b>Subvention césarienne</b>	0	0	10 000	10 000
-----------------	------------------------------	---	---	--------	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Taoudénit.  
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.

<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	20 000	20 000	0	20 000
-----------------	---------------------------------------	--------	--------	---	--------

L'inscription est destinée :  
- à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres);  
- au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Taoudénit et allocations de vacances  
- prise en charge des dépenses de souveraineté du Gouverneur;  
- prise en charge de toutes dépenses de fonctionnement ayant un caractère prioritaire.

<b>4-649-15</b>	<b>Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène</b>	0	0	30 000	30 000
-----------------	--	---	---	--------	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène.  
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	267 000	267 000	- 267 000	0
-----------------	-----------------------------------	---------	---------	-----------	---

La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la Région.

**B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)**

<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	0	0	2 000 000	2 000 000
-----------------	-----------------------------------	---	---	-----------	-----------

La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Taoudénit.  
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.

<b>TOTAL REGION DE TAOUDENIT</b>		<b>800 000</b>	<b>794 000</b>	<b>3 029 300</b>	<b>3 823 300</b>
----------------------------------	--	----------------	----------------	------------------	------------------

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>2-611-24</b>	<b>Heures Supplémentaires (P. Adm.)</b>	0	0	5 000	5 000
La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-613-21</b>	<b>Indemnité double vacation</b>	0	0	6 000	6 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des indemnités des enseignants intervenant dans le cadre de la double vacation dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-12</b>	<b>Dépense de Formation initiale ( Enseig. Second.)</b>	0	0	4 000	4 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-13</b>	<b>Dépense de Formation continue (Enseig. Second.)</b>	0	0	3 000	3 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue au titre de l'enseignement secondaire dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-14</b>	<b>Dépense de Formation (Coord. Stuct. Pers. Adm.)</b>	0	0	7 500	7 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre de la coordination des structures et du personnel administratif de l'Education. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-15</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Second. Norm.)</b>	0	0	4 000	4 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement secondaire normal. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-16</b>	<b>Dépense de Formation (Curriculum Fondamental)</b>	0	0	4 000	4 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation au titre du curriculum dans l'enseignement fondamental. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-17</b>	<b>Dépense de Formation initiale des enseignants</b>	0	0	4 500	4 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation initiale des enseignants dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>2-617-18</b>	<b>Dépense de Formation continue des enseignants</b>	0	0	6 000	6 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la formation continue des enseignants dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-241-10 Mobilier et équipement de bureau</b>	0	0	7 000	7 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de mobiliers et équipements de bureau pour les administrations publiques déconcentrées.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-621-10 Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	10 000	13 000	230 000	243 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat des matériels de fonctionnement (Consommables de bureau) pour les administrations publiques déconcentrées et décentralisées dans la région de Ménaka.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-621-14 Impressions &amp; Imprimés</b>	0	0	2 500	2 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de la confection d'imprimés administratifs et des documents de la comptabilité matières pour le compte des administrations publiques déconcentrées du secteur de l'éducation.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-621-15 Fournitures techniques</b>	0	0	7 500	7 500
<p>L'inscription est destinée aux dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'achat de poubelles pour la DRACPN ;</li> <li>- l'achat de matériels techniques pour la désinsectisation, le désherbage et la dératisation ;</li> <li>- l'achat de matériels de communication (GPS) ;</li> <li>- l'achat d'appareils de mesure de la pollution et des nuisances ;</li> <li>- l'achat de matériels d'assainissement ;</li> <li>- l'achat de matériels spécifiques pour le service régional de l'hydraulique de la Région de Ménaka ;</li> <li>- l'achat d'autres matériels et produits destinés à l'assainissement.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-621-18 Alimentation des cantines scolaires</b>	0	0	20 000	20 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de l'alimentation des cantines scolaires dans la région de Ménaka.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-621-20 Besoins nouveaux des Services</b>	15 000	0	15 000	15 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des besoins nouveaux en cours d'année des administrations publiques déconcentrées, en termes de matériels de fonctionnement, d'équipements, d'entretien de véhicules, de carburants et de lubrifiants.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-621-22 Matériel fonct. lutte contre vente illicite médic.</b>	0	0	1 000	1 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat de matériels et au fonctionnement et à la prise en charge des activités entrant dans le cadre de lutte contre la vente illicite de médicaments.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-23 Fournitures techniques (pétrole P.E.V.)</b>	0	0	1 500	1 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses liées à l'achat de Carburants (pétrole, gasoil et essence) et lubrifiants pour assurer le fonctionnement de la chaîne de froid des structures de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-31 Appui en matériel à l'Enseig. Fond.</b>	0	0	48 500	48 500
La dotation est destinée à : - l'achat de manuels scolaires pour l'enseignement fondamental, préscolaire et non formel ; - l'achat de mobiliers scolaires (table bancs, tableaux, armoires, etc.) ; - l'acquisition des matériels didactiques du fondamental, préscolaire et non formel ; - l'achat d'imprimés et de matériels pour l'élaboration du matériel didactique ; - la mise en état des véhicules et l'entretien matériels informatiques et bureautiques ; - l'entretien de véhicule et de groupes électrogènes ; - l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques ; - l'achat de pièces de rechange pour les véhicules, les groupes électrogènes et les engins à deux roues ; - l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-40 Carburants et lubrifiants</b>	0	0	64 000	64 000
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et de lubrifiants pour le compte des administrations publiques déconcentrées et décentralisées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-41 Carburant lubrifiant Patrouille</b>	0	0	33 000	33 000
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et lubrifiants nécessaires pour des missions de patrouilles et au maintien d'ordre des forces de sécurités de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-42 Transp. Fonds (D.N.T.C.P.)</b>	0	0	4 000	4 000
L'inscription est destinée à l'achat de carburant et au paiement des frais liés au transport et à la sécurité de fonds publics pour les services du Trésor. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-57 Appui cadres concertation niveaux local &amp; regional</b>	0	0	7 000	7 000
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui aux cadres de concertation aux niveaux régional et local. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-621-58 Appui production statistiques scolaires</b>	0	0	10 000	10 000
La dotation constitue une provision pour la prise en charge de l'appui à la production des statistiques scolaires et autres documents pouvant entrer dans ce cadre. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-621-59 Appui scolarisation des filles</b>	0	0	10 000	10 000
<p>- La dotation constitue une provision destinée à l'appui à la scolarisation des filles;  - Prise en charge de toutes les activités liées à la scolarisation des filles (acquisition de manuels scolaires et didactiques, formation et atelier etc).  La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-10 Entretien matériel de bureau</b>	0	0	1 000	1 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien de matériel de bureau pour le compte des administrations publiques déconcentrées.  La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-11 Entretien du matériel technique</b>	0	0	1 000	1 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien du matériel technique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; l'entretien courant et/ou acquisition des pièces de rechange et autres.  La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-12 Entretien matériel informatique</b>	6 000	6 000	47 600	53 600
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'achat et à l'entretien de matériel informatique pour le compte des administrations publiques déconcentrées; acquisition de matériels informatiques, des pièces de rechange et entretienn courant de matériels.  La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-13 Maintenance matériels &amp; équip. sanitaires</b>	0	0	50 000	50 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à :  - l'achat et l'entretien des RAC des structures de santé;  - l'achat des pièces de rechange et l'entretien des équipements sanitaires des structures de santé;  - l'entretien et à la réparation du réseau de gaz médicaux et du réseau administratif de communication des établissements publics hospitaliers;  - au fonctionnement et entretien de la flotte mobile pour la santé, etc.  - l'entretien des ambulances (achat des pièces de rechange et de lubrifiants).  La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-20 Entretien véhicule - réparation</b>	10 000	15 500	50 000	65 500
<p>La dotation est destinée:  - au paiement des frais d'entretien courant du matériel de transport ;  - à l'achat des pièces de rechange pour les véhicules et engins à deux roues ;  - à l'achat de carburants et lubrifiants.  La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				
<b>3-622-21 Frais d'entretien des véhicules</b>	0	0	26 500	26 500
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge :  - du paiement de frais d'entretien courant du matériel de transport;  - de l'achat de pièces de rechange pour le matériel roulant  - de l'achat de carburants et lubrifiants.  La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>				



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

<b>3-622-30</b>	<b>Entretien des bâtiments</b>	12 000	12 000	165 200	177 200
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien des bâtiments administratifs (entretien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-622-31</b>	<b>Entretien courant des bâtiments</b>	0	0	8 500	8 500
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses d'entretien courant des bâtiments administratifs (entretien courant, achat de produits et matériels d'entretien de bâtiments). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-623-21</b>	<b>Programme de Communication</b>	0	0	4 000	4 000
La dotation est destinée à la prise en charge des conférences de presse, couvertures médiatiques et annonces ainsi que toutes les dépenses liées à la communication des administrations publiques déconcentrées. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	100 000	105 000	0	105 000
L'inscription est destinée au paiement des factures d'eau et d'électricité et des dépenses d'entretien du réseau électrique interne des administrations déconcentrées.					
<b>3-625-11</b>	<b>Eau</b>	50 000	52 500	0	52 500
La dotation est destinée au paiement des factures d'eau et des frais d'entretien et de branchement des installations hydrauliques internes.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	100 000	95 000	0	95 000
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des redevances téléphoniques (factures de téléphone des services déconcentrés); - de l'achat des cartes téléphoniques prépayées; - de l'achat d'appareils et de matériels téléphoniques; - de l'achat de câbles réseaux- Switch; - de l'achat de matériels techniques relatifs à la communication. La baisse s'explique par la révision de la dotation					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	15 000	17 250	41 000	58 250
La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions et des indemnités de déplacements des agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et lubrifiants. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-628-11</b>	<b>Indemnité Dépl. Examen</b>	0	0	2 000	2 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de déplacement liés à l'organisation des examens de l'enseignement secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					
<b>3-628-13</b>	<b>Déplac. Examens Cycle II</b>	0	0	2 000	2 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux déplacements du personnel enseignant dans le cadre de l'organisation des examens du DEF. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-628-17</b>	<b>Frais de transport enseig. second (examen)</b>	0	0	2 000	2 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport liés à l'organisation des examens au niveau de l'enseignement secondaire. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	35 000	40 250	247 100	287 350
<p>La dotation est destinée : - à la prise en charge des frais de transport; - au paiement des frais de mutation des agents de l'Etat à l'intérieur de la Région; - à l'entretien des véhicules des administrations déconcentrées (achat de pièces de rechange et de lubrifiants); - à l'achat de carburants; - à la prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants au titre des grandes vacances et autres événements. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>3-628-21</b>	<b>Mission à l'Intérieur</b>	20 000	21 000	0	21 000
<p>La dotation est destinée : - au paiement des frais de missions effectuées par les agents à l'intérieur du Mali; - à l'achat de carburants et de pièces détachées - à l'achat de lubrifiants. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-628-23</b>	<b>Frais Transport Cycle II (examen)</b>	0	0	7 500	7 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et carburants de l'enseignement du cycle II au niveau des Directions d'Académie de l'Enseignement de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	10 000	10 500	0	10 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport et des indemnités du Gouverneur de la région dans le cadre de ses missions et autres rencontres dans les pays frontaliers avec la région de Ménaka.</p>					
<b>3-629-01</b>	<b>Autres dépenses (CROCSAD)</b>	3 000	8 000	0	8 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation des rencontres du Comité régional d'Orientation, de Coordination et du Suivi des Actions de Développement (CROCSAD). L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					
<b>3-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	0	0	14 500	14 500
<p>La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses qui n'ont pas une imputation spécifique. Leur contenu varie d'un service à un autre et se décompose comme suit : - achat de fournitures de bureau, de carburant et lubrifiants, et des pièces détachées ; - paiement des frais d'entretien et de réparation des véhicules ; - prise en charge des petits travaux d'entretien de bureaux - la liste n'est pas exhaustive. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>3-629-31 Frais Examens Cycle II</b>	0	0	15 000	15 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation financière et matérielle des examens de fin d'année. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-629-39 Autres frais d'examen (secondaire)</b>	0	0	7 000	7 000
La dotation est destinée au paiement des frais liés à l'organisation des examens et concours généraux (achat matériel, carburants, frais de déplacement, différentes indemnités). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-629-60 Autres Dépenses de Sécurité</b>	45 000	45 000	19 500	64 500
La dotation est destinée à la prise en charge de toutes les dépenses liées à la sécurité pour le compte de la Direction Régionale de la Police, de l'antenne régional de l'Office Central des Stupéfiants, de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale et du Gouverneur de la Région de Ménaka (entretien des véhicules, achat carburants et lubrifiants, subvention pour certaines structures de sécurité par le Gouverneur). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-629-72 Besoins nouveaux activités de jeunesse</b>	0	0	2 000	2 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées aux activités de jeunesse. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-629-80 Autres Dépenses de mat. (Etudes Coll. Suivi Arch.)</b>	0	0	5 500	5 500
La dotation est destinée à la prise en charge des autres dépenses de matériels pour le compte des Centres d'Animation Pédagogique et des Directions de l'Académie d'Enseignement de la région de Ménaka (archivages, matériels informatiques, mobiliers, chaises, formation et autres études, collectes et achats de matériels). La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>3-669-40 Epidémies &amp; Catastrophes</b>	0	0	18 000	18 000
L'inscription est destinée à la prise en charge : - des dépenses occasionnées par les catastrophes et les épidémies saisonnières ; - de l'acquisition de kit de laboratoire pour le dépistage rapide ; - de l'achat de produits de désinfection (eau de javel, grésil) ; - de l'achat de tout matériel ou produit entrant dans le cadre de la circonscription de l'épidémie ; - des formations et interventions des structures sanitaires dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>4-221-04 Appui Fonctionnement (CADJ)</b>	0	0	3 000	3 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Tribunal et justice de Paix de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES DES REGIONS

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>4-631-10 Subvention aux organismes publics</b>	3 000	8 000	3 000	11 000
La dotation constitue une provision au titre de la subvention de l'Etat aux organismes publics de la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>4-631-21 Subvent. aux organismes publics (Prog. Palu)</b>	0	0	3 000	3 000
- La dotation constitue une subvention aux organismes publics dans le cadre de la lutte contre le paludisme; - prise en charge de toutes activités et dépenses liées à la lutte contre le paludisme. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>4-631-23 Subvt° organismes pub.(lutte contre maladies)</b>	0	0	7 000	7 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la lutte contre les maladies et de la formation et autres interventions des agents de la santé. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>4-632-50 Subvention aux organismes non publics</b>	5 000	5 000	0	5 000
La dotation constitue une provision au titre de l'appui du Gouverneur aux Organisations non Gouvernementales.				
<b>4-641-11 Appui structures de tutelle des collectivités</b>	15 000	15 000	0	15 000
Cette dotation prend en charge le paiement des indemnités et les dépenses relatives à l'achat de fournitures, de mobiliers et d'équipements de bureau, et de carburant dans le cadre de l'exercice de la tutelle.				
<b>4-641-14 Appui éducation de base</b>	0	0	10 500	10 500
La dotation est destinée : - au paiement de matériel didactique, de fournitures de bureau, de manuels scolaires, de matériel informatique, des carburants, et des pécules des contractuels; - au paiement des frais d'encadrement des encadreurs de l'éducation de base. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>4-643-10 Participation au fonctionnement</b>	0	0	10 500	10 500
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Exécutif régional du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>4-644-10 Subvention césarienne</b>	0	0	35 000	35 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives à la gratuité de la césarienne dans la région de Ménaka. La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.				
<b>4-649-10 Dépenses diverses de transfert</b>	20 000	22 000	0	22 000
L'inscription est destinée : - à la prise en charge des dépenses liées aux interventions du Gouvernorat en cas de besoins d'urgence (catastrophes naturelles, sinistres); - au paiement de la bourse des élèves de l'IFM de Ménaka et allocations de vacances - prise en charge des dépenses de souveraineté du Gouverneur; - prise en charge de toutes dépenses de fonctionnement ayant un caractère prioritaire. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.				

910	REGION DE MENAKA	2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES DES REGIONS</b>					
4-649-15	Lutte contre Palu. malnutrit° promot° Hygiène	0	0	30 000	30 000
<p>La dotation est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la prise en charge des dépenses dans le cadre de la lutte contre le paludisme et la malnutrition et de la promotion de l'hygiène ;</li> <li>- aux formations, achats de matériels dans le cadre de l'intervention des agents de santé.</li> </ul> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	226 000	226 000	- 226 000	0
<p>La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du Gouvernorat de la région.</p>					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR (REGIONS)</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	0	0	1 500 000	1 500 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses en investissement dans le cadre du projet de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la région de Ménaka.</p> <p>La mesure nouvelle positive s'explique par la dotation des nouveaux services de la région en vue de les rendre opérationnels.</p>					
<b>TOTAL REGION DE MENAKA</b>		700 000	717 000	2 617 900	3 334 900

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES BUDGETS ANNEXES

<b>7-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	10 000	10 000	- 10 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le regroupement des dotations des codes économiques de même nature.					
<b>7-231-11</b>	<b>Réfection et réparation</b>	155 500	155 000	0	155 000
La dotation est destinée à la prise en charge, des frais de réfection et de réparation des Entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Togo.					
<b>7-231-12</b>	<b>Travaux et constructions</b>	110 000	110 000	- 110 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le regroupement des dotations destinées aux dépenses de même nature.					
<b>7-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	200 250	560 250	30 500	590 750
Le montant inscrit prend en charge les dépenses relatives aux travaux et construction, aux frais d'études et recherches, aux acquisitions d'équipements divers pour le compte des Entrepôts maliens en Côte d'Ivoire, au Togo, au Ghana, au Sénégal et en Mauritanie. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des dépenses d'investissement des Entrepôts maliens au Togo.					
<b>7-241-10</b>	<b>Mobilier et équipement de bureau</b>	40 000	71 000	40 438	111 438
La dotation destinée à la l'acquisition de mobilier de bureau, de matériels informatiques, et d'équipement pour les entrepôts maliens au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée Conakry, en Mauritanie, au Togo et au Ghana. La mesure positive s'explique la mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau de l'EMATO et de l'EMAGHA.					
<b>7-242-10</b>	<b>Matériel informatique</b>	52 438	52 438	- 52 438	0
La mesure nouvelle négative s'explique par le regroupement des dotations destinées aux dépenses de même nature.					
<b>7-243-10</b>	<b>Besoins nouveaux en véhicules des Structures</b>	172 000	0	214 000	214 000
La dotation prend en charge les besoins en matériels roulant. La mesure positive s'explique par les besoins en matériel roulant au niveau des Entrepôts maliens au Togo, en Cote d'Ivoire, au Ghana et en Mauritanie.					
<b>7-295-10</b>	<b>Prêts et avances au Personnel</b>	131 000	166 000	- 5 000	161 000
La dotation est destinée à la prise en charge des prêts et avances consentis aux personnels des entrepôts. La hausse est relative au renforcement de la dotation. La mesure nouvelle négative est due à la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Guinée (EMAGUI).					
<b>7-611-00</b>	<b>Personnel</b>	1 296 659	1 610 500	0	1 610 500
La dotation est destinée à la prise en charge de la rémunération du personnel émargeant sur les budgets annexes : Entrepôt maliens en Guinée (EMAGUI), en Mauritanie (EMAMAU), en Côte d'Ivoire (EMACI), au Sénégal (EMASE), au Togo (EMATO) et au Ghana (EMAGHA). L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits destinés à la prise en charge de la nouvelle valeur indiciaire, aux reclassement, aux avancement du personnel fonctionnaires, contractuel et saisonnier émargeant sur les budgets annexes.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES BUDGETS ANNEXES

<b>7-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	19 000	20 000	- 5 000	15 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses d'heures supplémentaires au niveau des entrepôts maliens en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Sénégal et en, Mauritanie. La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Guinée.					
<b>7-614-10</b>	<b>Revers. aux org. soc. et pension except.</b>	15 000	15 000	- 15 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire.					
<b>7-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	47 000	53 000	0	53 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de formation des agents des Entrepôts maliens, de documentations et d'abonnements divers. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des EMAGUI.					
<b>7-619-01</b>	<b>Salaires personnel contractuel &amp; saisonnier</b>	225 245	225 245	- 225 245	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée, au Ghana et en Mauritanie.					
<b>7-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	176 500	196 000	0	196 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses liées à la fourniture des consommables de premier usage (papiers, stylos, gommes, crayons, imprimés, épingles, correcteurs ...), de consommables informatiques et des dépenses d'impressions et imprimés des entrpôts. L'augmentation s'explique par le renforcement des crédits alloués aux entrepôts maliens en Guinée et en Côte d'Ivoire.					
<b>7-621-14</b>	<b>Impressions &amp; imprimés</b>	15 000	15 000	- 15 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire.					
<b>7-621-19</b>	<b>Abonnements divers &amp; documentations</b>	8 000	8 000	- 8 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens au Sénégal et Togo.					
<b>7-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	172 000	165 000	0	165 000
La dotation est destinée à l'achat de carburants et de lubrifiants pour les Entrepôts. La baisse s'explique par la diminution de la dotation des Entrepôts maliens au Togo et en Mauritanie.					
<b>7-622-10</b>	<b>Entretien matériel de bureau</b>	30 000	61 000	2 000	63 000
La dotation de ce chapitre est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des matériels de bureau et des matériels informatiques des Entrepôts maliens. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive s'explique par la création du chapitre au niveau des entrepôts du Mali en Guinée.					
<b>7-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	35 000	35 000	- 35 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée, au Ghana, au Togo et en Mauritanie.					
<b>7-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	79 000	65 000	0	65 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien, de réparation et d'achat des pièces détachées pour les véhicules des Entrepôts maliens. La baisse s'explique par la diminution de la part allouée aux Entrepôts maliens au Sénégal.					
<b>7-622-30</b>	<b>Entretien des batiments</b>	10 000	10 000	78 500	88 500
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'entretien des bâtiments des Entrepôts maliens au Togo. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau des EMASE, EMAGUI, EMAMAU et EMAGHA.					

		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>7-622-31</b>	<b>Entretien courant des batiments</b>	118 820	118 820	- 78 820	40 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de gardiennage, d'entretien, de nettoyage des locaux des Entrepôts maliens. La mesure nouvelle négative est relative à la non dotation du chapitre au niveau des EMASE, EMAGUI, EMAMAU et EMAGHA.					
<b>7-623-10</b>	<b>Honoraires et frais d'étude administrative</b>	23 000	56 000	3 000	59 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais d'assurances, d'honoraires et des frais d'études administratives. La hausse s'explique par l'augmentation de la dotation destinée aux Entrepôts du Mali en Côte d'Ivoire. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau des entrepôts du Mali en Mauritanie.					
<b>7-624-10</b>	<b>Assurances</b>	23 000	23 000	- 23 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire, en Guinée, au Ghana et en Mauritanie.					
<b>7-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	162 000	159 745	0	159 745
La dotation est destinée à la prise en charge des factures d'électricité et d'eau des Entrepôts maliens. La baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>7-626-10</b>	<b>Redevances téléphoniques</b>	48 000	46 050	0	46 050
La dotation est destinée à la prise en charge des factures de téléphone et de communication des Entrepôts maliens. la baisse s'explique par la diminution de la dotation.					
<b>7-626-20</b>	<b>Frais postaux</b>	4 050	4 050	- 4 050	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée, au Ghana, au Togo et en Mauritanie.					
<b>7-627-10</b>	<b>Frais location batiments adminis. baillés</b>	285 000	399 050	25 000	424 050
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de location des logements, des bureaux et des redevances domaniales. La hausse s'explique par l'augmentation des crédits des Entrepôts Maliens en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription en faveur des EMAMAU.					
<b>7-627-20</b>	<b>frais de Location logements baillés</b>	152 600	152 600	- 152 600	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire, en Guinée, au Ghana, au Togo et en Mauritanie.					
<b>7-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	66 750	156 000	50 000	206 000
La dotation est destinée à la prise en charge des indemnités de déplacement dans le cadre des missions des entrepôts maliens. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau des EMACI et des EMAGUI.					
<b>7-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	97 000	97 000	- 97 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire, au Sénégal, en Guinée et en Mauritanie.					
<b>7-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	63 000	94 000	100 250	194 250
La dotation est destinée à la prise en charge de : - l'achat de carburants et de lubrifiants ; - billets d'avions ; - frais lors des mutations. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des Entrepôts du Mali au Togo, en Mauritanie et au Ghana. La mesure nouvelle positive est relative à l'inscription du chapitre au niveau des EMASE, des EMACI et des EMAGUI.					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES BUDGETS ANNEXES

<b>7-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	70 000	70 000	-	70 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire, en Guinée et en Mauritanie..						
<b>7-628-30</b>	<b>Frais divers de transport à l'intérieur</b>	250	250	-	250	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens au Sénégal.						
<b>7-628-31</b>	<b>Frais divers de transport à l'extérieur</b>	48 000	48 000	-	48 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens au Sénégal, en Guinée et en Mauritanie.						
<b>7-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	253 995	173 150			173 150
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses imprévues et à l'acquisition ponctuelle de matériels pour les entrepôts maliens. La baisse s'explique par la diminution de la dotation des Entrepôts.						
<b>7-629-11</b>	<b>Achats de médicaments</b>	70 000	77 450			77 450
La dotation est destinée à la prise en charge de l'achat de médicaments pour le personnel des Entrepôts et au remboursement de certains soins médicaux, le reversement aux organismes sociaux et pension exceptionnelle. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation des Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire.						
<b>7-631-10</b>	<b>Subvention aux organismes publics</b>	45 200	45 200	-	45 200	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens en Côte D'Ivoire et en Guinée.						
<b>7-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	3 000	3 000	-	3 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par la non dotation du chapitre au niveau des entrepôts maliens au Sénégal.						
<b>7-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	260 200	403 200		29 800	433 000
La dotation est destinée à la prise en charge de la contribution du Mali aux organismes internationaux. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation destinée à la prise en charge de la contribution aux organismes internationaux et nationaux. La mesure nouvelle positive s'explique par l'inscription du chapitre au niveau des EMACI.						
<b>7-646-30</b>	<b>Subvention (entrepôts Mauritanie)</b>	250 000	250 000			250 000
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention au profit des Entrepôts Maliens en Mauritanie.						
<b>7-646-31</b>	<b>Subvention Entrepôts Guinée</b>	145 000	185 000			185 000
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention au profit des Entrepôts Maliens en Guinée. Le chapitre a été renforcé en tenant compte des activités prévues.						
<b>7-646-32</b>	<b>Subvention Entrepôts Ghana</b>	100 000	120 000			120 000
La dotation est destinée à la prise en charge de la subvention au profit des Entrepôts Maliens au Ghana. Le chapitre a été renforcé en tenant compte des activités prévues.						
<b>7-649-11</b>	<b>Dépenses diverses de transfert (frais scolaires)</b>	97 000	96 000			96 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais scolaires des enfants du personnel de l'ensemble des Entrepôts Maliens. La baisse s'explique par la diminution des crédits alloués aux Entrepôts du Mali en Mauritanie.						

	Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
--	-------------------	-------------------	----------------------	-------

**DEPENSES BUDGETS ANNEXES**

<b>7-650-00</b>	<b>Frais financiers</b>	28 573	28 573	0	28 573
-----------------	-------------------------	--------	--------	---	--------

La dotation est destinée à la prise en charge des frais financiers, agios, pertes de change dans le cadre des mouvements de fonds pour les Entrepôts.

<b>TOTAL</b>	<b>BUDGETS ANNEXES</b>	5 414 030	6 409 571	- 429 115	5 980 456
--------------	------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

**DEPENSES BUDGETS ANNEXES**

<b>7-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	2 043 000	0	2 595 000	2 595 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge du Fonds Compétitif pour la recherche et l'Innovation technologique.                  La mesure nouvelle positive prend en charge les frais d'études et de recherches relatifs:                  - au fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière;                  - au fonds d'aménagement et de la protection des forêts;                  - au fonds d'aménagement et de la protection de faune.</p>					
<b>7-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	170 000	170 000	0	170 000
<p>L'inscription est destinée au financement des dépenses relatives aux travaux et constructions :                  - du fonds d'aménagement et de la protection des forêts ;                  - du fonds d'aménagement et de la protection de la faune.</p>					
<b>7-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	5 256 000	5 256 000	0	5 256 000
<p>L'inscription est destinée au financement des dépenses relatives aux travaux et constructions :                  - du fonds d'aménagement et de la protection des forêts ;                  - du fonds d'aménagement et de la protection de la faune.</p>					
<b>7-243-10</b>	<b>Besoins nouveaux en véhicules des Structures</b>	550 000	0	61 700	61 700
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par l'inscription des crédits destinés à la prise en charge des véhicules du fonds Appui à la recherche Pétrolière.</p>					
<b>7-244-10</b>	<b>Matériel technique, installation et outillage</b>	10 000	5 000	0	5 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses relatives au matériel technique du Programme de Développement des Ressources Minérales. La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.</p>					
<b>7-611-00</b>	<b>Personnel</b>	210 000	190 000	0	190 000
<p>La dotation prend en charge les dépenses de personnel du Programme de Développement des Ressources Minérales.                  La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.</p>					
<b>7-617-10</b>	<b>Dépense de formation</b>	360 000	355 000	0	355 000
<p>La provision prend en charge les dépenses de formation du fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière et du Programme de Développement des Ressources Minérales.                  La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.</p>					
<b>7-619-09</b>	<b>Autres dépenses de personnel</b>	790 000	710 000	0	710 000
<p>L'inscription est destinée à la prise en charge des autres dépenses de personnel dans le cadre du fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière.</p>					
<b>7-621-10</b>	<b>Dépenses Matériel-fonctionnement des services</b>	420 000	445 000	0	445 000
<p>L'inscription prend en charge les dépenses de matériel et fonctionnement des services du :                  - fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière;                  - programme de développement des ressources minérales;                  L'augmentation s'explique la révision de la dotation du programme de développement des ressources minérales.</p>					
<b>7-621-40</b>	<b>Carburants et lubrifiants</b>	290 000	285 000	0	285 000
<p>La dotation prend en charge les dépenses liées à l'achat de carburants et de lubrifiants dans le cadre du :                  - fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière;                  - programme de développement des ressources minérales.                  La baisse s'explique par la révision de la dotation du chapitre.</p>					

970 COMPTES & FONDS SPECIAUX		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES BUDGETS ANNEXES</b>					
<b>7-622-11</b>	<b>Entretien du matériel technique</b>	5 000	5 000	0	5 000
L'inscription est destinée à l'entretien du matériel technique dans le cadre du Programme de Développement des Ressources Minérales.					
<b>7-622-20</b>	<b>Entretien véhicule - réparation</b>	200 000	185 000	0	185 000
La dotation prend en charge les dépenses d'entretien-réparation des véhicules dans le cadre du: - fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière; - programme de développement des ressources minérales. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du programme de développement des ressources minérales.					
<b>7-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	282 000	262 000	0	262 000
La dotation prend en charge les indemnités de déplacement du fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière. La baisse s'explique par la diminution de la dotation du programme de développement des ressources minérales.					
<b>7-628-15</b>	<b>Indemnité de déplacement à l'extérieur</b>	5 000	10 000	0	10 000
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur dans le cadre du Programme de développement des Ressources Minérales. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation du chapitre.					
<b>7-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	173 000	173 000	0	173 000
L'inscription est destinée à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur du Fonds d'Appui à la Recherche Pétrolière.					
<b>7-629-09</b>	<b>Autres Dépenses</b>	1 475 000	1 377 500	0	1 377 500
L'inscription prend en charge les autres dépenses dans le cadre du : - fonds d'appui à la promotion de la recherche pétrolière ; - programme de développement des ressources minérales ; - Fonds de financement de la Recherche, de Formation et de promotion des Activités Minières. - fonds d'aménagement et de la protection des forêts ; - fonds d'aménagement et de la protection de la faune.					
<b>7-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	632 000	632 000	0	632 000
La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses diverses de transfert dans le cadre du fonds d'aménagement et de la protection des forêts et du fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et de l'épanouissement de l'enfant.					
<b>7-661-10</b>	<b>Remboursement crédit TVA</b>	65 400 000	76 035 000	0	76 035 000
La dotation est destinée à la prise en charge du remboursement des crédits TVA. L'augmentation s'explique par la renforcement de la dotation.					
<b>TOTAL COMPTES &amp; FONDS SPECIAUX</b>		<b>78 271 000</b>	<b>86 095 500</b>	<b>2 656 700</b>	<b>88 752 200</b>

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES CHARGES COMMUNES

<b>1-150-10</b>	<b>Règlement de dettes suite à emprunt</b>	71 303 000	97 629 000	0	97 629 000
<p>La dotation est destinée au paiement du principal de la dette extérieure contractée par le Mali avec les bailleurs de fonds (Japon, Trésor Français, Fonds Koweïtien, Fonds Saoudien, Libye, BID, BOAD, FAD, FIDA, OPEP, IDA etc.) La hausse est liée à la prise en compte des échéances de paiement prévues pour l'exercice 2017.</p>					
<b>1-150-11</b>	<b>Règlement principal dettes intérieures</b>	21 246 000	58 371 000	0	58 371 000
<p>La dotation est destinée au paiement du principal de la dette intérieure contractée par l'Etat déterminé par la Direction Générale de la Dette Publique. La hausse est liée à la prise en compte des échéances de paiement prévues pour l'exercice 2017.</p>					
<b>1-650-00</b>	<b>Frais financiers</b>	27 224 000	28 514 000	0	28 514 000
<p>La dotation budgétaire est destinée au paiement des frais financiers relatifs à la dette extérieure du Mali envers les créanciers du club de Paris, du Club de Londres et les créanciers multilatéraux déterminés par la Direction Générale de la Dette Publique. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation en vue de prendre en compte l'échéancier de paiement desdits frais.</p>					
<b>1-650-10</b>	<b>Frais financiers dette intérieure</b>	28 873 000	35 013 000	0	35 013 000
<p>L'inscription prend en charge le paiement des frais financiers de la dette intérieure déterminé par la Direction Générale de la Dette Publique. La hausse s'explique par le renforcement de la dotation en vue de refléter l'évolution des frais financiers.</p>					
<b>2-611-20</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	675 887	675 887	0	675 887
<p>La provision est destinée à la prise en charge des indemnités d'heures supplémentaires et de gratification dues aux agents de l'Etat.</p>					
<b>2-613-20</b>	<b>Frais d'examen</b>	146 531	146 531	0	146 531
<p>La provision est destinée à la prise en charge des frais de correction, de secrétariat et de surveillance des différents examens et concours.</p>					
<b>2-617-20</b>	<b>Entretien des Stagiaires</b>	12 988	12 988	0	12 988
<p>La provision est destinée à prendre en charge le remboursement des frais de mémoire et de thèse des étudiants et stagiaires en formation à l'extérieur et des fonctionnaires stagiaires à l'intérieur et à l'extérieur.</p>					
<b>2-619-00</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux</b>	700 000	0	2 057 636	2 057 636
<p>La provision est destinée à la prise en charge des dépenses relatives: - aux besoins nouveaux des services au titre des dépenses de personnel; - à la rémunération des nouvelles recrues de la fonction publique. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère imprévisible desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.</p>					
<b>2-619-04</b>	<b>Besoins nouveaux (part patronale)</b>	5 567 756	0	5 567 756	5 567 756
<p>La mesure nouvelle positive est destinée à la prise en charge de la cotisation au titre de la part patronale de l'Etat à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.</p>					
<b>2-619-05</b>	<b>Cotisation Etat (amo)</b>	0	0	2 556 742	2 556 742
<p>La mesure nouvelle positive s'explique par la prise en charge des BESOINS NOUVEAUX DES SERVICES PUBLICS au titre de la cotisation de l'Etat à l'AMO.</p>					
<b>2-619-06</b>	<b>Solde et accessoires besoins nouveaux (MDR)</b>	300 000	0	300 000	300 000
<p>La mesure nouvelle positive constitue une provision destinée à prendre en charge le recrutement des agents du MDR dans le cadre du soutien à la campagne agricole 2016-2017.</p>					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES CHARGES COMMUNES

<b>2-619-09</b>	<b>Autres dépenses de personnel</b>	1 068 008	7 000 000	0	7 000 000
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions d'avancement statutaire, des besoins complémentaires au titre des dépenses de personnel et d'arriérés de dépenses liées au personnel. La hausse s'explique par le renforcement dotation.					
<b>2-619-10</b>	<b>Autres dépenses de pers. (indem. intéressement)</b>	8 000 000	10 000 000	0	10 000 000
La dotation est destinée à prendre en charge les indemnités d'intéressement du personnel des services d'assiettes et de recouvrement. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>2-619-96</b>	<b>Personnel (coll.)</b>	8 800 000	8 800 000	0	8 800 000
La dotation est destinée au financement des dépenses de Personnel des Collectivités territoriales.					
<b>3-621-20</b>	<b>Besoins nouveaux des Services</b>	2 205 251	0	2 025 548	2 025 548
La dotation est destinée à la prise en charge : - des besoins nouveaux surgissant en cours d'année des administrations publiques existantes, en termes de matériels de fonctionnement et d'équipements; - des dépenses de fonctionnement et matériel des structures créées en cours d'exercice budgétaire. La mesure nouvelle positive s'explique par le caractère accidentel desdites dépenses ou par le fait que leurs montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget d'Etat.					
<b>3-622-12</b>	<b>Entretien matériel informatique</b>	315 382	320 643	0	320 643
La dotation est destinée à la prise en charge de la maintenance de matériels et logiciels informatiques, de système intégré et des applications informatisées.					
<b>3-623-20</b>	<b>Progr. de Communication du Gouvernement</b>	312 505	312 505	0	312 505
La dotation est destinée à la prise en charge des frais de communication du gouvernement.					
<b>3-625-10</b>	<b>Electricité et eau</b>	133 096	502 923	0	502 923
La dotation non répartie sert de provision pour appuyer les administrations publiques pour la prise en charge des factures d'eau et d'électricité.					
<b>3-626-10</b>	<b>Rédevances téléphoniques</b>	53 310	65 548	0	65 548
La dotation non répartie sert de provision pour appuyer en cas de besoin les administrations pour la prise en charge des factures téléphoniques et des frais postaux et d'Internet.					
<b>3-627-10</b>	<b>Frais location bâtiments adminis. baillés</b>	2 114 634	2 114 634	0	2 114 634
La provision est destinée à la prise en charge des redevances locatives des bâtiments baillés pour abriter les services.					
<b>3-627-20</b>	<b>Frais de location logements baillés</b>	600 000	600 000	0	600 000
La provision est destinée à la prise en charge des redevances locatives des bâtiments baillés pour servir d'habitation.					
<b>3-627-40</b>	<b>Hébergement</b>	1 000 000	1 158 087	0	1 158 087
La provision est destinée à la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>3-628-10</b>	<b>Indemnité de déplacement</b>	700 000	700 000	0	700 000
La provision permet de faire face aux besoins ponctuels de prise en charge des frais de missions des administrations.					

Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES CHARGES COMMUNES

<b>3-628-20</b>	<b>Frais de transport</b>	2 367 311	1 954 212	0	1 954 212
<p>La provision est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au règlement des frais d'entretien et de réparation des véhicules;</li> <li>- à l'achat de carburant et lubrifiants;</li> <li>- à la prise en charge des déplacements des fonctionnaires suite aux mutations, des élèves et des étudiants dans le cadre des vacances de fin d'année et de la rentrée des classes;</li> <li>- au paiement de diverses dépenses de déplacement de l'Administration.</li> </ul>					
<b>3-628-25</b>	<b>Frais de transport à l'extérieur</b>	4 587 593	4 932 377	0	4 932 377
<p>La provision est destinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la prise en charge des frais de transport à l'extérieur;</li> <li>- au règlement des compagnies aériennes et agences de voyage ;</li> <li>- au règlement des factures des transitaires;</li> <li>- au remboursement des frais de transport suivant rapport valant décision.</li> </ul> <p>L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation pour refléter l'évolution des dépenses.</p>					
<b>3-629-07</b>	<b>Autres dépenses (DDR)</b>	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000
<p>La dotation est destinée aux dépenses de fonctionnement du comité de Suivi des opérations de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (DDR).</p>					
<b>3-629-26</b>	<b>Célébration fêtes nationales</b>	300 000	300 000	0	300 000
<p>La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses des cérémonies commémoratives des fêtes nationales.</p>					
<b>3-629-40</b>	<b>Dépenses électorales</b>	9 184 336	10 000 000	0	10 000 000
<p>La provision est constituée pour la prise en charge des dépenses des élections législatives partielles en cas de vacance de poste et la révision annuelle de la liste électorale.</p>					
<b>3-629-41</b>	<b>Frais de contentieux</b>	2 010 000	2 010 000	0	2 010 000
<p>La provision est destinée à la prise en charge des grosses de justice (condamnation de l'Etat), conventions et protocoles des conseils et d'assistance juridique.</p>					
<b>3-629-42</b>	<b>Autres dépenses (sécurité alimentaire)</b>	500 590	500 590	0	500 590
<p>La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses de sécurité alimentaire dans le cadre des secours aux populations.</p>					
<b>3-629-44</b>	<b>Dépenses exceptionnelles</b>	4 000 004	4 000 000	0	4 000 000
<p>La provision est destinée à la prise en charge des dépenses accidentelles et celles de nature diverse.</p>					
<b>3-629-55</b>	<b>Conférences et visites (déplacement)</b>	200 990	200 990	0	200 990
<p>La provision est destinée à la prise en charge des frais de déplacements lors des conférences et visites au Mali.</p>					
<b>3-629-56</b>	<b>Conférences et visites (matériel)</b>	200 000	200 000	0	200 000
<p>La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives à l'achat de fournitures et de matériels lors des conférences et visites au Mali.</p>					
<b>3-629-79</b>	<b>Dépenses non classées</b>	1 031 048	1 267 295	0	1 267 295
<p>La dotation est une provision destinée à la prise en charge de diverses dépenses.</p>					
<b>3-661-10</b>	<b>Remboursement droits indûment perçus</b>	1 300 000	1 300 000	0	1 300 000
<p>La dotation est destinée au remboursement des droits indûment perçus par les services d'assiette et de recouvrement.</p>					
<b>3-663-10</b>	<b>Pertes aux changes</b>	735 948	735 948	0	735 948
<p>La provision est destinée à la prise en charge des pertes liées aux fluctuations de taux des devises dans les missions diplomatiques du Mali à l'étranger.</p>					

**DEPENSES CHARGES COMMUNES**

<b>3-669-10</b>	<b>Restructuration des Entreprises Publiques</b>	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
<p>La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives à la restructuration des Entreprises Publiques et d'autres dépenses du Gouvernement.</p>					
<b>3-669-20</b>	<b>Apurement du passif</b>	33 091 766	20 000 000	0	20 000 000
<p>La provision est destinée à la prise en charge des obligations au titre :                      - des prévisions de remboursement de la dette intérieure (les protocoles d'accord de remboursement et du montant des arriérés audités) ;                      - des indemnités d'expropriation ;                      - des arriérés de redevances locatives.</p>					
<b>3-669-30</b>	<b>Liquidation du passif regulier</b>	3 265 091	3 265 091	0	3 265 091
<p>La provision est destinée aux rappels différentiels, aux régularisations de situations administratives, aux indemnités de départ à la retraite, aux capitaux décès, aux arriérés de solde et accessoires, à la hiérarchisation et aux primes d'instruction, aux indemnités de billetterie, aux avancements et bonifications.</p>					
<b>4-631-13</b>	<b>Personnel E.P.A.</b>	1 139 428	1 139 428	0	1 139 428
<p>La dotation constitue une provision pour la prise en charge des salaires et accessoires de salaires du personnel des établissements publics nationaux, notamment suite à l'évolution de la grille salariale.</p>					
<b>4-632-02</b>	<b>Avance aux entreprises</b>	25 000 000	25 000 000	- 25 000 000	0
<p>L'inscription prend en charge les avances faites aux entreprises (EDM).                      La mesure nouvelle négative s'explique par le transfert de la subvention accordée à EDM au Ministère de l'Energie.</p>					
<b>4-632-03</b>	<b>Avance District de Bamako (Entretien)</b>	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000
<p>La dotation est destinée au paiement du protocole signé avec la société OZONE pour l'assainissement de la ville de Bamako.</p>					
<b>4-632-17</b>	<b>Subvention (Intrants)</b>	38 600 862	8 000 000	0	8 000 000
<p>La provision est destinée à la prise en charge de la subvention des engrais agricoles, halieutiques et l'aliment bétail.</p>					
<b>4-632-50</b>	<b>Subvention aux organismes non publics</b>	4 100 000	4 100 000	0	4 100 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des subventions accordées par l'Etat aux Partis Politiques.</p>					
<b>4-643-10</b>	<b>Participation au fonctionnement</b>	4 190 909	9 233 346	0	9 233 346
<p>La provision est destinée à la prise en charge des prévisions de dépenses relatives au fonctionnement des Organismes ou Etablissements publics en cours d'exercice, des appuis de l'Etat dans tous les domaines.</p>					
<b>4-643-18</b>	<b>Participation au fonctionnement (Struct. Adm. S.A)</b>	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des dépenses du Haut représentant du Président de la République dans le cadre du suivi de l'Accord de paix.</p>					
<b>4-643-19</b>	<b>Participation au fonctionnement (Fond dev durab.)</b>	3 561 481	3 561 481	0	3 561 481
<p>La dotation est destinée à l'approvisionnement du fonds de développement durable dans le cadre de l'accord de paix.</p>					
<b>4-643-29</b>	<b>Participation au fonctionnement (CNOSAF)</b>	2 000 000	3 500 000	0	3 500 000
<p>La dotation est destinée à la prise en charge des activités au titre du sommet Afrique-france. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.</p>					



Dotations  
2016Services  
VotésMesures  
Nouvelles

TOTAL

## DEPENSES CHARGES COMMUNES

<b>4-643-30</b>	<b>Participation au fonctionnement (CHEF FILE OPPOS.)</b>	500 000	500 000	- 500 000	0
La mesure nouvelle négative s'explique par l'inscription de la dotation au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale.					
<b>4-645-20</b>	<b>Contribution au fonct. des organismes</b>	8 542 178	5 000 000	0	5 000 000
La provision est destinée à la prise en charge de la contribution du Mali aux Organismes Internationaux.					
<b>4-649-10</b>	<b>Dépenses diverses de transfert</b>	2 365 721	2 365 721	0	2 365 721
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives aux secours, à l'assistance et aux catastrophes naturelles, ainsi que les frais médicaux des représentations des douanes à l'étranger. Elle permet également de prendre en charge les appuis pour des investissements et travaux.					
<b>4-649-20</b>	<b>Filet Social Ajustement</b>	10 500 000	10 500 000	0	10 500 000
La provision est destinée à la prise en charge des prévisions des dépenses relatives : - à l'atténuation des effets sociaux des politiques d'ajustement structurel ; - à l'action humanitaire et la réduction de la pauvreté ; - aux secours.					
<b>5-211-20</b>	<b>Etudes et recherches</b>	200 000	0	3 200 000	3 200 000
La nouvelle mesure positive s'explique par la prise en charge de diverses dépenses d'études et de recherche, ainsi que les frais scolaires des enfants des représentations diplomatiques du Mali à l'étranger.					
<b>5-231-10</b>	<b>Travaux et constructions</b>	250 000	250 000	0	250 000
La provision est destinée à la prise en charge de certains travaux de construction et de réhabilitation.					
<b>5-234-10</b>	<b>Dépenses en Investissement</b>	18 104 643	15 792 256	0	15 792 256
La dotation est destinée aux dépenses pour les SECOURS A L'INTERIEUR dans le cadre de la mise en oeuvre des Accords d'Alger. La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
<b>5-234-11</b>	<b>Dépenses en investissement diverses</b>	12 880 483	29 877 187	0	29 877 187
La dotation constitue une provision pour faire face aux dépenses diverses d'investissement. L'augmentation s'explique par le renforcement de la dotation.					
<b>5-234-29</b>	<b>Dépenses en Investissement (Opérat° Badenko)</b>	24 004 080	24 004 080	- 24 004 080	0
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement au titre des opérations militaires pour la sécurisation du territoire national.					
<b>5-234-31</b>	<b>Dépenses en investissement (Equipement Armée)</b>	27 285 943	27 285 943	- 27 285 943	0
La provision est destinée à la prise en charge des dépenses d'équipement des Forces Armées. La mesure nouvelle négative s'explique par la non reconduction de la dotation.					
<b>5-234-40</b>	<b>Dépenses en Invest. (PR, Préfets, Sous-Préfets)</b>	2 400 000	2 400 000	0	2 400 000
La dotation est destinée à l'achat de véhicule du Président de la République, les Préfets et Sous-Préfets.					
<b>5-234-47</b>	<b>Dépenses en Investissement (inondation)</b>	2 500 000	2 500 000	0	2 500 000
La dotation est destinée à prendre en charge les dépenses des travaux préventifs liés aux inondations.					
<b>5-234-56</b>	<b>Dépenses en investissement (CNOSAF)</b>	0	0	4 894 922	4 894 922
La mesure nouvelle s'explique par les Dépenses en Investissement de la commission d'organisation du sommet.					

990 CHARGES COMMUNES		2017			
		Dotations 2016	Services Votés	Mesures Nouvelles	TOTAL
<b>DEPENSES CHARGES COMMUNES</b>					
5-260-00	Participation financière	17 385 000	10 000 000	0	10 000 000
La provision est relative à la prise en charge des participations au capital des entreprises et aux différents fonds (dépenses diverses). La baisse s'explique par la révision de la dotation.					
5-264-10	Reliquat/Marchés sur Exerc. Anter.	300 000	300 000	0	300 000
La dotation est destinée à la prise en charge des marchés sur exercice antérieur.					
5-661-20	Dépenses fiscales (Rembours. Exonérations)	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
La dotation est destinée à la prise en charge des remboursements des droits indûment perçus au titre des exonérations fiscales.					
<b>B.S.I. FINANCEMENT INTERIEUR</b>					
5-234-10	Dépenses en Investissement	0	0	10 000 000	10 000 000
La mesure nouvelle positive s'explique par à la prise en charge des nouveaux projets courant l'exercice 2017.					
5-234-35	Dépenses en Invest. (frais maint. équip. transp.)	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
La provision est destinée à prendre en charge les frais de maintenance des équipements de transport de l'Administration.					
<b>TOTAL CHARGES COMMUNES</b>		467 436 753	505 412 691	- 46 187 419	459 225 272
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>		2 058 003 019	2 142 431 445	128 215 668	2 270 647 113